LÉON DAUDET
de l'Académie Goncourt

LA
POLICE POLITIQUE

Ses Moyens et ses Crimes

LES ÉDITIONS
DENOËL ET STEELE
19, Rue Amélie, 19
PARIS

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

25 exemplaires sur par fil Lafuma
numérotés de 1 à 25
et 100 exemplaires sur Alfa
numérotés de 26 à 125

Copyright by Denoël et Steele, 1934.

« Dans la boue et dans le sang ».

La prédiction de Thiers est réalisée.

AUX VICTIMES DU 6 FÉVRIER 1934

Tombés, sans armes, place de la Concorde
et Champs-Élysées.
Assassinés pour l'insurrection de l'Honneur Français.
Avec la certitude que leur sacrifice magnanime
aura sauvé la Patrie.

22 mai 1934. LÉON DAUDET.

LÉON DAUDET
de l'Académie Goncourt

LA POLICE POLITIQUE

Ses Moyens et ses Crimes

LES ÉDITIONS
DENOËL ET STEELE
19, Rue Amélie, 19
PARIS

CHAPITRE PREMIER

Un régime condamné

Depuis le 6 février 1934, où Daladier, Frot, Cot et leurs complices ont fait tirer, place de la Concorde, par leurs prétoriens de la garde mobile, sur d'anciens combattants, des jeunes gens et des patriotes désarmés, le régime maudit appelé République, ou démocratie parlementaire, est perdu. Il en reste le fantôme affreux et nocif, mais la succession est ouverte. Il reste à souhaiter que le changement se produise avant l'éclatement d'une seconde guerre européenne toujours menaçante. Ou la monarchie, ou une nouvelle hécatombe, telle est l'alternative.

Chacun s'en rend compte aujourd'hui dans ce que Maurras appelle « le pays réel », par opposition au pays « légal », ou de l'urne : la République est le régime de la trahison, du vol et de l'assassinat.

En 1894, la trahison s'appelait Dreyfus et les admirables travaux de Maurras, de nos amis Larpent et Delebecque, irréfutables et irréfutés, ont fait définitivement justice de la légende de l'innocence. Toute cette furieuse campagne contre l'État-Major français, qui va de 1897 à 1906 — où se déshonora la Cour de Cassation des Ballot-Baupré et des Baudoin par la falsification éhontée de l'article 445 — n'avait qu'un but : la préparation à la guerre de 1914, par la destruction du 2e bureau, admirablement constitué grâce au colonel Sandherr. Le ténébreux Waldeck Rousseau commit ce crime le 4 septembre 1899 — date historiquement fatale — avec la complicité du soudard Galliffet. Alors commencèrent ces sapes que j'ai décrites dans mon livre l'*Avant-Guerre*, paru en mars 1913, et où j'annonçais la catastrophe prochaine.

De 1914 à 1918 la trahison, que boucla Clemenceau — permettant ainsi la victoire de nos armées — s'appela Caillaux et Malvy, les deux souscripteurs et protecteurs du *Bonnet Rouge*, organe à la fois de la Sûreté Générale et du grand État-Major allemand. Voir à ce sujet le livre du lieutenant-interprète Marchand, où est démontré, avec textes à l'appui, le parallélisme du *Bonnet Rouge* et de la fameuse *Gazette des Ardennes*, de Charleville occupée.

De 1919 à 1924, période de stagnation. La Chambre dite bleu horizon, malgré sa majorité

conservatrice et les efforts de trente royalistes, se laisse imposer les badernes politiciennes de l'Avant-Guerre, un Millerand, un Briand, un Poincaré. Les élections du 11 mai 1924 (le dimanche noir) assurent la victoire des gauches, le triomphe des Herriot, des Painlevé, des Steeg et autres, le retour aux affaires des traîtres Caillaux et Malvy, condamnés en Haute Cour avec des attendus déshonorants.

La victoire, si chèrement achetée, est méthodiquement sabotée, puis anéantie, par le misérable Briand et son compère, le concussionnaire Philippe Berthelot. Briand c'est le chef de bande, l'ancien maquereau devenu, par la police, l'expression même de la République, celui sur qui s'appuient et s'étayent tous les abandons, toutes les lâchetés, tous les vols, tous les stupres du Parlement (Chambre et Sénat) et de la haute administration, de ce qu'il appelle euphémiquement « les cadres ». Sa dextérité pour la ratatouille parlementaire, pour la formation et le maintien de « la majorité » — suprême espoir, suprême pensée de tout ministre en exercice — se double d'un esprit d'intrigue qui remplit de peur ses collègues et concurrents. Poincaré tremble devant celui qu'il traite, dans l'intimité, de misérable. Herriot joint les mains quand Briand ouvre la bouche : « Ah messieurs, c'est-il assez grâve !... La France, messieurs, é veut pas meurir. » Le quai d'Orsay avec Briand et Berthe-

ot, puis le créole Saint-Léger-Léger, devient une caserne d'appétits masqués, d'entretiens téléphoniques, accompagnés de gros rires, avec le « finassier » Stresemann, qui fait le lit de l'hitlérisme. Toute la presse parisienne, sauf deux ou trois exceptions, fait l'éloge hyperbolique de Briand, « pèlerin de la paix » à Genève et ailleurs. Or, il était le pélerin de la crotte... et de pire, comme cela devait apparaître lors des élections hitlériennes du 14 septembre 1930, où le voile Stresemannien tomba, rendant, à l'Allemagne guerrière, son vrai visage. Désormais les républicains au pouvoir n'ont plus qu'une pensée : couvrir la retraite de Briand auquel ils ont laissé toute facilité, pendant six ans, de mentir et de trahir, mais qui tient, grâce à sa police, un répertoire exact de toutes les sanies du régime. Napoléon disait de Talleyrand : « De la m... dans un bas de soie. » Briand, ou, mieux, « Aristide », c'est « de la m.... dans une chaussette sale »... De telles chaussettes et de bouts de cigarettes, l'homme de Locarno avait, selon Alfred Capus, qui le fréquentait, toute une bibliothèque.

C'est avec une telle ordure et d'une ignorance crasse, que le pape Pie XI, à l'instigation de deux scélérats, les cardinaux Gasparri et Cerretti, et mû par sa passion progermanique, scella, à partir de septembre 1926 une alliance sur le dos de l'*Action Française*, dont on voit aujourd'hui les heureux

résultats; et pour le Vatican, réduit au rôle d'aumônerie du fascime et bafoué par l'hitlérisme; et pour le catholicisme français, réduit à l'obédience des principaux pourris de gouvernement et de parlement; et pour le corps épiscopal français, réduit à un servilisme dégradant. Condamnée sans aucun motif valable, sans avoir été entendue, frappée dans ses membres les plus pieux (un Roger Lambelin, un baron Tristan Lambert), de l'interdiction des sacrements *in articulo mortis*, *l'Action Française* n'en aura pas moins poursuivi ses campagnes de salut public. Elle est aujourd'hui, tant au point de vue de son immense tirage (plusieurs centaines de milliers d'exemplaires) et du chiffre sans cesse accru de ses abonnements, qu'au point de vue de son influence, le quotidien le plus actif et le plus puissant de France. C'est elle, avec les foudroyants appels de Pujo, l'hiver dernier, qui a soulevé l'opinion publique contre les voleurs et les momies véreuses de la Chambre et du Sénat, sonné le réveil du pays et donné le signal de la délivrance.

De sorte que, dans le duel qu'il avait eu l'imprudence d'engager avec l'auteur du fameux « Je suis Romain », le pape Pie XI a été finalement vaincu. Il n'est pas aujourd'hui, chez nous, de mémoire plus honnie, à tous les niveaux de la société, que celle de Briand. Encore la majorité des gens gnore-t-elle toutes les turpitudes d'une existence

uniquement consacrée au mal, tous les stupres de l'homme de pus, qui préparait les hommes de sang du 6 février 1934.

Philippe Berthelot, qui fut mon camarade de jeunesse, est un diplomate instruit, intelligent, laborieux, spirituel, mais d'un scepticisme utilitaire et total, et dénué de toute espèce de scrupule. J'ai su qu'il avait conseillé Briand dans sa lutte sans merci contre nous et « travaillé » avec Cerretti. Pour qui connaît, comme je le connais, son anticléricalisme violent, c'est bien drôle ! Ce brave Philippe a dû goûter tout particulièrement le scandale de la bénédiction accordée, par l'archevêque de Paris, Monseigneur Verdier, à la dépouille de l'artisan de la Loi de Séparation. Comme *hora et potestas tenebrarum*, pour reprendre la définition terrible du cardinal Billot, cette bénédiction sacrilège se pose un peu là !

Il est vrai qu'au début de son pontificat, Léon XIII avait bien reçu, en audience privée, la fille de police Léonie Léon, maîtresse de Gambetta (après l'avoir été du chef de la Sûreté particulière de Napoloéon III, Hyrvoix) et discuté avec elle d'une sorte de pré-ralliement. « C'est une question d'argent », écrivait Léonie Léon à son amant (1).

(1) Voir cette lettre inouïe, dans *Le Cœur de Gambetta*, par Francis LAUR.

Des papes contemporains, Pie X est le seul qui semble avoir été renseigné exactement sur les choses et les gens de France. C'est qu'il avait auprès de lui Camille Bellaigue, critique admirable, observateur aigu et grand cœur.

J'écris ceci parce que, vivant dans l'intimité quotidienne de Maurras, depuis vingt-six ans, connaissant son scrupule infini pour tout ce qui touche à la question religieuse, le tour « romain » de son esprit, son admiration pour « l'Église de l'Ordre », j'ai été réellement indigné de l'injustice *(injuria)* par lui subie. Quant à moi, catholique pratiquant, je n'ai pas été troublé une seule minute, par l'aveuglement et les méchancetés de Pie XI. Il y a eu, au cours de l'histoire, des Papes sublimes et d'autres féroces, des Papes véritablement saints et d'autres meurtriers et parjures. Dante l'a fait voir dans ses chants immortels. Cela, c'est le côté mortel de l'Institution éternelle. La religion de Notre Seigneur Jésus-Christ n'en est pas atteinte, et c'est en ce fait que réside vraiment cette « primauté du spirituel » dont parlait le godiche Maritain, son plumeau de valet à la main.

On sait ce qu'est le cartel des gauches : une association électorale des radicaux socialistes et des socialistes, leur permettant de mener une politique extérieure continuatrice de celle de Briand, c'est-à-dire de trahison, de prodition et d'abandon,

d'écraser d'impôts le contribuable et de dilapider l'épargne publique à l'aide de lois imbéciles et funestes, comme celle des Assurances sociales.

« École unique, assurances sociales, etc... » du cartel, c'est la fin de l'Enseignement, des finances, de la Défense nationale, de la Patrie et de l'Honneur. On le symbolise généralement par l'union d'Herriot ou de Daladier, avec Léon Blum, personnage hybride, étranger à nos mœurs, à notre sang, à nos façons de sentir, et qui a un physique de lévrier égyptien; par ailleurs, coqueluche de salons où l'on croit encore au « grand soir » et où l'on ne voit pas que le socialisme international est mort, dans son centre, support et arbre de couche allemand, avec l'avènement d'Hitler.

De même, des régimes dictatoriaux ont remplacé un peu partout (Allemagne, Italie, Russie, Hongrie, Turquie) un parlementarisme décomposé et qui, demain, sera universellement abandonné. On rit en lisant, dans l'*Illustration* d'après guerre, les articles où M. Ferrero, prophète à l'envers, annonçait la proximité de la démocratie universelle. C'était juste le contraire qui devait arriver, ainsi que Maurras l'avait très bien vu et enseigné dès 1899 !

Donc, en mai 1932, les élections auxquelles commandait Tardieu avec un ministre de l'Inté-

rieur inconnu, du nom de Mahieu (1), furent à gauche, avec une forte majorité cartelliste. Il faut dire que, deux ans auparavant, Tardieu avait ramassé une bûche géante en répondant, comme président du Conseil, de la parfaite probité de son Garde des Sceaux Péret, ex-président de la Chambre, ex-ministre des Finances, lequel était une basse fripouille, comme cela apparut à la Commission d'Enquête Oustric. Il fut en effet démontré que, chaque mois, Péret recevait, du voleur Oustric, émule de la mère Hanau, autre voleuse gratifiée d'approbations officielles, une enveloppe contenant un « matelas » de billets de mille. En outre, malgré les avertissements répétés de Foch et de Maurras, mon Tardieu, que j'appelle Mirobolant, avait commis le crime d'évacuer Mayence (30 juin 1930). Le 14 septembre suivant, 107 députés hitlériens, au lieu de 12, entraient en trombe au Reichstag. Ces « succès », et quelques autres de même calibre, ne présageaient pas celui de Tardieu, en dépit des fameuses affiches de M. de Kérillis de l'*Écho de Paris* : TARDIEU A DIT.

On sait aujourd'hui, de façon certaine, que ces élections désastreuses et tachées de sang — le président Doumer avait été assassiné entre les deux

(1) Ce sénateur Mahieu est apparu, à la Commission d'Enquête Stavisky, tout récemment, comme un abruti assez suspect.

tours de scrutin — avaient été financées avec l'argent volé de la plus grande escroquerie, quasi officielle — sauf l'affaire Lévy-Dubois — du temps contemporain, dite « affaire Stavisky ». Escroquerie dans laquelle avaient trempé des parlementaires, en grand nombre, des magistrats et de hauts fonctionnaires. Le Panama était dépassé de cent coudées. Quelques fuites d'avant-garde s'étant produites dans de petits journaux, les chefs au pouvoir du parti radical socialiste n'eurent plus qu'une pensée, car beaucoup d'entre eux se savaient compromis : empêcher le scandale d'éclater. Pour cela, il fallait que la présidence du Conseil, avec la fabrication des ministères successifs, ne leur échappât point. L'appoint des socialistes S. F. I. O. et de leur chef Léon Blum leur était donc indispensable. Ainsi s'explique l'influence de ce personnage imbécile, odieux et surfait sur la Chambre si justement dénommée Chambre maudite. Ainsi s'expliquent aussi ces débats des congrès socialistes au sujet de « la participation au pouvoir ».

Or deux bandes se trouvaient, en outre, en rivalité, étant d'égale puissance quant à leurs relations politiques, financières, maçonniques et autres : la bande Stavisky, qui montait l'immense escroquerie de la *Caisse Autonome des règlements et des grands travaux internationaux* et la bande, ou le groupe, Lévy-Dubois (André Dubois étant le

chef du secrétariat particulier de Camille Chautemps) qui préparait l'*Outillage National* sur le modèle de ce qui avait été fait pour les régions libérées. Il s'agissait ici d'une affaire de UN MILLIARD 800 MILLIONS, avec une forte commission à la base. Les deux groupes ou bandes, composés de personnalités et de banques puissantes, ou prétendues telles, s'attaquèrent avec violence, au lieu de s'entendre, comme la prudence l'eût commandé. L'un et l'autre, ayant besoin de la complicité de fonctionnaires, corrompus ou à corrompre, s'appuyaient, bien entendu, sur la Sûreté générale, ainsi dénommée par antiphrase. Le député Bonnaure, ami de Camille Chautemps, patron de Dubois, laissa s'envenimer les relations entre Stavisky et le groupe Dubois. Finalement ce dernier renonça à l'*Outillage National* dans la crainte d'attaques venant de Stavisky et de Dubarry. Mais il fit éclater le scandale Stavisky par le moyen de feuilles éphémères de chantage. On sait la suite et comment éclata l'affaire Garat, dite « des bons de Bayonne ». Ainsi, dans la montagne, une pierre détachée entraîne, en roulant, des blocs de rocher de plus en plus considérables, et peut déterminer une formidable avalanche.

Pendant tout le cours de l'année 1933 l'orage monta, avec des combinaisons ministérielles, qui ramenaient les mêmes noms de radicaux-socialistes,

avec des attributions et combinaisons de portefeuilles différentes. C'était là un manège de chevaux de bois, où ceux-ci étaient remplacés par des chevaux de retour : Herriot, Daladier, Dalimier, Paul Boncour, Chautemps, Raynaldy étaient les noms qui revenaient le plus souvent. Paul Boncour avait pris, au quai d'Orsay, la suite de Briand et de sa phraséologie ampoulée, pacifisto-grandiloquente, avec ronds de bras et adjurations génevoises. Je le tenais pour un simple imbécile, un Don Juan de lavabo, chargé au Palais d'affaires fructueuses et suspectes, comme personnage important de la majorité. Il avait quitté le parti socialiste, mais il demeurait le porte-parole de Blum. On ne devait voir son véritable visage de gredin, de combinard cauteleux et salivaire qu'au 6 février. Son triomphe diplomatique avait été de traiter, à la tribune de la Chambre, le Duce, restaurateur de l'Italie, de « César de Carnaval ». Cela pour flatter les S. F. I. O. (section française de l'internationale ouvrière). A Genève, Paul Boncour, conseillé par Blum, jouait le jeu allemand du désarmement progressif (fiction quant à l'Allemagne, réalité quant à nous) avec la collaboration d'un certain colonel Lucien. Deux fois par semaine, ou trois, les feuilles dites de grande information — (sans doute parce que le gouvernement, quel qu'il soit, les informe). — *Le Matin, le Journal, le Petit Parisien, l'Écho*

de Paris reproduisaient la bobine à la Robespierre de Boncour et son ondulation platine argentée. On le voyait à la portière d'un wagon, saluant la foule enthousiaste, sur le quai de la gare de Genève, s'entretenant avec un délégué anglais, important et grotesque à la fois.

Il serait fastidieux d'énumérer ces cabinets successifs, assis sur la bombe Stavisky et le sachant, parfaitement résolus à l'empêcher d'éclater. L'avant-dernière combinaison, précédant le cabinet Daladier du 6 février, fut un cabinet Albert Sarraut, qui mettait à la Chancellerie un escroc archi-connu comme tel, signalé par moi, avec preuves à l'appui, dans l'*Action Française* depuis quinze ans, celui-là même qui était à l'origine de l'escroquerie colossale et stavyskienne des « bons de Bayonne ». Bons fictifs ou truqués, garantis par des bijoux et objets précieux déposés ou entreposés au crédit municipal (ex Mont de Piété), partis de là pour des destinations inconnues. Bons que Dalimier recommandait officiellement comme ministre du Travail, aux compagnies d'assurances, menacées par lui, si elles n'obtempéraient pas, du monopole d'État. C'est ainsi que Dalimier, garde des Sceaux, couvrait et absolvait Dalimier, lanceur et rabatteur d'une razzia de plusieurs centaines de millions.

Or Albert Sarraut — le même qui, avec Barthou et Poincaré, sur l'ordre de Mme Poincaré, née

Benucci, et de la Sûreté Générale m'avait fait jeter en prison pour crime de paternité, le 13 juin 1927 — Albert Sarraut, dis-je, ne pouvait ignorer l'infamie, ni l'indignité de Dalimier, comme d'ailleurs de tout le Parlement. Mais Albert Sarraut est lui-même un sinistre individu, produit des loges tenu, jusqu'à la garde, par la police politique, au passé plein de « cadavres ». A l'heure où j'écris, il est de nouveau ministre de l'Intérieur du cabinet « national » Doumergue et, avec l'aide de la Sûreté Générale il entrave l'action de la Justice tant qu'il peut. Nous le retrouverons par la suite.

Après le cabinet Sarraut, dans l'hiver de 1933-1934, vint un cabinet Camille Chautemps. Ce dernier, haut dignitaire de la maçonnerie, « Prince du royal secret », plus redoutable encore qu'Albert Sarraut, sous des dehors courtois, beau-frère du procureur de la République Pressard son complice, affecta au Ministère de la Justice, Raynaldy, au service du financier marron Sacazan, comme Dalimier, flanqué de René Renoult, était au service de Stavisky, comme Raoul Péret, du cabinet Tardieu, était au service d'Oustric. C'est sous Camille Chautemps, chef de la bande dite « de Tours », monté en grade avec la « bande de Paris », qu'éclata le scandale des scandales, l'affaire Stavisky, aux ramifications innombrables, giration de fumier et de sang, qui est en train d'emporter le régime.

Chautemps avait attribué le ministère du Travail à Dalimier et, quand notre Pujo eût publié dans *l'Action Française* les deux documents qui écrasaient ce dernier, il dut se séparer de ce précieux collaborateur en le remerciant et en répondant de son honorabilité, comme Tardieu, naguère, avait répondu de l'honorabilité de Raoul Péret. Ce fut un éclat de rire général. Mais le grand public ignorait alors de quoi Camille Chautemps était capable. Toutefois, à l'appel de Pujo et sur convocation de notre journal, le quartier latin et la rive gauche commencèrent à manifester dans la rue et autour de la Chambre des Pourris, au cri de « A bas les voleurs ! » Ces manifestations, de plus en plus nombreuses, gagnèrent bientôt la rive droite, cependant que le tirage de notre journal quintuplait, tous les Parisiens ayant le sentiment, fondé sur les événements quotidiens et les révélations de plus en plus tragiques, que l'effondrement de la fortune publique et de l'épargne était la conséquence d'immenses pirateries favorisées par les politiciens, par de nombreux fonctionnaires et de hauts magistrats. Le 27 janvier, un rassemblement de quelque quarante mille Parisiens sur les boulevards et place de la Concorde, obligea le misérable Chautemps à ficher le camp, en serrant les fesses, en dépit des fortes majorités qu'il avait obtenues au Palais Bourbon. C'était la première fois, depuis

la fondation de la République, que la rue emportait un cabinet, malgré plusieurs votes de confiance.

Avant de tomber de la sorte, Camille Chautemps avait déposé deux projets de loi, qui trahissent bien la préméditation, quant aux forfaits qu'il méditait.

Le premier de ces projets concernait la presse et reprenait partiellement un projet d'étouffement de 1929, présenté par Barthou, Poincaré et Tardieu, et qui avait été repoussé alors avec perte et fracas. La loi de 1881, déférant aux assises les diffamateurs de fonctionnaires publics, de députés, sénateurs et ministres, gêne considérablement les républicains depuis que l'ère des grands scandales et assassinats policiers (mère Hanau, Oustric, etc.) est ouverte. D'où les essais de recours au Tribunal civil, jugeant en matière sommaire et sans la publicité des débats, ou à des « commissions de contrôle qui, formées dans les officines ministérielles, ne contrôleraient, bien entendu, que par ordre. Le même Camille Chautemps s'opposait d'ailleurs éperdument — et on comprit bien pourquoi par la suite — au vote d'une commission d'enquête parlementaire examinant de près — (talons de chèques et autres pièces en main) — l'affaire Stavisky, laquelle grandissait à vue d'œil, et d'heure en heure, et faisait tache d'huile.

Le second projet, plus canaille encore que le précédent, rattachait et subordonnait la Préfecture

de police (1) à cette Sûreté Générale, devenue, par le progrès de la démocratie, une caverne de traîtres, de voleurs et d'assassins, comme l'événement l'a démontré surabondamment. Les bandits et gangsters de la rue des Saussaies eussent été ainsi les maîtres absolus de la vie et de l'honneur des citoyens ainsi que de toute la magistrature. Or, la Sûreté générale n'est que l'aile marchante, ou tueuse, de la maçonnerie. La France était ainsi définitivement esclave et captive des Loges, libres de la vendre et de la dépecer.

Les jours qui suivirent le 27 janvier furent occupés par la constitution d'un cabinet Daladier. Celui-ci, dont nul ne soupçonnait la véritable nature — un Triplepatte capable d'insanités soudaines et féroces — prit, comme collaborateurs, d'illustres inconnus, dont nul ne soupçonnait qu'ils étaient des conjurés à la fois baroques et sanguinaires.

Les dits conjurés s'appelaient Frot, ministre de l'Intérieur; Cot, ministre de l'Air; Chappelaine, ministre de la Marine; Guy La Chambre, Mistler, le financier rouge Patenôtre, un certain Bernier, ministre des P. T. T. Je n'avais jamais

(1) Le Préfet de police était à ce moment-là, un honnête homme, actif, aimé de ses services, M. Jean Chiappe et dont la bienfaisante femme avait fondé la maison de Santé des gardiens de la Paix. L'un et l'autre s'étaient ainsi rendus populaires à Paris.

entendu parler de Frot, si ce n'est comme d'un ancien socialiste, qui avait été l'avocat secrétaire de cette saleté de Paul Boncour. Chappedelaine m'avait laissé, comme député, le souvenir d'un affreux raseur, que nul n'écoutait. On disait Cot entreprenant et mêle-tout. Quant à Daladier, je le tenais pour un brave type, un lecteur de Mistral et d'Aubanel, agrégé d'histoire, rempli de nuées comme tout démocrate, et un collègue sans éloquence, non sans un certain agrément bourru. Déjeunant avec mon fils chez l'excellent restaurateur du sommet du Ventoux, j'avais entendu, par ce brave homme, entre l'omelette aux truffes et le perdreau, un éloge de *son* député Daladier, qui m'avait confirmé dans ma bonne opinion. Je pense que le malheureux a été grisé par une petite cour de journalistes, d'officiers — quand il était ministre de la Guerre — et d'imbéciles qui lui ont fait croire qu'il était « l'homme de la situation ». J'ai appris depuis que d'autres croyaient que c'était Frot, l'homme de la situation, et d'autres que c'était Cot. Chappedelaine croyait que c'était Chappedelaine. Le nombre de gens qui se croient, de notre temps, aptes à la dictature, et émules éventuels de Staline, de Mussolini et d'Hitler, est quelque chose de profondément comique. Nous en avons connu un comme cela, Maurras et moi, qui, pauvre primaire exalté,

rêvait de « prendre la France en mains » avec des milices de chemises de couleur. Le plus beau, c'est qu'il avait trouvé quinze millions, non de chemises, mais de francs à quatre sous, pour fonder un journal, une ligue et je ne sais quoi encore. Le tout dura quelques mois, puis disparut et fondit, désastreusement et ridiculement, comme neige au soleil. Je m'imagine que Frot et Cot devaient avoir quelque ressemblance avec cet étonnant Olibrius. Quelqu'un m'a dit de l'équipe Daladier : « Des gamins qui ont joué avec des allumettes et mis le feu à la maison ». Il y a de cela aussi. Mais ce sont d'abord Daladier en tête, de fameux salauds, et qui ont fait tuer et massacrer pour rien, *exactement pour rien*, quelques vingt-deux bons Français, parmi lesquels des mutilés de la guerre, d'anciens combattants, de véritables héros, et qui en ont fait blesser grièvement mille autres !

Daladier, fourbe et menteur, avait attiré dans son cabinet, pour donner le change sur ses intentions, un certain Piétri, que l'on dit intelligent et laborieux — je ne le connais pas — et Fabry, que je connais bien, ancien colonel, ami de Joffre, fort honnête homme, mais incontestable gourde, au point de vue intellectuel et politique. Ayant eu comme concurrent, aux élections, à Paris un infâme tenancier de boîte à femmes nues, pédéraste célèbre par-dessus le marché, mort à l'occasion d'une scène

indicible — il s'appelait Oscar Dufrenne — mon Fabry imagina, pour jouer les grands cœurs, d'assister à l'enterrement de cette charogne. Il est terrible de penser que le ministère de la Défense nationale puisse être confié à un pareil zozo ! Mais Daladier préparait des mesures (notamment la révocation de Chiappe) qu'il savait bien ne devoir être acceptées ni de Piétri, ni de Fabry, amis du préfet de police. Il comptait sur la collaboration de Boncour, ministre remplaçant Fabry et de l'officier de liaison avec Frot, le lieutenant-colonel Barthe, pour la répression exemplaire qu'il projetait.

Au vrai, il s'agissait de noyer dans le sang le scandale Stavisky, dont la révélation risquait d'emporter au barathre tout le parti radical-socialiste, parvenu au Pouvoir grâce aux centaines de millions volés par Serge Alexandre, avec la complicité, assurait-on, de 150 députés et sénateurs de gauche, pour la plupart francs-maçons. J'ajoute tout de suite que Daladier n'appartient pas à la maçonnerie. Quant à Paul Boncour, ami de jeunesse, avocat et amant d'Arlette Stavisky, mêlé à l'affaire des optants hongrois fricotée, en Hongrie même, par le député Bonnaure, rabatteur de Stavisky, avec la complaisance, pour le moins du Ministère des Affaires étrangères, quant à ce fantoche tragique de Boncour, il était parmi les plus intéressés à une diversion sanglante.

C'est la conjonction de cette grande pensée de Daladier, des combines et des amours de Boncour, et des ambitions consulaires de Frot, Cot et Cie qui a amené l'exécrable massacre du 6 février (massacre doublé de sacrilège et de lâcheté) un des actes les plus vils de l'histoire contemporaine et qui eut dû conduire, deux jours après, au poteau ses dégoûtants auteurs.

L'affaire commença par quelques mesures extravagantes, donnant à penser que Daladier était devenu subitement maboul.

1° Le préfet Chiappe était révoqué, alors que Daladier et Frot ne cessaient de lui jurer — la veille encore — qu'ils étaient ses meilleurs amis, qu'ils comptaient, malgré Blum, le maintenir à son poste, coûte que coûte. Il était remplacé par un Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, considéré, depuis longtemps, comme capable de « mater les Parisiens, les anciens combattants, les contribuables et les camelots du Roi ». Cet individu devait en effet, quelques heures après, montrer son savoir-faire dans le sang desdits Parisiens, qui ne l'oublieront pas.

Le préfet de la Seine, Renard, ami de Chiappe, indigné de sa révocation, abandonna aussitôt son poste, ce qui fait son éloge.

Chiappe refusa la résidence générale du Maroc, qu'on lui offrit en compensation.

2° Le directeur de la Sûreté générale, du nom de Thomé, pauvre larve manœuvrée et terrorisée par ses gangsters, était nommé administrateur de la Comédie-Française à la place de Fabre, auteur dramatique et metteur en scène de grand talent. Fabre était ainsi puni d'avoir monté avec un immense succès, le *Coriolan* de Shakespeare, où les démocrates sont traités selon leurs mérites. Chez Molière l'indignation fut générale. Dans le public ce fut un rire indigné. Thomé eut le bon esprit de refuser ce cadeau compromettant.

3° Mais voici le plus beau : l'indignité du procureur de la République Pressard — son crime, sa scélératesse — étant amplement démontrés par les dix-neuf remises indignement accordées à Stavisky et à sa bande, Daladier, pour ne pas chagriner l'ami Chautemps, beau-frère dudit, magistrat félon, le transportait du Parquet à la Cour de cassation, tout simplement ! La Cour de cassation devenait ainsi manifestement un dépotoir à magistrats véreux, tarés et pourris, ou exceptionnellement serviles. Les Mancel, les Peignot, les Bompard, les Scherdlin étaient dépassés.

Il devenait évident que le Cartel, appuyé sur les Loges, la Sûreté générale, les gardes mobiles (institution Briand), les multiples agents électoraux et les agents confidentiels du Ministère de l'Intérieur, ainsi que sur les étrangers russes et allemands

pullulant à Paris, traitait comme rien le peuple français demeuré sain et honnête, entendait le rançonner, le piller, l'abrutir à merci et lui interdisait, sous peine de prison, d'exil ou de mort, toute protestation. C'est cette situation que l'*Action Française* avait fini par faire comprendre à quelques centaines de milliers de Français et de Parisiens, royalistes ou non, mais patriotes et soucieux de l'honneur national. Telle fut l'origine du 6 février, date terrible et grandiose de l'insurrection de cet honneur (1).

(1) Il faut ajouter que, pendant cette période, Léon Blum, soutien de Daladier, ne cessait de réclamer les têtes du général Weygand, espoir de la Patrie en cas de guerre, du préfet Chiappe, et le désarmement, même unilatéral de la France. Cet étranger prétendait nous livrer désarmés à l'ennemi ! Tel Abraham Schrameck, naguère, prétendant livrer les patriotes désarmés aux communistes armés.

CHAPITRE II

Le 6 février, insurrection de l'honneur français (1)

Ce jour-là, qui était un mardi, nous débarquions à la gare du Nord, venant de Bruxelles, ma femme et moi, à 7 h. 1/2 du soir. L'aspect de Paris, que nous traversions en voiture, était singulier. Les gens se tenaient sur le pas des portes, ou par groupes, comme inquiets de quelque gros événement. Les visages étaient sérieux et concentrés. Nous sûmes, par la suite, que la nouvelle d'une première décharge venait de se répandre à cette heure-là. Le quartier des Halles, puis celui de l'Hôtel-de-Ville, semblaient en ébullition. Nous prîmes par le Pont-Neuf, le carrefour de Buci, le

(1) Voir, pour la journée du 6 février, l'ouvrage de Georges IMANN, qui porte ce titre, et *Concorde*, de Gaston CHÉRAU.

boulevard Saint-Germain assez désert. Mais, dans les rues adjacentes, il y avait de nombreux gardiens de la paix. Nous nous mîmes à table avec nos enfants. Tout à coup, il y eut une charge brutale dans notre rue et, en même temps, nous parvint très net, venant de la Concorde, le bruit d'une salve de coups de feu. Peu après, on venait nous dire que « les salauds avaient tiré »...

— Quels salauds ?

— Les gardes mobiles, embusqués derrière les piliers du pont. On a tiré aussi, du Quai d'Orsay vers l'avenue Gabriel, avec un fusil mitrailleur.

Tout le monde était aux fenêtres, malgré le froid et la brume. Le cri de « assassins, assassins » retentissait un peu partout. L'indignation était générale et je me félicitai grandement de n'être plus député depuis dix ans, car la fureur du public englobait dans « les pourris » (c'est désormais le surnom, mérité, des parlementaires) tous les hôtes du Palais-Bourbon, sans distinction de gauche, de centre, ni de droite. Par la suite, les choses se tassèrent et l'on nuança légèrement... je dis *légèrement*.

Un peu plus tard le téléphone retentit. On me téléphonait, de la rue Boccador, qu'il y avait des morts et des blessés. Puis après un silence : « Nous osons à peine vous dire... — Quoi ? Qui donc des nôtres est tué ? — Maxime. »

J'aime Maxime comme un fils. Il fut le benjamin

des Camelots du Roi. C'est un héros de la guerre, un grand mutilé, et aussi un héros civique et un très grand artiste. La pensée qu'il était tombé, comme Plateau, comme mon Philippe, comme Jean Guiraud, sous des balles républicaines me remplissait de fureur et d'horreur. Je courus à l'imprimerie, rue Montmartre, désireux de venger Maxime tout de suite. Maurras y était déjà, travaillant à son article, au milieu d'une foule de Camelots du Roi, d'étudiants et de ligueurs exaspérés, apportant des nouvelles terribles et dont la plupart étaient blessés et saignaient. Je fus promptement rassuré. Maxime avait été matraqué par les brutes du service d'ordre déchaînées. Mais ses blessures, très douloureuses, n'étaient pas mortelles. Je m'enfermai dans une pièce pour faire, moi aussi, mon article quotidien sur cette monstruosité : des gardes mobiles et des gardiens de la paix tirant, *par ordre* du nouveau préfet Bonnefoy-Sibour, sur d'anciens combattants, couverts de leurs décorations, des patriotes et des jeunes gens désarmés. A partir de minuit arriva la nouvelle d'une autre tuerie, plus effroyable que la précédente, effectuée, au petit malheur, par les gardes mobiles, dans l'avenue des Champs-Élysées. Tout le monde criait : « Aux armes, aux armes ! » Mais personne n'avait même de revolver. Un grand croix de feu, grièvement blessé à la tête, bandé

au restaurant Weber transformé en ambulance, disait : « Demain nous viendrons avec des grenades. » Mais où les aurait-il prises, le cher garçon, ces grenades ! Cependant l'atmosphère était devenue non seulement d'émeute, mais de guerre civile. Des types avec de bonnes figures, des « Dussardier » de l'*Éducation sentimentale*, venaient dans nos bureaux pour « s'enrôler ». On comprenait quarante-huit et les journées de juin, mais politiquement retournées contre les parlementaires, contre les pourris, et le cri de : « A bas les voleurs, à bas les assassins » retentissait partout.

Rentré chez moi à 2 heures du matin, à travers une ville à la fois frémissante et stupéfiée, je pris quelques notes hâtives, puis, tombant de sommeil, je me couchai et m'endormis. Je me rendais compte qu'un pas sérieux venait de s'accomplir vers la délivrance du pays et qu'après un pareil sacrilège, à une date évidemment inconjecturable, mais proche, l'immonde régime républicain était perdu.

Le lendemain mercredi, vers midi et demi, on sonna à ma porte. Ma femme, une amie et mon fils se trouvaient dans l'antichambre. La chaîne étant mise, la servante entre-bâilla et aperçut plusieurs individus à mine patibulaire, dont l'un lui déclara qu'il était de la police et demanda si j'étais chez moi. A ce moment je parus, on ouvrit grande

la porte et nous nous trouvâmes en présence de sept ou huit personnages aux cheveux embroussaillés, aux barbes pas faites, pareils à des figurants de l'Ambigu dans le *Courrier de Lyon*, ou tout autre mélodrame. Deux d'entre eux, moins hirsutes, sortirent leurs cartes professionnelles, qu'ils brandirent de loin — j'ai su depuis que c'étaient le commissaire Oudard et l'inspecteur principal Guilloux, des Renseignements généraux — et me demandèrent de les suivre.

— Avez-vous un mandat d'amener ?

— Non, mais suivez-nous bénévolement, monsieur Daudet.

— Vous voulez rire.

A ce moment, ma femme lança à ces bourriques : « Misérables, vous avez assassiné mon fils, vous n'assassinerez pas mon mari ! »

Cette apostrophe médusa ces étonnants visiteurs. Ils reculèrent d'un pas, comme hébétés, puis, sans insister, tournèrent les talons.

La concierge nous apprit qu'ils étaient venus au nombre de VINGT, avec une grande voiture automobile, qu'ils avaient la prétention de faire entrer dans la cour de l'immeuble, ce à quoi elle s'opposa.

Elle refusa aussi de les laisser monter tous les vingt. C'est pourquoi nous n'avions vu que huit bourriques, les douze autres faisant le guet.

L'aventure était surprenante. J'ai appris depuis,

de source sûre, et la Commission d'Enquête a confirmé, que Daladier et Frot avaient eu l'intention, dans la nuit sanglante, de nous faire passer par les armes, Maurras et moi, qu'ils avaient donné l'ordre de nous arrêter, à l'aube, mais qu'ils n'avaient pu obtenir du Parquet (Donat Guigue) un mandat à cet effet. Un peu avant 6 heures du matin, et alors que les nouvelles devenaient mauvaises pour les assassins, Daladier avait contremandé la fusillade, mais oublié de décommander l'arrestation (sans mandat) qui, au milieu de la pagaille générale, ne fût tentée vainement qu'à midi et demi... Un quart d'heure après cette alerte, un coup de téléphone nous avertit que le Cabinet était démissionnaire. Nous en fîmes prévenir les vingt bourriques, qui s'en allèrent aussitôt, avec leur sinistre bagnole.

M'auraient-ils zigouillé dans ladite bagnole, comme il fut fait pour le conseiller Albert Prince, ou endormi, ou porté sur la voie de chemin de fer de Ceinture, je n'en sais rien. On m'a dit qu'Oudard n'en aurait pas été capable, mais que Guilloux en aurait été, lui, très capable. De toutes façons, « ces messieurs » eussent raconté que je m'étais débattu, qu'en état de légitime défense, ils avaient dû tirer; ou bien le savant et sagace Kohn Abrest aurait conclu, mes viscères en main, soit à un suicide, soit à un accident. Car les procédés de « ces

messieurs » et de leurs experts ne varient guère. De toutes façons Chautemps, Pressard et la Sûreté générale, dite « nationale » eussent été bien débarrassés et eussent poussé un « ouf » de soulagement.

Oui, mais qu'est-ce qu'ils auraient pris le lendemain, les « cocottes » — comme dit le cher Maxime del Sarte — hein, camelots, qu'est-ce qu'ils auraient pris !

C'était la troisième fois que la Gueuse me ratait :

La première fois, par le bras de la fille de police, Germaine Berton, venue à mon domicile pour me tuer, le 20 janvier 1923. Ceux qui me l'envoyaient, c'est-à-dire Lannes et Flaouter, me croyaient assez bête pour recevoir une inconnue, porteuse d'une lettre faribolante.

La seconde fois, ce fut le siège de la rue de Rome, du 10 au 13 juin 1927 où Poincaré et Madame, née Bénucci, Albert Sarraut et Louis Barthou, dit « Médor », espéraient bien que Maurras et moi resterions, canardés par le feu et l'eau, avec douze cent de nos meilleurs partisans. Ma reddition empêcha ce massacre. Si Bonnefoy-Sibour (ou six bourres) eût été préfet de police alors, à la place de Chiappe, le massacre eût été certain. J'en ai gardé pour ces trois salauds, le « Raymond », l' « Albert », le « Louis », une « reconnaissance »

— comme dirait le lambdalisant Balthou, — qui ne finira qu'avec ma vie.

La troisième fois, ce fut celle que je viens de vous conter.

On s'est demandé ce qui serait arrivé si le cabinet des assassins n'avait pas donné sa démission, malgré les adjurations matinales de Léon Blum, conseillant à Daladier de rester et d'augmenter le nombre des cadavres en « mettant la légalité en vacances ». Il serait arrivé ceci, qu'appuieraient au besoin d'innombrables témoignages : d'abord, sur les vingt-deux régiments convoqués à Paris par les soins de Paul Boncour et du lieutenant-colonel Barthe pour « mater les Parisiens », aucun n'aurait ouvert le feu contre des patriotes et des anciens combattants. Ce n'est un mystère pour personne que des officiers en activité, et en civil, se trouvaient place de la Concorde le 6 février. Ensuite, cent mille autres combattants, appartenant à tous les groupements nationaux confondus en une seule masse, mais disciplinés et commandés cette fois, auraient donné l'assaut à la Chambre et au Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'à la Présidence. Toute la garde mobile et toutes les forces de la Préfecture de police eussent été fauchées en deux heures, vu l'état de furie de la population parisienne. Ybarnegaray, qui se multiplia, en ces heures tragiques, pour arrêter l'effusion de sang,

avait, m'a-t-on dit, porté au Gouvernement l'assurance de ce que je viens d'écrire ici. C'était la pure vérité. « Le cyclone », disait le conseiller municipal Ferrandi, qui se distingua lui aussi, avec Le Provost de Launay et plusieurs de ses collègues, par son éclatante bravoure en cette journée mémorable, « le cyclone eût tout emporté ».

Mais que serait-il arrivé ensuite ? Nul n'aurait pu le dire et ceux qui prétendent qu'en l'occurrence l'*Action Française* a « manqué l'occasion » de faire la monarchie, se trompent et trompent le public lourdement. On eût abouti à un gouvernement provisoire gonflé de compétitions et de querelles de personnes, à une véritable cacafouillade des plus dangereuses, vu la situation extérieure, à un état de guerre civile latente. Ayant suivi, d'heure en heure, la tactique de notre chef d'action Pujo, en ces instants mémorables, j'affirme qu'elle a été de tous points admirable, hardie quand il le fallait, prudente quand il le fallait, fondée sur une longue expérience de la rue de Paris et des hommes. C'est le chef-d'œuvre de Pujo.

Je sus, par ailleurs, d'après maints propos rapportés de Daladier et C^ie^, que ces misérables escomptaient, dans la soirée du 6, une attaque contre la Chambre menée par les seuls camelots du Roi, étudiants et ligueurs d'*Action Française*. D'où l'ordre de tirer sans sommations, donné aux

gardes mobiles. Daladier et Frot voulaient recommencer, le 6 février, ce que Sarraut (Albert) avait raté le 13 juin 1927, ce que Bonaparte avait réussi au 13 vendémiaire. Mais Daladier n'est pas Bonaparte et Sarraut est fort au-dessous du derrière de Bonaparte.

Maints récits ont été faits des conciliabules et sarabandes de ces gredins ministériels, doublés d'abrutis effrayants — les Cacatilina, disions-nous — embourbés dans leur complot sanglant. Stéphane Lauzanne dans sa série d'articles, bizarrement interrompue, du *Matin*, où Frot plaidait non coupable aux dépens de Daladier, mettait ces paroles dans la bouche de Frot :

« Presque sans interruption, j'étais appelé au « téléphone par la Chambre. L'entourage de Dala- « dier me harcelait de questions, demandant com- « ment se déroulait la manifestation, ce que faisait « le service d'ordre, si toutes les mesures étaient « bien prises pour défendre le Palais-Bourbon. « J'avais la lamentable impression qu'au bout du « fil régnait une peur intense. »

Lui, Frot croyait encore, à cette heure-là, que Paris était un grand Montargis et que l'urne l'emportait sur la rue. Il se voyait dictateur des pourris, ayant éliminé Daladier. Il avait envoyé aux préfets des principales villes de province le

fameux télégramme jaune « Intérieur à préfets » contenant l'ordre d'arrêter et de « faire disparaître » — probablement dans l'acide sulfurique, méthode Sarret (1) — les réactionnaires et « fascistes » du département.

Chappedelaine, ministre de la Marine, hurlait qu'il ferait venir sur les terrasses des Tuileries, des fusiliers marins, qui canarderaient la foule à coups de mitrailleuses !

Au début de la manifestation les députés, Blum en tête, s'étaient groupés sur l'escalier extérieur de la Chambre et suivaient, avec intérêt et amusement, le spectacle des assommades, puis des fusillades. Mais ils s'aperçurent assez vite qu'en dépit des matraques et des coups de feu, les manifestants gagnaient du terrain et ils reculèrent pour la plupart dans la Chambre même. Un peu plus tard, le bruit courut que les barrages étaient forcés. Alors, ce fut la débandade et la fuite éperdue. Les uns se sauvant par derrière, par la place du Palais-Bourbon. D'autres par la présidence de la Chambre. Un de la conjuration, Mistler, proposa le chemin des égouts, en effet fort approprié. D'autres allèrent se cacher dans les bureaux, dans des recoins où on les découvrit

(1) Assassin marseillais fameux, qui faisait dissoudre ses victimes dans une baignoire d'acide sulfurique.

plus tard, assez penauds. Ils comprenaient qu'après les fusillades, couchant sur le sol des gens désarmés, la fleur de la nation, ils l'avaient échappé belle.

Le manifeste de Frot à la police et aux gardes mobiles montre à plein l'ignominie des conjurés. Il demeurera comme le témoignage des derniers soubresauts du régime maudit : un mensonge hideux, que parachève une menace non moins hideuse :

« Vous aviez à lutter non pas contre des mani-
« festants ordinaires, mais contre des émeutiers...
« Demain, nous aurons peut-être à reprendre la
« défense : nous le ferons ensemble pour la France
« et pour la République. Des moyens encore plus
« efficaces seront mis à votre disposition : tout le
« nécessaire sera fait. Grâce à votre énergie, force
« restera à la loi. »

J'écris ceci deux mois après les événements, alors que fonctionnent deux commissions d'enquête parlementaire, l'une, présidée par Guernut sur les scandales Stavisky — dite « commission des voleurs », — l'autre présidée par mon ancien et venteux collègue Bonnevay, dite « commission des assassins », sur la journée du 6 février. Les témoignages recueillis à cette dernière ont démontré jusqu'à l'évidence le complot tramé par Daladier, Frot,

Boncour et Cie pour noyer dans le sang le scandale Stavisky, qui menaçait à la fois la maçonnerie, la rue de Valois et la Sûreté générale, et exterminer les patriotes, anciens combattants, Croix de feu, Jeunesses patriotes et notamment les Camelots du Roi et ligueurs d'Action Française. La place de cet ouvrage ne comporte pas un récit de la journée historique qui renversa le Cabinet sanglant Daladier comme la journée du 27 janvier avait renversé le Cabinet Chautemps. Cependant je veux citer la lettre, émouvante et précise, d'un manifestant blessé, M. Jean Sirven, adressée en date du 28 mars, au président Bonnevay et qui démontre que les fameux gardes mobiles, dits gardes Briand, n'ont pas tiré individuellement et sans ordre. Ils étaient en ligne sur deux rangs, les uns à genoux, les autres debout, flanqués de fusils mitrailleurs et commandés par un civil, que M. Jean Sirven croit être le préfet scélérat Bonnefoy-Sibour, remplaçant, pour cette besogne déterminée, le préfet renvoyé Chiappe.

« Je suis arrivé sur la place de la Concorde, « venant du boulevard Saint-Germain, calme à « cette heure-là, vers 6 h. 10. A ce moment, à part « quelques charges d'agents et de gardes mobiles « qui essayaient de dégager la place, la manifes- « tation ne présentait pas le caractère de gravité

« qu'elle devait prendre plus tard. Jusqu'à 7 heures,
« les gardes et les agents, soit à pied, soit à cheval,
« essayèrent de déblayer la place en chargeant la
« foule par groupe de cinquante à soixante environ.
« De nombreux manifestants furent blessés à coups
« de matraque. Un manifestant tombé était, en
« général, assommé sauvagement par plusieurs
« gardes. Néanmoins, les manifestants ripostaient
« avec des morceaux de bitume ou de fonte d'ar-
« ceaux, seules armes dont ils disposaient. La
« plupart du temps, tout en se repliant, les gardes
« rejetaient ces projectiles sur les manifestants.
« A 7 heures, les charges devinrent plus violentes
« et les manifestants plus agressifs, parce que plus
« nombreux, la place s'étant peu à peu remplie.
« Néanmoins, les abords du pont étaient assez
« dégagés, peu de manifestants s'y aventurant.

« C'est à 7 h. 1/4 environ que se produi-
« sit un incident sur lequel j'insisterai parti-
« culièrement, personne n'en ayant fait état ni
« dans la presse ni dans les diverses dépositions.
« Donc, une charge de gardes mobiles à pied venait
« de se produire en direction du Cours-la-Reine.
« Les gardes se repliaient, poursuivis par un groupe
« de manifestants. L'un des gardes, resté en arrière
« des autres, fut entouré par une douzaine de
« manifestants environ. Il se trouvait à ce moment
« à cinquante mètres de la tête du pont. Se voyant

« environné, et probablement pris de peur, il sortit « son revolver et fit feu par deux fois sur le groupe « dont j'étais. Je vis le manifestant placé à ma droite « porter vivement ses deux mains au ventre. Il y « eut dans notre groupe un instant de stupeur, dont « le garde profita pour se sauver et rejoindre ses « camarades. Le manifestant dont je parle n'était « pas blessé, mais avait eu ce geste instinctif qui « me fit penser quelques secondes qu'il avait pu « être touché. Ce sont donc les premiers coups de « feu que j'ai entendus ce soir-là et ils ne venaient « pas du côté des manifestants, qui n'étaient pas « armés.

« Presque aussitôt, les gardes à cheval chargèrent « sabre au clair. Après avoir fait une trentaine de « mètres, ils furent assaillis par une telle grêle de « projectiles que les chevaux se cabrèrent et que les « cavaliers durent tourner bride et revenir à la tête « de pont où les chevaux, probablement pris de « peur, devant le barrage des cars leur interdisant « toute fuite, se cabrèrent et ruèrent, désarçonnant « plusieurs cavaliers. Ce que voyant, on fit avancer « deux lances de pompiers qui nous arrosèrent. « Personne n'en fit état et, au bout de quelques « minutes, les lances étaient coupées et les pom- « piers réfugiés à l'abri des cars. Or, chose éton- « nante, à cet instant nous ne vîmes plus devant « nous que l'arrière des cars. Plus personne ! Il

« fallut aux manifestants présents une trentaine de « secondes pour se rendre compte du fait. Nous « étions là environ une trentaine. Quelqu'un cria : « En avant ! A la Chambre ! » Alors, on s'élança. « Nous pénétrons sur le pont par le passage laissé « entre les cars et le parapet. J'étais dans les quatre « premiers, donc je certifie ce que mes yeux ont « vu et n'oublieront jamais : les gardes mobiles « étaient retirés au milieu du pont, juste au sommet. « Le premier rang avait un genou à terre, les « autres rangs étaient debout. Tous revolver au « poing. De chaque côté, sur leur trépied, à environ « cinquante centimètres du trottoir, deux fusils-« mitrailleurs. Et cela, monsieur le président, « c'est une formation utilisée dans le service en « campagne. Personne ne peut songer à le contester. « A peine eûmes-nous pénétré sur le pont, un civil, « qui ne pouvait être que le préfet Bonnefoy-« Sibour, cria, les deux poings fermés à la hauteur « des épaules : « Feu ! Feu ! » Donc, ordre ! A la « distance où j'étais, j'ai fort bien entendu. Or, « nous n'avions pas débordé le service d'ordre, « car nous n'étions qu'une trentaine au plus, je « le répète. Les premiers coups de feu ne nous « firent pas reculer, car on criait : « Ils tirent à « blanc ! En avant ! » Ce n'est qu'en entendant « siffler une balle à mon oreille que j'eus un soup-« çon. D'ailleurs, je n'eus pas beaucoup le temps

« de réfléchir, car, quelques secondes après, je « sentis une brûlure caractéristique au côté droit. « Je m'arrêtai et mis quelques secondes encore à « réaliser la chose. Sentant le sang chaud couler, « je me reculai et me mis à l'abri des cars. C'est là « que je criai : « Ils tirent à balles. » Et, découvrant « vivement ma blessure, je la montrai aux autres « manifestants qui reculèrent. Tous ceux ayant « approché le pont à cet instant avaient été blessés. « Trois gisaient à terre. Ils furent assez rapidement « enlevés et l'on partit vers l'hôpital. Il était 7 h. 40.

« Maintenant, monsieur le Président, j'insisterai « pour vous répéter devant la Commission ce que « j'ai consigné ici. Vous pouvez me confronter « avec quelques-uns des gardes qui étaient à ce « moment sur le pont et qui ne pourront nier. Je « prends la responsabilité de mes dires et les fais « sous la foi du serment.

« J. SIRVEN.

Et voici une seconde lettre qui corrobore la précédente :

Paris, le 18 mars 1934.

« Monsieur le Président,

« Ayant été personnellement victime et témoin « des violences de la garde mobile dans la soirée du « 6 février 1934, je tiens à vous signaler les faits sui-

« vants, dont je suis prêt à témoigner sous serment :

« Je me trouvais le 6 février, vers 19 h. 45 parmi « les premiers rangs de manifestants qui, autour « du drapeau de la Solidarité française, traversèrent « la place de la Concorde en direction du pont. « Arrivés à cinquante mètres environ de celui-ci, « je me détachai avec quelques camarades et nous « nous emparâmes d'une des lances d'arrosage « braquées contre nous. Je n'avais pas vu luire « l'éclair des pistolets. A ce moment, une charge « de gardes mobiles nous assaillit et je tombai à « terre, frappé d'un coup de matraque très violent.

« Aussitôt, plusieurs gardes se ruèrent sur moi « à coups de pied et de matraque. L'un d'eux me « saisit par un pied et me frappa de toutes ses « forces sur la cheville et le genou. Un autre me « prit aux cheveux de la main gauche (j'avais été « décoiffé au premier choc) tandis qu'il m'assénait « sur la tête de nouveaux coups de la main droite. « Le tout était assaisonné d'insultes comme : « Salaud, fumier, tu ne reviendras pas demain. »

« Dès que je pus me relever, je constatai que mes « camarades avaient été refoulés vers le quai des « Tuileries et que je restais seul devant le pont de « la Concorde. Je vis alors les éclairs des pistolets « sur le pont. Mais, persuadés qu'ils tiraient à « blanc, et désespérant de rejoindre mon groupe, « car je perdais beaucoup de sang et me sentais

« très faible, je passais parmi les gardes qui occu-
« paient le pont et semblaient ne pas me remarquer.
« J'espérais atteindre le poste de secours de la
« Chambre.

« J'ai pu alors constater que les gardes qui
« tiraient étaient postés à l'entrée du pont, sur un
« seul rang, à intervalles d'environ trois mètres.
« Ils tiraient froidement, devant eux, sans viser,
« le pistolet à hauteur de la ceinture. J'insiste sur
« le fait que :

« 1° Entre le moment où je suis tombé et celui
« où je me suis relevé, je n'ai entendu aucune
« sommation;

« 2° Les gardes qui tiraient étaient bel et bien,
« malgré les dénégations de certains témoins
« entendus par vous ces derniers jours, commandés
« pour le faire, puisqu'ils restaient à leur poste en
« tirant et ne prenaient pas part aux charges que
« leurs complices faisaient, à la matraque;

« 3° Durant tout le temps que je les ai observés,
« pendant plusieurs minutes, ils ont tiré, à inter-
« valles irréguliers, sans qu'à aucun moment, ils
« aient pu craindre d'être débordés, comme on l'a
« prétendu. En effet, la foule, qui venait d'être
« balayée, ne devait pas être à moins de deux cents
« mètres, en face du pont (au delà de l'obélisque,
« à ce qu'il m'a semblé), et sur les côtés, vers le
« Cours-la-Reine et le quai des Tuileries, de forts

« détachements de gardes se tenaient prêts à « charger.

« Je poursuivis ensuite ma marche vers la « Chambre des députés. Aux trois-quarts du pont, « un journaliste compatissant me prit par le bras « et demanda pour moi le poste de secours. Des « agents nous envoyèrent rue de l'Université, au « coin de la rue de Bourgogne, où mon guide « improvisé me traîna. Mais, quoique perdant « mon sang en abondance par quatre plaies contuses « du cuir chevelu, les policiers me refusèrent « l'accès de ce poste. Et je ne pus recevoir les « premiers soins que grâce à des passants qui « m'aidèrent à trouver une pharmacie. Je fus « ensuite dirigé sur l'hôpital Laënnec pour m'y « faire faire des points de suture.

« Je rencontrai à Laënnec, M. André Puech, « conseiller municipal de Paris, qui avait vu, lui « aussi, des gardes s'acharner sur des blessés à « terre. Il ajouta : « Les Boches ne nous ont jamais « fait ça. »

« Je vous signale que les faits ci-dessus font « l'objet d'une plainte déposée entre les mains « du procureur de la République par les soins de « mon avocat, Me Lecoq de Kerland.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expres- « sion de mes sentiments distingués.

« R. GAUVILLE. »

Des médecins du Val-de-Grâce, qui ont soigné des gardes mobiles blessés, ont dit qu'ils puaient l'éther et qu'ils avaient dû être dopés, ce qui expliquerait, sans l'excuser, leur sauvagerie. Mon avis très net, et c'est celui de tous les Parisiens de tous les milieux, est que cette formation prétorienne et féroce doit être dissoute. Qu'on double ou triple, s'il le faut, le nombre des gardiens de la paix, qu'on leur donne des casernes où ils seront à l'abri des attentats individuels révolutionnaires, mais qu'on supprime cette garde détestée et dont les exploits sinistres ne seront pas oubliés de sitôt. Autrement, à la première alerte, l'émeute peut dégénérer en guerre civile.

Le grand succès de la Commission d'Enquête sur le 6 février a été la déposition superbe de ton, de force et de calme de Maxime del Sarte, mutilé de guerre et matraqué non loin du martyr de Noblens, de la Solidarité nationale, magnifique ancien combattant, couvert de décorations gagnées sur les champs de bataille. Atteint d'une balle en plein front, de Noblens eut ensuite la tête réduite en bouillie à coups de talon et de crosse de mousqueton. Quant à Maxime, dont on connaît l'héroïsme chronique, il n'échappa, ce soir-là, au sort de Noblens, que par miracle.

Trois cadavres de manifestants arrivèrent à l'Institut médico-légal dans un tel état d'écrase-

ment que le professeur Balthazard demanda à ses assistants une minute de silence, pour honorer leur supplice.

Le sang de ces martyrs crie vengeance. Si leurs bourreaux ne sont pas châtiés par les hommes, la Providence s'en mêlera et ce sera alors beaucoup plus terrible. Mais la République, je le répète, paiera pour ses prétoriens, ses voleurs et ses assassins.

Un de ces derniers, le préfet Bonnefoy-Sibour, ou Six-bourres, est revenu de la Préfecture de police, où il s'est illustré le 6 février, à Versailles. Tel Pressard était promis par Daladier à la Cour de cassation. Les gens de Versailles sont de bonne composition, voilà tout ce que cela prouve... Cependant, je le répète, dans l'ensemble, le 6 février a été libérateur. Les cent soixante-huit ganaches du Sénat l'ont bien compris, Schramek et Steeg en tête — deux noms bien chers aux patriotes français ! — quand ils demandaient, l'autre jour, la dissolution des ligues nationales. Dix millions de Français demandent aujourd'hui, EXIGERONT DEMAIN, la dissolution de ces loges auxquelles nous devons l'école unique, la destruction de la défense nationale, la razzia en permanence et quelques assassinats comme celui de Syveton — aujourd'hui connu dans ses détails — et celui, annoncé par *l'Action Française*, un an à l'avance, de Paul Doumer.

Or, le 6 février a été également RÉVÉLATEUR, comme le scandale Stavisky, d'autre façon. Il nous a montré la véritable personnalité d'un Daladier, d'un Paul-Boncour, d'un Frot et d'un Cot, etc. Songez que Daladier a été ministre de la Guerre, en une heure comme celle-ci, où la guerre menace tantôt en Asie, tantôt en Europe ! Ce misérable abruti, Daladier, doublé d'un fou sanguinaire, a tenu dans ses mains la défense nationale, en face de l'Allemagne hitlérienne ! Il eût participé au pacte à quatre ! Cependant que, depuis la mort de Briand, le maquereau béni, le chef de bande des pourris parlementaires, c'est Paul-Arlette-Boncour qui représentait la France à Genève, tout en songeant à la belle F..., comme il le lui écrivait imprudemment ! C'est ce grotesque plus que suspect, ce don Juan de mauvais lieu, ce staviskyen honteux des passeports et des missions à Bonnaure, qui nous représentait à Genève, en faisant des ronds de bras et des salamalecs ! Voilà, mesdames et messieurs, le chef, hier encore (avec le disciple de Briand, digne du maître, le créole Saint-Léger-Léger) de la diplomatie française !

Jamais le pays, cela étant donné, n'avait été plus près de sa perte qu'à partir des élections de 1932 et de l'arrivée du Cartel. Non certes que l'équipe de Tardieu (« Mon ami M. Albert

Dubarry ») (1) avec cette petite saleté de Paul Reynaud de Mexico, valut beaucoup mieux. Mais, il y avait cependant la différence de la simple fripouille à la crapule et à la crapule sanglante. Le garde des Sceaux Raoul Péret, d'Oustric et de l'équipe Tardieu, est un escroc. Dalimier est quelque chose de pire. Chautemps est un complice de voleurs, sans doute, mais aussi un instigateur

---

(1) Voici le texte de la lettre de Tardieu recommandant le voleur Dubarry au Résident général du Maroc :

PRÉSIDENCE
DU
CONSEIL
Le président

Paris, le 12 juin 1930.

« Monsieur le Résident général,

« Mon ami *(horrible, most horrible!)*, mon ami Albert Dubarry, directeur de la *Volonté*, se rend pour quelques jours au Maroc; afin, notamment, de mettre au point, d'accord avec vous, le projet dont il vous a déjà entretenu, concernant la production sur place du ricin indispensable à notre aviation nationale, et pour lequel nous sommes encore tributaires de l'étranger. M. le ministre de l'Air vous a déjà fait connaître tout l'intérêt qui s'attache à la réalisation de ce projet.

« Il me serait très agréable d'apprendre que vous avez réservé à M. A. Dubarry votre meilleur accueil et votre concours.

« Veuillez agréer, Monsieur le Résident général, l'assurance de ma profonde considération.

« *Signé* : A. TARDIEU. »

En fait de ricin, Dubarry était surtout justiciable de l'huile de ce nom... Tardieu connaissait mieux que personne l'infamie de son protégé, puisqu'il lui versait, mensuellement, la sportule des fonds secrets... Avant de réformer la Constitution, Tardieu ferait mieux de se réformer lui-même.

de crimes. Il n'y a que dans l'amour de Dubarry (agent allemand et voleur de grands chemins) que communient l'équipe Tardieu et l'équipe d'Herriot, de cette gourde invraisemblable d'Herriot, apologiste électoral de Bonnaure !

Tout ce personnel-là, les sanieux comme les sanglants, est à mettre carrément au rancart. De même que sont à chasser, comme des traîtres et des malpropres, les deux condamnés de Haute Cour et présidents de la Commission des Finances de la Chambre et du Sénat, Malvy et Caillaux. La journée du 6 février a rendu ce hideux paradoxe insupportable.

Facit indignation verbum. A l'une des HUIT conférences que je donnai aux Ambassadeurs, devant des salles frémissantes et archi combles, à la suite du 6 février, je lus la bleuette rimée que voici :

LITANIES CONTRE LES ASSASSINS ET POUR LES MORTS DU 6 FÉVRIER

Frot et Cot, Cot et Frot
Assassins, assassins,
Cot et Frot, Frot et Cot
Guy la Chambre et Patenôtre,
Mistler, Boncour, ces morts sont vôtres,
A genoux, bandits, sans coussins,
Assassins, assassins!

Ignoble Daladier, c'est toi,
Assassin, assassin,
Qui te caches comme un putois,
Avec ton Paul-Boncour sanglant,
Ton Barthe, mitrailleur sournois,
Et ton Bernier, de sang gluant,
Toi qui, de débris de cervelle,
As jonché la France nouvelle
A genoux, bandits, les pourris,
Devant les corps froids et meurtris,
Assassins, assassins!

Chappedelaine ou de sang frais,
Chappe de pus, chappe de vase,
Ne crois pas que tu nous effrayes,
Cours te replier sur tes bases!
Va cuver ton rêve malsain,
Ta panique et ton anabase,
Assassin, assassin!

La France vous vomit, crapules!
Bourres de la place Beauvau,
Vos gardes, vos bourreaux, cerveaux
Rêvant de meurtre et d'ergastules.
Assassins, assassins!
Patrons de voleurs, maquereaux,
Vivant du jeu, du vol, des filles,
Soufflez, bandits, dans vos buccins,

Dévastateurs de nos familles,
Assassins, assassins.

C'est le réveil, et vos polices
Auront bientôt leurs cous tranchés.
Usez vos dernières malices,
Vous qui les membres arrachez,
Assassins, assassins!
Paris prépare vos supplices,
Assujettit vos échafauds,
Où vous expierez sans défaut,
Avant que le jour ne blémisse,
Assassins, assassins!

Le Cabinet Doumergue, après la fuite du Cabinet Daladier, venait de se constituer à la hâte, Doumergue étant venu de Tournefeuille avec son bon sourire et ayant débarqué à la gare de Lyon au milieu des acclamations. Mais, alors que l'antiparlementarisme était à son comble, cent fois plus violent qu'au temps du boulangisme, ce cabinet-bouée-de-sauvetage, le parlementarisme cartellien le gâchait ce nouveau-né, dans la personne du F.·. Albert Sarraut, successeur de Frot à l'Intérieur, qui est à la fois le ministre des élections et celui de la Sûreté générale. Sarraut, ou le ver dans le sourire doumerguois.

La première chose que fit Sarraut, ou mieux

« Salaud », fut de s'entendre avec Léon, ou mieux Bela Blum, directeur du *Populaire* et Jouhaux, pour une journée de grève générale en riposte à la journée, prétendue « fasciste », du 6 février. Le monde ouvrier, dans son ensemble, ne se laissa pas prendre à cette farce abjecte, et les fonctionnaires eux-mêmes paraissaient assez froids, quand Sarraut fit passer dans ses services, et dans tous les services ministériels, une note et un mot d'ordre, autorisant, l'un et l'autre, les fonctionnaires de tout ordre à faire grève « pour la défense de la République ». L'occasion était belle pour Doumergue de chasser Sarraut. Il ne le fit pas, pensant, lui aussi, en parlementaire, c'est-à-dire à sa majorité.

La grève du 12 février fut un vaste et ridicule fiasco. Elle eut lieu à Vincennes, c'est-à-dire excentriquement. Léon Blum, ayant voulu prendre la parole, y fut hué. Les ouvriers, je le répète, s'étaient abstenus. *Le Populaire*, successeur du *Quotidien* de 1924, annonça des centaines de milliers de manifestants là où il y en avait, en réalité, une trentaine de mille. Le coup Sarraut-Blum était, lui aussi, manqué.

Le 20 février, coup de tonnerre : le conseiller Albert Prince, membre de la Commission judiciaire Lescouvé (chargée de rechercher les responsabilités dans les remises accordées par le Parquet, depuis des années, à l'escroc Stavisky) était trouvé en

morceaux sur la voie ferrée à quelques kilomètres de Dijon, au lieu dit La Combe-aux-Fées. Il avait été broyé par un train. Un bout de ficelle reliait encore une de ses jambes au rail. Près de là, un couteau abandonné par les assassins, qu'avait surpris manifestement l'arrivée d'un train de marchandises non inscrit à l'horaire. Le portefeuille du magistrat avait été laissé par les meurtriers démuni de tous ses papiers, comme il était arrivé pour le prétendu « suicide » de mon fils. On sut aussitôt que, parmi ceux-ci, se trouvaient deux documents accablants pour le procureur de la République Pressard, beau-frère de l'ex-ministre démissionnaire Camille Chautemps. Albert Prince, magistrat intègre et courageux, se préparait à mettre en accusation, le lendemain matin, Pressard, responsable des scandaleuses remises accordées à Stavisky, devant la Commission judiciaire Lescouvé. Le cas de l'infortuné était le même que celui de Syveton, assassiné par le policier et repris de justice Leleu dit « François » à l'instigation du Grand Orient (1), la veille de sa comparution en Cour d'assises pour la gifle historique administrée

(1) On le sait par une déclaration de Leleu à son lit de mort, — recueillie par écrit — dans un hôpital de Berlin et conservée par notre confrère Jacques Crépet, Celui-ci l'a publiée dans *Candide*.

au misérable général André-les-Fiches, ministre de la Guerre du non moins misérable Émile Combes.

Aussitôt, dans le public, averti par l'affaire Philippe Daudet et quelques autres, ce ne fut qu'un cri : « crime policier », donc d'instigation gouvernementale. Chautemps et Pressard commirent la sottise de parler aussitôt de « suicide », ce qui souleva l'opinion contre eux. Venant après le « suicide » de Syveton, le « suicide » de Philippe Daudet, le « suicide » tout récent de l'escroc Stavisky dans le *Vieux Logis* de Chamonix (auquel personne n'avait cru), le « suicide » d'Albert Prince, d'une invraisemblance morale et matérielle, totale, souleva à travers le pays, déjà terriblement secoué par le drame atroce du 6 février, une indignation extraordinaire. Le lien de ce crime à l'affaire Stavisky apparaissait dans une lumière sanglante. Quand l'expert chimiste de toxicologie franc-maçon Kohn Abrest, cité par *le Temps*, ayant pratiqué une analyse qu'il fallut d'ailleurs recommencer, comme il fallut recommencer l'autopsie, osa déclarer que « scientifiquement » rien ne s'opposait à la thèse du suicide, ce fut un nouveau tollé. Manifestement un ordre d'en haut (vraisemblablement de Sarraut, ministre de l'Intérieur — ô dérision ! — du Cabinet d'Union nationale Doumergue) cherchait à couvrir et à sauver Chautemps et Pressard. On vit le moment où le soulè-

vement des honnêtes gens, armés individuellement cette fois, allait recommencer.

Le commissaire, chargé à Dijon de la première enquête sur place, était le trop célèbre Combs, de l'affaire Philippe Daudet, auteur d'un rapport, à lui commandé par ses bandits de patrons (Marlier, Lannes et Delange), où il était dit que j'avais été vu « battant mon enfant sur une plage de l'Ouest ». Rapport qui prouvait la préméditation du crime et que les gredins s'efforcèrent de dissimuler, quand l'affaire apparut sous son véritable jour. J'obtins qu'on perquisitionnât à l'époque (22 février 1924) dans le bureau de Delange. On n'y découvrit pas le fameux rapport. Mais, au départ de Marlier, nommé préfet de la Corse (heureuse Corse !) on le trouva chez celui-ci. Tel était le coco auquel était d'abord confiée la recherche des assassins de Prince, recherche aussitôt transformée en celle des raisons qu'aurait eues Prince de se suicider. Les policiers de Combs, selon l'usage, sollicitèrent le témoignage d'une prostituée, puis intimidèrent des gens de service de l'hôtel Morot à Dijon, où Prince avait déposé son bagage en arrivant, afin de leur faire dire que la victime donnait des rendez-vous dans ledit hôtel. Toutes ignominies vaines, mais coutumières de la Sûreté générale... dite « Nationale ».

Or, je fus averti, dès le 25 janvier, que les

assasins devaient être recherchés au *Cercle Hippique* dit *Frolic's*, 30, rue de Gramont, dans l'entourage d'un certain Georges Garfunkel, chimiste, 7, boulevard Voltaire, à Paris, en villégiature aux Muraux, dit le Garfunkel des réformes frauduleuses, indicateur de la Sûreté générale et dont il avait été beaucoup question pendant la guerre. Je transmis aussitôt cette note à M. Chéron, garde des Sceaux honnête de l'honnête Doumergue, qui la transmit lui-même au juge Lapeyre. Une autre note, quelques heures après, me donnait, sur le *Frolic's* et son personnel dirigeant, des renseignements du plus vif intérêt, qui prirent le même chemin.

CHAPITRE III

La Sûreté générale, dite « Nationale », association de malfaiteurs

Aujourd'hui ce titre n'étonnera personne. Il y a un an, il eut scandalisé bon nombre de gens qui se seraient écrié : « Quelle exagération ! » ou auraient dit, comme ce tartuffe de Poincaré parlant de moi : « la douleur l'aveugle ». Or, c'est précisément la douleur ressentie lors du meurtre de mon fils, Philippe (24 novembre 1923), venant après l'assassinat de Plateau, qui m'a ouvert les yeux sur l'exécrable institution, sise rue des Saussaies, à Paris, dont un de ses audacieux commissaires, le sieur Bouchède, a pu déclarer « qu'elle était l'armature de la République ». Rien de plus vrai, la République étant — ainsi qu'il est patent aujourd'hui — le régime par excellence de la trahison, du vol et

du crime. Cela date de loin (1). Lors de la fondation du régime actuel, un des maîtres cachés de la S. G. française était Henckell de Donnermark, bras droit de Bismarck, mari de l'espionne Païva. Gambetta, qui fréquentait chez la Païva, et correspondait avec Bismarck par Henckell, lequel écrivait à Herbert de Bismarck, Gambetta avait pour maîtresse Léonie Léon, policière elle-même, ancienne maîtresse du chef de la Sûreté impériale Hyrvoix et dont un enfant naturel, donné comme son neveu, était élevé en Allemagne après la guerre de 1870. J'ai raconté cela dans *le Drame des Jardies*. Il n'est pas douteux que les infiltrations pro allemandes et antinationales, qui se sont poursuivies dans la caverne de la rue des Saussaies, depuis la fondation de la République, datent de l'emprise et de l'action d'Henckell et de sa femelle, la célèbre Thérèse Lachmann, dite marquise de Païva. Le génie intuitif de Drumont avait subodoré ces choses dans la *France juive*.

La Sûreté générale a joué un rôle prépondérant dans la persécution, l'exil et la mort du général Boulanger, dont la candeur égalait l'honneur et la

(1) Lire, à ce sujet, les portraits des membres du Comité de Sûreté Générale (1792-1793-1794) dans la *Terreur*, de MORTIMER-TERNAUX, où l'on voit la puissance dudit Comité bien supérieure, quoique occulte, à celle du Comité de Salut Public.

vaillance. Elle a joué, au bénéfice de l'Allemagne, un rôle prépondérant dans l'affaire de Panama (histoire Soinoury), puis dans l'affaire Dreyfus, où ses empreintes digitales sont partout. C'est elle qui, avec Malvy, alors ministre de l'Intérieur, a suscité les mutineries militaires de mai et de juin 1917 (voir « attendus » de l'arrêt de la Haute Cour du 7 août 1918), qui a imaginé et imposé à l'abruti Painlevé le « complot des panoplies », qui a fait étrangler, à Fresnes, son indicateur Almereyda, directeur du *Bonnet Rouge*, qu'elle avait incité à l'espionnage (L. B. 137 du chiffre allemand). La liste de ses méfaits tiendrait tout un volume.

Munie de fonds secrets considérables (80 millions au budget de 1934), entretenant une foule d'agents, d'indicateurs et de maîtres chanteurs composant une véritable *maffia*, prête, à toute heure, à toutes les besognes; terrorisant les directeurs de journaux d'information, les députés et les sénateurs, les magistrats du Parquet et du Siège, à l'aide de ses dossiers et pelures, tenus à jour par ses inspecteurs; bouchant le vol par le crime, et le crime par des rumeurs calomnieuses, que propage son équipe de salonnards et de salonnardes; maîtresse aussi bien de la finance interlope que des maisons de rendez-vous et de tolérance, que des innombrables tripots; contrôlant ces tripots, présidant aux élections par mille réseaux

« confidentiels », disposant des ministres, d'Herriot à Tardieu, et de Barthou à Poincaré, réglant les attributions des portefeuilles, lors des changements de ministère, la Sûreté générale est non pas un État dans l'État. Elle est, dans notre démocratie, « l'État », un État propagateur d'infection et de gangrène, dont les ravages, s'il n'y était mis ordre vigoureusement, et avant peu, finiraient par ruiner la France et ouvrir ses frontières à une nouvelle et prochaine invasion.

Ceci explique l'incroyable élévation d'un Briand, indicateur arrivé, sept fois président du Conseil, naguère sorti de la sentine de la police, puis avocat marron, puis ministre de l'Instruction publique et artisan de la loi de séparation, puis garde des Sceaux, trahissant la France avec Lancken avant de la trahir avec Stresemann, finalement représentant de la France à Genève et qui faillit atteindre à la présidence de la République, après avoir fait alliance avec le pape germanomane Pie XI. *Cursus honorum*, carrière qui n'a pas son pendant au cours de l'histoire contemporaine, vu l'ignorance crasse du personnage, et que nous appellerons, si vous le voulez bien, l'apothéose du maquereau bénit. A feu Adrien Hébrard, rappelant la naissance de cet individu à Saint-Nazaire, je répliquai : « Pas du tout, il est né rue des Saussaies. » Hébrard fut le premier à en rire.

La Sûreté générale est l'aile marchante — et tueuse — de la maçonnerie, et je ne pense pas qu'il y ait un seul de ses hauts fonctionnaires qui n'appartienne à une loge quelconque. Cette affiliation est, en effet, exigée de tous ceux qui ont l'ambition de monter : *quo non ascendam!* Si quelques politiciens comme un Ribot, un Poincaré, un Daladier, n'appartiennent pas à la Congrégation des Frères .·., ils n'en sont pas moins sous la domination de celle-ci, et prêts à subir ses sentences et directives politiques, comme à fermer les yeux sur ses crimes.

Il est bien certain, pour prendre un exemple concret, que si Poincaré, président de la République à la déclaration de guerre, a maintenu, pendant trois ans, au ministère de l'Intérieur un personnage crapuleux comme Malvy, amant notable d'une fille perdue de laquelle il hérita (voir Rapport Pérès à la Haute Cour), c'est parce que la Sûreté générale exigeait la présence de Malvy, protecteur des étrangers suspects et du *Bonnet Rouge*, à un poste essentiel et menaçait le froussard nain de Lorraine de révélations concernant le passé matrimonial agité et le passé tout court de Mme Poincaré, née Benucci. Après la tragique victoire du Cartel, aux élections de mai 1924, la même Sûreté générale imposa à Poincaré, au Sénat (novembre 24), le honteux certificat de « patriotisme » décerné à l'agent de l'Allemagne, considéré comme tel par

ses services (voir déposition du contrôleur Auguste Moreau, à la Haute Cour). Lorsque le 29 janvier 1925, ma femme, Pierre Lecœur et moi, fûmes descendus dans le sous-sol de Flaouter, et eûmes examiné les bizarreries de ce lieu où notre enfant avait été assassiné, la Sûreté générale, aussitôt prévenue, adressa deux motions comminatoires à Herriot, président du Conseil et à René Renoult, garde des Sceaux, pour leur enjoindre — quoi qu'il arrivât — de maintenir en fonctions, avec Delange, contrôleur général des Recherches et maquilleur du meurtre en suicide, les commissaires et inspecteurs généraux de la prétendue surveillance — (en réalité du guet-apens concerté) — du 24 novembre 1923, BIEN QU'ILS EUSSENT FAIT, PAR ORDRE, DES FAUX TÉMOIGNAGES. Cette injonction, subie passivement par les deux ministres, était symbolique. Les Janissaires de la S. G. réclamaient, en somme, le droit de tuer un enfant de quatorze ans et demi, à défaut de son père, SI TEL ÉTAIT L'ORDRE DE LA MAÇONNERIE. Ce fait monstrueux parut alors naturel et la presse de grande information n'en souffla mot.

Clemenceau, dont la manière rude était redoutée, une fois descendu du pouvoir, la S. G., qui avait essayé de le faire exécuter par Cotin, reprit ses exploits d'avant-guerre, avec une audace accrue par quelques années d'abstinence. Elle supprima,

en 1921, le vieil allobroge Antonin Dubost, coupable d'avoir présidé impartialement la Haute Cour qui condamna Malvy « accusé, levez-vous ! » Dubost, demeuré libidineux, attiré dans une souricière de la rue des Martyrs, y périt misérablement, après ingestion d'une tasse de thé empoisonné. Briand était alors président du Conseil, l'énigmatique Marraud, valet de Briand, ministre de l'Intérieur. L'affaire fut étouffée proprement. Puis vinrent les assassinats policiers de Plateau (22 janvier 1923) et de Philippe (24 novembre de la même année), crimes conjugués, montés rue des Saussaies, où trempa le libraire obscène Flaouter, amant de la Berton, indicateur spécial de Lannes, lui-même beau-frère de Poincaré, par madame, née Benucci. Ce furent, concurremment ou ensuite, les assassinats de Bonzervizi, lieutenant de Mussolini (émanation des Loges, la S. G. était et est demeurée violemment antifascise), d'Ernest Berger, de Petliura, ultérieurement de Mangin (à l'instigation de l'Allemagne, qui redoutait le grand enfonceur, pour la nouvelle guerre qu'elle prépare), de Paul Doumer, coupable d'avoir battu Briand à la présidence de la République; et, finalement, du conseiller Prince, qui détenait les secrets malpropres du procureur de la République, Pressard, de ses « remises » de peines à une foule de scélérats et d'escrocs, dont Stavisky, car il faisait son

beurre dans la forfaiture, tout comme, en 1917-1918 le premier président Monier.

Il y aurait lieu de dresser la liste des moyens de suppression, mis en pratique, soit spontanément, soit sur l'ordre des Loges, par ces sanglants « messieurs » :

1° L'exécution par indicateur ou indicatrice : Cas d'Almereyda. Cas de Plateau. Cas de Petliura. Cas de Bonservizi, etc.

2° L'exécution par inspecteur en service commandé : Cas de Gohary. Cas de Stavisky. Cas de Steinheil.

3° L'exécution par repris de justice, remis de peine, gracié sous condition, etc. Cas de Syveton, exécuté par François Maurice, dit « Leleu », sur l'ordre du Grand Orient. Cas d'Albert Prince.

4° L'exécution par suggestion, pression, intimidation, chantage sur l'exécutante ou l'exécutant. Extrêmement fréquente. Généralement inscrite à la commode rubrique des « suicides ».

5° L'exécution par personne interposée, demi-aliénée ou terrorisée. Cas de Doumer.

6° L'exécution à la faveur d'une « méprise de police » concertée. Cas de Philippe Daudet.

7° L'exécution par traquenard. Cas du général Koutiépoff et d'Albert Prince.

8° L'exécution par empoisonnement concerté. Cas de Mangin.

Ces divers procédés, que l'on peut dire de tradition à la S. G., s'accompagnent, généralement, d'un flot de calomnies, qui est la marque de la maison. Le point de départ de ces récits infâmes, de ces allégations putrides, désigne et nomme l'instigateur, ou les instigateurs.

Il y a l'ordre d'en haut, ministériel ou maçonnique, ou les deux à la fois. Cet ordre est évidemment verbal et formulé de la façon la plus simple, ou par entente tacite : « Qui me débarrassera d'un tel ! » Après une séance tumultueuse de la Chambre, où j'avais joué mon rôle, un huissier ami s'approcha de moi : « Méfiez-vous. J'ai entendu une conversation à voix basse, dans un « tambour », de Briand et de Barthou, où ils disaient qu'il fallait à tout prix se débarrasser de vous, parce que vous étiez un péril pour la République. » Ces menaces, alors, me faisaient rire. L'assassinat de mon fils, Philippe, m'a prouvé leur sérieux. Avant la guerre Briand racontait à qui voulait l'entendre que Caillaux avait cherché à le faire zigouiller, au cours d'une partie de chasse : « J'ai été âttâqué. »

Tout politicien qui se respecte a à sa solde — et, sans qu'il s'en doute, à ses trousses — un inspecteur, ou un commissaire de la S. G. Celui-ci

établit, quotidiennement, le dossier du patron, surveille ses visites, ses bonnes amies, sa correspondance, ses déplacements, puis va trouver, « avec le paquet », le concurrent ou l'adversaire, et en demande un bon prix. Le fait est courant. Cela s'appelle « passer les radis ». Car l'argot pittoresque de la police de S. G. est le même que celui des malfaiteurs, leurs émules.

Certains policiers deviennent aussi compliqués, dans leurs manigances scélérates, que des joueurs d'échecs. C'est ainsi que Joseph Dumas, stigmatisé, en juin 1918, au procès du *Bonnet Rouge*, par le lieutenant Mornet, aujourd'hui conseiller à la Cour, favorisait les voyages en Suisse, pendant la guerre, de ses indicateurs Duval et Marion, administrateurs du *Bonnet*, puis nous caponnait ces voyages, avec les dates et les numéros des passeports. Lors des audiences du procès Malvy au Sénat — juillet 1918 — Joseph Dumas vint à moi et m'exprima ses regrets de m'avoir méconnu *(sic)*, et d'avoir servi les desseins de mes ennemis. Je répondis fraîchement. Six ans après, le même Joseph Dumas brouillait les cartes de l'assassinat de Plateau, en compagnie de Ducrocq, directeur de la Police judiciaire, et de Xavier Guichard. Ces trois policiers, chargés d'enquêter sur les domiciles récents de la Berton, nous dissimulèrent et dissimulèrent à l'instruction, le coupe-gorge de Flaouter, indi-

cateur de Lannes, 46, boulevard Beaumarchais, où fréquentait assidûment la meurtrière. Prétérition qui avait pour objet de ne pas brûler Flaouter, réservé, comme on le vit bien, *pour une opération ultérieure*. Finalement, Joseph Dumas, à la suite d'un coup de téléphone mystérieux, se suicida dans son bureau de la Préfecture de police.

Ce qui caractérise les associations de malfaiteurs, c'est, avec la solidarité, au moment des « coups durs », la loi du silence. Solidarité et silence sont aussi fidèlement observés, par les membres de la S. G., que dans la pègre, ou, comme on dit, dans « le milieu ». Toute indiscrétion est sévèrement punie, et l'on a vu le commissaire Montabré répondre à la Commission d'Enquête, qui lui demandait de nommer un collègue délinquant, « qu'il avait encore, lui Montabré, quinze années de service actif à faire »... C'est rassurant pour le public !

Voici, d'après le compte rendu officiel, une partie de la déposition véridique de l'inspecteur Simon, de la S. G., devant la Commission d'Enquête Stavisky, le vendredi 30 mars 1934. C'est un document inestimable et qu'il faut reproduire en entier :

M. Simon est introduit à 9 h. 40. Il prête serment.

Le président. — Vous n'êtes point d'accord avec M. Hennet — *commissaire de la S. G.* — qui

déclare qu'à aucun moment vous ne l'avez entretenu ni de Stavisky, ni de Bayonne.

R. — J'ai déjà déposé à ce sujet devant M. Plytas. Je ne comprends pas l'obstination de M. Hennet à nier.

Je fréquentais, pour rechercher des voleurs de timbres fiscaux, le milieu de la Bourse. Je suis certain qu'avant octobre 1933, il s'occupait déjà de l'affaire Stavisky. Ayant rencontré incidemment Comby, qui a été plus ou moins indicateur, j'ai obtenu de lui des noms : Tissier, Garat, Bonnaure et divers autres. J'en ai alors parlé à mon chef de service, qui n'a pas paru y prêter attention.

J'ai revu Comby, et, dans la suite, celui-ci, sans me prévenir, est allé au Ministère de l'Intérieur, où il a été reçu par M. Bayon-Targe et par M. Peigné. Comby a été dirigé sur M. Ducloux, qui l'a envoyé à M. Hennet, lequel a fait convoquer aussitôt le témoin.

Je n'avais jamais travaillé avec M. Hennet. Je me suis rendu à son bureau et lui ai cité les noms que je connaissais; après quelques minutes, M. Hennet, assez brutalement, m'a fait comprendre que je n'avais pas à m'occuper de l'affaire, qu'il me dit connaître mieux que moi. J'ai pris cela pour un geste dû au caractère personnel de M. Hennet. Depuis, je n'ai plus la même opinion.

D. — Vous êtes très affirmatif ?

R. — Oui.

D. — Vous avez déclaré à M. Plytas que M. Hennet, aurait dit : « Si je ne m'occupe pas de l'affaire, c'est que j'ai des raisons. »

R. — C'est cela. Il m'a fait comprendre que je ne devais pas m'en occuper.

D. — « Si je ne m'en occupe pas, c'est que ce n'est pas au point », voilà comment le propos est noté dans un rapport signé de vous. La nuance est importante.

R. — M. Hennet a pu me dire les deux choses. Ce qui est sûr, c'est qu'il a déclaré être mieux documenté que moi. Je ne peux pas préciser au mot près.

D. — Vous parlez d'incidences qui confirmeraient votre thèse. Est-ce une allusion à la lettre que vous a adressée Comby ?

R. — Oui.

D. — Et à sa lettre à M. Lassalle ?

R. — Je ne la connais pas.

D. — M. Bayon-Targe dit que Comby lui a parlé des timbres fiscaux, de Stavisky et de Bayonne.

R. — S'il ne s'était agi que des timbres fiscaux, M. Hennet n'avait aucune raison de me convoquer spécialement.

D. — A quoi attribuez-vous le défaut de mémoire de M. Hennet ?

R. — Aujourd'hui, je trouve étrange son acharnement à mentir. — *(Hennet a joué un rôle dans l'affaire Paul Doumer, au moment de l'enquête.)* — Je pense qu'il avait un intérêt à le faire.

D. — Lequel ?

R. — J'ai subi dix-sept ans d'ostracisme à la Sûreté pour avoir refusé d'accepter certaines compromissions ! Vous comprendrez mon état d'esprit.

Je ne parle pas d'intérêt pécuniaire. Mais, était-il chargé de ne pas s'en occuper ? Il ne voulait pas s'en occuper, c'est certain. Tout le monde est édifié, à la Sûreté, sur la comédie qui s'est déroulée au sujet de Stavisky. Ou il avait un intérêt personnel, que j'ignore, ou on lui avait interdit de s'en occuper. *(Affreuse alternative!)* Je ne crois plus maintenant qu'il se soit agi d'une simple saute d'humeur.

D. — Précisez ce que vous entendez par comédie ?

R. — Je sais depuis vingt ans ce qu'est une affaire judiciaire. Je n'ai jamais vu, dans un cas aussi clair, attendre trois semaines pour arrêter un homme comme Stavisky, qu'on pouvait arrêter dès la déclaration de Tissier, qui était son homme de paille.

D. — Ce n'est pas, dites-vous, la seule affaire Stavisky dont vous vous êtes occupé ?

R. — Non. Je me suis occupé de l'affaire des

réformes frauduleuses, l'affaire Garfunkel, en 1915 et 1916. J'ai été sollicité alors de ne pas pousser mes recherches.

D. — Par qui ?

R. — Par mes chefs de service d'alors, Provençal, Guichard, Benoist, cheville ouvrière de l'affaire. Je porte les conséquences de mon refus, depuis.

D. — Vous ne croyez donc pas à une simple négligence ?

R. — *Non, car on ne peut être naïf quand on a vingt ans de Sûreté générale.*

D. — Quelle personnalité du Ministère des Pensions a été voir Comby ?

R. — M. Alphandéry.

D. — M. Hennet nous a dit que vous n'étiez pas très bien noté.

R. — Il paraît. Cependant je n'ai jamais fait l'objet d'aucune sanction. Mais on ne m'a jamais pardonné de ne pas être entré dans certaines combinaisons pas très propres, comme il y en a souvent à la Sûreté générale. On m'attribue la volonté d'empêcher les gens de danser en rond. Je n'ai jamais essayé d'empêcher les autres de le faire, mais je n'ai jamais voulu participer à la danse. Aussi suis-je très mal vu de mes propres camarades, parce qu'il est des choses que je ne puis admettre. M. Hennet a même dit que *j'avais été*

expulsé de la Sarre. J'ai fait là-bas tout mon devoir, et la Sûreté a joué un vilain rôle — *sinistre!* — M. de Nadaillac et le sénateur Stuhl étaient mes chefs là-bas; ils peuvent témoigner en ma faveur.

D. — Je ne vois pas de mauvaises notes dans votre dossier, mais beaucoup trop de recommandations.

R. — *A la Sûreté on n'obtient rien sans cela, pas même la permission d'ouvrir une porte.* On a insisté simplement pour que j'obtienne mon droit, rien de plus.

D. — Stavisky avait-il des amis, des relations à la Sûreté? Lesquels?

R. — Certainement, on vous a cité les fonctionnaires en question, et vous les avez même entendus : Bayard, Colombani, Hennet, Montabré. A la Sûreté, les fonctionnaires les plus compromis sont ceux qui ont eu le plus de faveurs. Cela s'est toujours fait et se fera toujours.

D. — Il y a de graves inconvénients à jeter ainsi un discrédit général sur tout un corps de police.

R. — Il y a à la Sûreté beaucoup de braves gens et de gens braves — *lesquels?* — mais il y a aussi des fripouilles, j'en suis sûr.

D. — Quels sont ceux qui, à votre avis, méritent ce qualificatif?

R. — Je n'ai pas autre chose à dire. J'ai été assez victime. Je ne veux plus l'être.

D. — Vous avez prêté serment. Vous avez, dites-vous, une certitude. Vous devez préciser les faits sur lesquels elle se fonde.

R. — J'ai dit la vérité. Je ne puis dire plus.

D. — Vous opposez votre rôle à celui des autres. Vous devez préciser en quoi les autres méritent reproche.

R. — Je ne cherchais à savoir ni des noms, ni des faits. Sur l'affaire Stavisky, j'ai dit ce que j'avais à dire : le reste est une autre affaire et concerne en fait la structure de la Sûreté générale.

D. — Vous avez dit qu'on pourrait faire plus pour l'affaire Stavisky, et que d'ailleurs les errements suivis jusqu'ici par la Sûreté continueraient. Vous en porterez vous-même la responsabilité si vous ne nous dites pas tout ce que vous pouvez et devez dire.

R. — Tous les fonctionnaires de la Sûreté générale savent ce qu'il en est. Un enfant comprendrait que depuis le début de décembre l'affaire n'a pas été traitée normalement.

M. Peissel. — Le dessaisissement de MM. Bonny, Ameline et Hennet vous a-t-il paru justifié et utile pour la recherche de la vérité ?

R. — Je n'ai pas d'opinion sur ce point. Je trouve seulement anormal qu'on les ait laissés s'occuper de l'affaire depuis le début *(terrible !)*

D. — Qu'est-ce donc qui les disqualifiait ?

R. — Je parle d'après des conversations journalières avec des camarades. On trouvait anormal qu'ils s'occupent de l'affaire. Pour le reste, je ne sais rien.

M. Henri Fontanier. — Pendant plusieurs semaines, avez-vous dit, on a laissé Stavisky se promener librement.

R. — Jusqu'au 25 décembre.

D. — Y avait-il un motif de l'arrêter ?

R. — La première déposition de Tissier.

D. — Il fallait un mandat ?

R. — Je ne sais s'il y en avait un.

D. — La police pouvait-elle appréhender Stavisky de sa propre initiative, sans mandat ?

R. — Elle pouvait et devait renseigner le juge de Bayonne sur Stavisky. Je ne sais d'ailleurs si elle l'a fait ou non.

D. — Elle pouvait intervenir de cette façon ?

R. — Elle le pouvait et le devait.

D. — Aurait-on pu empêcher Stavisky de quitter Paris dans les conditions où il l'a quitté ?

R. — Certainement ! Il ne se cachait pas !

D. — Ainsi, on parlait de l'affaire dans votre milieu ?

R. — J'en ai parlé avec des camarades vers le 5 ou 6 décembre, et à plusieurs reprises ensuite.

D. — On était donc alerté ?

R. — Je n'ai jamais pu comprendre que, pen-

dant trois semaines, on ne se soit pas occupé de l'affaire Stavisky.

D. — Y a-t-il, à votre connaissance, des exemples de complaisances semblables dans d'autres affaires ?

R. — Je ne le crois pas.

D. — Comment expliquez-vous les complaisances dont bénéficiait Stavisky ?

R. — J'ignore les raisons pour lesquelles Stavisky était *tabou*.

D. — Vous devez pourtant avoir fait des hypothèses sur les protections dont il jouissait ?

R. — Je ne suis pas allé, en décembre, à la direction de la Sûreté générale, et dans mon service, je n'ai recueilli aucun bruit à ce sujet.

D. — Cela me paraît étonnant.

R. — Je parle de mon service.

M. Jean Renaud. — Certains fonctionnaires de la Sûreté générale auraient eu, avez-vous dit, des relations avec Stavisky ?

Entre Hennet et lui, quelles relations y avait-il, et sur quoi appuyez-vous votre dire ?

R. — Sous quelle forme Hennet connaissait Stavisky ? Je l'ignore : on en parlait.

D. — Je vous demande de préciser le genre des relations qui existaient entre Hennet et Stavisky.

R. — Je ne parle pas de fréquentations suivies. Nous sommes, Hennet et moi, à des services différents. J'ai été étonné de son attitude. Mais je n'ai

pas voulu dire qu'il eût des relations, au sens propre, avec Stavisky.

Il m'a dit qu'il connaissait les affaires Stavisky, mais je n'ai pas prétendu qu'il fréquentait Stavisky.

D. — Vers le 7 décembre, vous auriez parlé avec des collègues de l'affaire Stavisky ? A propos de quel fait nouveau ?

R. — De l'arrestation de Tissier.

D. — Elle est du 23 décembre.

R. — On en a parlé avant. Je ne parle pas ici comme fonctionnaire. Je dis une impression.

D. — Quinze jours avant l'arrestation, y avait-il des faits qui permettaient de dire que l'affaire allait renaître ?

R. — Ce sont des collaborateurs qui m'ont rappelé l'entretien auquel j'ai fait allusion. De quel fait exact s'agissait-il ? Je crois qu'on parlait déjà de Tissier, mais je ne peux rien affirmer de plus précis.

M. Georges Mandel. — Vous avez parlé de fonctionnaires de la Sûreté générale qui connaissaient Stavisky. Ils le connaissaient en raison de leurs fonctions ou pour des motifs personnels ?

R. — Ils ont dit qu'ils connaissaient Stavisky comme indicateur.

D. — Il a cessé de l'être en 1932. Leurs relations avec lui ont-elles continué ?

R. — Je ne sais pas.

D. — Connaissez-vous d'autres faits que ceux qui ont été révélés à la Commission ?

R. — Non.

D. — Vos critiques de la Sûreté générale sont donc fondées sur la seule connaissance des faits qui nous ont été révélés ?

R. — J'ai dit mon impression sur la manière dont l'affaire était traitée. Mais je n'ai parlé à aucun camarade de relations de fonctionnaires de la Sûreté avec Stavisky.

D. — Vous devez dire toute la vérité. Vous vous plaignez de l'état dans lequel se trouve la Sûreté générale. Pouvez-vous à l'appui de vos dires, ajouter des révélations à celles que nous ont faites d'autres témoins ?

R. — Non.

D. — Vous avez, de vous-même, parlé de l'affaire Garfunkel. Est-ce qu'à cette affaire étaient mêlées des personnalités politiques ?

R. — Oui.

D. — Lesquelles ?

R. — Cela date de dix-huit ans.

D. — Vous devez dire ce que vous savez.

R. — Je ne citerai pas de noms. Depuis dix-sept ans c'est oublié.

A la demande de M. Georges Mandel, le président insiste pour que le témoin réponde à la question posée.

R. — Je ne puis répondre.

Le président. — Vous avez parlé de personnalités politiques mêlées à l'affaire Garfunkel. Quelles sont-elles ?

R. — Je ne veux pas le dire.

D. — Vous n'avez pas le droit de vous taire. C'est vous qui avez parlé de l'affaire Garfunkel. Après avoir jeté le soupçon sur vos camarades de la Sûreté générale, vous étendez ce soupçon au monde politique. Vous vous plaignez de votre mauvaise réputation. Votre silence ne la fera pas cesser.

R. — En conscience, je ne puis dire plus.

D. — Quand vous avez devant vous un témoin qui use des moyens dont vous usez devant nous, vous savez insister pour qu'il parle. Parlez donc.

M. Bénassy. — Vous êtes fonctionnaire. Vous êtes tenu au loyalisme.

M. Mandel. — Vous avez le premier parlé de l'affaire Garfunkel, vous avez dit qu'elle ressemblait à l'affaire Stavisky, avec laquelle je dis, moi, qu'elle a des liens. Vous avez dit que des personnalités politiques y étaient mêlées. Vous devez dire leurs noms, sinon, je demanderai au président de mettre un terme à votre déposition pour que la Commission délibère sur votre cas.

R. — J'ai parlé de l'affaire Garfunkel pour faire comprendre l'attitude de la Sûreté générale; mais je n'ai pas dit qu'elle eût des liens avec l'affaire

Stavisky; j'ai dit seulement qu'elle s'était présentée un peu de la même manière et qu'il y avait eu là des accointances politiques. Tout le monde les connaissait.

Il faut citer des noms ? Je me rappelle le sénateur Grosjean, qui a fait partir Garfunkel en Suisse; le commissaire Benoist, dont on a beaucoup parlé depuis. Il y avait certainement d'autres personnalités. On trouvera leurs noms au dossier.

D. — Vous ne connaissez pas d'autres personnalités politiques ? Vous avez dit que tout le monde les connaissait.

R. — Le sénateur Gervais, M. Dalbiez, mais je ne me les rappelle pas tous. Je ne mets aucune mauvaise volonté à répondre.

M. Sénac. — Le témoin a dit que l'affaire Stavisky avait été très malmenée au début, et que Stavisky aurait dû être mis en cause dès les déclarations de Tissier.

Mais cela a été fait par l'inspecteur Bonny, d'après les déclarations que celui-ci nous a faites. Il a téléphoné au juge de Bayonne : « Connaissez-vous Stavisky ? Une nouvelle Commission rogatoire serait nécessaire. » La Commission fut envoyée par télégramme. Votre appréciation sur ce point est donc inexacte et injuste.

R. — J'ai dit que l'impression dans nos services et la mienne sur la mise en marche de l'affaire

étaient mauvaises. Je n'ai pas parlé de Bonny, sinon pour rapporter certains étonnements qui s'étaient manifestés parmi nous.

M. Berthézenne. — Que savez-vous des relations politiques, administratives, judiciaires, industrielles de Stavisky ?

R. — Je les ignorais totalement...

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

D. — Vous avez bien songé à traiter l'affaire Stavisky en flagrant délit ?

R. — Oui. Vers la fin septembre ou le début d'octobre. C'est dans les cafés louches des environs de la Bourse que j'ai entendu parler de l'affaire.

M. Blaisot. — Entre inspecteurs de brigades mobiles, avez-vous des réunions de camaraderie fréquentes ?

R. — Assez peu fréquentes.

D. — Y connaissait-on l'affaire de Bayonne ?

R. — Dans les trois-quarts des brigades, non...

. . . . . .

. . . . . .

D. — Les brigades mobiles étaient-elles au courant de l'affaire de Bayonne avant les aveux de Tissier ?

R. — A la première brigade, j'en ai parlé au

mois d'octobre. A ce moment, il aurait dû y avoir un contrôle, puisqu'il s'agissait de 100 ou 200 millions; cela méritait une vérification.

D. — Je comprends l'étonnement des brigades devant l'inertie de la police.

R. — J'ai été très étonné qu'on ne cherche pas à contrôler les faits allégués.

D. — Quelles personnalités de la direction de la Sûreté ont pu intervenir pour arrêter l'affaire?

R. — Je l'ignore comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne sais pas s'il y a eu des ordres donnés.

(Le témoin se retire.)

Cette déposition jette une certaine lumière sur les coulisses de la Sûreté générale. Quant à Garfunkel, « Georges le Docteur », dont il est question dans ce long questionnaire, j'ai reçu sur son compte, depuis l'assasssinat d'Albert Prince, une centaine de dénonciations au moins. Mis en cause à l'occasion des réformes frauduleuses, pendant la guerre, il a pris rang de longue date, parmi les indicateurs de premier plan de la S. G. et mes correspondants me l'ont signalé tout de suite comme « en sachant long » sur l'affaire Prince et comme habitué du *Frolic's*. De même qu'Almereyda, directeur du *Bonnet Rouge*, était considéré, pendant la guerre, comme le véritable préfet de Police de Paris et bien au-dessus du pauvre incapable Laurent, dit « le

somnolent », de même, en dépit de sa condamnation à cinq ans de réclusion en 1917, et peut-être en raison même de cette condamnation, Georges le Docteur est le véritable directeur de la Sûreté générale. Le grand hebdomadaire *Je suis partout*, admirablement renseigné, a publié une curieuse biographie de ce personnage. En voici quelques fragments. Garfunkel, sorti on ne sait d'où, intelligent, frotté de chimie et de médecine, a débuté comme indicateur du sous-chef de la Sûreté Jouin, qui fut assassiné à Ivry par le bandit en automobile Bonnot, autre indicateur, comme je l'ai su de source sûre. Il devient consultant... pour maquereaux pris en flagrant délit de traites des blanches, pour marchands de cocaïne, et autres gens « du milieu ». Il jouit bientôt d'une grande autorité et à la police et dans la pègre. C'est un « monsieur », comme disait Flaubert, « avec une canne et un chapeau » et bientôt un laboratoire de « chimie appliquée ». Ah ! diable !

« Coiffé d'une petite calotte noire, Georges le « Docteur, assis à sa table de travail, scrutait de « ses yeux vifs le visage inquiet du solliciteur et « prononçait sa sentence.

« Mais, en 1917, un accident imprévu enraya « momentanément l'activité professionnelle du doc- « teur. Impliqué dans le grave procès des réformes

« frauduleuses, il fut condamné à cinq ans de « réclusion et enfermé dans la maison centrale de « Melun.

« Est-il utile de dire qu'il bénéficia de la libé- « ration conditionnelle ? Cette faveur lui était « acquise de plein droit.

« Dans le Paris d'après-guerre, où fleurissait « la combine et l'intrigue, où le mercanti et le « nouveau riche étaient rois, Georges le Docteur, « libéré de la maison centrale, trouva un vaste « champ d'exploitation.

« Il tutoya des députés, il hanta les antichambres « ministérielles. Il devint aussi l'ami d'Albert « Dubarry.

« Quand Georges le Docteur arrivait à *la* « *Volonté*, le garçon de bureau, bien stylé, s'écriait : « Je vais prévenir M. le Directeur. »

« Et, aux visiteurs qui se présentaient ensuite, « il disait :

« — Repassez demain. M. Dubarry est en confé- « rence avec M. Garfunkel, il en a pour deux heures « au moins.

« Dubarry reconduisait, lui-même, jusqu'à la « porte son cher docteur. Et, avant de se quitter, « avant d'échanger une fraternelle poignée de mains, « les deux compères s'adressaient les ultimes « recommandations :

« — Pour le contingentement, tu verras le

« ministre... Entendu pour la licence d'impor-
« tation... N'oublie pas de passer demain à la
« S. G....

« Bonnes affaires. Fructueuses affaires.

« Georges le Docteur a meublé somptueuse-
« sement son appartement du boulevard Voltaire,
« il possède un château, des autos et trois villas
« à Paris-Plage. Il est bon époux, il est le bienfai-
« teur de sa famille : il a commandité son frère
« utérin, Jo l'Élégant, pour l'acquisition d'une
« maison close en province. »

Membre influent du *Frolic's*, annexe de la S. G., dont nous parlerons tout à l'heure, Georges le Docteur est devenu un personnage officiel, chargé par le Cabinet du ministre de l'Intérieur — ACTIF comme un Abraham Schrameck, un Chautemps, ou un Albert Sarraut, PASSIF et assujetti comme un Marraud, ou un Tardieu — des « missions » les plus délicates. Il est ce qu'en argot de police on appelle un « observateur », c'est-à-dire un metteur en scène d'opérations urgentes et difficiles. Les directeurs de la Sûreté, criminels comme Marlier, scélérats comme Hennion, imbéciles comme Geay ou Thomé, passent. Garfunkel DEMEURE et c'est merveille qu'à l'occasion de l'affaire Prince un juge d'instruction se soit occupé de lui, de son laboratoire et de ses automobiles. Mais il n'a pas

été arrêté, alors que ses copains Dubarry et Tribout, l'ont été. Pourquoi Garfunkel a-t-il été laissé en liberté ? Parce qu'il assure la liaison entre les « politiques » de la S. G., confidents des grands patrons (un Briand, un Schrameck, un Steeg, un Chautemps, un Albert Sarraut) et les hommes de main. Il est le centre du nœud de vipères, comme Aron Simanovitch nous dit, dans son *Raspoutine*, qu'il l'était lui, Simanovitch, à la police de « l'okrana », avant l'assassinat de la famille impériale.

Aile marchante de la Maçonnerie, qu'elle entraîne aux actions les plus ténébreuses et criminelles, lui assurant aujourd'hui une impopularité formidable, la Sûreté générale, dite « Nationale », commande aux préfets, aux « agents confidentiels », instituteurs, percepteurs, secrétaires de mairie, marchands de vins, patrons de bordels grands et petits, et assure les élections de gauche. Celles de mai 1914, patronnées par des socialistes allemands, étaient présidées par Malvy et dirigées par Vigo, dit Almereyda, directeur du *Bonnet Rouge*. Elles composèrent la Chambre, dite « de trahison », qui ficha le camp à Bordeaux, le 23 août 1914, et ne revint à Paris qu'après la victoire de la Marne. Après la guerre et la Chambre bleu horizon — dont j'étais — la Chambre de gauche du 11 mai 1924, reproduisit celle de mai 1914, avec une exactitude

qui prouvait que la S. G. avait conservé des principes identiques, des méthodes semblablement criminelles, des cadres également pourris.

Le principe, c'est d'avilir le pays et de le maintenir, par cet avilissement, en état de sujétion complète. Corrompre pour dominer, telle est la devise de l'affreuse Boîte, qui n'accepte au Ministère de l'Intérieur qu'un complice comme Schrameck ou Steeg, ou Albert Sarraut, qu'un ligoté comme Marraud ou Tardieu, ou qu'un crétin comme Maunoury ou Mahieu. Seul Clemenceau eut assez d'autorité pour imposer place Beauvau, un brave type, le père Pams, et, au Ministère de la Justice, un honnête homme, libre d'entraves, comme Léon Bérard. Mais de telles et si rarissimes exceptions ne sauraient que confirmer la règle atroce de la démocratie, laquelle met aux postes d'État la lie de la nation.

Les quatre fonctions de cette association de malfaiteurs qu'est la Sûreté générale, ou maçonnique, sont : la trahison, le chantage, le vol et le crime. Nous allons les examiner successivement à la lumière des faits. Elle procède aux élections à l'aide d'un personnel, soigneusement contrôlé et « fiché », qu'on désigne sous ce nom : « agents confidentiels ».

La trahison est symbolisée, à la Sûreté générale, par les noms de Malvy (condamné en Haute Cour

pour forfaiture, avec des attendus accablants, le 7 août 1918) et par Célestin Hennion, qui fut directeur de la Boîte, avant d'être, après Louis Lépine et au moment de la déclaration de guerre, le Préfet de police de Paris.

J'ai traité ailleurs, et longuement, le cas de Malvy, contre lequel j'ai requis, en Haute Cour, pendant plusieurs heures : « Malvy était payé par l'Allemagne », m'a confié, au cours du procès, le contrôleur général, Auguste Moreau. Quant à Hennion, je tiens mes renseignements sur son compte : 1° de quelques-uns de ses collaborateurs; 2° du général Clergerie, second de Gallieni, et qui figura sur nos listes électorales d'après la guerre. Ils ne sauraient être infirmés, ni rectifiés.

On ignore à quelle époque Hennion entra au service de l'Allemagne. Ce que l'on sait, c'est qu'avant la guerre, il tenait bureau d'entreprises théâtrales berlinoises, auxquelles il était intéressé, et se trouvait à la solde du banquier espion Zadock, avec lequel il avait une maîtresse en commun : la jolie Jeanne B... Ce détail était connu du général Clergerie et de Doumer, qui assuraient le service de surveillance, en l'absence du Parlement — Dieu merci ! — au moment de la marche des armées allemandes sur Paris. Caillaux, le chef de bande de l'époque — Barrès disait « le maître du bal » — était trésorier-payeur général aux armées et, vu

la rigueur bien connue de Joffre, n'en menait pas large, l'histoire des *documents verts* (1) étant alors dans tous les esprits, l'assassinat de Calmette par la femme Caillaux étant tout récent, ainsi que l'acquittement scandaleux. Les seconds de Caillaux, Charles Paix-Séailles, du *Courrier Européen* (qui venait de mener campagne contre l'état-major et le général de Castelnau) et Almereyda, secrétaire de rédaction du *Courrier*, prochain directeur du *Bonnet Rouge*, se tenaient cois.

Clergerie, Gallieni et Doumer apprirent, par la voie militaire, qu'Hennion avait fait brûler nuitamment, à Pantin, tous les dossiers secrets des agents étrangers et des suspects à la Préfecture de police; qu'il faisait fabriquer des milliers de brassards, AUX COULEURS ALLEMANDES, destinés à ses gardiens de la paix, pour l'entrée des troupes du Kaiser à Paris; qu'il avait fait imprimer clandestinement une affiche, recommandant le calme à la population. La trahison était flagrante. Gallieni voulait fusiller le misérable. Doumer conseilla de le destituer simplement, afin de ne pas alarmer la population. Cet avis prévalut. Hennion, débarqué aussi brutalement, que devait l'être, par Daladier,

(1) Correspondance échangée entre Jagow et Lancken, von Schöen et Bethmann Hollweg, et où Caillaux était représenté comme un agent actif de la politique de Guillaume II.

vingt ans plus tard, l'honnête Chiappe, suspect de patriotisme, fut remplacé par un brave homme, d'une rare stupidité : Laurent, dit « le Somnolent ».

C'est la Sûreté générale, dite « Nationale », qui a inspiré à Millerand, après les élections du 16 novembre 1919, de prendre le fils et petit-fils d'allemand Steeg (Théodore), comme ministre de l'Intérieur. C'est elle encore qui a assuré le retour aux affaires de l'indigne Briand, en 1921, qui a fait assassiner Plateau et mon fils au moment de l'occupation de la Ruhr — où *l'Action Française* avait joué un rôle décisif — et qui a *perpétré*, c'est le vrai mot, les élections cartellistes de trahison de 1924 (le dimanche noir), si funestes à notre malheureux pays.

Quand éclata, voici quelques mois, le scandale, dénommé par Pujo, de l'*Union Douanière Européenne* (association Le Trocquer, Otto Wolff), deux hauts fonctionnaires de la S. G., Ducloux et Allec, s'y trouvèrent, comme par hasard, compromis. Les prétendues tentatives de « rapprochement franco-allemand », si fréquentes avant Hitler, de 1924 à 1930, avaient surtout pour objet DE RENDRE OFFICIELLES ET « TABOU » LES TENTATIVES DE TRAHISON QUE RÉTRIBUAIT, CHEZ NOUS, LA WILHEMSTRASSE. Briand servit ainsi de couverture aux plus ignobles marchandages, aux plus louches combinaisons. Sous sa dictature purulente et celle du concussion-

naire, Philippe Berthelot, au quai d'Orsay, sous l'impulsion conjointe des fonds allemands et des fonds secrets de notre Ministère des Affaires étrangères, celui-ci se transforma en une véritable caverne, parallèle à celle de la S. G. L'affaire Horan, l'affaire de Noblet d'Anglure, dix autres, étouffées dans l'œuf, marquaient le point de putréfaction auquel était parvenu ce grand rouage de notre vie nationale. Le prétendu pacifisme du pèlerin Aristide garantissait l'impunité à la pire racaille de finance, de sportule et de proxénétisme. Briand patronna, avec le cardinal Dubois *(arcades ambo)* la *Gazette des Nations* de la célèbre voleuse « mère Hanau », annexe de la vaste escroquerie, dite *Gazette du Franc*, que patronna, de son côté, Poincaré. Cette première vague de flibusterie gouvernementale, panachée de prodition censée humanitaire, déferla entre 1928 et 1929. Elle annonçait une grande vague, l'affaire Péret-Oustric de plus grande envergure policière et judiciaire, [1930] suivie présentement du mascaret Stavisky, où, sous l'égide de la S. G. fleurissent la trahison, le vol et le crime.

L'affaire de la mère Hanau éclata du fait du chef d'orchestre — (comme le lui dit le juge Glard) — indicateur patenté et scélérat consommé, Georges Anquetil, ex-directeur du *Grand Guignol*, devenu directeur de *la Rumeur* et grand « équipier » du

Mont Saint-Michel. Anquetil était un pilier de la rue des Saussaies, où il allait en personne, mensuellement, toucher sa provende. Quand il fonda *la Rumeur*, journal quotidien des « redresseurs de torts », la Boîte lui remit une liste de vicieux, tricheurs au jeu, courtisanes, etc., qu'il put alors taper à merci. Il réunit ainsi plusieurs millions, qu'il partagea, bien entendu, avec « ces messieurs ». Il avait auparavant pratiqué ce fructueux système avec un directeur de la Police judiciaire, du nom de Ducrocq. Anquetil connaissait, de première main, les rapines de la mère Hanau, sa rivale. Il dénonça *la Gazette du Franc* dans *la Rumeur*. Mais, comme il arrive en pareil cas, il fut pris dans le tourbillon, et sombra, condamné à la prison pour chantage et extorsion de fonds, en même temps que sa dégoûtante victime.

L'affaire Oustric — qui devait entraîner au lac de purin plusieurs policiers tels qu'André Benoist (directeur de la Police judiciaire), l'ex-commissaire Benezech, de l'affaire Philippe Daudet, le sénateur René Besnard, l'ex-sous-secrétaire d'État de Poincaré, Gaston Vidal, le garde des Sceaux et ex-président de la Chambre, Raoul Péret — éclata à la suite de diverses plaintes en escroquerie qu'il fut impossible d'arrêter. Le sinistre petit Paul Reynaud — de l'équipe Tardieu — était alors ministre des Finances, et déposa une plainte

ambiguë contre X..., visant, de façon assez vague, ceux qui, en ébranlant la confiance, « portaient atteinte au crédit public ». Soudain, la bombe éclata avec force, grâce à une Commission d'enquête parlementaire, où se distinguèrent, comme justiciers, deux personnalités d'une réelle valeur politique et morale ; George Mandel et Louis Marin.

Après de nombreuses séances, les bénéficiaires de la *Snia Viscosa* (Société de soie artificielle, dont l'Italien Gualino était, en Italie, le chef avec Oustric) furent évoqués en Haute Cour de justice. Celle-ci (c'est-à-dire le Sénat) les relaxa après une banale admonestation. Les *Snia visqueux* annonçaient la venue des *sta-visqueux*. Oustric, René Besnard et Gaston Vidal furent acquittés par la « Haute Assemblée », dans le même temps que Caillaux et Malvy reprenaient peu à peu leur situation politique à la présidence de la Commission des Finances du Sénat comme à celle de la Commission des Finances de la Chambre.

L'affaire Stavisky éclata du fait de la rivalité, ou plus exactement, de la lutte sans merci, engagée entre Stavisky, pour sa *Caisse autonome des règlements et grands travaux internationaux* et le groupe Lévy-Dubois, représentant l'*Outillage national.*

En raison du scandale Stavisky, ce projet de l'« Outillage national » — portant sur une somme d'UN MILLARD HUIT CENT MILLIONS —

a été heureusement abandonné, ou mis en sommeil, par ses lanceurs, après la mort de Serge Alexandre. Le crédit public l'a échappé belle !

M. André Dubois est, comme chacun sait, le secrétaire particulier de Camille Chautemps, président du Conseil démissionnaire, le 27 janvier 1934, à la suite de l'immense manifestation populaire, conduite, à l'appel de l'A. F., au cri de *A bas les voleurs*, et qui ne précéda que de dix jours la tuerie des patriotes français, sur la place de la Concorde et l'avenue des Champs-Élysées, par le Cabinet Daladier-Frot (mardi 6 février).

Le groupe Lévy-Dubois fut fondé, en 1927, par trois petits Juifs sans fortune, Joseph Lévy, Charles Lévy et David Cohen, alors comptable chez l'aîné de leur famille, Manès Lévy, qui menait de front deux grosses affaires plutôt malheureuses. Ces trois jeunes gens, affiliés à la loge « le Droit et le Devoir » (rue de Puteaux), créèrent (SANS UN SOU), la Société spéciale financière, au capital de 30 millions, dont ils se partagèrent les actions. Ils donnèrent cent actions de 100 francs chacune à une haute personnalité maritime, pour décider celle-ci à présider leur société. La banque n'acceptait pas de dépôt et ne faisait aucune opération proprement bancaire. L'affaire avait un seul programme, un seul objet : s'attacher certains hauts fonctionnaires, au premier rang desquels on

cite M. L..., alors secrétaire général du mouvement général des fonds, par la suite secrétaire général du Crédit Foncier. Il s'agissait d'obtenir de M. L... qu'il donnât à la banque un certificat global d'annuités — garanties par l'État — de dommages de guerre, et qu'il autorisât le groupe Lévy-Dubois à émettre un emprunt public, tout en restant dépositaire des fonds recueillis, au lieu de les verser à la Caisse des dépôts et consignations.

M. L... eut la bizarre candeur d'accorder UN MILLIARD DE FRANCS de certificats globaux, sans s'inquiéter de connaître si le groupe Lévy-Dubois avait les dommages de guerre correspondants. Ceci fut la besogne d'un autre fonctionnaire, M. J..., inspecteur des finances, contrôleur financier des Régions libérées, qui entra au groupe deux ans avant d'en faire officiellement partie. Restaient à trouver les dommages dont, assure-t-on, M. J..., affirmait l'existence. Un directeur des annuités aux Régions libérées envoya, au groupe Lévy-Dubois, des dommages divers très importants. En même temps, le groupe fonda la *Compagnie sucrière*, et s'annexa le directeur des dommages de guerre de Laon, M... Celui-ci aurait accepté, non moins candidement, la justification de remploi des dommages, achetés à 30 % de leur valeur. Le bénéfice du groupe Lévy-Dubois aurait été considérable, si l'appareil avait fonctionné; mais il n'en fut rien.

C'est alors, en mai 1933, que germa dans le groupe Dubois la grande idée. UNE LOI FUT PRÉPARÉE ET VOTÉE EN JUILLET 1933, QUI PERMETTAIT LE FINANCEMENT, PAR ANNUITÉS, DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT, VIS-A-VIS DES COMMUNES ET DÉPARTEMENTS.

On prépara, 55, Champs-Élysées et 62, rue des Mathurins, chez Lévy-Dubois le groupement de l'« Outillage national », sur le modèle de ce qui avait été fait pour les Régions libérées (voir les diverses interventions d'Inghels à la Chambre « bleu horizon », dans les premiers mois de 1924, interventions qui m'avaient beaucoup intéressé et que j'avais appuyées).

Mais Stavisky intervint. Il fonda en même temps, sur le même modèle et d'accord avec le Quai d'Orsay et Bonnet, la « Caisse autonome », présidée par M. de Fontenay, ambassadeur de France. Cependant que le conseiller comptable du groupe Lévy-Dubois, M. Hanoune, beau-frère de David Cohen, ouvrait un bureau, boulevard Richard-Lenoir, au rez-de-chaussée, bureau qui devenait le siège de la Société immobilière de la rue Chardon-Lagache (lotissements). Sur l'activité de ce même M. Hanoune, j'ai reçu de nombreux documents et renseignements qu'il serait superflu de rapporter ici. Le siège cinématique du groupe devait être boulevard Haussmann.

Les deux groupes Lévy-Dubois et Stavisky s'attaquèrent donc avec acharnement.

D'un côté, il y avait Chautemps, Lévy-Dubois, le Crédit Lyonnais, qui avait la promesse des dépôts de fonds. De l'autre bord, de l'autre bastion, il y avait Stavisky, Bonnet, Boncour, Bonnaure, le Quai d'Orsay. Stavisky, appuyé sur ses bons hongrois, ne voulait pas céder. Il était sur le point de rembourser Bayonne.

Subitement, l'intervention de l'Urbaine gâcha tout et mit le feu aux poudres. Le Crédit Lyonnais obligea le groupe Lévy-Dubois à dissoudre l'« Outillage national » et à renoncer à la trop belle affaire. La nation française récupéra ainsi. sans s'en douter, la coquette somme de 1.800 millions.

J'AJOUTE QUE, L'AFFAIRE CONTINUANT, C'EUT ÉTÉ LA BANQUEROUTE DE LA FRANCE, SANS QUE LA FRANCE SUT POURQUOI.

On remarquera, avec la gradation croissante des escroqueries Hanau, Oustric, Vincent, Stavisky, la gradation, non moins croissante de la part prise à celles-ci par l'association de malfaiteurs qu'est la S. G. Cela tient à son emprise quasi totale : 1° sur les politiciens, complices ou assujettis; 2° sur les magistrats. Le Palais de Justice avait ainsi tendance à devenir un simple palais de Police. Le résultat fut le pourcentage extraordinaire des

crimes impunis — 80 % d'après les statistiques de la Préfecture de police.

Les vols de la Sûreté générale — ou plus exactement partages de rapines — s'opèrent par le moyen de la section des Jeux, sur le fonctionnement de laquelle, et bien qu'avec réticence, le commissaire Montabré a donné à la Commission d'enquête Stavisky quelques renseignements édifiants. La S. G. donne les autorisations nécessaires aux tenanciers de tripots qu'elle est censée surveiller. On suppose bien que ces autorisations ne sont pas gratuites, non plus que celles accordées aux bookmakers. C'est là une première source de bénéfices illicites. L'autorisation est d'autant mieux rémunérée, que le solliciteur est plus taré, a un casier judiciaire plus chargé. Là-dessus se greffe la fructueuse industrie de l'allègement, ou lavage dudit casier. C'est ainsi que celui de Stavisky demeura vierge avec une condamnation à la prison et diverses autres condamnations pour tricherie. Stavisky, étant de la Boîte, au titre d'indicateur, dut obtenir des conditions plus avantageuses qu'un simple margoulin. Nous verrons, au chapitre des annexes de la S. G. que les tripots sont ainsi, pour l'Association de malfaiteurs, une source continuelle de bénéfices.

Le commissaire Montabré a déposé, devant la Commission, sous la foi du serment, que les deux

plus grands croupiers de la République, les citoyens André et Zographos, véritables autorités en la matière, tenanciers de nombreuses maisons de jeux, avaient fait, en dix ans, UN MILLIARD de bénéfices de cagnotte, à raison de 100 millions par an. Jusqu'en 1930, ces heureux privilégiés, dans un pays aux trois-quarts ruiné, n'avaient pas payé un sou d'impôt ! Par la suite, ils avaient payé un impôt de 2 % ! On comprend que dans ces conditions, et le cas des citoyens André et Zographos n'étant pas isolé, le brave Doumergue et ses collègues du Cabinet d'Union nationale, né sur le charnier de la place de la Concorde, le 10 février 1934, aient été contraints à la dure nécessité de rogner le pauvre pain des anciens combattants, pensionnés, retraités, mutilés, de leurs veuves, et des fonctionnaires de toute catégorie. Mais il eut, à mon avis, été beaucoup plus simple : 1° de fermer tous les tripots ; 2° de récupérer les fonds secrets de la S. G. (80 millions pour 1934) ; 3° de dégorger tous les André et Zographos des milliards de la cagnotte, et d'éviter ainsi l'affamement des milliers et des milliers de pauvres gens, déjà réduits à un seul repas par jour.

Le jeu, la prostitution, dont vit grassement la S. G. en plus de ses fonds secrets, sont d'effroyables plaies sociales. Or, le régime électif, appelé « République », est fondé précisément sur l'activité poli-

tique des bénéficiaires du jeu et de la prostitution. Le suffrage universel est un bonneteau périodique, dont les cartes sont tenues par des gredins. *Et nunc erudimini...*

En ce qui concerne les crimes policiers, dits aussi crimes politiques, on suppose aisément qu'ils exigent, outre de nombreuses complicités, toute une organisation coordonnée. Celle-ci est assurée alternativement par la Sûreté générale, dite « Nationale », par une partie de la Police judiciaire et des Renseignements généraux à la Préfecture de police. La participation de la P. J. et des R. G. dépend, bien entendu, de la surveillance et de la moralité du Préfet de police. C'est pourquoi à la veille du 6 février, Chiappe, suspect d'humanité et de patriotisme, fut remplacé par Bonnefoy-Sibour, considéré comme plus « malléable »... ce qu'il était en effet, ainsi que l'événement l'a démontré.

Pour la perpétration d'un crime policier, il faut : 1° des chefs d'expédition, des agents de transmission, des exécutants, et en cas d'alerte ou de « loup », des exécutants d'exécutants, de façon à brouiller les pistes ; 2° l'acte accompli, il faut des alibis, des chercheurs de « suicide », des faux témoins, des experts dociles, des maîtres-chanteurs, des journaux complaisants. Enfin 3°, si l'affaire vient aux Assises, il importe de trier et de truquer le jury. Le meurtre concerté de Plateau et de mon fils m'a

permis de connaître de près chacun de ces compartiments, lesquels sont à cloison étanche.

Les chefs d'expédition sont, généralement, soit des contrôleurs ou commissaires en titre, soit des individus tarés de longue date, ayant rendu de nombreux services à la Boîte et sur lesquels on peut compter. Dans l'affaire de notre fils Philippe, le chef d'expédition fut le contrôleur général Delange, chargé, par Marlier et Lannes, de veiller au grain, et qui, aussitôt après le meurtre de Philippe par le commissaire Colombo, se préoccupa de grimer celui-ci en « suicide ». Au-dessous de lui, l'indicateur appointé Flaouter, qui prêtait son sous-sol à l'opération. Flaouter était entré dans la police à la suite d'une perquisition opérée en mai 1921, dans son coupe-gorge, par le commissaire Garanger, assisté de l'inspecteur Bouscatel, et où l'on avait trouvé un énorme stock de livres et d'objets obscènes dont trafiquait le scélérat. Il fut embauché et l'affaire fut classée.

Les exécutants se trouvent parmi les « repris » ou « remis » de justice, qui fonctionnent dans les parages de la Sûreté générale. Le type classique est celui de ce François Maurice, dit Leleu, qui avoua à notre courageux confrère, Jacques Crépet, avoir assassiné Gabriel Syveton, en décembre 1904, à l'instigation du sénateur Desmons, du Grand Orient, et d'Albert Sarraut. Leleu, malade

dans un hôpital de Berlin, fit cet aveu à l'article de la mort, attendri par les bons procédés qu'avait eus pour lui la mission française dont faisait partie Jacques Crépet. La véracité du misérable est certaine, puisqu'il n'avait plus rien à gagner ni à perdre ici-bas. Il peut arriver aussi, dans des cas exceptionnellement graves, comme celui de Stavisky, que l'exécutant soit un inspecteur en titre, un homme de confiance, voire un commissaire, chargé de mission, susceptible de se débrouiller, en cas d'alerte, avec l'appui des bons copains. Le ministre de l'Intérieur Constans, qui eut raison de Boulanger, et savait jouer à miracle du meurtre et du chantage policiers, disait cyniquement « j'assassine moi-même ». C'était à peine exagéré et ses collègues le jugeaient fort capable de mettre, en effet, lui-même la main à la pâte. On l'avait recommandé, comme ambassadeur de France, auprès du sultan Abdul-Hamid (Lockroy avait vu la note) en ces termes :

« Ne refusera à Sa Majesté (ou à Sa Hautesse) aucun service, de quelque nature qu'il soit. »

J'étais à la Comédie-Française dans la loge commune de René Goblet, alors président du Conseil, et de Lockroy, ministre du Commerce. Constans et sa terrible femme entrèrent dans leur avant-scène : « Ah ! voici les empoisonneurs »,

dit Lockroy. Et Goblet de rire à travers son asthme. Plus tard, Hanotaux (Gabriel), le célèbre séducteur et bourreau de la délieieuse Valentine Verlain, déclarait en « héhé, héhé », qu'il était difficile de déterminer lequel, de Constans ou d'Abdul-Hamid — dont il célébrait « la petite main fine et délicate » — avait le plus de crimes sur la conscience. Bref, les forfaits de Constans étaient le « joke » de tout le milieu républicain et avaient fait de lui le ministre de l'Intérieur idéal du régime.

Lockroy, lui-même, avait à son service un policier du nom de Titard, chargé de veiller sur sa précieuse personne, depuis qu'un vieux cocher, à la suite de je ne sais quelle bisbille du temps de Victor Hugo, lui avait tiré dessus sans l'atteindre. Titard était un ancien souteneur, comme Aristide Briand, et son grand plaisir était de persécuter les prostituées. Un soir qu'il en poursuivait une place de la Bourse, celle-ci lui enfonça, par l'œil, la tringle de son parapluie dans la cervelle. Lockroy en fut inconsolable.

Les exécutants d'exécutants sont un des rouages les plus originaux de la S. G. Quand, à la suite d'un crime policier retentissant, celui qui s'est chargé de l'exécution menace de manger le morceau et de faire chanter « les patrons », ceux-ci le font zigouiller proprement. Tel fut le cas d'Almereyda, directeur

du *Bonnet Rouge*, qui ruait dans les brancards de Caillaux et de Malvy et que le policier Joseph Dumas fit étrangler à la prison de Fresnes par un détenu du nom de Bernard. Mais Paul Morel, avocat de la veuve d'Almereyda, prononça à cette occasion une plaidoirie documentée, magnifique et fameuse, terrible pour Malvy, qui commençait ainsi :

« La mort est la marraine du silence. »

Ce pourrait être la devise de la Sûreté générale, dite « Nationale ».

Le crime accompli, il s'agit de brouiller les pistes; de terroriser les magistrats, notamment le juge d'instruction; de crier *au suicide*, même contre toute vraisemblance, de susciter des alibis et des faux témoins; de soudoyer des journaux dociles, en les réduisant, par la menace, à la servilité complète. Tout cela se fait méthodiquement, conformément à un schéma invariable, lequel comporte un jet de calomnies purulentes sur le cadavre, encore chaud, de la victime.

Lors du récent assassinat, maçonnique et policier, du conseiller Prince (20 février 1934), qui, venant quinze jours après le massacre des patriotes et anciens combattants sur la place de la Concorde, fit un bruit énorme, deux « solides » de la S. G. furent chargés aussitôt de brouiller les pistes :

le commissaire Combs et l'inspecteur principal Bonny.

Conformément aux ordres du sinistre F.·. Camille Chautemps et de son beau-frère Pressard, Combs déclara, du premier coup d'œil, qu'il s'agissait d'un suicide. Venu à Dijon pour s'y livrer secrètement à la débauche, poursuivi par le remords de mauvaises actions antérieures, Albert Prince était allé se ligoter sur la voie ferrée après avoir préalablement absorbé un narcotique puissant. C'était là un thème absurde et révoltant, et qui souleva l'indignation de tous les gens sensés. Mais l'association de malfaiteurs n'en est plus à une absurdité près et sa longue impunité lui faisait croire à son omnipotence. Or, cette fois, et à la lumière des décharges des pistolets et fusils-mitrailleurs de Daladier, Frot, Cot, Bonnefoy-Sibour et Cie, la nation toute entière se cabra, des journaux de l'obédience S. G., qui tentèrent, timidement, d'accréditer l'insane et scélérate thèse de couverture imaginée par Chautemps, Pressard et la Boîte à leurs ordres, virent des milliers de lecteurs les abandonner, cependant que *l'Action Française* qui accusait, voyait décupler son tirage.

Impossible de résister au mascaret populaire, quand il atteint ces proportions. Impossible aussi de nous faire taire. Très difficile, pour cent raisons, de nous zigouiller, Maurras et moi. Zigouillage

qui eut d'ailleurs entraîné, par réciprocité, celui de quelques centaines de francs-maçons, anciens ministres, et autres bons républicains. J'ai expliqué ailleurs comment notre étroite amitié et collaboration rend malaisée l'exécution d'un seul de nous deux. C'est dans ces conditions que l'étouffement de l'affaire — par le truc classique des fausses pistes — fut confié à l'inspecteur principal Bonny, homme de confiance de Chautemps et ancien homme de confiance de Sarraut, qui venait de jouer un rôle, également de confiance, dans l'assassinat du pirate et indicateur Stavisky, au *Vieux-Logis*, près de Chamonix.

Ce Bonny s'acquitta de sa mission avec un cynisme inouï, menant l'instruction à sa guise, comme si les juges de Paris et de Dijon n'existaient pas, mettant en scène des remises, nocturnes et rocambolesques, à domicile, de talons de chèques, par un indicateur à lui, du nom de Jo-la-Terreur, cependant que le procureur Gomien, succédant à Pressard, attendait placidement dans la pièce à côté ! Quelque temps après, le même Bonny-menteur choisissait au hasard trois individus, grands électeurs de l'avocat de S. G. Torrès, et les faisait incarcérer à tâtons comme étant les trois auteurs du crime effroyable. Bientôt ces fausses pistes s'effondraient, le garde des Sceaux, Chéron, était couvert de ridicule et le public

berné une fois de plus. Mais, comme disait le père Hugo :

Ce serait une erreur de croire que ces choses
Finirent par des chants et des apothéoses.

Le chapitre des faux témoignages de la S. G. exigerait à lui seul, un volume et un répertoire. Il existe pour Paris, seulement, rue des Saussaies, un plan par quartiers, où figurent des « témoins » possibles pour toutes les affaires d'escroquerie, de meurtre, de trahison dans lesquelles, d'ordre des Loges, ou spontanément, se lance l'association des malfaiteurs. Je n'ai pas pu avoir communication de ce plan, mais j'affirme son existence.

Les faux témoins s'obtiennent, généralement, par la peur. La Sûreté générale fait suivre avec soin, et relève, TOUTES LES AUDIENCES de la police correctionnelle du Palais de Justice, tient note des cas et des condamnations. C'est ainsi qu'elle a connu les condamnations, par exemple, de Stavisky, de Sartori, de Sacazan et des deux ou trois centaines de gredins semi-politiques et maîtres chanteurs qui défilent devant les tribunaux. Affaires de jeu, affaires de mœurs, affaires de chantage, tel est le champ immense de ses investigations et de ses récoltes. Ses inspecteurs travaillent ici, à plein collier, avec ceux de la Police judiciaire et des Ren-

seignements généraux, qui sont, eux aussi, « dans le secret des dieux ». C'est ainsi que le chauffeur et faux témoin Bajot, employé dans l'affaire de mon fils, comme devait l'être, quelques années plus tard, le chauffeur Flottes, dans l'affaire Almazian, a pu dire, devant moi, à une audience Audièvre en levant les bras au ciel : « Tout ça, c'est la tour Eiffel ! Ça me dépasse de cent coudées. » Il lui aurait suffi de dire « la vérité, toute la vérité, rien que la vérité », pour être libéré de ses compromissions et de son tourment !

J'ai eu devant moi, dans l'affaire de notre Philippe, un grand nombre de faux témoins, les uns arrogants — (je me rappelle les mégères hurlantes d'un décrochez-moi çà de Montmartre, auxquelles Philippe était censé avoir voulu vendre son pardessus), — les autres humbles et désireux de s'éloigner. On m'a dit qu'ils recevaient, selon leur importance, de la Boîte, une somme variant de 500 à 2.000 francs. Mais j'imagine que le commissaire Benezech, qui reçut Philippe agonisant et le pistolet de son prétendu « suicide », avait touché davantage. L'immense budget (80 millions pour 1934) de la S. G., n'est pas là pour rien. Il sert à rétribuer largement, et de la main à la main, les « raconteurs d'histoires » et les favorables alibis.

C'est ici le lieu de parler des « délégations criminelles », en usage à la S. G. et qui permettent de

passer, du langage elliptique et comminatoire d'un gentleman dans un bureau, aux efforts et ahans de cinq ou six escarpes pour allonger, sur les rails du train de Dijon-Paris, un magistrat respirant encore.

La « délégation criminelle » est mieux qu'un langage chiffré. Supposons qu'un ministre comme Chautemps ait le besoin urgent de se débarrasser du témoignage d'un homme comme Prince, à l'occasion du règlement de comptes Stavisky.

Il est bien clair que l'individu roué, ténébreux, de famille parlementaire, qu'est Camille Chautemps, ne passe pas à ses services un ordre de tuer, un *pereat iste* comme sous la République romaine. Mais il a, parmi ses subordonnés de la place Beauvau, quelques gaillards dont il a fait l'avancement et qui lui sont attachés à la fois par la reconnaissance et par le *secret* de la Loge, vu qu'il a le titre et le grade, sans rire, de « sublime prince du royal secret ». Il fait venir le ou les gaillards susceptibles de le comprendre à demi-mot, et il leur explique, avec ou sans signe de détresse, que la République est en danger. Un magistrat suspect de loyauté, du nom de Prince veut poursuivre et grandir le scandale de l'affaire Stavisky, où sont englobés quelques très hauts personnages de la Maçonnerie et de la République. Il faut empêcher cela A TOUT PRIX. Les bourriques stylées com-

prennent aussitôt, après avoir reçu l'assurance que, pour la défense de la République, on ne lésinera pas et que les fonds secrets, *dont il n'est dû compte à personne*, sont là pour un coup... Dès le lendemain, le dossier « Prince » est recherché dans les coulisses de la S. G. et une surveillance exercée autour du domicile de celui-ci. Jamais plus il ne sera reparlé de Prince au ministre Chautemps, mais une « délégation criminelle » est instituée qui va, en descendant, de la place Beauvau à une annexe importante, le tripot *Frolic's*, 30, rue de Gramont, et de celle-ci à une pègre composée d'indicateurs et de condés, c'est-à-dire de repris ou de remis de justice et d'interdits de séjour que la police a entièrement dans sa main.

C'est là un schéma général où le nom de Chautemps peut être remplacé par celui de Schrameck, de Steeg, de Sarraut, de tout autre F.·. ou radical-socialiste notable, considéré comme affilié. Le prétexte de la défense républicaine et maçonnique excuse tout, aussi bien le crime commis par Lannes, beau-frère de Poincaré et de madame, née Benucci, sur la personne d'un innocent enfant de quatorze ans et demi que l'interdiction faite par le procureur général de procéder à aucune arrestation au sujet de cette affaire, devenue, du fait de Poincaré, une affaire d'État.

Les policiers exécutants connaissent bien la

délégation criminelle et, dans le cas où il s'agit de supprimer une personne importante, ou dont ils subodorent l'importance, ils exigent soit un *ordre écrit* (le billet-signalement « est armé », de la main de Marlier, dans l'affaire Philippe Daudet) soit un concours imposant de collègues ainsi compromis (11 policiers dont deux contrôleurs généraux, un commissaire divisionnaire et trois commissaires spéciaux, convoqués au guet-apens du 46, boulevard Beaumarchais, le 24 novembre 1923, dans l'affaire Philippe Daudet). Ils ne marchent qu'à cette condition, se méfiant à bon droit de l'instigateur haut placé qui se dérobe en cas d'alerte, et soucieux de prouver, le moment venu, qu'ils ont agi PAR ORDRE.

La délégation criminelle peut être compliquée, comme dans le cas de Doumer; elle peut être très simplifiée, comme dans celui de Syveton, et probablement dans celui de Mangin.

Deux mots ici du cas Doumer, non encore complètement élucidé, mais qui le sera certainement, à une heure donnée, à mesure que se dissiperont les ténèbres accumulées autour des loges maçonniques et de la Sûreté générale, dite « Nationale ».

Au lendemain de l'élection de Paul Doumer contre Briand, je fus averti que d'énormes intérêts — que l'on ne spécifiait pas — gravement menacés

par la chute du maquereau sinistre, s'apprêtaient à tirer une vengeance éclatante du maintien de la candidature victorieuse. Ce renseignement n'étonna pas outre mesure l'ami de Syveton et de Plateau, le père de Philippe Daudet. J'en fis part à deux reprises à nos lecteurs et je priai Édouard Julia, mon vieil et cher ami de jeunesse, et tout dévoué à Doumer, d'avertir celui-ci d'être sur ses gardes. J'ignore si mon conseil fut suivi. Le voisinage, quasi immédiat, de l'Élysée et de la rue des Saussaies, siège de la S. G., rend très facile, quant au Président, la sanglante besogne de l'officielle association de malfaiteurs, démasquée par nous depuis onze ans. Plus tard, j'appris que le projet homicide était fondé et sur la crainte que l'honnêteté, bien connue et intransigeante, de Doumer fît avorter un énorme « coup » en perspective, et sur le renoncement ancien de Doumer à la Maçonnerie antinationale, renoncement qualifié par les Frères .·., en l'occurrence, de trahison.

Un an plus tard, Doumer était assassiné, dans les conditions que l'on sait, par une sorte de maboul russe, Gorguloff; et une multitude de bruits contradictoires coururent, tout de suite, sur cet affreux attentat. Tardieu était alors président du Conseil et, avec sa frivolité coutumière, cria aussitôt au crime communiste, vu la nationalité de Gorguloff. Mais celui-ci était anticommuniste et se disait

fondateur des « Verts » de Russie, lesquels n'existaient guère que dans sa folie. Une enquête, menée, à tort et à travers, par « ces messieurs » de la rue des Saussaies, notamment par le commissaire John Hennet, — celui du rapport Grégoire, concernant l'affaire Koutiépoff — ne donna, bien entendu, rien du tout. D'autres bruits, d'un ordre différent, coururent, qui m'apparurent comme autant de bobards, destinés, à masquer une vérité redoutable. Il fut évident, bientôt, que l'attentat rentrait dans la série des CRIMES GUIDÉS, suggérés à un faible d'esprit, à un exalté, par des personnages demeurés dans l'ombre. Gorguloff était venu, tout exprès pour tuer Doumer, de Monaco, et l'on sait assez que cette localité, du fait de sa sinistre maison de jeux, est un repaire de gangsters, d'indicateurs de tout poil et de toute catégorie, bref de ce qu'on appelle maintenant des « Torrésiens », ou agents électoraux du tonitruant et puant hurlu, avocat de la S. G. et député des Alpes-Maritimes. On raconte même que Torrès — mais l'on ne prête qu'aux riches — était dans le train qui amena Gorguloff-le-Tueur à Paris. Je ne sais si cette rumeur était fondée...

On prétendit aussi que le policier Sisteron, de la S. G., chargé de la surveillance de Doumer avec Paul Guichard — directeur de la Police municipale — et disgracié à la suite du drame, menait

une enquête active de son côté. Une personne, qui avait fait certaines curieuses constatations, fut menacée de la maison de santé. En somme, tout cela demeurait très louche. Le procès de Gorguloff eut lieu avec les précautions d'usage. Le maboul fut défendu par un fort honnête et naïf avocat, et exécuté, ce qui était très bien. Il eût été encore mieux que les instigateurs du crime fussent découverts et exécutés avec lui.

Il y a quelques semaines, on me fit connaître — l'affaire Stavisky ayant délié les langues — que : 1° une réunion de Frères .·. avait décidé, DANS UNE LOGE PEUPLÉE DE HAUTS POLICIERS, l'assassinat du transfuge Paul Doumer; 2° l'affaire scandaleuse Stavisky avait été dénoncée à Doumer, avec preuves à l'appui, LA VEILLE DU JOUR DE SON ASSASSINAT. Ces temps derniers, j'ai reçu une nouvelle communication, d'après laquelle c'était L'AFFAIRE LÉVY-DUBOIS, NON L'AFFAIRE STAVISKY, qui avait été dénoncée à Doumer. J'AI EXPOSÉ plus haut les grandes lignes de cette escroquerie inouïe — DE 1 MILLIARD 800 MILLIONS, AGENCÉE PAR CHAUTEMPS ET SON SECRÉTAIRE ANDRÉ DUBOIS.

Or, maintenant, voici : j'ai dans les mains le *Bulletin hebdomadaire des Loges de la Région parisienne*, du 31 mai au 7 juin 1931, en vente 32, rue Saint-Lazare, à Paris. Je l'ouvre, et que vois-je à la page 5 : LUNDI 1er JUIN 1931 (deux semaines

après l'élection de Doumer), *au Grand Orient La Fayette*, 16, rue Cadet, à Paris, Vénérable F .·. Raphaël Crespin, 39, rue Claude-Vellefaux, Paris (10e), téléphone Galvani 29-37, une conférence : CE QUE DISAIT, EN 1887, LE F.·., PAUL DOUMER, MEMBRE DE LA R.·. L.·. « LES FRÈRES DU MONT LAONNOIS », ACTUELLEMENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR LE F.·. FOURCADE, ORATEUR DE L'ATELIER.·.. En d'autres termes, quinze jours après l'élection de Doumer, LE GRAND ORIENT le rappelait à l'obédience et jetait sur lui l'anathème par la voix du F.·. Fourcade. C'était l'alerte.

On m'assure que c'est peu de temps après qu'une tenue secrète, COMPOSÉE UNIQUEMENT DE POLICIERS DE LA RUE DES SAUSSAIES, condamnait à mort le transfuge Doumer, sentence exécutée par le policier Gorguloff; de même que l'escroc Stavisky devait être mis à mort, quelques années plus tard, d'ordre de Camille Chautemps affolé; de même que le conseiller Prince, en lutte ouverte avec le sinistre Pressard, procureur de la République et beau-frère de Chautemps, devait être endormi à l'aide d'un subterfuge, puis porté, empoisonné mais encore vivant, sur les rails de la Combe-aux-Fées. Il y a, entre ces divers et horribles crimes, une marque de fabrique qui ne trompe pas. Reste à savoir combien de temps le peuple français composé, en son immense majorité, de braves gens,

vivant en famille, dépouillés, ruinés et assassinés, supportera le fumier sanglant où foisonnent ces champignons empoisonnés : LA RÉPUBLIQUE !

Dans les affaires particulièrement dangereuses pour la Maçonnerie et pour son aile marchante, la S. G., celle-ci a recours à des auxiliaires, ou « tenus », que lui livrent la police des mœurs, d'une part, et, de l'autre, la police des jeux, renforcée de la police des stupéfiants, dite comiquement « brigade mondaine ».

La police des mœurs et des garnis, ou garnos, mobilise, à elle seule, un énorme personnel qui tient sous sa coupe, non pas les tenanciers de lupanars ayant pignon sur rue (le « Joubert », le « Chabanais », le « Hanovre », etc.), gens trop puissants pour ne pas traiter d'égal à égal avec « ces messieurs » de la rue des Saussaies; mais les tenanciers et tenancières de maisons de rendez-vous clandestines, où se rendent périodiquement, de cinq à sept, de jolies femmes mariées, désargentées, et qui trouvent là le billet de 500 francs ou de 1.000 francs nécessaires à leur toilette, à leurs bijoux, à leurs automobiles, etc. Maurice Talmayr a écrit, sur ces « maisons d'illusions », un ouvrage curieux, assez documenté, trop réticent. J'ai, de mon côté, écrit *l'Entremetteuse*, mais avant de connaître, comme je le connais aujourd'hui, le rôle policier de la maquerelle, devenue des plus

importantes. Celle-ci tient le registre et le signalement photographique des gracieuses habituées de la maison, et le présente à la réquisition hebdomadaire, ou bi-hebdomadaire, des policiers, lesquels font leurs rapports à leurs supérieurs. Je sais un de ces rapports, déjà anciens, qui a amené, par ricochet, des événements politiques énormes, en raison de ceux et de celles sur qui la S. G., ou la Police judiciaire, exerçait son chantage. On aura une idée de la puissance des chantages policiers dans l'ordre des mœurs — prostitution, vices, etc. — quand on saura qu'un indicateur comme Anquetil, auquel Delange, Dumas et Ducrocq refilaient des dossiers féminins et masculins, quitte à partager le bénéfice de la « musique », eut à sa disposition une DIZAINE DE MILLIONS (!) pour fonder son quotidien, *la Rumeur*, qui disparut dans la tourmente des scandales Hanau et Oustric. Anquetil a été cause, à ma connaissance, d'une demi-douzaine de suicides, avec son *Grand Guignol*, panaché de chantage et de trahison. Il ne m'est malheureusement pas possible de citer les noms de ses victimes. Dans une société bien organisée, de tels scélérats devraient être rapidement décapités; cela servirait d'exemple aux autres.

Lorsque je pris de l'influence, comme député de Paris, à la Chambre de 1919, la Sûreté générale, redoutant mes interventions, fit transmettre ma

photographie à toutes les maquerelles de maison de rendez-vous de la capitale, leur demandant de rendre compte de mes passages éventuels dans leurs boîtes. Je sus le fait par quelques-unes d'entre elles, qui m'écrivirent leur étonnement. En même temps, les fonds secrets payaient un indicateur, spécialisé dans le chantage, pour publier sur moi un ouvrage diffamatoire, grotesque et entièrement mensonger ainsi que des affiches sur ma famille, qualifiées, par la Cour de Rennes, de « particulièrement infâmes ». Ces affiches étaient imprimées, en effet, à Rennes au journal l'*Ouest-Eclair*, dont l'administrateur était le trop célèbre abbé Trochu. La S. G. en couvrit les murs de Paris. Je poursuivis l'auteur du bouquin, d'ailleurs stupide et même vide de sens, et le fit condamner, conjointement avec l'éditeur clandestin, à 10.000 francs de dommages et intérêts. Car les protes, dégoûtés, m'avaient livré le nom de l'éditeur. Mon habitude est, en pareil cas, de toujours poursuivre, si immonde que soient le calomniateur et la calomnie; car le maître-chanteur table sur la crainte ou le respect humain, des gens auxquels il s'attaque et il est bon de lui montrer qu'on se moque de la publicité ainsi faite à ses cochonneries.

Cette campagne de l'*Entremetteuse* mériterait une étude à part, car elle préparait les voies du crime de Lannes et de son indicateur Le Flaouter,

marchand de livres pornographiques et de cartes obscènes, chez qui devait être tendu, trois ans plus tard, le guet-apens où succomba le petit Philippe, où je devais, selon le plan, périr seul. N'était-il pas naturel et logique que l'auteur de romans « pornographiques » fut un habitué du sous-sol de Flaouter !

Un certain bal masqué, donné chaque année à Paris, par des invertis qui ne se cachent pas, n'est qu'une souricière de police. Souricières en plein air, ces « partouzes » du Bois de Boulogne et de Ville-d'Avray, où se rendent bêtement, pendant les nuits d'été, des fêtards des deux sexes, qui ne comprennent qu'un peu plus tard, à la visite d'un délégué de « ces messieurs », à quoi tendait la pseudo-saturnale. Il est remarquable que dans leurs Mémoires, toujours réticents, les hauts policiers, de Canler à Goron et à Lépine, n'aient jamais prononcé le nom de la S. G., ni fait allusion aux mœurs de ces Thugs contemporains, qui paraissent calquées sur celles de la secte hindoue, avec les raffinements de la civilisation en plus (1). Souricières de police enfin, les établissements consacrés aux femmes nues, dont le *Palace* du pédéraste assassiné Oscar Dufrenne était le modèle. Le pré-

(1) Voir la *Secte des Thugs*, ou le *Culte de l'assassinat aux Indes*, par le colonel J. SLEEMAN. (Payot, édit.)

sident du Sénat, transformé en Haute Cour, qui condamna Malvy, pour forfaiture, au bannissement, le 7 août 1918, était un vieillard, Antonin Dubost, affligé de passions séniles. C'est lui qui prononça le célèbre « accusé, levez-vous », dont noircit et se violaça à la ressemblance de l'aubergine, l'ancien ministre inamovible de l'Intérieur, pendant trois ans de guerre. Or en 1921, sous un cabinet Briand, le sieur Marraud, personnage obscur, sinon ténébreux, étant ministre de l'Intérieur, et donc de la S. G., ledit Dubost fut attiré dans une souricière connue du bas de la rue des Martyrs, « frappé de congestion », et mourut. A un jeune avocat qui mettait du zèle à débrouiller cette sombre affaire, que compliquaient encore des questions sexuelles, un juge d'instruction des plus connus tint ce langage : « Maître, vous êtes jeune, vous avez du talent, une belle carrière devant vous. Croyez-moi. Laissez cette histoire de côté, vous y risqueriez votre vie. »

Le juge Barnaud, qui instruisit l'affaire de notre Philippe, me dit, avec colère, en revenant d'une perquisition dans le bureau de Delange, rue des Saussaies, opération judiciaire que je l'avais contraint d'effectuer : « Vous êtes bon, vous, je jouais ma peau ! »

Tous les juges d'instruction du Parquet de la Seine connaissent et redoutent les Thugs de la

S. G. et se soumettent à leurs ordres en tremblant.

Outre les maisons de rendez-vous et les partouzes d'été, « ces messieurs » nourrissent leurs dossiers de chantage avec les renseignements et pelures de la police des jeux.

Celle-ci tient sous sa coupe les innombrables tripots, casinos, maisons de jeux, de Paris, des villes d'eaux et autres, comportant une armée de croupiers, de « patrons », de rabatteurs, de filles destinées à appâter la clientèle, de « grues » et de filous spécialisés dans le maniement des cartes, de tout poil et de toute catégorie. Le commerce des autorisations, ou « condés », celui des surveillances — pratiquées par des inspecteurs de la S. G. qui perçoivent une rente des tenanciers, grands et petits — la rançon des allumeuses de parties, etc., les tricheries en elles-mêmes constituent un invraisemblable amas d'escroqueries, de concessions, et, par choc en retour, de chantages fructueux. Un commissaire de S. G. qui sait se débrouiller, fait rapidement fortune dans les jeux. Il refile à ses successeurs les bons clients. J'ai déjà dit qu'une large ouverture fut pratiquée sur ce monde spécialisé par les dépositions, devant la Commission d'enquête Stavisky — notamment celle de Montabré, qui mit en cause André et Zographos — mais celle-ci ne dénonça que le millième environ du fléau.

Lorsque j'étais député de la Chambre dite « bleu horizon », de « la bonne Chambre » de 1919-1924, et membre de la Commission d'administration générale, décidée à supprimer les jeux et tripots qui infectaient la France, je reçus une grosse documentation sur la question, dont je communiquai une partie à mes collègues, pleins alors d'un bel accès de vertu. Eux, de leur côté, s'informèrent, mais auprès de Théodore Steeg, ministre de l'Intérieur par la grâce du sinistre Millerand, président du Conseil; lequel Steeg en référa, bien entendu à l'Association de malfaiteurs qu'est la S. G. Notre collègue, Arthur Rozier, socialiste dissident — il avait fait liste à part avec Painlevé, Levasseur et Aubriot — fut chargé du rapport, lequel était, ma foi, remarquable, et concluait à la suppression. Steeg vint en personne à la Commission, et expliqua, avec embarras, en regardant ses pieds, que les jeux rapportaient beaucoup à l'Assistance publique et soulageaient BIEN DES MISÈRES; qu'il fallait supprimer, certes, les tripots clandestins, mais surveiller et réglementer les autres. On sait maintenant ce que cela veut dire. Bref, à la suite de plusieurs discussions oiseuses ou truquées, l'affaire se perdit dans les sables et le rapport Rozier s'évanouit dans l'air. Il n'y eut jamais de discussion publique du projet de loi ébauché à cette occasion. Raoul Péret, personnage malhonnête

et corruptible — comme on le sut par la suite — était alors président de la Chambre et cela explique bien des choses.

Les grands tenanciers de jeux, dans les stations du littoral comme dans les tripots de Paris, sont aussi influents à la Sûreté générale, sinon davantage que les grands patrons de bordels et que les maquerelles de maisons de rendez-vous. Influents par les allocations aux contrôleurs, commissaires, inspecteurs principaux de la rue des Saussaies. Influents aussi par les groupes politiques de gauche, dont ils subventionnaient les candidats au moment des élections. Les Stavisky, Lévy-Dubois, Sacazan, et autres ont fait les élections cartellistes de 1932, cela n'est plus douteux pour quiconque connaît, c'est le cas de le dire, le dessous des cartes.

Ainsi, par l'exercice prolongé de la peste démocratique (64 ans), jusqu'au 6 février 1934, la lie de la nation était remontée aux postes d'État, la franc-maçonnerie formait les cadres électoraux et politiques du pays et dictait ses ordres à l'Association de malfaiteurs dite, par antiphrase, Sûreté générale. Une tourbe de quarante mille ignares ou chenapans prétendait tenir sous le joug une honnête nation de quarante millions d'habitants laborieux, courbés sous ce fétiche absurde et malfaisant : le suffrage universel. Vingt-deux martyrs de l'honneur national sont tombés, place de la Concorde, le

6 février, pour témoigner que la France ne veut plus de ça. Il y avait 70.000 hommes désarmés et criant : « A bas les voleurs, à bas les pourris » sur la place de la Concorde, ce jour-là. La prochaine fois, il y en aurait 100.000, cette fois non désarmés.

CHAPITRE IV

Annexes et ramifications de la Sûreté générale, dite « Nationale ».

Le menteur et assassin Édouard Daladier — massacreur des anciens combattants et patriotes, place de la Concorde, le 6 février 1934 — a déclaré, devant une Commission d'Enquête, que les quatre cinquièmes des journaux de Paris étaient alimentés par les fonds secrets. Il n'a pas dit lesquels et c'est dommage. Même s'il a exagéré, il est évident, pour les gens de métier, que la place faite aux communiqués gouvernementaux par les journaux dits de grande information est liée à une rétribution suffisante de la part du ministre de l'Intérieur, quel qu'il soit. L'énorme paquet de fonds secrets attribués au ministre des Affaires étrangères a permis à Briand et à Philippe Berthelot — Robert Macaire et Bertrand — de mener la politique

monstrueuse de prodition et de trahison qui a rongé la victoire, chèrement achetée du 11 novembre 1918, et permis, avec l'évacuation criminelle de Mayence par André Tardieu, le relèvement hitlérien de l'audace, de l'insolence et des ambitions allemandes. C'est en jouant des fonds secrets que ces deux individus, si funestes, avaient abruti l'opinion publique à l'aide des hymnes pour la bonne Allemagne pacifique de Stresemann, « pour la noble besogne de l'éminent homme d'État », chantés matin et soir par vingt feuilles, ou filles, soumises à grand tirage. Briand crevé, après avoir fait à la France tout le mal possible — ce qui lui valut la bénédiction scandaleuse du cardinal Verdier, archevêque de Paris, docile, ou mieux, servile, aux ordres du nonce antifrançais Maglione — sa tâche infecte fut continuée par le grotesque Paul-Boncour, dit Paul-Arlette Boncour, en raison de ses relations avec la jolie femme de l'escroc Stavisky et dit aussi le Don Juan de lavabo; ce Paul-Boncour qui se trouvait être, comme par hasard, ministre de la Guerre, au 6 février, est le même qui osa traiter un jour, à la tribune de la Chambre — sans être repris par le président — M. Mussolini de « César de Carnaval » et nous aliéna ainsi, de concert avec Briand et Berthelot, les sympathies toutes prêtes de l'Italie. Mais l'histoire de la politique antiitalienne (à partir du fascisme)

des « pourris » parlementaires et de leur chef Briand, en même temps que de leur politique pro-allemande, serait à écrire en entier. La dite politique, manifestement vénale et volontairement aveugle, a abouti au rapprochement italo-allemand. Il n'en pouvait être autrement.

La servitude générale de la presse dite de grande information n'était pas moindre vis-à-vis de la Sûreté générale, que vis-à-vis du gouvernement quel qu'il fut. Soit que certains directeurs des dites feuilles redoutassent le chantage de « ces messieurs », soit que la rubrique « faits divers », alimentée par la police, les contraignit à composer. Car le silence rapporte beaucoup à la célèbre association de malfaiteurs et elle use, pour faire valoir ledit silence, d'un genre de démarcheurs « mondains » tout spéciaux, hommes et femmes, grassement rétribués à cet effet. C'est une autre forme de maquerélage. Il est difficile, sur un pareil sujet, d'apporter des précisions nominales. Mais un jour ou l'autre, dans ce domaine, un scandale salonnard éclatera. C'est inévitable.

Pendant la guerre européenne, *le Journal*, fondé naguère par les entrepreneurs Letellier, et qui s'était fait une clientèle ignorante, mais étendue, fut l'objet des convoitises de l'ennemi. Fils de l'agent de publicité au service de l'Allemagne, Alphonse Lenoir, le jeune Pierre Lenoir, pris en

flagrant délit de trahison fut fusillé, au lieu et à la place de son père Alphonse Lenoir, qui lança, en France, l'emprunt russe. Je suivis son procès en Conseil de Guerre fait en même temps qu'à Charles Humbert et au chef du 2e bureau de Renseignements Ladoux. Charles Humbert, personnage grotesque, avait été, lui aussi, directeur du *Journal*, qu'il avait arraché aux Letellier, Dieu sait par quels procédés ! et j'ai raconté ailleurs comment je l'avais vu, tremblant de peur, rue de Richelieu, derrière ses portes cadenassées et me demandant le secret d'échapper aux attentats; « tout en défendant les intérêts français ». Chose inouïe : de nombreux officiers supérieurs attachaient quelque importance à ce fantoche, lui demandaient des « conseils », le tutoyaient. Les militaires sont parfois bien enfants ! Les vrais « soldats », comme Mangin, le sublime Mangin, sont rares.

Mais, en dehors du *Journal*, et de l'immonde *Pays*, du plus que voleur Albert Dubarry, de l'affaire Stavisky, agent allemand des moins contestables, notable escroc par-dessus le marché, l'Allemagne entretenait, en territoire occupé, *la Gazette des Ardennes*, organe de trahison de langue française, et, à Paris, sa « succursale », *le Bonnet Rouge*, La *Gazette des Ardennes* était subventionnée par le Grand État-Major allemand, sis à Charleville. *Le Bonnet Rouge* (directeur Almereyda, adminis-

trateurs Duval et Marion) était subventionné à la fois par le banquier allemand Max de Mannheim, par Malvy, ministre inamovible de l'Intérieur, et par Caillaux. Nos fonds secrets entretenaient ainsi un organe indubitable de l'ennemi. Car Vigo, dit Almereyda était appelé, dans les radios allemands, L B, *137*, alors que la trop fameuse Mata Hari (Gertrude Zell) était désignée, dans les mêmes radios, par le binôme H. *21*. La révélation que je fis, en audience de huis clos, de ces chiffres à la Haute Cour, produisit une vive impression sur les sénateurs juges. L'hurluberlu Painlevé (Paul Prudent), aujourd'hui panthéonisé par les pourris comme ayant mal mérité de la Patrie, qui avait essayé de les contester — je les tenais de ses bureaux — fut copieusement hué par la Haute Cour. Ayant demandé à être confronté avec moi, il sortit de l'audience, pleurant de rage et il disait, en me montrant à son compère le colonel Goubet : « C'est ce monsieur, ... c'est ce monsieur ! »

Après la victoire et le traité de paix, l'Allemagne vaincue était incapable de se payer un organe tel que *le Journal*, bien qu'elle eut certainement conservé des accointances nombreuses avec la Sûreté générale. Je n'en veux comme preuve que l'attentat contre Clemenceau d'un nommé Cottin, manifestement suscité par « ces messieurs », auxquels une jolie somme avait dû être versée

via Berlin-Paris, en retour. Condamné à mort en Conseil de Guerre, ledit Cottin ne fut pas exécuté. Il fut ultérieurement gracié sur intervention de René Renoult, le prévaricateur stavyskien que l'on sait. Clemenceau prit mal la chose et René Renoult étant venu, peu après, lui faire visite, reçut du valet de chambre cette réponse grandiose : « Monsieur m'a chargé de vous dire qu'il ne vous reçoit pas et m'a ordonné de brûler le paillasson sur lequel vous avez mis vos pieds. » René Renoult n'insista pas.

Trois journaux, tous trois reliés à l'association de malfaiteurs de la rue des Saussaies, certainement par les fonds secrets, prirent la défense des intérêts allemands au moment tragique de l'occupation de la Ruhr : le *Grand Guignol*, prolongé dans l'éphémère *Rumeur*, du maître chanteur et indicateur Anquetil. *L'Œuvre* que dirigeait le hideux auteur des Cordicoles, Gustave Téry. *L'Ère Nouvelle*, alors dirigée par Albert Dubarry, d'où celui-ci, éliminé, partit ensuite pour diriger *la Volonté*. Comme le lui dit, au moment du scandale de la mère Hanau, le juge d'instruction M. Glard — magistrat singulièrement courageux, car il fallait alors du courage pour cingler et coffrer cette crapule — Anquetil (Georges) peut être considéré comme « le chef d'orchestre » du chantage policier. Je l'ai vu une fois dans ma vie, au tribunal

correctionnel : il avait une bonne figure, enflée et tranquille, barbemoussue, de rentier peu chercheur d'histoires, et l'on avait du mal à reconnaître en lui l'épouvantable requin des eaux basses de la République. Ses copains de la rue des Saussaies (où il émargeait et émarge peut-être encore mensuellement) et du quai des Orfèvres, lui passaient « les partitions » dont il tirait profit, puis dont il partageait le bénéfice avec « ces messieurs ».

L'Œuvre, après l'assassinat de notre Philippe, se fit l'organe officiel du faux témoin Bajot, et, concurremment, du « rapprochement franco-allemand ». Téry crevé, elle mit une sourdine à ses exercices germanophiles et je ne la suis plus, même quand elle s'attache à démontrer que le conseiller Prince s'est anesthésié et est allé ensuite s'attacher sur les rails du chemin de fer à la Combeaux-Fées. En outre, les articles macabres et censés humoristiques, de La Foutuchardière, me donnent envie de vomir.

Reste *la Volonté*, fondée par Dubarry avec la galette des fonds excrémentiels et secrets de l'Intérieur et du quai d'Orsay. Il suffisait d'ouvrir ce canard sans lecteur, non sans subvention, pour y subodorer la tendance boche, à peine masquée, et saisir la genèse policière, inscrite presque à chaque colonne. Je ne puis croire une seconde qu'un garçon futé comme Tardieu, qu'un vieux

renard comme Poincaré, qu'une « frappe » comme Laval, aient pu s'y tromper vingt-quatre heures. Quand Tardieu écrit, en sa qualité de président du Conseil (1930), au résident général au Maroc, pour lui recommander les plantations de ricin de « son ami, M. Albert Dubarry », il sait parfaitement que ce « cher ami » est un bas coquin, et même plus, auquel, avec de l'argent, on fait faire tout ce que l'on veut. Même remarque quant à Poincaré, Il est vrai que l'un et l'autre, pour des raisons diverses, financières quant à Tardieu, matrimoniales quant à Poincaré et à la tribu Benucci, ont une frousse effroyable de la Sûreté générale.

A la page 364 — en note — de son beau livre, *L'Allemagne toujours armée*, notre éminent confrère Paul Darcy écrivait récemment ceci :

« Le général Gröner, ministre de la Reichswehr, s'étant fait interviewer par *la Volonté*, le journal radical-socialiste de MM. Dubarry et Luchaire, afin d'avoir l'occasion d'affirmer que l'Allemagne avait entièrement désarmé, le journal berlinois *Sozialistische Arbeiter Zeitung* (numéro 22, du 27 janvier 1932) fit les observations suivantes : « Le choix de cette feuille pour un interview ne saurait étonner ceux qui savent que *la Volonté* est un journal gouvernemental allemand au même titre que *la Deutsche Allgemeine Zeitung*. Jusqu'à présent, elle passait pour être un organe du Minis-

tère des Affaires étrangères plutôt qu'un organe de la Reichswehr, car elle a été financée sur les fonds du Ministère de Stresemann. »

L'interview était évidemment donné en vue des élections françaises.

La formule de *la Volonté* était, en somme calquée sur celle du *Bonnet Rouge ;* elle était un organe mi-fonds-secrets, mi-fonds-allemands, et aussi la tribune de la Sûreté générale — devenue Sûreté nationale par la grâce d'Albert Sarraut — où s'exerce constamment l'influence allemande. Les assassinats policiers de Plateau, de Philippe (au temps de la Ruhr) de Mangin, de Doumer, traduisent cette tendance venue de loin, des premiers temps de la République, d'Henckell, de la Païva et de Léonie Léon, la policière maîtresse de Gambetta. C'est ainsi que la Sûreté générale était arrivée à placer au *Petit Journal,* vers 1890, un agent allemand, Gaston Routier, pris sur le fait et condamné à mort, par contumace, pendant la guerre, et au *Figaro* le trop célèbre Rosenthal, dit « Jacques Saint-Cère », condamné autrefois à deux ans de prison pour vol et attaché à la Wilhelmstrasse.

Je ne sais comment il se fait que j'ai toujours eu le flair des agents allemands et des intentions allemandes, même alors que l'on croyait, en France, aux bonnes intentions, à notre endroit, du jeune souverain Guillaume II. Francis Magnard, directeur

du *Figaro*, chez qui je fis mes débuts de polémiste (1892) m'avait pris en amitié. Je lui disais : « Votre Jacques « Saint-Cère » est un agent bismarckien. » Il souriait et me répondait : « Vous faites erreur. C'est un boulevardier renseigné. » J'en avais parlé à Hanotaux, alors germanophile dissimulé, qui m'avait répondu, selon sa coutume, en « héhé, héhé ». J'en avais parlé à Lockroy, plus subtil, malhonnête en argent, mais patriote, qui m'avait dit : « Je ferai faire une enquête. » Je sus, par la suite, que Rosenthal, dit « Saint-Cère » appartenait à la Sûreté générale, en qualité « d'agent double », mieux rétribué par la Wilhelmstrasse que par le Quai d'Orsay, et, comme tel, dévoué à l'Allemagne. La Sûreté générale avait fait disparaître son dossier complet — (où figurait la condamnation pour vol) — qui fut retrouvé et me fut remis en 1918, au moment de la comparution de Malvy devant la Haute Cour, et que je repassai à la Commission d'Instruction de celle-ci. De Gaston Routier à Jacques Saint-Cère, à Almereyda, à Duval, à Pierre Lenoir, à Dubarry, on voit que la chaîne se tient. Le centre de cette trahison en permanence est rue des Saussaies.

Le *Bonnet Rouge* a atteint, vers 1916, un chiffre de vente important. Almereyda, dans son « testament », dit 80.000 exemplaires. C'est exagéré. Mais, à ma connaissance, il écoula bien de ce papier

infect, pendant six ou huit mois, grâce aux complaisances administratives du gredin Malvy, une quarantaine de milliers d'exemplaires, dont quelques 20.000 allaient au front dans des camionnettes de la Sûreté générale, spécialement affectées à cet effet. Au moment des mutineries militaires de mai-juin, Michel Cahen dit « de Caïffa » signa à Almereyda une subvention de 200.000 francs, dont la destination n'était pas douteuse. Michel Cahen ne fut pas inquiété.

La Volonté n'a jamais atteint au chiffre de vente du *Bonnet Rouge*. Elle était un organe de transmission et de va-et-vient, entre la *Sicherheitspolitzei* de Berlin et la Sûreté générale de Paris. Il importerait de faire, quant à elle, le même travail que fit, quant au *Bonnet Rouge* et à *la Gazette des Ardennes*, le lieutenant interprète Marchand, préfacé par Maurice Barrès.

Sur le même plan que *la Volonté* de Dubarry, et même un peu avant, il convient de citer le *Cercle Hippique*, ou *Frolic's*, situé, 30, rue de Gramont, à Paris, qui assure la délégation criminelle entre la Sûreté générale, ou « nationale » et les hommes de main ou « du milieu », chargés des exécutions maçonniques, contre une bonne et suffisante rétribution. Il existe, au-dessus du *Berry*, avenue des Champs-Élysées, une succursale plus chic du *Frolic's*, intitulée l'*International* — ô Briand —

où l'on mettait aussi plus de discrétion à dévaliser les pontes, mais qui n'en était pas moins sous la dépendance financière de Stavisky, dit « Serge Alexandre ».

N'ayant jamais mis les pieds dans un tripot — (le jeu m'inspire une profonde horreur) — j'ai ignoré, jusqu'à la guerre, l'importance de la question quant à l'équilibre social et quant à la Défense nationale. Le scandale Wirth et Kurt de Monaco m'a ouvert les yeux et j'ai mené, pendant la guerre, une campagne violente contre le terrible claquedent des Camille Blanc et Cie, puis contre celui de Marquet à Saint-Sébastien. Le Palais de Justice a retenti de ces procès aux péripéties nombreuses, qui en annonçaient d'autres plus intéressantes. Car l'exploitation des cagnottes et claquedents est, avec celle des bordels et des maisons de rendez-vous, un chapitre important de la Sûreté générale, comme l'a montré l'affaire Stavisky. Cet escroc géant, qui était, en même temps, un espion d'une certaine envergure et un corrupteur de génie, avait trouvé le moyen de monopoliser un grand nombre de casinos de province, notamment dans la région de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz, et, avec la complicité de la section des Jeux à la Sûreté générale — dite « nationale » selon la terminologie de Sarraut (Albert) — quelques tripots de la région parisienne, d'un rendement fructueux.

Au permier rang de ceux-ci le *Cercle Hippique* ou *Frolic's*.

Le public français a appris grâce à *l'Action Française* avec stupeur, lors de l'assassinat, policier et concerté, du conseiller Prince (20 février 1934), survenu deux semaines après le massacre des Patriotes sur la place de la Concorde, par la bande — (dite ministère) Daladier-Frot — l'existence de cette caverne stavyskienne, annexe de celle de la rue des Saussaies, et qui fait le joint entre « ces messieurs », exécutants des ordres de tuer ou « *pereat iste* » du Grand Orient, et les repris ou « remis » de justice, indicateurs ou indicatrices, obéissant aux ordres, ou appâtés tantôt à l'aide de dépôts de bijoux recelés, tantôt à l'aide de sommes énormes des fonds secrets.

Au vu et au su de tout le monde, le président de l'association était M. Gauvin, ancien président du Cercle central des Lettres et des Arts, 36, rue Vivienne, bien placé à la Préfecture de police au service des Jeux. Toutes les histoires « ennuyeuses » qui peuvent survenir dans une maison de jeux étaient, assure-t-on, arrangées par M. Gauvin, et, au Ministère de l'Intérieur, par M. Perrette, ancien contrôleur à la Sûreté générale et son beau-frère Allec, appartenant à la même administration, l'un et l'autre membres du *Frolic's*. M. Gauvin avait remplacé à la présidence M. Jules Vincent,

F.·. notable, mort en 1933, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, qui avait obtenu ce poste reluisant de Théodore Steeg, dont il était, depuis plusieurs années, l'agent électoral. Ledit Vincent, ancien agent de publicité, à Bordeaux, ensuite cinéaste, appartenait à la « Rousse » des Saussaies et ne s'en cachait pas. En principe, le président du *Frolic's*, véritable souricière, est toujours un policier, comme on dit en bon français, une bourrique.

On connaît l'argument d'après lequel, selon un mot célèbre, des policiers, inspecteurs ou indicateurs, ne sauraient être choisis parmi des archevêques. Mais ici le cas est tout différent. Voici un tripot, le *Frolic's*, fondé ou radoubé avec l'argent volé par Stavisky, et qui entretient grassement de hauts fonctionnaires de police, un Gauvin, un Allec, un Perrette, assurant ainsi la liaison entre des ministres de l'Intérieur, aussi tarés dans l'exercice de leurs fonctions qu'un Schrameck, qu'un Malvy, qu'un Chautemps, qu'un Sarraut, qu'un Steeg, et des tenanciers de lupanars, recéleurs de bijoux, tricheurs au jeu de la plus basse catégorie. Ces derniers commandent à une racaille d'hommes de main, ou exécutants, auxquels les ministres en question, généralement francs-maçons, peuvent ainsi ordonner, par deux échelons, tous les forfaits qu'il leur plaira. Il y a ainsi quatre étages aux scandales de sang, auxquels la France honnête

assiste horrifiée depuis des années : celui des instigateurs ministres et dignitaires ..... Celui des hautes bourriques de la Sûreté générale et de la Police judiciaire... Celui des patrons de bordel et recéleurs de bijoux qui gavent et paient les précédents dans un *Frolic's*. Celui enfin des cambrioleurs, égorgeurs et bourreaux disponibles, généralement payés en nature, alors que l'avancement et la Légion d'honneur récompensent ceux des étages précédents. Tel est le mécanisme du système électoral et policier du régime.

L'affaire Prince, en soulevant l'opinion publique, avertie, par nos soins, des particularités que je viens de dire, a contraint le « cabinet d'apaisement » de Doumergue, du trop doux Mergue, et son indigne ministre de l'Intérieur, le sinistre Albert Sarraut — personnage chargé de forfaits et de méfaits tant en France qu'en Indochine — à simuler une réforme. Celle-ci a consisté à remplacer la désignation de Sûreté générale, devenue symbole de boue et de sang, par celle de Sûreté « nationale », d'un inénarrable comique. Car ainsi que je viens de le démontrer, il n'y a rien de plus INTERNATIONAL, de plus ANTINATIONAL que l'organisme monstrueux de la rue des Saussaies. Cette boîte, aux ordres de la maçonnerie, est exactement un péril national. Je ne cesserai de réclamer sa dissolution. Elle a failli, en 1917, nous

faire perdre la guerre avec Caillaux, Malvy et Painlevé. Elle nous a valu des centaines de milliers de morts en surcroît. Si la guerre éclatait de nouveau, par la volonté de l'Allemagne, elle nous en vaudrait d'autres centaines de milliers. Il serait inadmissible que de nouvelles générations sacrifiées partissent en guerre avec ce poignard empoisonné dans le dos.

La Sûreté antinationale ne dispose pas seulement, pour ses besognes scélérates, de tripots dans le genre du *Frolic's*. Elle a aussi sous sa coupe, nous l'avons dit, ces souricières que sont les maisons de rendez-vous.

La principale de celles-ci, et qui a joué, par ricochet, un rôle considérable dans l'histoire scandaleuse de la République, est située à Paris, rue Georges-Bizet, à quelques pas de la clinique célèbre de ce nom. Dirigée par une femme d'origine russe L. S..., se faisant appeler Mme de T..., cette maison, si j'en crois la copieuse documentation qui m'est parvenue, depuis des années, sur son compte, était fréquentée par de nombreux politiciens, dont Briand. On assure que Briand aurait fait dispenser l'établissement des visites réglementaires. Naturellement il se faisait communiquer, par la maquerelle, l'album des photographies des habituées, les unes habillées, les autres nues, ainsi que leurs signalements, et il en prenait note, en

vue de ses chantages futurs. Quelques-unes de ces jolies filles, par leur union ultérieure avec des habitués — union passagère, ou durable — eurent, dans la coulisse, une action, ou influence politique, qui explique l'ascension extravagante de la dupe du financier Stresemann, du bénit du cardinal Verdier. Il me serait facile de mettre des noms sur ces figures féminines de rébus, mais je ne le ferai point, par miséricorde envers des politiciens renommés, qui se sont néanmoins conduits, vis-à-vis du père et de la mère du petit martyr Philippe, comme de misérables coquins.

L'un de ces derniers fit, un jour, à la Chambre une sortie violente contre un député, du genre avocat, qu'il crut prêt à révéler, au cours d'une discussion assez chaude, ce que je viens d'écrire ci-dessus. Une cliente dudit avocat était en effet « payée » pour connaître les mystères de la rue Bizet. J'assistais avec amusement à cette double méprise, dont j'étais le seul à avoir la clé.

A maintes reprises — les traces s'en retrouvaient à l'*Officiel* — je laissais clairement entendre à Briand que je savais de quel fumier étaient faites les marches de son *quo non ascendam.* Une fois même, je lâchai le nom véritable de la patronne de la souricière. Il devint livide et tapota avec rage son pupitre de ses doigts fins et crasseux d'ouvrière

en journée. On crut qu'il allait s'évanouir, le chéri !

Cette dame surmenée, *overdone*, comme dit Shakespeare, n'était pas méchante. Un jour, une fort honnête personne, se trompant, entra dans la souricière galante, quand elle croyait entrer à la clinique. Elle s'assit au salon. La T... descendit et comprit tout de suite de quoi il retournait : « Madame, vous êtes ici dans une maison de passe (elle dit le mot) et non, comme vous le croyez, dans une maison de santé »... La dame se leva épouvantée et s'apprêtait à sortir en hâte... « Non, « ne nous quittez pas ainsi. Ma maison est guettée, « de jour et de nuit, par des inspecteurs. Je vais « vous envoyer chercher une voiture, qui vous « conduira dans un endroit assez éloigné, où vous « prendrez une autre voiture. Il serait même « prudent d'en prendre une troisième. Puis, vous « vous ferez conduire chez vous, et, là, vous « conterez votre mésaventure à votre mari, car je « vois, à votre anneau, que vous êtes mariée. « Ainsi serez-vous à l'abri des chantages de la police « si, malgré ces précautions, ils se produisaient. »

Ceci démontre une bonne nature de putain — comme disait mon père — n'est-il pas vrai ? Mais quand vous entendrez des républicains parler avec horreur du « parc aux cerfs », riez-leur au nez.

Résumons-nous : les ressources de l'association

de malfaiteurs dite « Sûreté générale », qui constitue l'armature électorale de la République se composent de :

1° Les fonds secrets (80 millions pour l'exercice 1934). Ces fonds, votés à la diable « par les boîtes », généralement à une séance du matin, sont employés à l'organisation de cambriolages et de meurtres, et, en cas d'accident, à l'étouffement des poursuites. Il en fut ainsi, voici quelques mois, pour l'affaire Oscar Dufrenne (pédéraste et conseiller municipal, directeur de music-hall, suicidé dans son *Palace*, au cours d'une scène de débauche indicible). On prétend que « l'éteignoir » comme on dit, aurait coûté une paire de millions, car le partenaire de Dufrenne, estropié par Dufrenne, et qui avait ensuite assommé et cisaillé Dufrenne, avait été indemnisé, ainsi qu'un tiers, présent au drame et suceptible de parler;

2° Les chantages. Ils sont la grande arme de la Boîte et la source de revenus importants. On fait savoir, selon les cas, par un indicateur « mondain », ou par un famélique quelconque, à l'intéressé, qu'il doit remettre telle somme — calculée selon ses ressources présumées — pour une œuvre de « charité », de « bienfaisance », etc. Il n'y a pas d'exemple que la victime ne se soit exécutée sur-le-champ.

A un moment donné, les naïves étrangères, notamment les riches Américaines, qui fréquentent

les dancings, étaient « faites » de la façon suivante : un indicateur et danseur mondain leur volait adroitement leurs bijoux, bracelets, pendentifs, colliers de perles, dans le palace, ou l'hôtel meublé, où elles commettaient la folie de le suivre. Le bijou était vendu aussitôt à un des nombreux recéleurs affiliés à la *Sûreté nationale* (puisque « nationale » il y a) et l'on partageait. *On*, je veux dire la Boîte et le danseur mondain. En même temps, on câblait au mari, demeuré à New-York ou à Chicago, que sa femme avait été volée, mais que la police et ses fins limiers juraient de retrouver le collier, dans tel délai, moyennant un certain nombre de milliers de dollars, virés d'outre-mer à Paris. En effet, au bout de quelques semaines, un collier pareil au disparu, MAIS FAUX, était « retrouvé » et remis à la dame éplorée, qui n'y voyait goutte. Quand nous eûmes débiné le truc dans *l'Action Française*, les vols de bijoux se firent plus rares, ou du moins, la presse de grande information cessa de les mentionner avec détails.

Le chantage est la plus grande forme d'activité de la Sûreté générale, devenue Sûreté nationale. Il arrive même que « ces messieurs » se fassent chanter entre eux, ou de Sûreté à Police judiciaire. Mais dans les grandes alertes, et contrairement à ce que l'on croit, gangsters de la Sûreté nationale et gangsters de la Police judiciaire se soutiennent

entre eux et observent la complicité du silence.

3° Les subventions étrangères. Elles se font par l'intermédiaire de financiers internationaux. Zadock payait Hennion directement. Pendant la guerre, Max de Mannheim rétribuait Almereyda et Duval, Bolo était distributeur pour *le Journal*, ainsi que les Lenoir, père et fils. Nous venons de voir que Dubarry jouait ce rôle, tout récemment encore.

4° Les dîmes ou « pourboires » prélevés sur les casinos et établissements de jeux, tripots, claque-dents de toute catégorie, ainsi que sur les maisons de rendez-vous, affichées ou clandestines, ces dernières étant, bien entendu, de meilleur rapport.

Certains fonctionnaires de Sûreté générale se font ainsi PLUSIEURS CENTAINES DE MILLE FRANCS DE BÉNÉFICE PAR AN. Ils subventionnent des hôtels, des cercles, en général, par personnes interposées, achètent des immeubles, des châteaux, exploitent des terrains aux colonies. Le vice (jeu ou débauche) est d'un excellent rapport pour ces gredins officiels, attendu qu'il ne chôme jamais.

Ces innombrables ramifications expliquent la terreur exercée dans le populo, comme dans les salons, comme dans les banques, comme dans les bureaux de directeurs d'entreprises ou de journaux, par ce qu'on appelle « la Secrète » et qui est, en effet, une filiale de la secte secrète, dite Maçonnerie. Les premiers temps où je m'occupais de la police poli-

tique dans *l'Action Française*, je recevais, en moyenne, une lettre de menaces de mort par jour, soit chez moi, soit au journal. Ma femme recevait des cartes postales, couvertes d'injures ignobles. Cela ne nous troublait pas beaucoup. Au moment de l'assassinat de Philippe, ce fut un déluge d'ordures et de fausses pistes. Tout cela avait bien le caractère de la maison. Mais quand ces scélérats me virent résolu à poursuivre une campagne qui restera l'honneur de ma carrière de journaliste avec celle contre l'espionnage et la trahison, ils se tinrent tranquilles, et d'autant plus tranquilles que je les désignais, non plus en bloc, mais nominativement, que je faisais, comme disent les libéraux, « des personnalités ». C'est le mystique catalan Balmès qui a dit, avec raison, qu'on n'a rien fait contre des institutions funestes quand on ne s'en est pas pris à leurs occupants, ou bénéficiaires.

Tout cela ne date pas d'aujourd'hui. En novembre et décembre 1904, la maçonnerie, harcelée par Syveton, député de Paris, à l'occasion des fiches de délation, utilisées par l'ignoble André, ministre de la Guerre, se débarrassa de l'héroïque garçon par un meurtre, grimé en suicide. Ce maquillage est un truc constamment employé dans la police. Il y faut la collaboration de magistrats et d'experts aveugles, ou intimidés et complaisants.

CHAPITRE V

Coup d'œil sur l'affaire Syveton et l'état d'ignorance du public français en 1904

Il y a trente ans (1904) et il me semble que c'était hier. Dès la première nouvelle, j'avais couru chez Syveton, avenue de Neuilly, que je trouvais étendu sur son lit de mort, entouré de sa femme, de son gendre Ménard, de son premier secrétaire Noilhan, de son second secrétaire Daniélou, d'une foule de journalistes et de parlementaires. Deux jours auparavant, j'avais reçu la visite de Syveton, mon ancien et cher condisciple de Louis-le-Grand, qui m'avait dit être en proie à des somnolences étranges et environné de mauvaises intentions. C'était à la veille de son procès en Cour d'assises, pour la gifle historique administrée au général André, l'immonde ministre de la Guerre du non

moins immonde Cabinet Combes; et ce procès, où de nombreux officiers supérieurs devaient développer, à la barre, leur pensée sur les fiches maçonniques de délation, s'annonçait comme un événement considérable. Le fait que l'héroïque garçon disparaissait à quelques heures de distance de cette journée, présumée pour lui glorieuse, pour le Gouvernement écrasante, ce seul fait dénonçait le crime et rendait la version du « suicide » invraisemblable et ridicule. Ce fut néanmoins celle qui, en dépit de mes protestations et de celles de Maurras, de Moreau et de Montesquiou, fut aussitôt adoptée par tous les chefs de la Patrie française, et *démontrée* par Mme Syveton de même et bien entendu par Noilhan, dont on sut plus tard qu'il était un indicateur de la Sûreté générale. Seuls Bourget, chez les patriotes, et Jaurès chez les antipatriotes ou apatriotes, n'admettaient pas l'explication par le suicide et croyaient avec nous royalistes — car je venais d'adhérer à la cause du duc d'Orléans — à l'assassinat. Je dois ajouter que, dans le grand public, plus clairvoyant, de nombreuses personnes incriminèrent la maçonnerie, car il y avait, déjà, à cette époque, une ligue antimaçonnique que dirigeait Copin Albancelli.

Néanmoins tout le monde ignorait le rôle exact de la police de Sûreté générale, qui avait cependant travaillé ferme en faveur du traître Dreyfus et de

sa prétendue innocence; et l'on ne se doutait, dans aucun milieu patriote, des accointances des Loges et de la sinistre Boîte de la rue des Saussaies, aile marchante, ou tueuse, du Grand Orient. La *Patrie Française* se battait contre l'Antifrance les yeux fermés. Nous nous battons, nous *Action Française*, les yeux ouverts, Le maurrasisme a toujours été une école de perspicacité politique et nos méthodes maurrasiennes sont, qu'on le veuille ou non, scientifiques, parce que parfaitement objectives. Maurras a déchaîné l'enthousiasme royaliste qui avait entièrement disparu, mais il l'a déchaîné à l'aide de la raison, de la logique et du bon sens. Le maurrasisme, c'est l'école des faits, que confirme, à tout coup, la leçon des événements.

Le « suicide » est la grande couverture du conciliabule d'assassins qui, des loges maçonniques, commande la pègre sanglante des repris et remis de justice, par l'intermédiaire des bandits de la *Sûreté*, récemment dite par antiphrase *Nationale* (Sarraut Albert *dixit*). De tout temps, la police a eu tendance, par paresse, et pour éviter la fatigue des recherches, à attribuer les morts ténébreuses, ou simplement douteuses, au suicide. Cela simplifie la besogne, en la débarrassant des paperasseries. Syveton, ayant été, avec son ami Guyot de Villeneuve, député de Neuilly, le premier à attaquer et « démontrer » le travail criminel de la franc-

maçonnerie dans l'armée était logiquement condamné à mort. La Sûreté générale se chargea de son exécution. Celle-ci fut parfaitement réussie en décembre 1904. On ne devait connaître la vérité qu'en 1934 (jeudi 5 avril) par un article de notre confrère Jacques Crépet, dans *Candide*, renfermant le testament accusateur, et indubitablement authentique, d'un policier, François Maurice, dit « Leleu ».

Je dois dire, immédiatement, que l'assassinat — dont les exécutants demeurent ignorés à l'heure où j'écris — du conseiller Prince, participe à la fois de celui de Gabriel Syveton et du rapt en automobile du général russe Koutiépoff, perpétré en janvier 1930, quelques jours après mon retour d'exil. Le conseiller Albert Prince, de la section financière du Parquet de la Seine, fut en effet enlevé en automobile à Dijon, où il avait été appelé traîtreusement au nom de sa mère très malade et transportée dans une souricière, vraisemblablement une clinique louche, puis brutalement asphyxié à l'aide d'un gaz corrosif, puis déposé — pour faire croire au suicide — sur la voie ferrée de la Combe-aux-Fées. Cet enlèvement, pratiqué le 20 février 1934, avait lieu à la veille du jour où le conseiller Prince devait apporter, à la Commission judiciaire de l'affaire Stavisky, quelques documents écrasants contre Pressard, beau-frère de Chautemps et procureur de la Répu-

blique. Prince fut ainsi assassiné par le procédé automobile employé contre Koutiépoff, dans des circonstances identiques, quant à la date, à celle où fut assassiné Syveton. Il y a là une double similitude de procédés qui accuse nettement l'association de malfaiteurs OFFICIELLE, sise rue des Saussaies.

Des trois grands crimes politiques de la IIIe République, le premier celui de décembre 1904 (assassinat de Syveton) a été grimé en suicide. Le second, celui du 24 novembre 1923 (assassinat de Philippe Daudet) a été grimé en suicide. Le troisième, celui du 20 février 1934 (assassinat du conseiller Prince) a été également grimé en suicide. Il faut y ajouter le meurtre, 8, rue Lécuyer, du petit commis de librarie Gohary, dit « Armand », en février 1923, dix jours après l'assassinat de Plateau. Gohary fut assassiné parce que couchant avec la fille Berton, qui venait, d'ordre de la police, de tuer Plateau, il avait, comme son amant de passage, reçu d'elle des confidences sur ce crime suggéré. On a dit, avec insistance, dans la police, que l'assassinat de Gohary avait amené, par contrecoc, le suicide de Joseph Dumas, directeur des Renseignements généraux, le policier assassin du jeune commis libraire ayant menacé Dumas de révélations. Le fait est que, dans ces milieux effroyables, un crime entraîne généralement un, deux, ou trois autres crimes. C'est ainsi que,

longtemps après l'étranglement opéré à Fresnes, d'Almereyda, Mme Blanc, concierge d'Almereyda, héritière de quelques-uns de ses papiers, fut assassinée, bientôt suivie de son fils Rigaudin, dont la mort est demeurée une énigme, puis d'un parent éloigné, M. Blanc, tué dans le chemin de fer de Dijon. Je ne crois pas aux coïncidences, quand apparaît une « chaîne » aussi manifeste.

Le juge d'instruction, commis à la recherche des assassins de Gabriel Syveton, s'appelait Boucard. Je le connaissais, comme danseur, aux jeudis d'Alphonse Daudet. Il faisait tourbillonner de charmantes jeunes filles. En 1904, soucieux avant tout de son avancement (il vient de mourir), il conclut, bien entendu, au suicide, et il évita de me convoquer sur les antécédents, laborieux et tranquilles, de mon ami. Il fit mieux. Il affecta de considérer, et de mettre dans la balance, les abominables ragots de Mme Syveton, laquelle était venue « restituer » à Lemaître cent mille francs (issus de la caisse de la rue des Saussaies), censément dérobés par le mort! J'avais supplié notre bien chère Mme de Loynes d'amener Lemaître à refuser ce « prix de sang », cette atroce et mensongère démarche suggérée, à la veuve de Syveton, par la police de l'époque. Mme de Loynes, cœur généreux, s'y employa, sans réussir. Les membres de la *Patrie Française* se rendirent chez

la veuve de Syveton, un beau soir, après dîner, et écoutèrent les invraisemblables ordures que « madame « leur récita, par ordre, d'une voix tranquille. Ce fut là une des heures les plus tristes de ma vie. Je résolus de quitter, au plus tôt la *Patrie Française* et de rejoindre *l'Action Française*, vers laquelle m'appelait, avec ma raison, le sentiment de la justice. Je trouvais que Dausset, second de Syveton, mais qui n'aimait guère Syveton, avait accepté trop facilement la fable du suicide, bien qu'il fut, lui Dausset, un psychologue pénétrant. Bref, je puis le dire maintenant, j'étais écœuré de tout et de tous, et l'attitude vigoureuse de Maurras, de Vaugeois, de Lucien Moreau, de Montesquiou m'apparaissait comme la seule planche de salut. La nuit, anxieux et fébrile, je rêvais que Syveton me faisait signe et me demandait de le venger. Collaborateur du *Gaulois*, j'avais eu, à propos d'une note infâme, insérée dans ce journal au lendemain de la mort de Syveton, une scène violente avec Arthur Meyer. Mme de Loynes, que j'adorais, était âgée, et ces secousses l'avaient abattue. Ma femme avait dû aller trouver la délicieuse et bienfaisante Mme Henri Rochefort, pour obtenir d'elle qu'elle retint la plume redoutable de son mari, et son « tatata, mais c'est une canaille ! » Bref, je ne lisais plus que *le Soleil, la Gazette de France* et *la Libre Parole*, où je remplaçais

Mme Gyp, qui ne me le pardonna jamais, pour l'article du dimanche.

Je rendis visite, afin de nous concerter sur la défense de la mémoire, abominablement vilipendée, de Syveton, à son beau-frère le Dr Barnay. Je trouvai un homme solide et charmant, qui avait pris Boucard en horreur. Nous échangeâmes nos conjectures. L'instigation maçonnique était certaine, la complaisance de Mme Syveton (lectrice, au lendemain du crime, d'une notice calomnieuse sur son mari) ne l'était pas moins. Mais il nous manquait une « agrafe », un clou où accrocher notre accusation. Autour de nous, Mme Lebaudy, une autre dame, et la vaillante Mme de Loynes, mises à part, ce n'étaient que vaines et inermes protestations. Boni de Castellane, qui avait eu Syveton comme professeur d'histoire et de politique, m'apparut là comme un pauvre serin ébouriffé. Il m'assassinait de lettres, de demandes de rendez-vous, d'hypothèses saugrenues auxquelles je ne répondais pas, ayant horreur de ce genre d'ardélion encombrant, qui croit que l'argent — et la dette — suppléent à tout. Il me tint, un jour, ce propos extravagant : « Ce drame (l'assassinat de Syveton) m'avait tellement énervé qu'en arrivant à la Chambre je pris, dans ma voiture, un plaisir solitaire. » Il se disait : « Ce médecin comprendra ce sublime. » Je rapportai le propos à Lemaître qui,

à travers sa douleur — car, il aimait, sans le défendre, Syveton — en fut malade de rire. Je ne revis plus jamais Boni de Castellane.

Tout ceci dit, le trépas de Syveton, la veille de son procès, demeurait un insondable mystère. Vinrent d'autres événements : l'assassinat de Calmette par la femme de Caillaux, à l'instigation de Caillaux, l'acquittement de cette misérable (président Albanel, un fameux « pourri » celui-là), quatre années de guerre, la victoire; puis le triple assassinat policier de Plateau, de mon fils Philippe, de Berger; la trahison de Briand et de Berthelot, ruinant cette victoire, par perversité et cupidité, le cartel des gauches, le déchaînement de la putréfaction d'assemblée, et finalement la journée glorieuse, mais sanglante du 6 février, place de la Concorde.

Or, j'avais eu, à mon retour d'exil, en 1931, connaissance d'un document qui établissait l'instigation maçonnique de l'assassinat de Syveton, document autographe, écrit par l'assassin, un nommé François Maurice dit « Leleu ». J'appris, par la suite, que ledit document était détenu par un de mes confrères, érudit, baudelairisant de très grand talent, d'un caractère égal à son talent, Jacques Crépet. Le testament-confession de cet indicateur, assisté pendant son agonie, en 1919, dans un hôpital de Hanovre, par Jacques Crépet,

alors en mission officielle, était ainsi d'une authenticité certaine. Il a été publié, avec de très intéressants commentaires, de son détenteur, dans le numéro de *Candide* du jeudi 5 avril 1934. Le voici, dans sa teneur et son orthographe rudimentaires, François Maurice étant comme ses pareils, les exécutants de la maçonnerie policière, un repris de justice (ou un « remis » de justice), d'instruction nulle. De tels individus ne se recrutent évidemment pas parmi des professeurs au Collège de France, ou les académiciens.

Affaire Syveton

« Au moment de l'affaire des Fiches, M. X..., du G. O., rue Cadet, accompagné de M. Y..., me fire doné rendez-vous au Café du Globe. De là nous sommes allaient au Café du Helder. Et nous avons parlé de la disparition des Fiches. Y..., me dit : « Guyot et son parti on acheté cela 1.000.000. « Il faut que tu trouve le moyen de pénétrer chez « Syveton pour desceller ou déplacer la cheminée. » De là, il me tira de sa poche un plan de la chambre. Après avoir causé un peu ensemble on se sépara et moi, je devais 2 jours après me trouver (Hôtel de Hollande) rue Cadet, 6. Là, un Monsieur Z..., aujourd'hui directeur du Service pénitentiaire de ..., me remis une lettre pour un inspecteur du ...

habitant la maison de Neuilly. Le lendemain, un samedi, je me rendi à l'adresse où je rester 3 jours. C'est le Mardi dans la nuit que moi même je descellé la cheminée de cuivre. Le Vendredi Soir dans la nuit (erreur ou lapsus de Leleu. Il faut lire le jeudi. C'est, comme le remarque Crépet, de peu d'importance) Syveton est mort asphyxié étendu au milieu de la chambre.

« Le Dossier politique complet de cette affaire a été remis entre les mains de Hennion. Je crois pouvoir affirmer que M. Léon Bourgeois a eu connaissance du dossier.

« Hannover, le 9 octobre 1919.

Maurice FRANÇOIS .·.

P.-S. — L'affaire Syveton me rapporta environ 9 à 10.000 francs.

J'ai eu l'occasion de connaître les noms cachés sous les désignations X... et Y... X... c'est Desmons, haut dignitaire du Grand Orient, sénateur du Gard. Y... c'est Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur du Cabinet du 10 février, dit d'apaisement, présidé par le brave Doumergue, avec, comme ministre de la Justice, le papa Chéron. A la fin de sa révélation courageuse, Jacques Crépet déclarait tenir son document à la disposition de la justice. Inutile de

dire que celle-ci n'a pas bougé. En République, les Frères .·. sont tabous, ainsi que les directeurs, contrôleurs, commissaires et inspecteurs de la Sûreté générale. Ils peuvent assassiner et voler à loisir. Ils peuvent tuer (comme dans le cas de Doumer) le président de la République en personne. Aucun juge d'instruction, aucun procureur, aucun magistrat du siège ne leur demandera de comptes, jamais. Ces messieurs des Loges et de la police sont et demeurent au-dessus des lois.

Il est vrai qu'un certain nombre de Français commencent grâce à nous, à y voir clair, et même à en avoir assez. La République en a fait tuer vingt-deux le 6 février. Si elle n'est pas renversée, dans un mouvement de mépris et d'horreur, cette Gueuse, elle fera sans doute mieux une autre fois.

Dans le numéro de *Candide*, du 10 mai 1934, Jacques Crépet a publié une « mise au point », où, après avoir fourni toutes les raisons de crédibilité contenues dans le testament de François Maurice, dit « Leleu », il ajoutait ceci :

« En même temps qu'il me remettait sa déclaration *in extremis*, Maurice François m'avait « indiqué plusieurs personnes susceptibles de me « fournir des renseignements complémentaires. « Ces recherches, qui n'étaient point sans présenter « quelques difficultés, viennent d'aboutir.

« D'autre part, une enquête est en cours, en vue « d'expliquer ce qu'il faut entendre exactement « par ce descellement de la cheminée de cuivre, « dont a parlé Leleu, et qui reste le point obscur « de son témoignage. »

A l'époque de l'assassinat, maçonnique et policier (c'est tout un), de Gabriel Syveton, le public français, bien que mis en garde contre l'activité criminelle des Loges par la publication des fiches de délation, dites « fiches Vadécart », ignorait complètement le rôle scélérat de la Sûreté générale, dite aujourd'hui « nationale ». Je n'en avais pas, moi-même, la moindre notion. Mon attention fut attirée, sur ce point essentiel, par les recherches que je dus effectuer au sujet de l'affaire Malvy, de l'affaire Caillaux et de l'affaire du *Bonnet Rouge*, où me seconda avec tant d'ardeur, Marius Plateau. Le jour où Henry Bérenger, alors président de la Commission de l'Armée au Sénat, me mit dans les mains le rapport sur l'affaire de Cœuvres, où l'on voyait des inspecteurs de la Sûreté générale déguisés en soldats, donner le signal des mutineries (mai 1917) une grande clarté se fit dans mon esprit. Je voulus savoir, j'enquêtai, je m'informai et je sus. Quelque temps après, Me de Moro-Giafferi, chez Léouzon le Duc, me mit entre les mains la correspondance échangée entre Pierre Lenoir et

sa mère, où celle-ci lui conseillait de se débarrasser par le poison, de la maîtresse d'Arlix, et où il était question de chantage exercé sur les Lenoir par Gaston Téry, le « gros T. » Quant au dossier complet d'Almereyda, et du *Bonnet Rouge*, il me fut remis par Plateau, qui le tenait lui-même de Joseph Dumas, des Renseignements généraux. Puis me fut communiqué le dossier de police de Rosenthal, dit Jacques Saint-Cère, du *Figaro*, que je remis, avec quelques autres de même importance à la Commission d'instruction (président Monis) du Sénat, sur l'affaire Malvy.

Il faut aussi que je mentionne ici, pour compléter la physionomie de la police politique (répartie entre la Sûreté générale et la Police judiciaire), l'étonnante et tragique histoire de la malheureuse Valentine Verlain (1). Cette ravissante enfant, merveilleusement douée pour le théâtre, et d'une pureté absolue, fut séduite et prise violemment, dans sa famille par Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, et tout puissant. J'ai beaucoup fréquenté Hanotaux jadis et je suis fixé sur sa lâcheté et sa frousse intense des responsabilités.

(1) Lire *La Faulx du Ministre*, ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, contenant les souvenirs poignants, accompagné de documents de la petite victime d'HANOTAUX. Un chef-d'œuvre, à mon avis, à mettre à côté du *Ceci n'est pas un conte*, de DIDEROT.

Il rappelle sur ce point Poincaré, avec lequel il a toujours été au mieux. Ce sont deux lâches du même tiroir. Quand vint, avec la lassitude, le sentiment physiologique de ses responsabilités, Hanotaux « plaqua » — si le dictionnaire de l'Académie permet ce terme — la malheureuse enfant. Elle le poursuivit de ses supplications, mais en vain. Alors, elle le menaça de faire un scandale public, peu redoutable, vu l'exiguité de sa taille et ses scrupules religieux. Elle avait « fauté » par amour, c'est entendu, mais elle était demeurée absolument pure de sentiments et d'une délicatesse infinie. Crevant de peur, le paladin Hanotaux, historien du cardinal de Richelieu, pécaïré, alla trouver son ami Louis Lépine, préfet de Police de l'époque, qui lui promit aide et protection. Lépine, à son tour, guignant un siège à l'Institut, pour l'obtention duquel Hanotaux pouvait le servir, manda un de ses chefs de police, Xavier Guichard, et lui donna l'ordre de procéder à l'arrestation préventive de Valentine Verlain, avant une séance académique où devait briller son Gabriel. Ce qui fut fait. Cette petite femme, sensible et bonne, fut arrêtée par des bourriques ignobles, et jetée brutalement en voiture (1912) comme elle sortait de son pauvre domicile, rue Mazarine. On la conduisit devant la brute Xavier Guichard, qui lui déclara, au mépris de la loi, et du simple droit des gens, en propres termes :

« Je vous arrêterai aussi souvent que cela me plaira. » Par un juste retour des choses d'ici-bas, Xavier Guichard, compromis à l'occasion de ses histoires, par une omission plus que suspecte dans l'affaire Dalimier-Stavisky, a été mis d'office à la retraite. De 1912 à 1934, cela ne fait que vingt-deux ans ! Valentine Verlain était morte depuis plusieurs années. Je la vois encore, sur son lit d'hôpital, pareille à une étroite figure de cire, avec ses grands yeux si beaux et si tristes !

Je dois à la vérité d'ajouter que j'eus comme compagnon d'armes, dans cette polémique pour Valentine Verlain et contre le sinistre Hanotaux, mon confrère républicain Edmond du Mesnil, alors directeur du *Rappel*, lequel, du reste, vint à la rescousse au procès du faux témoin Bajot, et parla avec force en ma faveur, en 1925. Nature loyale et généreuse, Edmond du Mesnil ne supportait pas l'injustice. Celle-ci était vraiment monstrueuse.

Les crimes politiques et policiers ne se révèlent en général, qu'avec les années. Une étroite solidarité agglomère tous les instigateurs, comploteurs et participants de ces véritables expéditions à l'intérieur, qui exigent parfois des mois, voire des années, de préparation. On m'a dit que l'exécution de Mangin avait demandé une préparation de deux ans, et celle de Doumer une préparation de dix-huit

mois. Quant à Koutiépoff, sa disparition, en janvier 1930, était réglée, paraît-il, dans ses détails, depuis un an. Pour Albert Prince, le crime de la Combe-aux-Fées n'était sûrement pas une improvisation, mais bien un concert à longue portée. Chautemps et Pressard redoutaient... ce qui est arrivé. En outre, ils avaient confiance dans l'anesthésie définitive du peuple français. Au lieu que nous, royalistes, avons toujours confiance dans le réveil en fanfare de nos concitoyens... et l'événement nous a donné raison.

L'affaire Syveton, résolue cette fois grâce à Jacques Crépet, a permis de saisir sur le vif l'action criminelle de la Maçonnerie. Mais la Maçonnerie, bien que touchée, ne renonce pas pour si peu. En outre, la situation est loin d'être complètement éclairée et de nombreux mystères subsistent.

Voici, par exemple, un mulâtre, Darius, de l'école Stavisky, qui publie une petite revue, *Bec et Ongles*, lue peut-être par une cinquantaine de policiers, ou de crapuloïdes. Pour ma part, bien que directeur d'un journal aussi répandu que *l'Action Française* je n'avais pas vu, de ce torchonet, UN SEUL NUMÉRO. Or Darius a avoué, devant la Commission d'Enquête Stavisky, avoir touché, pour *Bec et Ongles*, TRENTE MILLE FRANCS par mois des trois départements : Intérieur, Présidence du Conseil, Affaires étrangères. Soit 360.000 francs par an sur

un budget en déficit ! N'est-ce pas renversant ? Cette mensualité exorbitante ne peut s'expliquer que de deux façons : Ou Darius était rétribué, ou réservé, pour une opération criminelle antérieure ou ultérieure ; ou il se trouvait détenir un secret terrible. Mais, en ce dernier cas, la Sûreté dite nationale eut préféré le zigouiller, plutôt que le subventionner. Le chiffre énorme de cette mensualité, trois fois plus grande que celle attribuée à Raoul Péret, par Oustric, a trait évidemment à un gros secret.

Quand l'avocat marron et député André Hesse a été convaincu, devant la Commission d'Enquête, de sa collusion avec Stavisky, il s'est écrié, tout en larmes, — d'après la presse — qu'il lui était impossible de s'expliquer ! Voilà qui ouvre une perspective aussi ténébreuse que la subvention à Darius. Or, André Hesse a été, pendant des années, à la Chambre, président de la Commission de législation civile et criminelle ! C'est immense !...

Je dois mentionner ici, parce que c'est la vérité, que *l'Action Française* a fait beaucoup pour ouvrir les yeux au peuple français. Elle existait bien en 1904, sous forme de revue. Mais ce n'est qu'à l'aide d'un organe quotidien, frappant plusieurs fois sur le même clou, tirant aussitôt la moralité politique des événements, que l'on peut atteindre la masse du public. Il importe aussi que ce quotidien

soit animé, dans ses colonnes, d'un même esprit de sincérité entière et de bonne foi. Ces conditions étant réunies, il faut encore et surtout la célèbre collaboration du temps. Depuis l'assassinat de Plateau et de Philippe, c'est-à-dire depuis 1923, je dénonce avec mes collaborateurs, dans notre cher journal, les méfaits et les crimes de la police politique, avec preuves et documents à l'appui. La plupart de nos confrères faisaient le silence autour de nos révélations, de sorte que beaucoup de personnes nous traitaient de songes-creux, d'obsédés, de maniaques, etc... Mais voici qu'au bout de onze ans éclate un nouveau scandale judiciaire et policier, cent fois plus fort que les précédents; et nos accusations sont largement dépassées par le fleuve de boue et de sang qui coule des sommets maçonniques du régime. Chaque jour découvre un putrescible, un pourri nouveau. Le parlementarisme, ou mieux, le pourrimentarisme, n'apparaît plus que comme une vaste planche à asticots.

A cette situation, quels remèdes? Les uns opposent la revision de la Constitution et le renforcement de l'exécutif. Ledit renforcement existe déjà : c'est le décret-loi. On baptise « Sûreté nationale » la Sûreté générale, ce qui est idiot et ne trompe personne. D'ailleurs, Tardieu qui a écrit un volume bien tourné sur la revision de la Consti-

tution, devrait bien commencer par se reformer lui-même et éliminer le gaffeur outrecuidant et mirobolant qu'il s'est montré dans la peau d'un président du Conseil attaché à amorcer, ou consolider, toutes les erreurs, toutes les saletés des radicaux-socialistes : « J'ai porté vos enfants dans mes bras » selon son mot à Herriot. Mais aucune revision de la Constitution ne saurait amender le vice fondamental du régime, qui est la consultation électorale périodique et ce qu'on appelle le jeu des partis. Quel que soit le procédé du scrutin, il aboutit à une lutte d'appétits et à une surenchère funeste. Scrutin d'arrondissement, scrutin de liste avec prime à la majorité absolue, proportionnelle, tout cela c'est jus vert, vert jus ou, comme dit Saint-Simon, « cacades, paroles de neige et pistolets de paille ». Seul le Roi peut refaire la France avec les organismes professionnels, corporatifs, provinciaux, qui assureront à tous les libertés, en effet indispensables au peuple français. La monarchie, régime héréditaire et familial, assure la continuité politique à travers les générations, la cohérence sociale à travers les professions et les métiers. Ne gaspillant pas, elle est le régime qui coûte le moins cher. Attentive, dans son propre intérêt, comme dans l'intérêt général, à la Défense nationale, la monarchie réduit au minimum les risques de guerre. Ses alliances ne sont pas des improvisations, ni

des bascules. Elle rendra à notre nation son prestige séculaire, condition de sa sécurité.

La restauration de la monarchie, nécessité de salut public, se fera forcément, ou tout de suite, ou un peu plus tard. C'est couru; mais certaines mesures immédiates feraient bien comme on dit, dans le paysage, et apaiseraient les esprits.

Nous les examinerons brièvement, en conclusion.

CHAPITRE VI

Un secret d'État : Comment la Sûreté Générale tue un enfant

Plus de dix ans sont passés depuis ce soir de novembre où, agonisant, la tempe trouée d'une balle, mon malheureux petit garçon, mon fils Philippe, était déposé sur un lit d'hôpital à Lariboisière.

Il s'en est fallu de peu que, sa mère et moi, nous ne sachions jamais rien du sort de notre enfant. L'intuition maternelle devait déjouer l'ignoble calcul des policiers. C'est mort que nous avons retrouvé ce garçon de quatorze ans et demi.

Pour démêler l'atroce vérité, pour faire sortir de leur trou sanglant les assassins de Sûreté générale, il a fallu que je me batte contre la Police et contre la Justice pendant des mois et des mois, soutenu seulement dans ce combat par mes amis de *l'Action*

Française et par de très rares journalistes indépendants. La vérité a fini par venir au jour. Le drame s'est dessiné, les circonstances en ont été précisées, les rôles déterminés. Deux procès retentissants ont permis au public de mesurer l'importance de la lutte que j'ai dû mener et de quels mensonges et de quels crimes les policiers de Sûreté générale pouvaient se rendre coupables. Pourtant, après tout cela, il restait des sceptiques qui croyaient que l'amour paternel me rendait injuste à l'égard de ceux qui se prétendent les défenseurs de l'ordre et les auxiliaires de la Justice.

Aujourd'hui, à ceux-là, à ceux d'entre eux qui liront ce livre, je demande : Avais-je raison ? Est-ce que j'exagérais ?

S'ils sont de bonne foi, après ce qu'ils ont vu ces derniers mois, ils devront avouer que j'étais très au-dessous de la vérité, que l'antre de la Sûreté générale n'est qu'un rendez-vous de voleurs, de concussionnaires, de gangsters, d'assassins, pour tout dire — en reprenant le mot de Sarraut, qui a de bonnes raisons de le savoir — une maffia.

Nul exemple n'est aujourd'hui plus clair de ce dont est capable la Sûreté générale que le meurtre, concerté et voulu par certains, de notre petit Philippe. Ce drame a donc sa place marquée dans cet ouvrage.

Je n'ai pas l'intention d'écrire ici la sinistre

histoire de ce crime. Un livre y suffirait à peine. Ce que je me propose, dans ce chapitre, c'est, après un résumé des faits dans leur ordre chronologique, interrompu seulement par le portrait des principaux acteurs du drame, de faire ressortir des faits même le rôle ignoble et les procédés de la Sûreté générale. Ainsi renseigné, le lecteur pourra plus aisément concevoir la vérité dans des drames comme l'assassinat du conseiller Prince, que les gredins de la rue des Saussaies cherchent, comme pour mon malheureux enfant, à grimer en suicide.

Très développé et fort pour son âge, Philippe n'en était pas moins encore un enfant. Il avait quatorze ans et dix mois. Il était bon, loyal, généreux, il nous aimait et nous l'aimions de toutes les forces de nos deux cœurs. Ses maîtres, de Bossuet et de Louis-le-Grand m'ont écrit, à la nouvelle de sa mort, des lettres déchirantes de regrets. Le petit les aimait et les respectait, et sa piété bien connue était extrême. Ses jeunes camarades célébraient son ardeur au jeu et la chaleur de son amitié. Enfin, et quoi que nous fissions pour limiter sa participation morale à nos travaux et à nos luttes, il vivait dans le cercle de nos jeunes gens, dans l'enthousiasme pour nos idées, et aussi — surtout depuis le meurtre de son ami Plateau — dans la crainte qu'il n'arrivât quelque chose de fâcheux à l'un de nous. Chaque année, depuis 1917, la grande

récompense pour le bon travail était un voyage avec papa, et un séjour à Avignon, où nous étions encore ensemble, en 1923, à l'hôtel de l'Europe, jusqu'au 29 septembre. Je l'appelais gaiement « mon petit frère ». Je m'étais remis au latin et au grec avec lui. Chaque dimanche, nous sortions ensemble et allions ensemble au journal, où il retrouvait ses chers Camelots, qui le traitaient en camarade; puis il m'aidait dans le dépouillement de mon courrier. Le soir, il couchait dans la chambre de sa mère, au pied de son lit. Elle l'aidait à sa toilette, le matin, au réveil, et lui remettait, avant le départ pour la classe, la traduction de tel passage difficile de ses versions, que j'avais préparée la veille au soir. Ces détails infimes font comprendre l'absurdité des fables imaginées par les policiers.

Cependant, un trouble nerveux rongeait Philippe, depuis quelques années, depuis une première fugue, accomplie à l'âge de douze ans, et qui nous avait stupéfiés. Échappant à notre surveillance, il avait pris un billet pour Marseille, avec l'argent de ses étrennes, voyagé en troisième toute la nuit. Arrivé à Marseille, épouvanté de ce qu'il avait fait et plein de remords — car il avait la conscience aisément bourrelée — il allait trouver un de nos amis qui nous prévenait. Je l'envoyais chercher aussitôt, et à son retour, sans le gronder, je le montrais à plusieurs médecins connus, qui

nous rassuraient, la mère et moi, de leur mieux, tout en nous engageant à veiller. Deux ans se passèrent sans alerte; mais, au printemps 1923, il y eut deux nouvelles échappées de quelques heures, ne dépassant pas l'école buissonnière, qui alarmèrent cette fois sérieusement mon ami, le docteur Lucien Bernard. Il ne me cacha pas que le renouvellement des fugues lui paraissait relever du mal comitial — bien qu'aucun autre symptôme n'apparût — et qu'il y avait là une menace pour l'avenir. De quelque discrétion que nous eussions recouvert nos inquiétudes, elles avaient transpiré, nous le savions, au dehors; il était impossible qu'il en fût autrement; et les adversaires, qui nous guettent, n'ignoraient plus qu'il y eut là un point faible, une prise, quelque chose sur quoi l'on pouvait agir.

Le mardi 20 novembre, à 7 heures du matin, Philippe quittait le toit paternel pour n'y revenir que dans un cercueil, le lundi suivant. Nous sûmes, par l'école, qu'il n'avait pas paru à l'appel du matin, qu'on ne l'avait pas revu. Notre pensée fut qu'il en serait de cette nouvelle fugue comme des précédentes, que le réveil serait prompt, que le petit reviendrait spontanément. Mais les heures, puis les jours passèrent sans nouvelles, et nous connûmes là une torture d'angoisse dont rien ne saurait donner l'idée. Le dimanche matin,

en ouvrant *le Petit Parisien*, ma femme tomba sur une nouvelle en trois lignes; concernant le suicide d'un jeune inconnu et son transfert à l'hôpital, qu'elle adressa aussitôt au Dr Bernard. Celui-ci courut à Lariboisière, et reconnut le corps de notre malheureux enfant. Il portait au front, du côté droit, une blessure apparente faite par un coup de feu. Sur le moment, le suicide d'origine morbide me parut certain et le soir, au Parquet, en présence du substitut, du médecin légiste et de plusieurs hauts fonctionnaires de la police, je signai une déclaration en ce sens qui me permit, en épargnant l'autopsie à l'imagination maternelle, de récupérer le corps le lendemain lundi. J'avertis aussitôt des circonstances horribles de cette mort, le directeur de l'École Bossuet, quelques rares amis, le grand-père, les deux grand'mères, et surtout le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Aquin, auquel fut remis un certificat médical. posant le diagnostic et affirmant l'entière irresponsabilité de mon malheureux petit enfant. Les obsèques eurent lieu au milieu de l'émotion générale; puis nous, nous fûmes tout à notre deuil, ma femme et moi.

Mais le 1er décembre, huit jours par conséquent après la mort de l'enfant, parvenait à ma femme, signée d'un des hommes du *Libertaire*, une lettre accompagnée d'un billet dicté à Philippe, repro-

duite le même jour dans un numéro spécial du journal anarchiste et policier qui, du coup, devenait quotidien. Alors le voile atroce se déchira et nous aperçûmes distinctement le style et la figure du crime sous les phrases cauteleusement perfides et — comble d'horreur ! — « apitoyées ». C'est alors que je saisis la justice. Des renseignements nous parvinrent. Il fallut bien mener quelques enquêtes. Ainsi nous fut-il possible d'établir quel avait été, pendant ces angoissantes journées, l'emploi du temps de Philippe. Anarchistes et policiers n'ont pas tout avoué ou ont menti. Mais, à travers leurs mensonges même, la vérité apparaît. Elle établit les procédés employés par la Police pour essayer d'atteindre à travers son enfant un père qui à visage découvert mène le combat contre le régime républicain.

Le point de départ de l'assassinat de Philippe est une fugue attendue et rapidement connue. Le mardi 20 novembre 1923, il part de la maison à l'heure habituelle. Un de ses camarades le rencontre de bonne heure place Saint-Sulpice. Il le quitte en lui disant qu'il va retrouver un ami. Quelques heures s'écoulent, et il arrive au Havre. Il se rend à l'hôtel Bellevue. Il y couche. Le lendemain mercredi, il fait plusieurs courses dans la ville. Il se renseigne sur les prix de traversée au Canada. Il entre dans une église pour prier. Il

retourne à l'hôtel, s'enferme dans sa chambre, lit, écrit quelques lettres — je parlerai plus loin de l'une d'elles — et s'endort. Le jeudi 22, dans la matinée, il prend un taxi, se promène le long des quais puis, brusquement, se fait conduire à la gare et reprend le train pour Paris. Avant de quitter l'hôtel, il a déchiré rapidement certaines des lettres écrites la veille. Les morceaux en sont rassemblés après son départ par le garçon d'hôtel nommé Provis. Notez en passant ce détail qui a son importance parce qu'il éclaire la suite des événements.

Il arrive à la gare Saint-Lazare. C'est à partir de cet instant que les choses changent d'aspect. La fugue est connue. La Sûreté générale entre en scène. Qui se trouvait sur le quai ce jour-là à attendre notre enfant ? Aucun des acteurs du drame ne l'a avoué. On peut pourtant tenir pour certain que quelqu'un était aux aguets, policier ou indicateur anarchiste. C'est là que fut pris, dans les filets tendus sur lui par la Sûreté générale, notre petit garçon. C'est à ce moment que les bandits de la rue des Saussaies établissent leur plan criminel et l'exécutent.

Du témoignage de l'indicateur, Georges Vidal, il résulte que Philippe se rendit au *Libertaire* dans l'après-midi du jeudi. Sur les propos prêtés à mon fils par cet individu, le procureur général Scherdlin a dû, lui-même, faire des ré-

serves. Il est possible toutefois que Philippe, cherchant à venger l'assassinat de son ami, Marius Plateau, tué au mois de janvier précédent par une fille d'anarchie et surtout de police, Germaine Berton, ait fait croire à son interlocuteur qu'il était anarchiste et voulait faire un coup. Qu'il ait versé de l'argent au *Libertaire* à deux reprises différentes, comme l'a déclaré le même Vidal, la chose est moins certaine. Il paraît beaucoup plus probable que les anarchistes ont dépouillé mon malheureux enfant de tout ce qui lui restait d'argent.

On sait, en outre, aujourd'hui, par des témoignages indiscutables et concordants, que le même Vidal, administrateur du *Libertaire* au moment du drame, depuis garé chez l'anarchiste Lecoin, 39, rue des Cendriers, à Paris, puis expédié à Costa-Rica par une police tutélaire, connaissait, dès ce jeudi 22 novembre 1923, l'identité de Philippe, puisqu'il a dit à l'anarchiste Germinal, qui l'a rapporté au Club du Faubourg, à Périgieux, devant le colonel Larpent, qu'« il venait de recevoir, ce même jour, le fils de Daudet ». C'est Vidal qui, sans aucun doute possible, mit Philippe en relations avec le peintre en bâtiment Gruffy, autre indicateur, chez qui Philippe alla coucher dans la nuit du 22 au 23 novembre, 8, rue de Chartres. C'est Vidal qui, de concert avec Henri Faure, expédia — vraisemblablement sur le conseil

de la Boîte — Philippe chez Le Flaouter, où il devait trouver la mort. La complicité de Vidal est nettement établie par ce fait que, notre enfant une fois fouillé et dévalisé par ses bourreaux, après qu'il eût été frappé à mort, ses papiers, recueillis dans ses poches, furent envoyés par Vidal à sa mère, à Marseille, à l'insu des époux Colomer. C'est à Marseille que Mme Colomer alla les rechercher et c'est de Marseille qu'elle les rapporta à Paris, quand il fut évident que la reconnaissance miraculeuse de notre enfant par ses parents rendait impraticable la machination effroyable combinée par Marlier et Lannes, ces policiers dont le rôle sera également mis au jour.

On sait aussi que Vidal a menti quand il a déclaré que c'était au *Libertaire* que Philippe avait écrit la lettre que voici :

« Ma mère chérie,

« Pardon pour la peine immense que je te fais. « Depuis longtemps j'étais anarchiste, sans oser « le dire, maintenant ma cause m'a appelé, et je « crois qu'il est de mon devoir de faire ce que je « fais. Je t'aime beaucoup.

« PHILIPPE. »

« Embrasse bien les gosses de ma part. »

Cette lettre, certainement écrite sous la menace, a beaucoup plus sûrement été dictée à mon fils

le 23 ou le 24 novembre, par le sinistre Le Flaouter, dans le sous-sol duquel il fut enfermé jusqu'au moment où il devait être mortellement frappé. Vidal n'a jamais expliqué à quel moment cette lettre lui avait été remise. Quand je dis qu'elle lui fut dictée, c'est que j'ai de sérieuses raisons de le penser. Dans une des lettres écrites au Havre et que Philippe avait déchirée avant son départ, il commençait ainsi :

« Mes parents chéris,
« Pardon, oh ! pardon, pour la peine immense « que je vous ai faite. »

D'autres membres de phrases aussi caractéristiques de cette lettre du Havre, se retrouvent presque mot pour mot dans celle qui fut dictée. Il faut donc de toute évidence que les morceaux recollés par Provis, le garçon d'hôtel du Havre, aient été transmis à celui qui dictait. Si vite que la Sûreté générale ait opéré, il lui a fallu malgré tout un certain temps pour la transmettre. C'est donc beaucoup plus sûrement au moment où il était prisonnier qu'on a pu arracher ce texte à notre malheureux petit Philippe.

Donc Vidal a menti.

En indiquant plus haut l'emploi du temps de Philippe, j'ai cité le nom de Gruffy, chez qui il

logea dans la nuit du 22 au 23 novembre. S'il ne joua pas un rôle essentiel dans l'assassinat, il fut chargé quelques mois après le drame, par la Sûreté générale d'essayer de brouiller les pistes. C'est surtout comme type d'indicateur et comme exemple des procédés qu'emploie la maffia de la rue des Saussaies qu'il est bon de rappeler ses agissements.

C'est à lui que Vidal aurait, au *Libertaire*, confié Philippe.

Huit jours après l'assassinat de Philippe, je déposais une plainte contre inconnu entre les mains du procureur général Scherdlin. Cette plainte était suivie par le juge Barnaud, dès le lundi 3 décembre 1923. Le brigadier Riboulet était chargé de l'enquête par le commissaire Faralicq. Quelques jours plus tard, un anarchiste du nom de Gruffy, âgé d'une vingtaine d'années, annonçait au brigadier Riboulet qu'il avait, chez lui, donné l'hospitalité à Philippe, dont il prétendait ignorer la personnalité, dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 novembre 1923. Une perquisition, opérée aussitôt chez Gruffy, 8, rue de Chartres, permettait de retrouver un certain nombre d'objets de toilette (chemises, caleçons, etc.) ayant appartenu à Philippe, plus un carnet de notes; tous objets que Gruffy déclare lui avoir été donnés par Philippe avant qu'il quittât le *Libertaire*, dans sa journée du vendredi 23 novembre 1923.

Gruffy fut aussitôt cru sur parole par Riboulet et par Barnaud.

Gruffy, à la suite de ces aveux et de cette perquisition, ne fut pas arrêté pour recel !

La maîtresse de Gruffy, Marcelle Weill, interrogée par le juge Barnaud, confirma presque sur tous les points les dires de Gruffy. Elle et lui avaient été mêlés à l'affaire de la sœur Claudia, qui s'était sauvée de la prison Saint-Lazare, où elle était infirmière, à l'instigation de la fille de police, Germaine Berton, meurtrière de Plateau, quelques jours avant l'assassinat de Philippe, et qui était allée (comme Philippe) chez Le Flaouter, au *Libertaire* et 8, rue de Chartres, où elle avait passé la nuit. Le périple de la sœur Claudia apparaissait ainsi comme la préparation, comme la répétition générale du périple de Philippe, quelques jours avant l'assassinat de Philippe.

Au début de juin 1924, je recevais une lettre ainsi conçue :

« Monsieur,

« Avant de partir pour toujours à l'étranger, « je fais mon devoir :

« Philippe ne s'est pas suicidé, c'est moi qui « l'ai tué.

« Monté contre *l'Action Française* par les dis- « cours du *Libertaire* et encouragé par l'exemple

« de Germaine Berton, j'ai voulu me venger de « vous en tuant votre fils.

« Pardonnez-moi et aimez la mémoire de Phi- « lippe.

« Signé : Jacques GÉRONDOND. »

Je remarquai immédiatement que les deux initiales de la signature étaient celles de Jean Gruffy. Je savais, d'autre part, que Gruffy se préparait à partir pour l'Espagne. Une simple comparaison d'écritures acheva de me fixer. Cette lettre émanait de Gruffy, le jeune indicateur de police, affilié au *Libertaire*, chez qui Philippe avait passé la nuit du 22 au vendredi 23 novembre dernier, 8, rue de Chartres, immédiatement derrière l'hôpital Lariboisière, et en bordure du boulevard de la Chapelle.

La lettre de Gruffy fut remise à M. Barnaud, lequel, après un examen superficiel de l'écriture de Gruffy qu'il possédait, et de l'écriture de la lettre convoqua Gruffy à son cabinet, le 19 juin, Depuis qu'il avait quitté la fille, Marcelle Weill, dans la malle de laquelle avaient été retrouvés des livres appartenant à Philippe, ainsi qu'un bloc-notes, Gruffy avait vécu de bric et de broc, de meublé en meublé, où il demeurait avec des filles de rencontre. D'abord, à l'hôtel du Grand-Saint-Denis, 38, boulevard de la Chapelle, puis, 13, pas-

sage de la Brie, finalement à l'hôtel de l'Eure, 58, rue du Vert-Bois. Il était signalé, qu'en ce dernier logis, un individu inconnu venait quotidiennement rendre visite à Gruffy et passait, avec lui, de longs moments dans sa chambre.

L'expertise officielle conclut, à l'unanimité, des trois experts, en attribuant la lettre autodénonciatrice à Gruffy.

Malgré nos efforts, il ne fut pas poursuivi. Rien ne fut même tenté pour découvrir l'identité du mystérieux individu qui lui rendait ainsi visite rue du Vert-Bois.

Non seulement il ne fut pas inquiété, mais, ayant déserté, et s'étant réfugié en Belgique, il rentra en France, quelques mois plus tard par Jeumont et après une courte détention au Cherche-Midi retrouva la liberté.

Philippe, comme on l'a vu, était aux mains des anarchistes. Ce milieu était trop peu sûr, aux yeux de la Sûreté générale, pour exécuter jusqu'au bout son plan criminel. Il fallait faire passer notre enfant de leurs mains dans celles d'un policier authentique. Un autre indicateur anarchiste devait le remettre au sinistre Le Flaouter. Ceux qui ont assisté à l'audience du procès Bajot (7 novembre 1925), où Georges Dujardin aplatit Henri Faure, comme Colomer avait aplati Le Flaouter, ont tous eu le sentiment, pendant quelques minutes, que

la vérité allait sortir tout entière. Du moins est-il apparu que le rôle d'Henri Faure dans le drame — je veux dire son rôle souterrain — était au moins aussi important que celui de l'indicateur Georges Vidal. C'est, en effet, Henri Faure qui a envoyé Philippe à Le Flaouter — « c'est-à-dire à la mort » a déclaré Colomer — en demandant à Le Flaouter de lui remettre « un joujou », c'est-à-dire un revolver. Faure l'a avoué à Dujardin, qui en a déposé sous serment. Dujardin a chargé Henri Faure, parce que celui-ci l'avait « dégoûté » en lui proposant « une combine » de prétendues « révélations », dont *l'Action Française* aurait fait les frais. C'est à l'honneur de Dujardin.

Il semble d'ailleurs que Faure et Vidal ne soient jamais parvenus à accorder leurs abominables violons. Leurs contradictions, moins visibles dans leurs interrogatoires par le juge Barnaud et le conseiller Laugier, ont été flagrantes en Cour d'assises. Faure, créature de Le Flaouter, a déclaré, pour décharger celui-ci, qu'il avait vu un petit browning dans les mains de Philippe, au restaurant Roy, le vendredi 23 novembre 1923. Vidal a déclaré qu'il n'avait rien vu de tel. Au sujet de la lettre « Ma mère chérie » — dictée certainement à l'enfant terrorisé par quelqu'un qui avait en main, comme modèle, la lettre du Havre « Mes parents chéris » — les deux cannibales ont également varié.

Vidal a déclaré que Philippe lui avait remis cette lettre ou, mieux, ce billet sans enveloppe et que lui, Vidal, l'avait aussitôt placée dans un tiroir. Faure a déclaré que c'était à lui que Philippe avait remis la lettre, placée aussitôt derrière une affiche, où Vidal l'aurait prise pour la mettre dans un tiroir ! Ces versions différentes indiqueraient suffisamment, si l'on n'en avait la certitude par ailleurs, que c'est la police qui a fait la bouche de Vidal et de Faure, et que le trajet de la lettre imposée au malheureux enfant a été, en réalité, tout différent.

Entre temps, Dujardin a expliqué au jury et à la Cour comment un propos d'Henri Faure : « *L'Action Française* donnerait bien un million pour savoir que c'est moi qui ai envoyé Daudet (c'est-à-dire Philippe) chez Le Flaouter », avait parfaitement été tenu, et à maintes reprises. Une demoiselle S... en avait courageusement témoigné devant Barnaud, malgré les menaces et les traquenards du brigadier Riboulet, lequel redoutait la piste d'Henri Faure, dont il connaissait l'importance. Mais plusieurs témoins, stylés par Dujardin (qui l'a froidement fait connaître à l'audience) avaient démenti l'affirmation de Mlle S... Cet épisode est un de ceux où l'on voit Riboulet, de la Police judiciaire, se porter au secours des copains de la S. G., dont il avait pressenti, dès le début — avec son flair d'homme de métier — la culpabilité aujourd'hui archidémontrée.

Mais avant les déclarations de Dujardin, qui en savait sans doute plus encore qu'il n'en a dit, Henri Faure avait déposé, après Vidal, le 28 octobre 1925, et parlé de la lettre écrite par Philippe au Havre, « Mes parents chéris », comme s'il la connaissait déjà. Or, il était censé ne pouvoir la connaître, puisqu'elle venait seulement d'être produite par moi devant la Cour, à cette même audience — Faure étant confiné dans la salle des témoins — après être demeurée pendant deux ans, au dire de Provis, dissimulée dans un bois de lit. L'attitude d'Henri Faure, ses allusions à « cinq lettres écrites au Havre, dont une non parvenue », ses rétractations aussi bizarres que ses affirmations, ses remarques sur « l'habitude » qu'avait Philippe « de ne circuler qu'en taxi », sa précaution d'alléguer un voyage à Lyon, du lundi 19 au jeudi 22 novembre 1923 — période de la fugue de Philippe au Havre — donnèrent à penser qu'il était étroitement mêlé, lui aussi, à cette première partie du terrible drame.

Pendant que Faure pataugeait, avec un facies de rat pesteux à moitié pris dans une ratière, qui n'était autre que sa complicité manifeste, l'avocat Noguères et le petit Paz donnaient les mêmes signes d'inquiétude qu'ils devaient présenter, quelques jours plus tard, pendant la confrontation saisissante de Faure et de Dujardin. Noguères s'écria, pour

le mettre en garde : « On lui tend un piège ! » L'avocat général Peignot suait d'ahan, ce qui lui arrivait chaque fois que le crime montrait le bout de son oreille sanglante.

Enfin il importe de rappeler que, le lundi de Pâques 1924, dans la soirée, Henri Faure, alors sur la sellette devant Barnaud, au sujet de son propos tenu devant Mlle S..., avait été canardé, en quittant précisément Dujardin, par des individus, demeurés inconnus, qui lui envoyèrent plusieurs balles de revolver, et le frappèrent violemment. Riboulet avait immédiatement conclu à un « attentat de camelots du Roi », hypothèse non seulement gratuite, mais absurde, attendu que la vie d'Henri Faure ne saurait être que très précieuse à ceux qui recherchent, pour les livrer à la justice, les assassins de Philippe et leurs complices. En revanche, Dujardin, qui n'a pas peur de la police politique, indiqua clairement que cet attentat, certainement venu de la Sûreté générale, était destiné à avertir Henri Faure qu'il avait eu la langue trop longue.

Toujours est-il que c'est Henri Faure qui dirigea Philippe sur la boutique de Le Flaouter.

Le Flaouter, dit « Flotter », dit « Bernard », dit « Mahé », — il a changé de nom comme tous les scélérats de sa sorte, et il dispose de plusieurs états civils — appartient, de longue date, à la

politique et — comme disait Rochefort de la Chambre de la Cour de cassation — deux fois criminelle. Au cours d'un procès où il fut condamné à la prison, comme le plus grand entrepositaire de cartes postales et d'objets obscènes de Paris (audience du 18 juin 1925 de la Onzième chambre du Tribunal correctionnel de Paris), M. le substitut Siramy écrasa, en propres termes, le complice de la Sûreté générale dans le meurtre de notre petit garçon. Il le représenta comme une hideuse canaille, auquel son commerce clandestin rapportait au delà de 100.000 francs par an.

Le contrôleur Lannes de la S. G. ordonna à son encombrant indicateur de faire défaut à l'audience et de quitter Paris. En principe, son adresse devait être tenue secrète, mais tout finit par se savoir, malgré le service des Recherches de Delange. Le bruit se répandit, rue des Saussaies, et quai des Orfèvres, que Le Flaouter était chargé, par Lannes et Delange, de surveiller le mouvement communiste dans la région bretonne, et notamment de provoquer des émeutes et des bagarres à Brest et autour de Brest. C'est pourquoi le misérable s'installa à Tréboul (Finistère) sous le nom de « M. Pierre, botaniste ». Il fit venir là d'énormes caisses contenant des ballots de livres orduriers que la police parisienne n'avait pas saisis, et pour cause.

Or, à peine arrivé à Tréboul, Pierre Le Flaouter

qui, pour être indicateur politique, n'en demeure pas moins rabatteur des « mœurs », inonda la presse régionale de la petite notice que voici :

Vous aurez
les rêves les plus troublants
les plus voluptueux

. . . . . .

en buvant chaque soir une tasse
du THÉ DES RÊVES
Prenez une boîte d'essai pour 20 francs
(Franco : 20 francs)
M. PIERRE, botaniste
à *Tréboul* (Finistère)
Ce thé ne contient ni stupéfiant,
ni produit pharmaceutique,

Non, mais il contient, assure-t-on, du haschich, produit qui mène à la folie homicide.

Continuons le portrait.

Une demoiselle R..., qui a été en relations d'affaires avec lui, a rapporté à M. Barnaud, premier juge d'instruction chargé de l'affaire de mon fils, au cours de sa déposition, une confidence que lui avait faite Le Flaouter : « On peut parfaite-« ment descendre quelqu'un au coin d'une rue, « sans que la police en sache jamais rien. Il y a « vingt-cinq ans — je puis bien vous le dire, car « maintenant je ne suis plus sous le coup de la

« loi — j'avais à me plaindre d'un camarade dont « j'ai voulu avoir raison. Quand je l'ai rencontré, « je lui ai donné la correction qu'il méritait, puis « je l'ai jeté à l'eau. On l'a retrouvé plus tard, pris « par la roue d'un moulin. Comme il était en fort « mauvais état, ayant été atteint par cette roue, on « n'a pas pu déterminer si c'était un crime ou « un accident et l'affaire a été classée. »

J'ai dit plus haut que ce scélérat appartenait à la police. Ce n'est pas, de ma part, une allégation sans fondement.

Au cours d'une des audiences de mon procès en Cour d'assises, l'avocat général Peignot donna lecture d'un document, accompagné d'une lettre d'envoi de M. Chiappe, alors directeur de la Sûreté générale.

Voici la lettre d'envoi de M. Chiappe :

« Monsieur le Procureur général,

« J'ai l'honneur de vous transmettre à toutes « fins utiles, le document ci-joint, qui a été trouvé « dans les archives de la direction de la Sûreté « générale dans les conditions rapportées au procès- « verbal également ci-envoyé.

« Veuillez agréer, monsieur le Procureur général, « l'hommage de mes profonds respects.

« Jean CHIAPPE.
Directeur de la Sûreté générale.

Voici, maintenant, le document ou, plus exactement, le procès-verbal dont l'allure solennelle marque bien l'importance et qui doit être lu en pesant chaque mot.

PROCÈS-VERBAL

« L'an mil neuf cent vingt-cinq, le sept novembre,

« Nous Simonnet (Georges-Gaston), commissaire spécial de police à la Direction de la Sûreté générale, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de la République.

« Rapportons ce qui suit :

« Ce jour, à onze heures, avons, en présence de MM. Morin, commissaire spécial de police adjoint, Le Coz, commissaire de police mobile, et Villiers, inspecteur de police spéciale, attachés au premier bureau de la Direction de la Sûreté générale, procédé à l'ouverture d'un carton dans lequel sont classés, au fur et à mesure de leur arrivée, les rapports d'inspection de MM. les contrôleurs généraux de la Sûreté générale, concernant la Sûreté générale, pièces qui doivent, en fin d'année, être annexées aux notices des dits fonctionnaires, afin d'être soumises à la Commission qui se réunit, habituellement, dans le courant du mois de décembre de chaque année, en vue de l'établissement du tableau d'avancement.

« Notre attention s'est portée sur la copie d'un rapport, que nous scellons au présent, dont la destination à donner ne nous apparut pas, à première vue, et dont nous commençâmes la lecture.

« Cette copie d'un rapport de M. Lannes, contrôleur général de la Sûreté générale, relatait une conversation avec M. Le Flaouter, témoin dans un procès en cours. Nous nous sommes étonnés de trouver cette pièce dans le classement concernant le personnel de la Sûreté générale et nous nous sommes renseignés auprès des collègues ci-dessus indiqués afin de savoir s'ils avaient connaissance de ce document dans les archives de notre service et s'ils en connaissaient la provenance.

« MM. Morin, Le Coz, Villiers et nous-mêmes ignorions ce document dans notre service et nous sommes dans l'impossibilité d'en indiquer la provenance. De tout quoi nous avons dressé le dit procès-verbal que MM. Morin, Le Coz et Villiers ont signé avec nous, et destiné à M. le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, directeur de la Sûreté générale.

Le commissaire spécial de police,
(suivent les signatures)

Fait et clos à Paris, le jour, mois, et an que dessus.
Le commissaire spécial de police.

Il résulte, à première vue, de ce document qu'une main inconnue avait glissé dans un carton spécial et secret, consacré au personnel de la S. G. et à son avancement, ainsi qu'aux gratifications, un rapport concerté entre Lannes et Le Flaouter, au sujet de la surveillance où Philippe Daudet a trouvé la mort.

C'est à ce sinistre individu que l'anarchiste Henri Faure remit mon fils.

Le Flaouter, qui a souvent varié dans ses déclarations, a déclaré que l'enfant s'était présenté chez lui, boulevard Beaumarchais, le samedi 24 novembre, vers 11 heures. Il dit :

« J'ai reçu, dans ma boutique, la visite d'un jeune homme qui m'a paru avoir une vingtaine d'années, et qui me dit en entrant : « Bonjour, copain... »

« Ce jeune homme me demanda *Les Fleurs du Mal*... Je lui en montrai plusieurs éditions, qui ne lui convenaient pas... parce qu'il en désirait une petite. Nous nous mîmes alors à causer.

« Il me dit qu'il venait de province pour faire une grande chose... « descendre une personnalité politique... »

« Il resta chez moi, environ cinq ou six minutes, et comme je lui disais que je tâcherai de lui trouver l'édition de Baudelaire qu'il désirait, j'ajoutai :

« Tu peux revenir vers 3 ou 4 heures. »

Si les indications fournies par les anarchistes sur l'emploi du temps de Philippe jusqu'au début de l'après-midi du vendredi 23 novembre paraissent acceptables, celles qu'ils donnent sur ce qu'il aurait fait pendant la soirée du 23 et le début de la nuit du 24 sont certainement inventées. Philippe aurait quitté Gruffy, rue de Chartres, le vendredi matin. Il l'aurait d'ailleurs retrouvé vers 11 heures au *Libertaire*, où était aussi Vidal, en compagnie de qui, il aurait déjeuné au restaurant Roy. Puis Philippe et Vidal seraient revenus au *Libertaire*.

Divers témoins, employés dans un cabaret anarchiste : *Le Grenier de Gringoire*, dirigé alors par un indicateur bien connu, Charles d'Avray, ont prétendu que Philippe y était venu après dix heures du soir. Rien n'est plus contestable.

Des renseignements sérieux me permettent de croire que c'est dès le vendredi soir que notre malheureux enfant arriva à la librairie du bouleveard Beaumarchais et qu'il y fut enfermé.

On a tout lieu de penser que la conversation rapportée plus haut, extraite des procès-verbaux de l'instruction du juge Barnaud, a été inventée par le policier Le Flaouter. Comme l'ont fait justement temarquer nos amis, Guitton et Seguin, dans leur brochure *Du Scandale au Meurtre*, le prétexte de la visite étant la recherche d'une édition des *Fleurs du Mal* que Le Flaouter devait lui trouver,

ce libraire a-t-il cherché à se procurer le volume ? Point du tout. La seule démarche qu'il fait après la soi-disant démarche du matin consiste à se rendre chez le contrôleur général à la Sûreté générale Lannes, qui, au début de l'affaire, osa prétendre qu'il ne connaissait pas le nom de Le Flaouter, qui était son indicateur personnel !

Il le connaissait si peu, qu'au cours d'une confrontation, le 17 juin 1925, à une demande faite par nous :

— Dans ses visites chez Lannes, l'inculpé a-t-il toujours été seul avec ce dernier ? N'y a-t-il pas eu une tierce personne présente à l'entretien ?

Le Flaouter répond : Je suis sûr que le samedi 24 novembre 1923 *(jour du crime)*, il n'y avait personne avec M. Lannes. Le lendemain dimanche, il y a eu une tierce personne, si mes souvenirs sont fidèles ; c'était une personne de la famille : soit Mme Lannes, soit Mlle Lannes.

D. (requête partie civile). — Vous connaissiez l'une et l'autre ?

Le Flaouter. — Oui, Mlle Lannes était ma cliente et j'ai rencontré Mme Lannes chez elle, quand je suis allé offrir les œuvres de Balzac.

D. (requête partie civile). — Ces dames connaissaient votre nom ?

Le Flaouter. — Il est très possible qu'elles le connaissaient.

D. (requête partie civile). — Depuis combien de temps Mlle Lannes était-elle votre cliente ?

Le Flaouter. — Mlle Lannes a été une de mes premières clientes, c'est-à-dire vers 1919, 1920.

D. (requête partie civile). — Et M. Lannes ?

Le Flaouter. — Bien après sa fille.

D. — C'est lui-même qui a acheté le Balzac ?

Le Flaouter. — Oui, c'était en septembre ou octobre 1923 ; peut-être un peu avant.

D. — M. Lannes a déposé qu'il avait connu vos opinions avancées au cours de différentes conversations que vous aviez eues. Où et à quelles époques ces conversations ont-elles eu lieu ?

Le Flaouter. — M. Lannes, en venant chez moi, était toujours accompagné de sa jeune fille. Un jour, il était accompagné d'un jeune homme de Nice, qui était un de ses parents. Nous avons parlé politique et, comme je n'ai pas à cacher mes opinions très avancées, je les ai manifestées devant lui. Le jeune parent de M. Lannes était plus sectaire que moi.

On voit, d'après ce texte, quelle était l'intimité de Lannes et de son indicateur, et ce que vaut l'affirmation de Lannes qui ignorait le nom de son indicateur. On voit aussi, par l'allusion de Le Flaouter au jeune homme de Nice, « plus sectaire » que lui, le soin que le misérable apporte à

compromettre son patron et complice, sans avouer cependant qu'ensemble ils avaient tramé le sinistre plan où mon petit garçon a trouvé la mort.

Comment d'ailleurs, Le Flaouter, s'il ne connaissait pas Lannes, aurait-il su que ce fonctionnaire demeurait près de chez lui, boulevard Richard-Lenoir. Il y a eu là, on le voit, un grossier mensonge de la part des deux complices.

Qu'ont-ils dit sur leur entrevue ?

Lannes, dans son rapport à Marlier du 27 novembre 1923, rapporte ainsi le langage que lui aurait tenu l'indicateur Le Flaouter :

— Je n'ai eu de lui (du jeune anarchiste) aucune autre précision, et j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un attentat contre M. Poincaré, M. Daudet, peut-être même contre le président de la République.

Le Flaouter dit, de son côté, dans sa déposition du 15 décembre 1923 :

— Après les confidences du jeune homme, je me suis demandé quelles personnes un anarchiste pouvait désirer voir disparaître. J'ai pensé aux chefs du parti communiste, à MM. Millerand ou Poincaré, ou à *l'Action Française*. J'ai éliminé les premiers, et c'est pourquoi j'ai parlé des autres à M. Lannes, sans, du reste, rien préciser.

Il s'agit donc d'une simple conjecture; et Lannes le précise encore, ce côté conjectural, et en l'air,

de la menace du jeune anarchiste, quand il dépose, le 2 janvier 1924, devant le juge :

— Je lui fis observer (à Le Flaouter) que ce qu'il me racontait était grave et lui demandai si le jeune homme, dont il me parlait, lui avait désigné la personnalité contre laquelle il devait commettre un attentat. Il me répondit que non, mais me déclara qu'il avait cru comprendre qu'il s'agissait du président de la République, du président du Conseil ou de M. Daudet.

C'est sur cette simple conjecture hypothétique, concernant les projets homicides d'un jeune homme inconnu — sans moustache déclare imprudemment Lannes dans son rapport du 27 novembre 1923, donc à peine adolescent — que ce haut fonctionnaire de la Sûreté générale va faire opérer une mobilisation des deux polices de Sûreté générale et de la Préfecture de police, beaucoup plus importante que pour la capture du bandit Bonnot, en vue de la capture d'un enfant de quatorze ans et demi, à la requête d'un libraire voisin, dont il ignore le nom ! Qu'est-ce qui lui prouvait, en ce cas, que ce libraire n'était pas un maboul ou un fumiste ?

On jugera d'après cela du sérieux des déclarations des assassins de mon fils et du degré de crédit qu'elles méritent.

Or, cette simple conjecture devient une certitude d'intention meurtrière dans le coup de téléphone

de Marlier à Paul Guichard, de la Préfecture de police, et dans la note de service remise par Paul Guichard à l'inspecteur principal Alphonse Labarrière, de la Préfecture de police, qui alerte aussitôt les trois inspecteurs Fournon, Revel et Meslait.

Je rappelle ici cette note de service, véritable ordre de tuer, non seulement par le *EST ARMÉ*, mais encore par l'énoncé laconique et sans plus de la menace portant sur les deux chefs de l'État. On remarquera aussi que le « pas de moustaches » (remplacé par un « imberbe » dans les instructions aux policiers de la Sûreté générale) disparaît bizarrement, même sous l'atténuation « imberbe », dans la note Guichard-Labarrière, que voici dans son laconisme tragique :

Le 24 novembre 1923.

« Personnalité prévenue qu'un anarchiste doit faire un coup aujourd'hui à Paris.

« Passera entre 3 et 4 à la librairie, deuxième maison après la rue du Chemin-Vert, boulevard Beaumarchais.

« (Entre parenthèses, cette précision fait tomber l'explication de Lannes quant à sa participation au début de la surveillance; à savoir qu'il craignait une confusion avec une autre librairie, située de l'autre côté du boulevard Beaumarchais).

« Sûreté générale a envoyé provisoirement inspecteurs.

« Corpulence moyenne, dix-huit à vingt ans, ayant pardessus beige, grands pieds, est armé. »

Au bas de la note, on lit encore :

« Élysée. — Président du Conseil — Léon Daudet. »

Pour toute personne au courant des usages de police, la conjonction du « est armé » et de la suprême importance politique des deux premiers personnages visés (le président du Conseil et celui de la République) sont là pour rendre le coup de feu par méprise policière inévitable.

Avant de poursuivre le récit de la tragique fin de Philippe, pour la clarté des faits, voici de quoi se composait le domicile de Le Flaouter, boulevard Beaumarchais. D'abord une boutique surélevée, où l'on accède par un escalier de deux marches. Le magasin est carré. Une petite pièce en fait le fond à droite. Par un escalier proche de celle-ci, on descend au sous-sol et l'on arrive — dit la Commission rogatoire de Perquisition — dans une pièce comportant, sur une des parois, des rayons en bois blanc, sur lesquels reposent des livres...

« ... Faisant suite à cette pièce, se trouve la « cuisine-salle à manger, et, à droite, dans cette

« seconde pièce, existe une troisième pièce, avec « un lit de fer pour une personne. Dans la première « pièce, en regardant les rayons, nous avons remar- « qué que ceux du bas de la dernière travée à « droite étaient enlevés, et nous avons aperçu « une corde qui pendait le long de cette paroi, qui « ressemblait à un panneau de porte. Ayant tiré « sur cette ficelle, une porte s'est effectivement « ouverte, et nous avons alors pénétré dans une « autre chambre, comportant un lit en fer à deux « personnes. Face à la porte, par où nous venions « de pénétrer, existe une autre porte fermant au « verrou de sûreté et avec une targette intérieure. « Cette porte donne sur l'escalier conduisant à la « cave....

« ... En résumé, pour sortir de chez Le Flaouter, « il existe trois issues : 1° la porte de la boutique, « donnant directement sur le boulevard; 2° une « porte de l'arrière-boutique, donnant sur le « couloir de l'immeuble; 3° la porte du sous-sol, « ouvrant sur l'escalier de la cave. »

Le rapport n'indique pas que par l'escalier de la cave, il est possible de sortir par le 39 de la rue Amelot, sur laquelle donne un portail en bois à double battant.

Certains renseignements qui me sont parvenus ont précisé que c'est dans la troisième pièce que

devait se trouver enfermé, depuis le 23 novembre au soir, notre pauvre petit Philippe.

Interrompons encore un instant le récit des faits pour fixer les traits du policier Lannes, pivot de la machination dont fut victime notre enfant.

Un de ses collègues, M. Pélatant, républicain bon teint, ancien commissaire central à Marseille et ancien combattant, en a tracé un portrait, que le lecteur appréciera, dans *la Vie Municipale et Préfectorale*, organe hebdomadaire marseillais :

« Je l'ai retrouvé — Lannes — pour mon grand « dam, à Marseille, quand j'y suis arrivé chargé, « par le président Clemenceau, de réorganiser la « police locale, qui, désormais devenait administra- « tion d'État.

« Je n'ai jamais vu d'homme plus brouillon, « plus tapageur, plus dangereux que Lannes.

« Amateur de cartes à vues spéciales — on était « obligé de lui dissimuler celles qui étaient récoltées « au cours de nos saisies; amateur également de « timbres-poste dont il était imprudent de lui « confier les collections, tant soit peu importantes; « mouchard, délateur et hâbleur, tel était le per- « sonnage que l'on m'avait adjoint pour mener à « bien un travail aussi difficile et délicat que celui « qui m'avait été confié et que son beau-frère « Poincaré, d'ailleurs point fier du tout d'une

« semblable parenté, devait, quelques années après,
« pourvoir d'un emploi de contrôleur général de
« la Sûreté générale.

« J'ai eu, quant à moi, toutes les peines du
« monde à me séparer de lui; mais les ennuis qu'il
« me causait et les embûches qu'il dressait sous
« mes pas étaient tels que j'ai insisté jusqu'à
« ce que satisfaction m'ait été accordée. J'aurais
« plutôt rendu le tablier si on avait écarté mes
« doléances.

« Lannes était dangereux, ai-je dit, et je le
« répète. Pour se mettre en évidence, il ne reculait
« devant rien. Il bluffait sans cesse, voyait des
« complots partout, de grosses affaires dans les
« moindres incidents; il finissait par se prendre à
« son propre bluff et croire, dur comme fer, les
« histoires extravagantes et invraisemblables qu'il
« avait enfantées.

« Elles faisaient le fond des rapports nombreux
« et touffus qu'il adressait à toutes les autorités,
« y compris la direction de la Sûreté générale, en
« passant par-dessus la tête de ses supérieurs
« hiérarchiques immédiats, commissaire central
et préfet.

« Il était prince du sang, assis sur les marches
« du trône Poincaré; on ne pouvait donc, en haut
« lieu, que s'incliner devant ses affirmations et les
« sacrer paroles d'évangile.

« Tout ce qui précède explique la tragique « aventure où le jeune Philippe Daudet trouva une « mort lamentable.

« Pour ma part, je crois au meurtre involontaire, « c'est certain, de ce malheureux enfant, mué, « par les intéressés, en suicide, pour sauver la « face.

« Lannes, amateur jusqu'à l'hystérie de gravures « et de spectacles d'une certaine nature, il était « tout indiqué qu'il devînt le commensal habituel « de Le Flaouter, dont l'officine avait la réputation « bien établie d'un lieu où une tenue décente et « des mœurs convenables n'étaient pas de rigueur.

« Et, d'ailleurs, Le Flaouter, comme beaucoup « d'anarchistes repentis, n'était-il pas un de ces « indicateurs que la fameuse police, dite politique, « entretient pour des fins inconnues du vulgaire, « à l'aide de ces fonds secrets votés soi-disant pour « la recherche des malfaiteurs ?

« Les deux hommes — *arcades ambo* — étaient « faits pour s'entendre et ils s'entendaient très « bien. »

Pour finir de situer le personnage et pour éclairer le drame, il est bon que l'on sache que ce bandit sadique s'était intéressé d'une manière fort curieuse à *l'Action Française* et à moi-même, au cours d'une enquête en province, enquête qui établit qu'un

mois avant la fugue de Philippe, Marlier et Lannes songeaient déjà à de sinistres possibilités.

Vers la fin d'octobre 1923, à la suite de la râclée reçue par le traître Malvy à Creysse, devant le monument aux Morts, Marlier, sous couleur d'une inspection du contrôle, envoyait Lannes à Gourdon-du-Lot. Le but de cette mission de confiance n'a jamais été bien éclairci. Il s'agissait de procurer à Malvy, furieux, et spécialement redouté de Poincaré et de Millerand, certains apaisements. Il s'agissait aussi de consulter les dossiers de police de *l'Action Française*, transmis à Gourdon à l'occasion de l'affaire, et dont Marlier, ni Lannes, n'avaient osé demander communication à Paris. L'accueil, plus que réservé, que fit à Lannes le sous-préfet de Gourdon, M. Perretti della Rocca — devinant quelque intrigue ténébreuse aux propos et aux allures du scélérat — découragea d'insister le sinistre beau-frère de Poincaré. Mais il en avait dit assez au sous-préfet pour amener celui-ci à décharger sa conscience, en écrivant à M. Chiappe, alors directeur de la Sûreté générale, une lettre significative, terrible dans sa simplicité, versée à l'instruction.

Interrogé une première fois, par le juge Barnaud, sur son voyage à Gourdon-du-Lot, Lannes avait donné, à ce fameux voyage, un faux prétexte : une prétendue enquête sur un inspecteur voleur,

dont il n'apprit l'existence et le vol que de la bouche de M. Perretti della Rocca. On remarquera, dans le texte officiel qui va suivre, tiré de la confrontation du 1er juillet 1925, l'embarras et la déroute de l'assassin de Philippe quant à ce point essentiel. Mais il fallait voir Lannes pesant ses réponses, levant ses yeux blancs au plafond, crispant ses mains, et essayant de noyer ses nouveaux mensonges dans un bredouillement indistinct ! C'est que nous le touchions là, le misérable, au centre même de sa prémédition criminelle.

« *D.* (requête partie civile). — Je demande à « l'inculpé les véritables raisons pour lesquelles « il s'est rendu à Gourdon en octobre 1923. Je « lui fais remarquer qu'entendu sur ce point par « M. le juge d'instruction Barnaud, il a dit à ce « magistrat qu'il s'était rendu dans cette ville pour « procéder à une enquête sur un inspecteur de « police, inculpé de vol et que, sur ce point, il a « reçu un démenti de la part du sous-préfet de « cette ville; ainsi que cela résulte de la lettre « adressée par ce dernier à M. Chiappe, directeur « de la Sûreté générale.

« *R.* — Je vous ai répondu sur ce point et je « ne puis que confirmer mes déclarations. Lorsque « j'ai été entendu par M. le juge d'instruction, il « a été principalement question de savoir si j'avais

« demandé à Gourdon, en communication, les « dossiers concernant *l'Action Française*. Je n'avais « pas à faire pareille demande et je ne l'ai pas faite. « Si M. le Juge d'instruction m'avait demandé les « motifs pour lesquels je m'étais rendu à Gourdon, « je les lui aurais fait connaître.

« C'est au sujet des dossiers de *l'Action Française*, « que M. Daudet prétendait avoir fait de ma part « l'objet d'une communication, que j'ai répondu « que je n'avais vu qu'un seul dossier, celui d'un « inspecteur de police, au sujet duquel je faisais « une enquête, puisque je venais d'avoir connais- « sance des faits reprochés à cet agent.

« Dans la lettre dont M. le juge d'instruction « m'a donné lecture, il était dit que j'avais pris « connaissance du dossier de l'instruction suivie « contre Pujo, Batardy et autres, et que je m'étais « répandu en menaces contre Léon Daudet. Je « n'avais donc qu'à m'expliquer sur ces deux « points, c'est ce que j'ai fait, ainsi que cela résulte « de ma déposition.

« *D.* (requête partie civile). — L'inculpé nie-t-il « qu'il se soit informé du résultat des perquisitions « à *l'Action Française*, lesquelles avaient eu lieu à « Paris : à l'occasion des incidents de Creysse, sur « commission rogatoire du juge d'instruction de « Gourdon ?

« *R.* — Il est fort possible et je ne le nie pas,

« que j'aie fait pareille demande à M. Perretti « della Rocca et aussi au Procureur de la Répu- « blique. Il est de mon devoir de recueillir tous « renseignements qui peuvent intéresser la police « et mes chefs, pour les leur communiquer.

« *D.* (requête partie civile). — Je demande à « l'inculpé pour quel motif, ayant à Paris la facilité « de recueillir les renseignements qu'il recherchait, « il les a demandés à Gourdon ?

« *R.* — Au cours de la conversation que j'ai « eue avec le sous-préfet de Gourdon, j'ai pu « apprendre que des perquisitions avaient eu lieu « à Paris et j'ai pu lui en demander le résultat. « J'étais en tournée de service et, de par mes « fonctions, je devais chercher à avoir des rensei- « gnements pour les rapporter à mes chefs, sur « toutes les affaires qui pouvaient les intéresser.

« *D.* (requête partie civile). — En quels termes « était conçu l'ordre que vous avez reçu de votre « directeur pour vous rendre à Gourdon ?

« *R.* — Nous faisons des tournées fréquentes « et, avant notre départ, nous en soumettons l'iti- « néraire à notre directeur et nous lui demandons « ses instructions. C'est ainsi que j'ai agi pour ma « tournée faite dans le Midi.

« Mon itinéraire indiquait des villes de trois « ou quatre départements. M. Marlier fit ajouter « Gourdon, me donnant comme instructions de

« voir le sous-préfet et de m'assurer s'il n'y aurait « pas lieu de faire rétablir le commissaire de police, « dont le poste paraissait nécessaire à la suite des « incidents de Creysse, et de me renseigner pour « savoir si la brigade mobile de Toulouse, qui « avait instrumenté à l'occasion de ces incidents, « avait donné satisfaction.

« *D.* (requête partie civile). — Je demande « les motifs pour lesquels, dès son entrée dans le « cabinet du sous-préfet, Lannes n'a pas immédia- « tement révélé à ce dernier et sa qualité et la « mission dont il était chargé par Marlier, et pour- « quoi il s'est vu dans l'obligation, pour lui faire « comprendre qu'il était de la police, de lui laisser « voir sa carte de la Sûreté ?

« *R.* — Lorsque je me suis présenté à la « sous-préfecture, j'ai demandé à voir le sous-préfet, « et j'ai fait passer ma carte de visite. Il ne pouvait « donc ignorer qui j'étais. Je ne m'explique pas « qu'il ait pu avoir des doutes sur mon identité; « en tous les cas, je ne m'en suis pas aperçu et je ne « me rappelle même pas avoir sorti ma carte. J'ai « amené la conversation sur les buts que j'avais à « remplir, suivant les instructions que j'avais reçues.

« *D.* (requête partie civile). — L'inculpé a-t-il dit « à M. Perretti della Rocca qu'il était chargé par « Marlier d'une mission spéciale ?

« *R.* — Non, je ne lui ai pas dit que j'avais reçu

« une mission spéciale; je lui ai simplement fait « connaître que mon administration désirait savoir « s'il n'y aurait pas lieu de rétablir le poste de « commissaire de police. »

Voilà comment Lannes élude toute précision. Quand nous lui assénions une question inéluctable, il se taisait et regardait en l'air. Puis il sortait, de ses lèvres minces, un vague bredouillis, accompagné de déclarations d'honneur, de bonne foi, de sincérité, de loyauté. Ce criminel, qui pue le crime et la combinaison malpropre, est un étrange cabotin. Il gesticule, il tend le bras, il feint une émotion vite retombée. Aucune de ses explications ne tient debout.

Ce haut fonctionnaire nierait l'évidence avec l'aplomb d'un vieux galérien. Le Flaouter n'était pas son indicateur ! Il le recevait en famille (!) chez lui. Il allait le voir à sa librairie. Mais il ne connaissait pas son nom ! D'ailleurs, il ne s'occupait pas de police. Il ne s'occupait que du contrôle du personnel et de l'avancement.

— Eh bien ! alors, Lannes — demanda un jour, mon avocat et ami Me de Roux — comment et pourquoi avez-vous attaché une telle importance aux propos d'un petit jeune homme inconnu, à vous rapportés d'une façon très vague, par un libraire dont vous prétendez ignorer le nom ?

L'hyène regarde, comme hébétée. Un retroussis de rictus sadique se mêle à l'expression pleurarde de sa face triangulaire, devenue lie de vin. En lui, comme en Le Flaouter, l'animal l'emporte de beaucoup; un animal uniquement tourné à l'embûche, à l'ignominie, et au meurtre.

Le personnage étant ainsi campé et situé, reprenons le récit des circonstances du drame.

Donc Lannes, sur une relation flottante et indéterminée, faite à son domicile, par un libraire ignoré, prend un taxi pour courir sans retard à la Sûreté générale. Là, sur ce rapport extravagant, Marlier, lui aussi, alerte immédiatement onze fonctionnaires de la police.

Après l'alerte donnée par Lannes, partirent de la rue des Saussaies, ce jour-là, à 2 h. 1/2 environ et à cinq minutes d'intervalle :

Une première voiture (chauffeur Renonce contenant Delange (contrôleur général), les commissaires Blondel et Colombo (celui-ci armé), les inspecteurs Roques et Gagneux. En tout cinq policiers, dont trois grands chefs;

Une seconde voiture (chauffeur demeuré inconnu) contenant les commissaires Peudepièce (celui-ci armé) et Garanger, ainsi que l'inspecteur Braise.

Ces huit policiers, dont cinq étaient des chefs de haut grade, avaient le sentiment d'une mission très importante, mais ignoraient complètement

ce qu'il y avait derrière celle-ci. Ils furent rejoints, devant la librairie Le Flaouter, par trois collègues de la Préfecture de police — alertée par un coup de téléphone de Marlier au fonctionnaire Labarrière — les nommés Fournon, Revel et Meslait.

Comme l'a fait remarquer avec beaucoup de raison le colonel Larpent dans sa magistrale brochure L'AFFAIRE PHILIPPE DAUDET, Marlier a dit que *fréquemment* il recevait des renseignements analogues à celui que lui avait apporté Lannes. Alors, est-ce que fréquemment les commissaires de la Sûreté générale sont ainsi mobilisés pour des surveillances incombant à de simples agents ? Évidemment, non. Il y avait donc un motif nécessitant, dans le cas présent, cette quantité et cette qualité du personnel employé à la surveillance.

Cette réflexion de bon sens se trouve éclairée encore par des faits récents. C'est un simple inspecteur — le gangster Bonny — qui a été chargé de faire l'enquête sur les assassins du conseiller Prince et l'on n'a pas entendu dire que le moindre commissaire ait été mobilisé tant à Paris qu'en province, pour les arrestations d'hommes comme le baron de Lussatz, Spirito et Venture, individus d'une autre corpulence qu'un garçon de quatorze ans et demi, gens du « milieu » autrement redoutables que notre petit Philippe.

Sur la participation de Lannes aux préparatifs de l'assassinat, notons un point important :

Le 2 janvier 1924, Lannes disait à M. Barnaud : « Pour moi, qui n'avais agi que comme agent de « transmission, je rentrais chez moi, où j'avais un « travail important à faire. » Il ajoutait : « M. Pujo « semble considérer que j'avais à m'occuper per- « sonnellement de cette affaire. En quoi il a tort. « Je n'ai été qu'un agent de transmission. »

Delange dit, dans sa déposition du 7 novembre 1924 : « Au début de notre surveillance du « 24 novembre 1923, et alors que je causais avec « M. Blondel sur le trottoir, à quelque distance de « la librairie Le Flaouter, M. Lannes nous a « abordés. J'ignore de quel côté il venait, ne « l'ayant pas vu venir, car, à ce moment-là, je « regardais du côté de la librairie. »

Blondel, même date, dit de son côté : « Il est « parfaitement exact » (ce parfaitement « exact », au sujet d'une chose soigneusement cachée jusque-là, est un chef-d'œuvre !) « que, le 24 novembre « 1923, dès notre arrivée, et alors que je me trouvais, « dans le voisinage de la librairie, causant avec « M. Delange, nous avons été abordés par « M. Lannes... » Les deux hommes se sont évidemment entendus pour donner et présenter Lannes comme tombant du ciel ou sortant du sol.

C'est que, le 4 novembre, Lannes lui-même avait dû enfin avouer :

— « Ayant quitté le directeur (Marlier), je suis venu soit en autobus, soit en taxi — je ne m'en rappelle pas — à Saint-Gilles, arrêt des autobus sur le boulevard Beaumarchais. »

Arrêtons-nous devant ce « manque de mémoire » de Lannes, cet « autobus ou taxi » où apparaît en caractères de six pieds de haut, le taxi certain, évident, indéniable, assuré, que le misérable n'ose nier, de crainte d'avoir été vu, en descendant, ou le prenant.

Résumons, d'après les dépositions des témoins, cette question des taxis mobilisés pour l'opération de police du 24 novembre.

Deux taxis, dont l'un conduit par le chauffeur Renonce, quittent la rue des Saussaies et accourent boulevard Beaumarchais.

— Le taxi de Renonce stationne devant le bureau de tabac « A l'Éléphant », à trente pas de la librairie, jusqu'à 4 h. 1/2, où les policiers le paient et le renvoient. On n'a plus besoin de lui.

— Un taxi mystérieux, dont aucun policier ne songe à prendre le numéro, stationne, entre 3 et 4 heures, devant la librairie, objet de la surveillance, et en repart, à vide, disent les policiers de la Préfecture de police, vers 4 heures, vers la place de la République

Quel était ce taxi mystérieux ? N'est-ce pas celui qui a amené Lannes ?

Donc douze policiers sont boulevard Beaumarchais et attendent l'arrivée de l'anarchiste dangereux qu'on leur a signalé.

S'il y a des divergences sur des faits essentiels entre les policiers de la Sûreté générale et ceux de la Préfecture de police, il n'y en a pas sur un point important. Aucun d'eux n'a vu entrer Philippe chez Le Flaouter l'après-midi. Cependant, Le Flaouter déclare l'avoir reçu :

« Je fis signe au jeune homme de passer dans « l'arrière-boutique et le suivis.

« Tout de suite, il me dit :

« — Il me semble que ta maison est surveillée ? « Je crois avoir été filé depuis la Bastille.

« — Tu as raison, la surveillance se voit suffi- « samment.

« — Mais pourquoi sont-ils là ?

« — Pourquoi veux-tu qu'ils soient là, si ce n'est « pour toi ?

« Il tira son revolver de sa poche et l'arma.

« — Que fais-tu ? Que vas-tu faire ?

« — Je vais tirer dans le tas...

« — As-tu de l'argent ?

« — Non, il ne me reste presque rien.

« Je sortis alors mon portefeuille, et lui donnai

« quelques billets. Je n'ai jamais pu préciser la « somme, mais je crois qu'elle était de 80 francs. « A grands pas, il franchit ma boutique, tourna « à droite et il alla vers son destin. »

Des douze policiers, aucun ne le vit sortir. Les rapports et dépositions des policiers font état qu'à un moment donné de la surveillance, le commissaire Colombo courut — sous prétexte de suivre un petit jeune homme brun, évidemment imaginaire — suivi immédiatement de Meslait, de la Préfecture de police, et, derrière Meslait, de Peudepièce. Colombo traversa, en galopant, le boulevard Richard-Lenoir et arriva ainsi devant le 38, qui est dans la prolongation immédiate de la rue du Chemin-Vert, c'est-à-dire devant la demeure de Lannes. Or, le gardien de la paix Bourgeois assista à cette course. Le point que fixe sa déposition est celui de l'heure de cette course.

Cette heure a son importance, et une très grosse importance. L'effort des policiers assassins pour la décaler, cette heure, le prouve. Ils cherchent unanimement — et certainement à la suite d'un concert préalable à situer la poursuite de la rue du Chemin-Vert après le moment où il est certain que Philippe a été trouvé agonisant devant le 124, boulevard Magenta. Le commissaire divisionnaire Blondel, patron de Colombo et désireux de

couvrir Colombo, dit 4 h. 20, ou 4 h. 25. Colombo lui-même parle de 4 h. 1/2, « la nuit, dit-il, commençait à tomber ». Peudepièce aussi parle de 4 h. 1/2, sous la forme détournée d'une demi-heure après une « interpellation à passant », qu'il place à 4 heures précises.

Au contraire, Meslait, de la Préfecture de police, et qui ne paraît pas faire partie du concert, parle de 4 heures.

En fait, il s'agissait de 3 h. 1/2, comme on va le voir. Le gardien Bourgeois, dit, en effet, dans sa déposition du 28 janvier 1925 :

« L'opération était en cours depuis déjà assez « longtemps, lorsque j'ai vu deux personnes partir « en courant le long de la rue du Chemin-Vert « et arriver jusqu'au boulevard Richard-Lenoir. « A partir de ce moment, je les ai perdues de vue. « Je ne puis pas dire que c'étaient des messieurs de « la Police, mais cependant je l'ai cru et je me suis « dit que probablement le type qu'ils attendaient « était parti par là et qu'ils avaient été surpris.

« Je ne savais pas du tout ce qu'ils attendaient, « et ce qu'ils faisaient, c'est une réflexion qui m'est « venue. Lorsque j'ai abordé ces policiers, ils ne « m'avaient pas dit ce qu'ils faisaient et ne m'avaient « pas demandé de leur prêter assistance en cas de « besoin : du reste, ils étaient assez nombreux. »

Et plus loin, Bourgeois répond à la demande suivante :

« *D.* — Avez-vous pu voir les personnes qui ont « couru rue du Chemin-Vert sur le boulevard « Richard-Lenoir ?

« *R.* — Comme le boulevard est à perte de vue, « je les ai vues arriver jusque par là, mais je ne « pouvais pas les voir sur le boulevard. Il m'est « impossible de dire si ces deux messieurs ont pris « le boulevard Richard-Lenoir à droite ou ont filé « tout droit.

« *D.* — Cela s'est-il passé longtemps avant que « vous ayez été relevé ?

« *R.* — J'ai dû être relevé vers 3 h. 1/2 ou 4 heures « moins 20. C'était peut-être dix minutes avant « ma relève.

« *D.* — Avez-vous vu revenir ces personnes ?

« *R.* — Non, je n'y ai plus fait attention.

« *D.* — Vous n'en avez vu partir que deux et « courant ?

« *R.* — Oui. »

Le camarade de Bourgeois, le gardien Bourette, confirme l'heure exacte de la relève : 3 h. 1/2.

La « poursuite » de la rue du Chemin-Vert, ou, plus exactement, la course chez Lannes, à une minute et demie du repaire de Le Flaouter, se place

donc à 3 h. 1/2, soit une heure avant le décalage intentionnel de Colombo, de Peudepièce et de Blondel.

Mais une autre conséquence importante découle de la franche déposition du gardien Bourgeois. Celui-ci en effet a déclaré qu'il avait interpellé les policiers de la surveillance, qu'il avait insisté, et que l'un des policiers lui avait montré sa carte. Je rappelle les termes mêmes dont s'est servi Bourgeois :

« Pour en avoir le cœur net, j'ai quitté mon poste « et — abordé un des groupes qui se trouvaient « à l'entrée de la rue du Chemin-Vert en disant : « Pardon, messieurs, votre présence là, depuis « un certain temps, commence à m'intriguer; « j'aimerais bien savoir qui vous êtes, et ce que « vous faites. » L'un d'eux me répondit : « Nous « sommes de la Boîte. »

« C'est là une réponse que tout le monde peut « faire; aussi je demandai une justification et le « même sortit de sa poche et me montra, sous « son pardessus, une carte de police. »

Or, de même qu'ils avaient caché au juge la présence de Lannes, de même qu'ils avaient caché la présence du taxi devant la librairie, les huit policiers de la Sûreté générale avaient dissimulé cet incident de la surveillance, cependant caractéristique.

Pourquoi cela ?

Pour éviter précisément qu'interrogé par le juge, le gardien Bourgeois ne donnât, ne révélât, l'heure précise rue du Chemin-Vert : 3 h. 1/2.

On se rappelle sans doute la version des policiers et de leurs complices quant à la suite des événements qui, pour des raisons que je pense rendre claires plus loin, ont été décalés d'une heure sur l'heure réelle.

Philippe serait donc sorti de la librairie après que son généreux propriétaire lui ait prêté 80 francs. Philippe, ne l'oublions pas, était un inconnu d'après la fable officielle. Il aurait pu s'éloigner malgré douze policiers dont la présence était visible, comme le constate la déposition du gardien Bourgeois.

Sur le chemin qu'il prend il y a contradiction entre les dépositions du libraire et de sa femme. Lui déclare que Philippe a pris la rue du Chemin-Vert, qui se trouve à droite en sortant. Sa femme dit que l'enfant a suivi le boulevard Beaumarchais dans la direction de la Bastille, c'est-à-dire à gauche de la boutique.

Par l'une des deux routes, Philippe aurait pu arriver place de la Bastille. D'un des refuges du centre de la place il aurait, par ce soir de novembre, où régnait un brouillard épais — dans une de ses dépositions, le contrôleur Delange explique l'insuccès de la surveillance par le fait « qu'on ne voyait

pas à plus de 10 mètres » — il aurait hélé le taxi du chauffeur Bajot qui arrivait de la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Les deux points se trouvent distants, d'après un constat d'huissier, de quarante-quatre pas. En ouvrant la portière, Philippe, qui était *sans pardessus*, aurait dit au chauffeur : « A Medrano ».

Mon avocat et ami, Me de Roux, a justement fait remarquer que pour quelqu'un qui se savait traqué, notre petit Philippe avait une bien fâcheuse idée, puisque son chauffeur, pour le mener à destination, devait repasser devant la boutique de Le Flaouter où l'attendaient ses douze policiers.

Continuons à exposer la fable officielle, d'après Bajot. Ce témoin unique, laisse d'ailleurs le choix entre deux versions différentes de sa constatation du « suicide ».

Le 24 novembre 1923, au commissariat de police, il déclare :

« En passant boulevard Magenta, j'ai entendu « une détonation; croyant qu'un de mes pneus « venait d'éclater, j'ai stoppé et ai constaté aussitôt « que du sang coulait sous les portières de ma « voiture. »

Le 4 décembre suivant, il dépose :

« J'entendis une détonation et je me rendis « compte aussitôt qu'elle venait de l'intérieur de

« ma voiture. Sans descendre de mon siège, je me « retournai et je vis mon client... »

Bajot stoppe et va chercher un agent. Cet agent, le brigadier Pierre Lhuissier, ouvre la portière du taxi hermétiquement clos. Il ne constate aucune fumée, aucune odeur de poudre et sur ce qu'il a fait à cet instant déclare le 5 décembre suivant au juge Barnaud :

« J'ai prié qu'on me donne une feuille de papier, « avec laquelle j'ai saisi et dans laquelle j'ai plié le « revolver, qui était resté sur le plancher du taxi. « Je l'ai ainsi emporté. »

Et il revient spécifier, devant M. Barnaud, le 8 décembre :

« J'ai apporté le revolver comme je l'ai dit, « enveloppé dans un journal. Je l'ai posé sur la « table du commissariat, ainsi que les deux char- « geurs autres. »

(Ces deux chargeurs ont été trouvés *dans le pardessus* de Philippe, car notre enfant, monté dans le taxi sans pardessus est habillé d'un pardessus au moment où le brigadier Lhuissier le trouve râlant dans la voiture de Bajot).

« ... J'ai enlevé le chargeur adhérent au revolver, « mais je n'ai pas cherché à savoir s'il y avait

« une cartouche dans le canon. Cela se passait « avant 6 heures du soir. »

On conduit enfin notre malheureux enfant à l'hôpital Lariboisière où il expire vers 18 heures, sans avoir repris connaissance.

Pendant ce temps, le brigadier Lhuissier se rend au commissariat de Saint-Vincent de Paul où se trouve le secrétaire du commissaire Bénézech, nommé Florentin Brune, qui, le 7 décembre suivant, déclare devant le juge :

« Environ un quart d'heure après, autant que je « puisse préciser, s'est présenté le brigadier Lhuis- « sier, qui a déposé, sur mon bureau, un revolver « et trois chargeurs, le tout renfermé dans un « journal taché de sang qu'on lui avait, m'a-t-il « dit, prêté à l'hôpital. Immédiatement, je fis « fonctionner la glissière du revolver, pour « m'assurer qu'il n'y avait pas de cartouche dans le « canon. Mon souvenir est très précis : je n'ai pas « vu sortir de cartouche de ce canon... ce qui « est également certain, c'est que j'ai ouvert les « chargeurs et compté les cartouches. Il y en « avait dix-sept. Je l'ai, du reste, mentionné dans « ma procédure. »

Voici donc notre enfant transporté dans la salle des morts. On n'a trouvé aucun papier d'identité sur lui. C'est un mort anonyme. Son corps est voué

à la salle de dissection, à moins d'un hasard miraculeux. Je l'ai dit en commençant, l'instinct maternel permet au miracle de s'accomplir.

Mais eux, les policiers et leurs indicateurs, que font-ils après la mort de notre enfant, dont ils ignorent d'après leur fable, l'identité ?

Henri Faure, du *Libertaire*, ayant lu le fameux entrefilet de *l'Action Française*, demande à voir le corps du jeune « suicidé » inconnu, le dimanche 25 novembre. Il est éconduit.

Lecoin, du *Libertaire*, s'informe auprès du Syndicat des Infirmiers. Il n'obtient pas de réponse précise. On lui raconte que le corps a été enlevé clandestinement dans la nuit du dimanche au lundi, ce qui est faux. Chose frappante, coïncidence décisive, Lannes a, dans le même temps, le même faux renseignement sur ce point que Lecoin !

Le Flaouter, lui, a une « vision » le samedi soir. Voici ce qu'il déclare à ce sujet, le 19 juin 1925 :

« ... Quant à la vision que j'ai eue le samedi soir, « je puis vous affirmer qu'elle est réelle. Elle « m'avait violemment impressionné, à tel point « que le lendemain matin, après avoir lu l'entre- « filet du journal *l'Action Française* (qu'il ne lisait « jamais !) « relatant le suicide d'un jeune homme, « je n'ai pu m'empêcher d'en parler à M. Fillâtre, « auteur d'un livre d'hypnotisme très connu, de

« passage à Paris, partant pour les Indes. Sa résidence habituelle est à Cosne d'Allier, villa « Belle-Vue. Je lui ai raconté que le jeune homme « de ma vision, dont la tête était trouée par une « balle en longueur à la tempe droite, représentait « celui qui, la veille, était venu à mon magasin « et que je me demandais si ce n'était pas celui dont « le journal annonçait le suicide. Il m'a conseillé « d'aller me rendre compte à l'hôpital s'il y avait « identité entre le suicidé et le jeune homme en « question; si elle existait, il me dit que j'étais un « médium et qu'il serait nécessaire de cultiver « cette « faculté ».

Le Flaouter va, le dimanche après-midi (2 heures environ) à Lariboisière (sous le prétexte double de la lecture de l'entrefilet de *l'Action Française* et de vérifier sa « vision »). Il reconnaît l'enfant, mais déclare qu'il ne le reconnaît pas. Terrible preuve de complicité !

Le lundi matin, enfin, Delange, accompagné de Blondel, va, sur l'ordre de Marlier, à Lariboisière; « afin de vérifier si l'état civil du suicidé inconnu », dit Delange; « afin de vérifier s'il a un pardessus « beige », dit Marlier. L'un et l'autre vont en réalité, comme Le Flaouter, pour s'assurer : 1° que l'enfant n'a pas été reconnu; qu'il n'a rien dit avant de mourir; et pour voir, si possible, le corps.

Le lundi 31 décembre 1923 paraît dans notre journal un article de moi, intitulé *Le Flaouter, anarchiste et indicateur*, où je pose, pour la première fois, en termes nets, la question de la collusion, par le canal de l'indicateur Le Flaouter, entre la Sûreté générale et le *Libertaire*. Dans cet article, en effet, j'écrivais ceci :

« Je possède maintenant, sur Le Flaouter, un « ensemble de renseignements et de témoignages « très précis, concordants, que je transmets, bien « entendu, à la Justice, et qui éclairent sa physio- « nomie importante et ténébreuse. Le Flaouter « est, essentiellement, un agent double : indicateur « de la Sûreté générale auprès de MM. Lannes et « Marlier, il leur a donné des gages très sérieux. « Lieu géométrique, vendeur d'armes et banquier « de la propagande révolutionnaire, il a donné des « gages non moins sérieux aux gens du *Libertaire*, « aux communistes, à la rue de Bretagne... et « même à Clara Zetkin. »

Suivaient quelques détails, alors inédits, sur les relations « érotiques « de Le Flaouter et de Lannes.

A la lecture de cet article, la terreur du 26 novembre (« l'enfant aurait-il parlé et qu'a-t-il pu dire ? ») se réveille dans l'âme ténébreuse et bourrelée des trois hauts policiers. Marlier n'y tient plus, et ce même 31 décembre, sans perdre une minute,

il renvoie Delange à Lariboisière — sans Blondel cette fois — pour s'informer, ouvertement et sans ambages, de la question capitale, du sujet terrible, qui les harcèle et les tenaille, comme Banco tenaillait Macbeth.

SURETÉ GÉNÉRALE
Contrôle général des Services
des Recherches judiciaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 janvier 1924.

Le Contrôleur général des Services de Recherches judiciaires à M. le Directeur de la Sûreté générale :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que, « conformément à vos instructions, je me suis « rendu, le 31 décembre dernier, dans la matinée, « à l'hôpital Lariboisière, où j'ai été reçu par le « directeur de cet établissement.

« Vous m'aviez donné, comme mission, d'obtenir « une précision sur les derniers instants du jeune « Philippe Daudet et d'établir, après son admission, « s'il avait prononcé des paroles ou un nom « quelconque.

« M. le Directeur m'a confirmé ce qu'il m'avait « dit déjà, au cours d'une précédente visite. Qu'il

« n'était pas à sa connaissance que le jeune Daudet, « qui était dans le coma, ait prononcé la moindre « parole et, pour me permettre d'emporter une « certitude à cet égard, le directeur a mandé à « son cabinet Mlle Claulus, infirmière, chargée « du service dans la salle dans laquelle le jeune « Daudet a été conduit.

« Mis au courant de ce que je demandais, « Mlle Claulus a répété, devant moi, que le jeune « Daudet a été amené dans la salle qu'elle dirige, « le 24 novembre, vers 16 h. 30.

« L'enfant était déjà dans le coma, hors d'état « de parler, et il avait perdu beaucoup de sang.

« Trois piqûres, faites par l'interne de service, « n'ont pu amener la moindre réaction, et le jeune « Daudet n'a pas même ouvert les yeux.

« Il est mort vers 18 h. 10 et Mlle Claulus s'est « montrée très affirmative sur le fait qu'aucune « parole n'a été prononcée par le mourant.

« Signé : DELANGE. »

J'ajoute que la Sûreté générale n'avait aucune qualité, le 4 janvier 1924, pour une démarche de ce genre. L'initiative en appartenait à M. Barnaud, juge d'instruction, et à M. Faralicq, chargé des enquêtes de la Police judiciaire, c'est-à-dire de la Préfecture de police. Il n'y a donc aucune autre

explication possible à la démarche, irrégulière et insolite, de Delange et à son rapport à Marlier.

Mais la mort de Philippe — son corps ayant été identifié — ne pouvait être que le premier épisode d'une machination qui, destinée à l'origine à m'atteindre par mon enfant, allait se développer, en tentant de salir l'innocente victime et ses parents et en accumulant mensonges sur mensonges.

Il ne m'est pas possible d'exposer en détail dans ce chapitre toutes les manœuvres de la Sûreté générale. L'une des plus caractéristiques est celle dite du rapport Combs. Elle mérite d'être exposée complètement.

Au début de mars 1924, m'était signalée l'existence d'un rapport concernant Philippe, enfermé à la Sûreté générale dans le coffre-fort de Delange, et ignoré de M. Barnaud. A force d'instances et de réclamations, je finis par obtenir qu'une perquisition fut opérée dans le coffre-fort du scélérat, demeuré longtemps, par la volonté de Chautemps, contrôleur général des Recherches, rue des Saussaies. Cette perquisition eut lieu le 22 mars 1924. Elle fut naturellement négative. Mais elle me permit de savoir, quelque temps après, que le rapport dissimulé avait passé du coffre-fort de Delange dans celui de Marlier, alors directeur de la Sûreté générale et tout puissant auprès de Millerand, président de la République à ce moment.

Le 24 octobre 1924, Marie de Roux écrivait au juge :

« Monsieur le Juge d'instruction,

« J'ai l'honneur de vous confirmer la conversa-
« tion que je viens d'avoir avec vous.

« Il est venu à la connaissance de la partie
« civile que la Sûreté générale vous a dissimulé,
« alors qu'elle prétendait tout vous communiquer,
« un rapport du commissaire Combs, de la brigade
« mobile d'Angers, en date du 11 décembre. Ce
« rapport tend à représenter Philippe Daudet
« comme anarchiste, en citant, comme une singu-
« lière lettre anonyme qui figure à votre dossier
« sous la cote 80, un article du *Crible* du 23 juin,
« en prononçant mon nom d'une façon toute
« fantaisiste et en attribuant un propos, déformé
« mais reconnaissable, à mon confrère de la
« Cour de Poitiers, Me Maurice.

« Je vous demande instamment, monsieur le
« Juge d'instruction, d'obtenir une communication
« régulière de cette pièce.

« Nous nous réservons de prouver ensuite les
« conditions dans lesquelles elle a pu être établie,
« puis dissimulée. »

Quelques jours après, à la demande de M. Barnaud, le rapport Combs — trouvé dans le coffre

de Marlier, après le départ de Marlier — parvenait à M. Barnaud, accompagné d'une lettre d'envoi. Cette lettre d'envoi spécifiait que le rapport Combs, daté du 11 décembre 1923, n'avait été transmis à Delange que le 15 mars 1924 ! Bizarrerie dont une explication bizarre — et sur laquelle je reviendrai — a été fournie à M. Barnaud par un commissaire divisionnaire du nom de Formeau — successeur d'un certain Lisparlette — que l'on a su être précisément une âme damnée de ce bandit de Lannes, préposé à l'avancement.

Remarquons la date du rapport Combs : 11 décembre 1923, soit dix-huit jours après la mort de Philippe. L'*Action Française* est sur la piste du crime. Trois jours auparavant, la Sûreté générale a dû brûler l'indicateur Gruffy, entrepositaire d'objets dérobés à Philippe et d'un bloc-notes retiré des poches de Philippe. Le Flaouter sera brûlé par la police — qui pense ainsi jeter du lest — dès le lendemain, 12 décembre 1923.

Voilà pourquoi Marlier, Lannes et Delange ont commandé en province, à deux hommes à eux, les commissaires Lisparlette (aujourd'hui décédé) et Combs, un rapport tissé de racontars burlesques et parfaitement inane, mais destiné à corser la fable de « Philippe anarchiste ».

C'est à ce titre, et j'y insiste, que le rapport Combs est de première importance quant à la préméditation.

Le rapport du commissaire Combs montre de quel réseau d'intrigues policières était entouré notre petit garçon. Il le montre, à l'analyse, de trois façons. En voici le texte. Je le commenterai et l'analyserai ensuite. Puis, je rechercherai les complicités qu'il dénonce, et celles qui se greffent sur sa dissimulation.

Niort, le 11 décembre.

« Le commissaire de police mobile Combs, à Monsieur le commissaire divisionnaire, chef de la 4e brigade régionale, à Angers.

Mort suspecte du sieur Daudet Philippe à Paris.

« Je crois devoir, aux fins que vous jugerez utiles, « vous faire connaître le renseignement ci-après « qui pourrait être utile à l'instruction de cette « affaire :

« M. Boucher Gustave, librairie, 39, rue « Saint-Jean, à Niort, nous a verbalement déclaré « ce qui suit :

« En juin dernier, le journal *le Crible* publia « dans ses colonnes un article sous le titre : « Un « drôle de petit écolier », où il était question :

« 1° De *l'Action Française ;*

« 2° D'un M. « Léon » (s'entend Daudet); et « qu'enfin cet article s'appliquait, sans toutefois

« le nommer, à Philippe Daudet, aujourd'hui « décédé;

« Le fonds de cet article, tendait à représenter « à ce moment (juin dernier) le jeune Daudet « comme anarchiste.

« Cette hypothèse aurait été confirmée, quelques « jours après, par le fait suivant :

« MM. L..., rédacteur à *l'Action Française*, « de Roux fils et Philippe Daudet devaient venir « passer quelques jours à Poitiers, chez M. de Roux « père, avocat-conseil de ce journal.

« Or, les deux premiers seuls vinrent à Poitiers « sans le jeune Philippe; sur demande de « M. de Roux père, M. L... et le fils de Roux « auraient répondu : « Philippe a commis une « grosse faute et a été puni. »

« Cette grosse faute ne serait, d'après le témoin, « que l'acheminement de Philippe vers les milieux « anarchistes, et auquel fait allusion le journal « précité, dans son numéro de juin.

« M. Boucher n'a pu être entendu par procès- « verbal, ne désirant pas être mis en cause dans « cette affaire.

« D'autre part, je tiens, d'une personne sûre « et digne de foi, renseignement fourni par « Me Maurice, avocat et conseiller général de la « Vienne, jeudi dernier, lors de notre séjour à « Poitiers, le renseignement suivant :

« L'été dernier, la famille Daudet se trouvant « sur une plage de l'Ouest aurait attiré l'attention « des baigneurs par les coups journaliers, portés « au jeune Philippe par son père.

« *Le Commissaire de police mobile* :

« COMBS. »

Il n'y a pas un mot de vrai dans ces ridicules allégations. Cent témoins ont vu mon Philippe jouer, courir et rire au Pouliguen, où nous allions chaque année en famille, une famille jeune, bruyante et nombreuse, qui passait sa journée sur la plage Benoit, ou en parties à bicyclette dans le bois de la Baule. Je passe pour gâter à l'excès mes enfants. Philippe, au témoignage de tous ses camarades de Bossuet et de Louis-le-Grand, et de tous ses maîtres, était un royaliste passionné, un propagandiste ardent et incessant. L'anarchie et les chansons de Davray fournissaient un thème à l'esprit de blague qui était aussi fort actif chez lui, comme chez son malheureux papa, à son âge.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de savoir (ce dont M. Barnaud ne s'est pas enquis) comment l'idée est venue au commissaire Combs de recueillir ces insanités et de les communiquer. A quelle instigation, à quelle intention ? Puis de savoir comment ces insanités — tachées de sang — ont passé du coffre-fort de Delange à celui de Marlier.

Certaines déclarations éclairent le premier point. Que dira Gruffy, quand on trouvera chez lui — entreposés par la police et Le Flaouter — des objets ayant appartenu à Philippe? Gruffy dira : « Ce jeune inconnu m'a dit qu'il voulait tuer « Léon Daudet. » Telle est la leçon dictée par la police.

Que dira Vidal au *Matin* : « Philippe s'est tué « parce que, étant devenu anarchiste, il n'a pu « survivre à la pensée d'avoir voulu tuer son « père. »

Cela, c'était le plan de Marlier, qui a bien la marque de cet effroyable gredin et dont on trouve la seconde mouture dans la fable consécutive et connexe : « Philippe amoureux de Germaine Ber- « ton, avant l'assassinat de Plateau, c'est-à-dire « à l'âge de treize ans et demi! » On se rappelle, en effet, que Marlier a remis à M. Barnaud une note de police, émanant du fameux Perrette, attribuant cette bourde à un indicateur de Perrette. Il est bien étonnant que ces trois assassins d'un enfant, étant aux abois, n'aient pas imaginé de faire dire à Germaine Berton que c'était Philippe qui avait fait assassiner Plateau! Ce n'eût pas été plus extravagant que l'histoire du *Crible* et du rapport Combs.

Mais, à côté du plan de Marlier, qui était de faire tuer Philippe, comme anarchiste ayant voulu tuer

diverses personnes qualifiées, dont son père, il y avait le plan Lannes, conforme aux mœurs de Lannes et au sous-sol de son indicateur Le Flaouter, qui était de compromettre et de déshonorer préalablement cet innocent de quatorze ans et demi dans une rafle de police. C'est du conflit de ces deux plans criminels, dans des circonstances complexes, qu'est sorti le micmac et imbroglio policier, dont les assassins de Philippe n'ont jamais pu se dépêtrer.

Pour en revenir à Combs, rien dans cet article, je veux dire dans les bobards allégués au cours de cet article (bobard Boucher, bobard Maurice) n'autorisait le commissaire Combs à écrire : « Le fond de cet article tendait à représenter, à ce moment, le jeune Daudet comme anarchiste. »

Ici le commissaire Combs ment effrontément. Il fait plus que solliciter le texte du *Crible*. Il en dénature totalement le sens. Pourquoi ? Parce que Paris (Lannes et Delange) lui a commandé, à tout prix, à la date du 11 décembre 1923, un texte accréditant la fable de « Philippe anarchiste et ennemi des « idées de son père ». Ayant reçu cette commande, le commissaire Combs, homme à tout faire, a recueilli à Poitiers, d'abord, à Niort, ensuite, des ragots burlesques et mensongers, et en a composé son rapport.

Ceci dit, il est clair que ce rapport, quand il fut

transmis à la Sûreté générale (que ce soit le 15 mars, comme l'affirme le commissaire Formeau, ou avant) parut exigu à Delange, à Marlier et à Lannes, et surtout compromettant.

Compromettant, parce que ces trois sanglants bandits se dirent : « On va y voir la preuve d'une préméditation ». Que faire ? Leur perplexité s'accrut à la lecture des articles de moi, de mars 1924, où j'affirmais l'existence d'un rapport secret et où je demandais, à cor et à cri, une perquisition chez Delange. On m'avait en effet averti de l'existence du rapport Combs.

Vous me direz : ils n'avaient qu'à brûler le rapport Combs.

Impossible. Un double, ou brouillon, de ce rapport existait certainement à son point de départ et qui, si Marlier et Delange en avaient brûlé la copie expédiée, les eût mis à la discrétion de leurs subordonnés d'Angers. En outre, le libraire Boucher et le conseiller Maurice pouvaient garder la mémoire de leurs ragots et de la façon dont ils avaient été recueillis. Il est aussi difficile et aussi dangereux, pour des policiers assassins, de brûler des rapports de police, dûment copiés, enregistrés et cotés, que de gratter des taches de sang ou des vestiges quelconques d'un crime. La dissimulation d'une preuve est aussi grave que cette preuve elle-même.

C'est pourquoi, à l'annonce de la perquisition, Delange passa le rapport Combs à Marlier, qui le cacha dans son coffre, où il fut trouvé après le départ du scélérat pour la Corse. Le soin de dissimuler ce rapport — faute de pouvoir l'anéantir — prouvait assez l'importance qu'y attachaient les policiers. Cependant M. Barnaud, avec un inconcevable entêtement, ne voulut jamais convoquer — en dépit des instances de la partie civile — ni confronter, au sujet du rapport » de la préméditation », Delange, ni Marlier, ni Formeau, ni Combs. De sorte que, si je n'avais pas eu *l'Action Française* à ma disposition, personne n'aurait jamais, dans le public, su un mot de l'édifiante histoire du rapport Combs.

Ceci dit, je vous donne connaissance de la lettre que m'écrivit alors le libraire Gustave Boucher :

Niort, 4 mars 1925.

« Monsieur,

« Je réponds à vos questions :

« 1° Le 11 décembre 1923, deux agents de la « police mobile d'Angers, venus à Niort pour « enquêter sur le cambriolage du Musée, entrèrent « chez moi, pour me demander si je pouvais leur « procurer un catalogue épuisé où se trouvent

« mentionnées les pièces dérobées. Je n'ai jamais « revu ces messieurs, et c'est par une communi- « cation récente de Me de Roux, que j'ai appris « le nom et la véritable qualité du principal d'entre « eux.

« Il a, en effet, été question de la mort de Philippe « Daudet. C'était le thème général et obsédant des « conversations d'alors.

Je retrouve l'écho de cet entretien dans le « rapport signé Combs, publié dans *l'Action* « *Française* les 2 et 3 mars. Cet entretien est « tout à fait défiguré et émaillé d'erreurs maté- « rielles.

« J'en rétablis le fond et la forme aussi exacte- « ment que ma mémoire me le permet.

« Si l'on en croit l'article du *Crible*, l'esprit « de Philippe Daudet était en réaction contre les « pratiques journalistiques dont il était témoin. « Ce qui semble confirmer la réalité de cet incident, « c'est qu'à cette époque concordante, il a été « privé par M. Léon Daudet, en punition d'une « faute grave, d'accompagner son camarade Las- « serre à Poitiers, d'où, en compagnie du fils de « l'avocat Me de Roux, et sous la direction de « celui-ci, devait se dérouler une excursion. Il « serait donc possible que cette réaction eût trouvé « son aboutissement chez les anarchistes.

« L'histoire de cette excursion m'était venue « d'une personne insoupçonnable, amie de *l'Action « Française*, qui me l'avait contée quelques jours « seulement après la mort de Philippe Daudet, « dans les environs du 30 novembre, alors que tout « le monde croyait au suicide, et comme explication « de la nature maladive de l'enfant et de l'irres- « ponsabilité de son geste.

« 2° Je ne connais pas le libraire Le Flaouter. « Je m'occupe de librairie ancienne, spécialement « de livres régionaux et religieux. Je n'ai aucun « rapport avec les fournisseurs d'obscénités.

« Je termine, Monsieur, en vous priant de consi- « dérer que le 11 décembre 1923, il était impossible « d'avoir une opinion définitive sur le drame. Lec- « teur quotidien de *l'Action Française*, je partage « aujourd'hui, avec tous vos lecteurs et tous vos « amis, la conviction du meurtre policier.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma « considération distinguée.

« Gustave BOUCHER. »

***

Maintenant, tenez-vous bien : établi le 11 décembre 1923, ce rapport Combs, au dire du commissaire divisionnaire Formeau (4e brigade régionale de la Sûreté générale), n'aurait été transmis à

Delange que le 15 mars 1924. La lettre d'envoi, jointe à la copie du rapport, porte en effet, cette date du 15 mars. Il est donc certain que Delange, contrôleur général des Recherches, à qui le rapport était adressé, l'a eu dans les mains le 16 ou le 17 mars au plus tard. Delange le nie, prétendant que ce rapport est demeuré au timbre de la direction. Mais Delange ment, et il n'en est pas à un mensonge près, ni à une dissimulation de rapport près. Delange a dissimulé et détruit son premier rapport (que Marlier fit refaire) sur la surveillance du 24 novembre 1923 chez Le Flaouter. Delange a caché et nié son rapport du 4 janvier 1924 sur sa visite à Lariboisière du 31 décembre 1923, visite destinée à savoir si Philippe avait parlé avant de mourir. Il n'est pas un propos, pas une démarche de ce scélérat qui ne sue le mensonge et le crime.

Donc — au dire de Formeau — le 16 ou le 17 mars, Delange a dans les mains le rapport Combs. Le 22 mars, sur mes instances réitérées, M. Barnaud, juge d'instruction, se rend à la Sûreté générale et perquisitionne dans le bureau de Delange.

Chose admirable, mais logique, c'est alors Delange, en sa qualité de contrôleur inamovible des Recherches, qui est chargé de s'enquérir de la raison pour laquelle le rapport Combs, daté du

11 novembre 1923, n'est censé être parvenu à la Sûreté générale que le 16 mars 1924, et n'a pas été retrouvé dans le coffre-fort de Delange, auquel il était nominalement adressé ! C'est Delange, pris la main dans le sac, je veux dire pincé en flagrant délit de dissimulation du rapport Combs, qui enquête officiellement sur cette dissimulation. Pauvre France ! Les choses ne se passeraient pas autrement chez les Cafres ou chez les Hottentots.

Si vous croyez que j'exagère, voici le texte même de la lettre d'explication d'une anomalie inexplicable, adressée par Formeau, commissaire divisionnaire à Angers, à son supérieur Delange, qui la lui avait certainement dictée par téléphone, et dont s'est contenté M. Barnaud :

La Justice ayant besoin de la police pour poursuivre le crime, avec un système pareil on voit que l'impunité est désormais assurée en France aux hauts fonctionnaires de la Sûreté générale (dite Nationale) qui, avec leurs indicateurs anarchistes ou souteneurs, organisent des guets-apens pour le compte des hommes politiques du régime. La réélection de ces hommes politiques dépend d'ailleurs en grande partie de la bonne ou de la mauvaise volonté des hauts gredins de la rue des Saussaies, vrais maîtres, en fin de compte, de la République.

Delange recherche Delange.

Paris, le 1er novembre 1924.

« Le commissaire divisionnaire Formeau à M. le contrôleur général des Services des Recherches judiciaires (c'est-à-dire Delange).

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en « prenant possession de mon poste à la quatrième « brigade régionale à Angers, après le décès de mon « prédécesseur, M. Lisparlette, j'ai examiné les « diverses affaires en cours, notamment celle « ayant trait aux cambriolages à Niort (Deux-« Sèvres.

« C'est ainsi qu'en étudiant ce dernier dossier, « j'y ai constaté la présence d'un rapport d'un « commissaire de police mobile de la brigade, « dans le corps duquel figuraient des renseigne-« ments à l'égard de M. Daudet et de son fils.

« Aucune pièce n'indiquant que ces renseigne-« ments avaient été adressés, en temps et lieu, « à la direction de la Sûreté générale et la campagne « contre cette administration battant alors son « plein, je me suis inquiété auprès de mon person-« nel, afin de savoir, d'une façon précise, si une « transmission avait été faite. Ayant obtenu un « résultat négatif (ici une ligne sautée)... à la Sûreté « générale sous le timbre du contrôle général des « Services de Recherches judiciaires.

« Il n'est pas à ma mémoire (cette formule est « un poème !) que j'aie fait part verbalement de « ces renseignements à M. le directeur de la Sûreté « générale, ni à M. le contrôleur général des « Services de Recherches judiciaires. J'ignorais « d'ailleurs l'existence de ces renseignements, « avant cette transmission.

« *Le commissaire divisionnaire,*
« FORMEAU. »

Tout cela pue le mensonge avec l'embarras..., et le mensonge dicté. Le dernier paragraphe notamment « il n'est pas à ma mémoire » projette un trait de lumière sur « la machination par-dessus une machination » dont je vous parlais en commençant. Marlier et Delange ont « embarqué » Formeau, conformément aux usages de la Boîte.

Résumons-nous.

1° Dès juin 1923, la police politique de la Sûreté générale fait circuler, contre Philippe et contre son père, des calomnies tendant à les représenter comme en conflit. Calomnies encore prudentes et voilées, tirées de loin, mais convergentes. Article du *Crible ;*

2° En octobre 1923, Lannes va, comme je l'ai rappelé plus haut, en personne, consulter à Gourdon les dossiers de police concernant (affaire Malvy) Léon Daudet et Philippe Daudet vu, aux

côtés de son père, aux cortèges de Jeanne d'Arc, et dont le signalement est méticuleusement repéré (imperméable beige, pas de moustaches, grands pieds). C'est ce signalement que la police passera à Le Flaouter au moment du crime, alors que Le Flaouter prétendra l'avoir passé à la police;

3° Marlier, Lannes et Delange savent, depuis deux ans (mai 1921) que Philippe est sujet aux fugues. Leur plan est, lors de sa prochaine fugue, de compromettre cet innocent enfant de quatorze ans, soit dans un scandale de mœurs, soit dans un scandale politique.

Je me suis arrêté sur ce point de l'affaire, que constitue le rapport Combs, parce qu'on y voit apparaître assez clairement la préméditation, parce qu'on découvre quels furent les rôles, dans cet assassinat prémédité, de trois hauts fonctionnaires de la Sûreté générale : Marlier, son directeur, Lannes, beau-frère de Poincaré, que j'ai dépeint plus haut, et Delange, contrôleur général des Recherches.

On discerne aujourd'hui très aisément la raison pour laquelle Marlier avait mobilisé tout ce monde : afin de faire comprendre à ses sous-ordres la nécessité de la capture à tout prix, de la saisie de « l'anarchiste », mort ou vif. On discerne comment, et à quelles fins, fut imaginée, et imposée aux indicateurs du *Libertaire*, la fable absurde du petit garçon brusquement converti à l'anarchie, et

résolu à un attentat X. Comme je l'ai dit et redit, il s'agissait, à travers mon fils de m'atteindre. Cela donne déjà une idée de l'âme du directeur de la Sûreté générale, que Sarraut vient de nommer préfet d'Agen, en récompense de ses bons et loyaux services. Mais où la culpabilité de ce scélérat apparaît encore, c'est que pour finir par tuer mon fils, il n'a pas craint d'enfreindre toutes les règles.

Tout crime, grimé en suicide, peut être considéré comme d'origine policière. Mais, pour découvrir l'auteur ou les auteurs d'un crime, la Justice, à Paris, doit recourir à la police qui, en l'occurrence, est la Police judiciaire. Dans l'affaire effroyable de notre malheureux enfant, la Police judiciaire a été complètement inhibée par les manœuvres de la Sûreté générale (je veux dire de Marlier, de Lannes et de Delange), qui manœuvrait elle-même ses agents directs ou indicateurs, les censés anarchistes du *Libertaire*, notamment Colomer et sa femme, le libraire obscène et indicateur Le Flaouter, et l'indicateur Vidal, ainsi que le nommé Gruffy. Les gens du *Libertaire* ne sont que des pantins, provocateurs, indicateurs ou moutons dans les mains de la Sûreté générale, qui exerce elle-même une sorte de terreur sur le Quai des Orfèvres.

Il faut d'abord que l'on sache que la Sûreté générale n'a pas à connaître des crimes et délits,

ou préparation d'attentats, perpétrés à Paris ou dans le département de la Seine. Ceux-ci relèvent de la Police judiciaire à la Préfecture de police et des Renseignements généraux, ainsi que des commissaires de districts. La Sûreté générale n'a pouvoir que sur le reste du territoire, que sur la province, où elle exécute les commissions rogatoires, s'il y a lieu.

C'est dire que la surveillance de onze policiers — avoués — dont huit appartenant à la Sûreté générale, exercée, le samedi 24 novembre 1923, sur l'ordre de Marlier et de Lannes, complotant la perte de Philippe, était parfaitement irrégulière et même illégale. Cela, Marlier n'a pas craint de le faire.

Non content d'avoir agencé l'assassinat de mon fils, ce haut fonctionnaire, par esprit de vengeance osa faire état d'ordures concernant sa victime, dans ses dépositions devant le juge Barnaud, ordures inventées de toute pièce. On peut d'après cela, juger l'homme.

Si nous en venons maintenant à Louis Delange, son cas est clair. Le rappel de quelques faits suffira au lecteur pour l'apprécier comme il le mérite.

Un remarquable aveu lui a échappé dans le premier trouble. On se rappelle que le contrôleur Delange se rendit — sans raison avouable — le

surlendemain du crime à l'hôpital Lariboisière.

L'aveu se trouve dans la déposition, en date du 4 mars 1924, de M. Adolphe Quellet, directeur de Lariboisière, que j'ai vu à son hôpital, lors de la reconnaissance du corps de notre malheureux petit garçon, reconnaissance qui eut lieu après la première visite du docteur Lucien Bernard, alerté providentiellement par ma femme.

Donc, voici ce que dit M. Quellet au sujet de la première visite de Delange (la seule qu'il ait avouée à M. Barnaud), et qui eut lieu le surlendemain de l'assassinat de Philippe, le lundi 26 novembre 1923, dans la matinée :

« M. Delange était porteur d'une coupure de « journal, relatant le suicide d'un jeune homme « dans un taxi et son transport à Lariboisière, le « samedi 24 novembre. Il me demanda si le jeune « homme dont il était parlé dans cet entrefilet « était identifié. Comme, la veille, j'avais promis « à M. Léon Daudet, sur sa demande, qu'il n'y « aurait aucune indiscrétion, venant de l'hôpital, « relative à la mort de son fils, je dis à M. Delange « que je ne pouvais lui fournir le renseignement « qu'il me demandait; que la Préfecture de police « s'était occupée, la veille, de l'affaire, et qu'il « était mieux placé que personne pour obtenir

« de cette administration le renseignement qu'il « me demandait... M. Delange me dit alors : « Il s'agit d'une affaire tout à fait indépendante de « celle à laquelle vous faites allusion, et dont, en « effet, j'ai eu quelques échos à la Préfecture de « police, ce matin... »

Ici, j'ouvre une parenthèse : dans sa déposition, en date du 4 janvier, Louis Delange a déclaré, en propres termes, à M. Barnaud, qu'il n'avait préalablement demandé aucun renseignement à la Préfecture de police. C'est un des nombreux mensonges de ce misérable, qui a également juré ne s'être plus occupé de l'affaire, à partir du mardi 27 novembre, toujours devant le juge d'instruction; alors que le 31 décembre, il était allé à Lariboisière, demander à M. Quellet si l'enfant n'avait pas parlé avant de mourir, démarche consignée dans un rapport à Marlier, en date de ce même 4 janvier. Le matin du 4 janvier, Louis Delange rédigeait ce rapport, terrible pour lui — car il montre la préoccupation du sanglant trio — l'enfant a-t-il eu le temps, avant de mourir, de désigner ses assassins. L'après-midi du 4 janvier, Delange, devant M. Barnaud, nie effrontément l'existence de toute démarche de lui, postérieure au 27 novembre. Est-ce que cela ne sue pas le crime ?

Mais attendez; et voici qui devient phénoménal : M. Quellet continue en ces termes : c'est toujours Delange qui parle :

« Je recherche un anarchiste « et j'ai des rai-« sons de croire qu'il a pu être transporté dans « un hôpital, à la suite d'une blessure « par « revolver. »

Vous avez bien lu ces termes : « à la suite d'une blessure par revolver », ce sont ceux-là même dont devait se servir un policier qui, devant un anarchiste abattu par un de ses subordonnés, userait d'un euphémisme ne signifiant ni l'accident, ni le suicide, et ne signifiant pas le crime. Les raisons de croire de Delange sont les raisons d'un homme au courant, qui a dirigé la surveillance, qui a su que le jeune « anarchiste » a été traqué dans la boutique, exécuté et transporté à l'hôpital. Delange a d'ailleurs pris soin d'ajouter que cette histoire est toute différente de celle du suicide du jeune Daudet, dont il a entendu parler, une demi-heure auparavant, à la Préfecture, et dont il a entretenu son subordonné et compagnon le commissaire Blondel (déposition de Blondel en date du 5 janvier) dans la voiture qui les emmenait à Lariboisière.

Cette phrase, échappée à Delange, dans le premier trouble du lundi 27 novembre, surlendemain du crime — alors qu'il vient d'apprendre que j'ai

reconnu mon enfant, contrairement à ses calculs, aux calculs de Le Flaouter et de Lannes — cette phrase équivaut à un aveu.

Ce n'est pas tout : Delange a dû, certainement, après coup, et en parlant avec Blondel, s'en rendre compte. Car, un mois et onze jours plus tard, le 4 janvier, déposant devant M. Barnaud, il s'exprime ainsi quant à sa première visite à M. Quellet : « J'ai dit au directeur que j'avais eu à m'occuper « d'un anarchiste de province et que je recherchais « si ce ne serait pas lui qu'on aurait pu conduire « à l'hôpital... » A ce moment, ma plainte est déposée depuis un mois, les trois assassins Marlier, Lannes et Delange, tremblent dans leur peau, et Delange s'arrête au bord de la phrase révélatrice, « à la suite d'une blessure par revolver », et se garde de la prononcer. Cet arrêt, cet hiatus, cette précaution du 4 janvier, succédant, sur ce point, précis, à l'imprudence folle du 26 novembre, c'est la marque du crime, c'en est la confirmation.

Il est très remarquable de comparer :

1° Le rapport immédiat de Delange à Marlier, que Marlier a fait recommencer. Dans ce premier rapport, du 27 novembre, écrit le surlendemain de l'assassinat de Philippe, Delange s'arrête, sans donner aucun détail, en restant dans le vague le

plus possible, au soir du 24 novembre, au moment où il cesse la surveillance;

2° La déposition n° 1 de Delange devant M. Barnaud le 4 janvier. Ici, Delange déclare qu'à partir du lundi 26 novembre, il ne s'est plus occupé de cette affaire, dès son retour au ministère, où il a rendu compte à Marlier de sa visite à Lariboisière. Il dit précisément : « Mon rôle actif, dans cette « affaire, a été terminé là. » Mensonge flagrant.

Depuis le début de l'affaire jusqu'à son arrêt actuel, de tous les policiers convoqués pour l'assassinat de mon fils, Delange sera toujours celui qui mentira le plus effrontément. C'est aussi l'un de ceux qui auront joué dans le drame le rôle le plus actif. C'est par lui que sera masqué le plus longtemps le rôle du commissaire Colombo, que j'accuse, on le sait, d'être le meurtrier de notre enfant.

On n'ignore pas que Delange a surveillé sur place et organisé, après le meurtre de Philippe, le transfert de Philippe, frappé à mort, dans le taxi de Bajot. Delange a surveillé le départ dans la brume opaque et la nuit, du taxi contenant Philippe moribond, et, à côté de lui, l'inspecteur chargé de le conduire à Lariboisière, où l'on pouvait penser que Philippe serait refusé, étant mort en chemin.

Il est évident que Delange tenait à mettre le

moins de monde possible dans la confidence de ce crime concerté; car Delange, comme Marlier et Lannes, savait que le prétendu « anarchiste » surveillé et traqué était mon fils, et que c'était un tout jeune enfant. Dans la voiture du chauffeur Renonce, qui les amenait boulevard Beaumarchais, Delange avait dit au commissaire Colombo (déposition de Colombo du 18 janvier) que l'anarchiste « avait une arme ». Blondel, de son côté, a déposé que « seul Colombo était armé ». Tenant à mettre le moins de monde possible au courant, Delange avait cherché à éloigner tous ceux des policiers qui ne mettaient pas directement la main à la pâte. Sur le coup de 3 h. 1/2 de nombreux policiers avaient été égaillés intentionnellement. La brume et la nuit venue favorisaient la manœuvre.

Ces quelques faits montrent, je crois, suffisamment au lecteur, le rôle joué par Delange et de quoi est capable la rue des Saussaies pour brouiller les pistes et dérouter la justice.

Après avoir rapidement montré à l'œuvre les hauts fonctionnaires de la Sûreté générale, je voudrais, dans ce chapitre, qui, encore une fois, n'est pas un historique complet de l'affaire de mon fils, mais un simple exposé des procédés courants de la Police politique en France, je voudrais, en reprenant les faits et les personnages, expliquer le rôle et les mensonges des uns et des

autres. Dans les moyens employés pour essayer de grimer en suicide l'assassinat concerté de mon fils, on retrouvera souvent ceux qui furent employés antérieurement ou récemment dans d'autres crimes politiques.

La version officielle de la mort de mon fils est que Philippe s'est suicidé dans le taxi du chauffeur Bajot en se tirant une balle de revolver dans la tête.

Dès lors, une question se pose. Depuis quand était-il en possession d'une arme ?

Sur ce point essentiel, je préfère laisser la parole au procureur général Scherdlin, aujourd'hui procureur à la Cour de cassation, dont le réquisitoire tendait pourtant à justifier l'impossible thèse du suicide.

« Il convient de signaler que l'information n'a « pu découvrir la provenance du pistolet trouvé « dans le taxi aux pieds du blessé. Les minutieuses « recherches qui ont été effectuées pour établir « si Philippe Daudet en avait acheté un sont « également demeurées sans résultat. Ce qui « paraît certain, en tout cas, c'est qu'il n'en possé- « dait pas lorsqu'il est arrivé au *Libertaire*, le « 22 novembre, puisque, au dire de Vidal, il offrait « de se laisser fouiller et demandait qu'on lui « fournisse les moyens de commettre un attentat. »

Cet aveu d'impuissance, chez le procureur général Scherdlin, à prouver sa version des faits, amène cette exclamation du colonel Larpent dans son admirable brochure : « L'affaire Philippe Daudet. »

« Mais si Philippe n'avait pas de revolver lorsqu'il « est arrivé chez les anarchistes, si on n'a pu « retrouver trace d'un achat fait par lui pendant ces « deux journées des 22 et 23 et la matinée du 24, « qui donc aurait armé Philippe ? Tous les efforts « du procureur général tendent à prouver que « Philippe s'est tué, et il lui est impossible de « produire le moindre indice qu'il avait une arme « à sa disposition ! »

On ne peut trouver trace de l'achat de l'arme avec laquelle notre malheureux enfant se serait soi-disant suicidé. C'est un fait important. Il n'arrêtera ni les policiers, ni les juges.

Ajoutons à ce fait quelques invraisemblances matérielles du suicide de Philippe dans le taxi :

1° Pas de balle dans le taxi. C'est le fait brutal;

2° Pas d'odeur, ni de trace de fumée dans le taxi, quelques minutes après le prétendu coup de feu. Alors que les vitres étaient hermétiquement fermées, au dire des témoins et de Bajot lui-même;

3° Pas de débris de cervelle, ni d'esquilles d'os, dans le taxi;

4° Pas d'empreintes digitales sur la crosse d'une arme qu'un enfant de quatorze ans et demi, en proie à cette résolution désespérée, eût dû serrer fortement, convulsivement même, dans sa main.

A ces quatre invraisemblances s'en ajoute une cinquième, qui est décisive — qu'on en juge — et sur laquelle je tiens à donner au lecteur toutes explications désirables.

C'est un pistolet Atlas 6.35 qui fut trouvé dans le taxi aux pieds de notre malheureux enfant agonisant.

Du plancher du taxi, où il gisait aux pieds de Philippe mourant et ruisselant de sang, le brigadier Pierre Lhuissier a levé le pistolet — que personne n'avait encore touché — l'a placé dans un journal et l'a remis, tel quel, au commissariat, ainsi que les deux chargeurs trouvés dans la poche droite du paletot de Philippe. Les dépositions du brigadier Lhuissier sont, sur ce point, précises et formelles.

J'ai précisément cité plus haut la déposition de ce gradé, le 5 décembre 1923, devant M. Barnaud.

On sait que la caractéristique du coup de feu du pistolet automatique, et notamment de l'Atlas 6.35, est le remplacement automatique, dans le canon, de la cartouche tirée par la cartouche suivante. Cette règle ne souffre aucune exception.

Si donc, dans le canon du pistolet en question

aucune cartouche n'a été trouvée, lorsque l'arme a été remise au commissariat, c'est qu'une manipulation est intervenue entre le moment où le coup de feu a été tiré et le moment où l'arme a été déposée au commissariat entre les mains du secrétaire Brune. Cette manipulation n'est évidemment pas du fait de Philippe, moribond.

Cette absence de cartouche dans le canon corrobore l'absence de balle dans le taxi. Elle démontre, par l'instrument du prétendu « suicide », et de façon irréfutable, l'impossibilité du suicide dans le taxi.

Or, que dit le premier secrétaire du commissaire Benezech, Florentin Brune, à qui le brigadier Lhuissier a remis l'arme enveloppée dans un journal ?

Il dépose le 7 décembre 1923 : « Immédiatement « je fis fonctionner la glissière du revolver, pour « m'assurer qu'il n'y avait pas de cartouche dans « le canon » (donc qu'aucun coup de feu n'avait été tiré dans le taxi, car, autrement, il y aurait eu une cartouche dans le canon) »... Mon souvenir est très précis. « Je n'ai pas vu sortir de cartouche de ce canon. »

Ceci se passait avant 6 heures du soir le 24 novembre 1923. Le procès-verbal de dépôt, ce même jour, constate que remise a été faite de trois chargeurs, contenant au total dix-sept cartouches.

Les trois chargeurs au complet eussent fait dix-huit cartouches. Une cartouche ayant été tirée, restent dix-sept cartouches. Mais, si cette cartouche tirée l'avait été dans le taxi, la cartouche suivante serait venue automatiquement dans le canon. Il n'y aurait plus eu, en ce cas, que quatre cartouches dans le chargeur du pistolet Atlas, plus les douze cartouches des deux autres chargeurs au complet (ceux de la poche de Philippe), soit seize cartouches en tout. Voilà le fait brutal, matériel, certain, que rien ne saurait modifier et qui correspond, je le répète, à la constatation saisissante de l'absence de balle dans le taxi.

Mais il y a encore plus fort que tout ceci, et mes lecteurs auront de la peine à croire ce que je vais leur dire, et qui est cependant l'exacte vérité : cette cartouche, qui n'était pas dans le canon, à 5 h. 1/2, au commissariat Benezech, cette cartouche, à 9 heures, se trouvait dans le canon.

Le second secrétaire du commissaire Benezech, Pierre Manhaval, dépose, le 8 décembre 1923, devant M. Barnaud :

« Le samedi 24 novembre dernier, vers 9 h. 1/2
« du soir (soit quatre heures après Brune),
« étant entré dans le cabinet de mon collègue Brune,
« qui était absent..., j'ai aperçu, sur la table de
« mon collègue, un revolver, posé sur un journal

« taché de sang, et deux chargeurs... Je remarquai « que ce revolver était encore chargé. En consé- « quence, j'enlevai le chargeur et, faisant fonc- « tionner la glissière, je fis sortir la cartouche qui « se trouvait dans le canon. Je posai ensuite cette « cartouche sur le journal, à côté des autres objets. »

Ce témoignage de Manhaval signifie qu'entre 5 h. 1/2 et 9 heures, quelqu'un (dans une intention à déterminer) a remis le chargeur dans le pistolet et fait passer une cartouche dans le canon. Cette manipulation rend vraisemblable — mais trop tard — la version d'un coup de feu tiré dans le taxi, que rendaient invraisemblable et la déposition du brigadier Lhuissier, et celle du secrétaire Brune, et le certificat de dépôt des dix-sept cartouches en trois chargeurs. La question qui se pose est celle-ci : qui donc a voulu accréditer la version du suicide, en retirant une balle des chargeurs pour la placer dans le canon?

Quand on y réfléchit, on se rend très bien compte du désarroi initial des policiers, après le meurtre de Philippe, et le maquillage du crime en « suicide » — en « suicide » dans le taxi — de la nécessité où ils furent d'avoir recours à la complaisance, au moins tacite, du commissaire taré qu'était Benezech. Dans le sous-sol de l'effroyable indicateur Le Flaouter, où fut tué Philippe à bout

portant — avec une violence inouïe — représentez-vous le désarroi des bourreaux et du libraire, organisant fébrilement le dit maquillage et le mort anonyme. Dans cette hâte, qui est celle de tous les assassins ne disposant que d'un temps limité, la note aux six adresses est oubliée au fond du portefeuille, et, dans la manipulation du pistolet du meurtre, dans l'insertion d'un nouveau chargeur, dans la recherche de la balle tirée, mais égarée, de la douille — qu'on replacera, après coup, dans le taxi — un autre oubli, irréparable celui-là est commis : l'oubli de faire passer une cartouche dans le canon du pistolet, avant de le déposer aux pieds du petit moribond, dans le taxi de Bajot.

C'est afin de réparer cet oubli que, deux heures plus tard, un des assassins de l'enfant où, de toute façon, un de ceux intéressés à faire adopter la version du « suicide », ayant réfléchi, s'étant rappelé l'absence de cartouche dans le canon, ajoute, ou fait ajouter, cette cartouche dans le canon, au commissariat de Benezech. Malheureusement pour le simulateur, l'absence de la cartouche dans le canon avait été constatée de deux façons (dès l'arrivée de l'arme au commissariat), et par Brune et par le numérotage des cartouches dans les trois chargeurs (dix-huit cartouches moins une, à raison de six balles par chargeur — soit dix-sept cartouches).

Le lecteur se dira à cet instant, comment la police a-t-elle pu se sortir de ce mauvais pas ? Elle était prise la main dans le sac. Qu'il ne se fasse pas de souci. Elle ne s'est pas mis en frais. En 1925, à la Cour d'assises, le jeune premier secrétaire Brune, après avoir catégoriquement déclaré, à deux reprises, devant M. Barnaud, et avec une énergie farouche, qu'il avait fait manœuvrer la glissière immédiatement et qu'il n'y avait pas de cartouche dans le canon (« sur ce point mon souvenir est très précis »), après avoir réitéré ces affirmations devant M. Laugier, est venu dire, candidement et exactement, le contraire ! A la stupeur, puis au ravissement général — car tout le monde avait compris la raison de cette volte-face sans nuances — le jeune premier secrétaire Brune s'est enfin résigné à mettre son témoignage d'accord avec celui du secrétaire Manhaval qui, lui, avait trouvé une cartouche — la cartouche réglementaire — dans le canon.

En vain, de Roux et Vallat, textes en mains, démontraient-ils au secrétaire Brune, résipiscent et manifestement mal à son aise, et même très mal ; que ses propos de Cour d'assises étaient à l'opposé de ses propos fixés par écrit à l'instruction, et que les premiers ne cadraient plus du tout avec les dépositions antérieures de Lhuissier, ni même celles de Manhaval, le pauvre garçon, rouge

comme un coq, se bornait à répéter : « C'est ce que je pense maintenant. » On imagine, en effet, la pression effroyable et les menaces terribles qu'il a dû subir, pendant un an, depuis que la révélation publique a été faite, d'après ses dépositions et celles de Lhuissier, de l'absence de cartouche dans le canon.

Mais, dira peut-être un de mes lecteurs, n'a-t-on pas trouvé une douille dans le taxi de Bajot ? Oui, en effet, et les circonstances de cette découverte méritent d'être mentionnées.

L'honnête garagiste, M. Foucault, qui a aidé Bajot à nettoyer son taxi, en sortant de chez le commissaire Benezech, en dépose, devant le juge, le 7 décembre 1923 :

« A ce moment-là, on avait enlevé de l'intérieur « du taxi le tapis et les deux planches mobiles, « Bajot et sa femme paraissaient un peu écœurés « par leur travail. C'est alors que je leur offris de « nettoyer au jet la partie du plancher attenant « au coussin, où il y avait beaucoup de sang, de « façon à éviter de salir les coussins. Je fis ce « travail. »

Le brave homme ajoute :

« Au cours de ce travail, il n'a rien été découvert « de spécial dans le taxi. Je sais que, plus tard, on « y a trouvé une douille. Mais, pour moi, sans

« pouvoir naturellement l'affirmer, j'ai la conviction « que cette douille a été mise après coup et qu'elle « ne s'y trouvait pas au moment du nettoyage. « Car, étant donné l'enlèvement des planches, si « elle avait été sur le plancher, elle serait tombée. »

Ce qui motive la réflexion de M. Foucault, c'est le fait suivant :

Dix jours après la mort de Philippe, après le lavage dont on vient de lire le récit, le 4 décembre, à 9 h. 30, le taxi 7.657-E 2 était mis à la disposition de M. Bayle, dans la cour de la Sainte-Chapelle. C'est un endroit où les gens de police entrent à toute heure, comme au moulin. La grande préoccupation des assassins de Philippe était évidemment l'impossibilité — l'enfant reconnu et l'instruction ouverte — de placer une balle, enduite de sang et de matière cérébrale, la balle, en un mot, ayant servi à tuer Philippe, dans le taxi ayant servi à transporter Philippe. Mais la douille, recueillie après le meurtre, pouvait, être ajoutée. C'était toujours ça.

Il y avait une paille : le fait que la voiture avait été lavée à grande eau, dans le garage, lavée brutalement au jet de pompe, et que les planches formant le plancher du taxi avaient même été enlevées. On va voir comment la difficulté fut tournée, mais au détriment de la vraisemblance. En effet, après

avoir constaté qu'aucune trace de balle, ni de substance cérébrale, n'a été relevée dans l'intérieur de ce taxi, dont les vitres étaient relevées, M. Bayle dit :

« Examinant alors le pied des tiges supportant « les strapontins, nous découvrons, sur le parquet, « accolée, comme l'indique le croquis, contre la « tige métallique vissée dans le bois, et qui supporte « la tige articulée du strapontin droit, une petite « douille en laiton, du calibre 6.35, dont le cylindre « est légèrement aplati. En considérant la façon « dont elle était logée, on se rend compte comment « le lavage peu minutieux, dont témoignent les « taches du tapis et du parquet, n'a ni expulsé, ni « fait découvrir cette douille. »

Je dirai, moi, avec tous les gens de bon sens, qu'on se rend compte que cette position paradoxale d'une douille, éjectée par un pistolet automatique, est le résultat calculé d'une imposition, non d'une projection. Le simple ébranlement de la voiture eût fait chavirer la petite douille, sans même parler de l'enlèvement des planches, qui l'eût immanquablement bousculée.

Depuis lors, en diverses occasions, en Belgique et en France, la science de M. Bayle s'est trouvée en défaut avant et après qu'il eût succombé sous les

coups de Philipponnet qui l'accusait d'avoir pris quelques libertés avec la vérité. Ces réflexions faites sur l'origine et l'utilisation de l'arme du prétendu suicide, arrivons-en aux faits du drame.

Des dépositions et déclarations des anarchistes nous ne chercherons à tirer aucune conclusion. Je me contenterai, à la lumière de récents événements, de rappeler que la police recrute aussi bien dans un certain « milieu », que chez les anarchistes de nombreux indicateurs qui, ayant eu tous plus ou moins maille à partir avec les tribunaux, n'ont rien à lui refuser. Comment des gaillards qui, après avoir tué ou volé, ont bénéficié de réductions ou de suspensions de peines, n'accepteraient-ils pas de jouer un rôle secondaire dans un drame obscur, surtout quand ils sont assurés qu'à jouer la comédie policière, ils ne risquent rien.

J'en arrive donc tout de suite à la surveillance du boulevard Beaumarchais et à ses suites.

Onze policiers ont été mobilisés pour arrêter un anarchiste jugé dangereux. Le Flaouter a reçu cet anarchiste et l'a renvoyé. Les onze policiers ne l'ont vu ni entrer ni sortir.

Des déclarations de cet anarchiste, ne l'oublions pas, Le Flaouter avait conclu qu'il « allait faire un coup » contre un homme politique important.

Or qu'arrive-t-il à la fin de la soirée ? Maurice Pujo, dès le 12 décembre dans un article intitulé :

« Que savait la Sûreté Générale », où sortait de l'ombre Le Flaouter, avait ouvert les yeux des lecteurs de *l'Action Française* sur ce point capital.

Voici ce qu'il écrivait :

« Le samedi soir, à 6 heures, les fonctionnaires « de la Sûreté générale quittant le boulevard « Beaumarchais, ont abandonné complètement « l'affaire; alors qu'ils ne sont même pas entrés; « avant de se retirer, dans la boutique de Le Flaou- « ter pour lui demander les renseignements néces- « saires à la continuation de la poursuite, rensei- « gnements qu'il était seul à pouvoir fournir, « comme si ces fonctionnaires connaissaient l'issue « de l'affaire et savaient qu'il n'y avait plus à s'en « inquiéter, alors qu'en fait, le dimanche, personne « ne s'en est occupé. Le lundi matin, à la première « heure, M. Marlier alerte de nouveau ses chefs « de service. Est-ce pour reprendre la chasse au « jeune homme inconnu? Nullement, car, cette « fois, on ne mobilise pas d'inspecteurs. Il ne « s'agit pas d'une arrestation; il s'agit de vérifica- « tions et de vérifications qui, pour simples qu'elles « soient, sont jugées si délicates qu'on y em- « ploie personnellement les deux contrôleurs géné- « raux et le commissaire divisionnaire Blondel. « M. Lannes est envoyé chez Le Flaouter; « M. Delange et Blondel sont envoyés à Lariboi-

« sière, mais ils savent déjà ce qu'ils vont demander ; « ils en savent même davantage. Seulement ces « démarches étaient indispensables pour pouvoir « dire qu'ils étaient régulièrement informés et « pour leur permettre d'écrire deux rapports jus- « tificatifs que, le même jour, M. Marlier deman- « dera à MM. Lannes et Delange. Il s'agit de « couvrir la Sûreté générale.

« Ces rapports sont datés du mardi 27, car il « faut qu'ils aient l'air d'avoir été rédigés ce jour-là, « ce jour où la mort de Philippe annoncée par « *l'Action Française* est censée avoir mis la Sûreté « générale sur la voie. Par malheur, M. Lannes « s'est coupé. Il écrit dans son rapport : « Ce matin, « j'apprenais dans votre cabinet, que l'inconnu « signalé n'avait pas été vu sortant de la librairie... »

« Mais, c'est le lundi, M. Lannes l'a déclaré « et tout le monde est d'accord là-dessus, qu'il a « été appelé dans le cabinet de M. Marlier et qu'il « a « appris » le résultat de la surveillance infruc- « tueuse du samedi. Alors ? Que veut dire « ce « matin... ? » Cela veut dire que, tout en datant le « rapport du mardi, il l'a écrit le lundi !

« Quant à M. Delange, c'est plus fort encore : « il va à Lariboisière, accompagné de M. Blondel. « En chemin, singulière coïncidence ! il apprend « à celui-ci la mort du jeune Philippe Daudet, « mais, dit M. Blondel, « il ne faisait aucun rappro-

« chement entre ce suicide et la démarche que nous « allions faire ! » Bien mieux, M. Delange n'avait « pas expliqué au commissaire divisionnaire « pour « quelles raisons il allait faire cette démarche à « Lariboisière ! »

« Ce mystère, fait par M. Delange au commis- « saire divisionnaire qui avait organisé avec lui « la surveillance du boulevard Beaumarchais, alors « qu'ils allaient à l'hôpital précisément pour « connaître les suites de cette affaire, laissera « rêveur tout homme de bonne foi ! Et si M. Blon- « del était au courant on se demandera quelle « prudence, quel désir de garer sa responsabilité « le pousse à faire, contre toute vraisemblance, « l'ignorant.

« A Lariboisière, ces messieurs voient le directeur « qui leur dit : « Nous n'avons ici qu'un inconnu « (il n'y était plus) ; la Préfecture de police s'occupe « de cette affaire et je ne puis vous fournir aucun « renseignement.

« Le contrôleur général de la Sûreté générale, « si peu habitué qu'il soit à de telles réponses, « s'en contente. Et il ajoute dans sa déposition : « Ne pouvant supposer un instant qu'il y avait « une relation quelconque entre mon inconnu de « l'avant-veille et celui dont la Préfecture de « police s'occupait (!!!), je priai le directeur de « vouloir bien vérifier si un suicidé n'avait pas

« été conduit dans son hôpital le samedi jusqu'à « minuit. Il fit venir toutes les feuilles d'admission, « les compulsa en ma présence et me répondit « négativement. »

« Qu'est-ce à dire ? M. Delange a poussé sa « vérification jusqu'au bout et son rapport sera en « règle. Il a demandé s'il y avait un autre suicidé « inconnu que celui dont s'occupait la Préfecture. « Il n'y en avait pas : c'était parfait ! Quant à « l'autre, il est aux mains de la Préfecture, qu'elle « s'en charge ! Le samedi, à 2 heures, la Sûreté « générale enlevait l'affaire à l'administration de « M. Naudin, à qui elle appartenait. Mais le lundi « matin, on la lui abandonne bien volontiers !

« Mais le juge d'instruction est curieux ; il pose « tout à coup cette question à M. Delange :

« — A la suite de cette déclaration, avez-vous « demandé des renseignements à la Préfecture de « police ?

« — Non. J'ai rendu compte au directeur du « résultat de ma mission. Mon rôle actif dans cette « affaire s'est terminé là. »

« Avez-vous compris ? Le samedi à la fin de « l'après-midi, lorsqu'ils se sont retirés, les fonc- « tionnaires qui avaient établi la surveillance du « boulevard Beaumarchais savaient que le jeune « inconnu était mortellement blessé et ils savaient « que ce jeune homme s'appelait Philippe Daudet.

« Mais son portefeuille avait été soigneusement « vidé, sauf de la note aux six adresses oubliée par « mégarde; la fiche de calicot de son pardessus, « qui portait son nom, avait été arrachée : le jeune « homme devait rester inconnu. Il serait porté à « l'amphithéâtre, inhumé et personne n'en parlerait « plus.

« Mais la divination de la mère a déjoué ce plan. « Dans l'après-midi du dimanche, le corps a été « reconnu à Lariboisière. Le scandale était « inévitable.

« Aussitôt c'est l'affolement à la rue des Saussaies. « On ne discute plus l'affaire à la Préfecture; on « s'en écarte avec soin. On prépare à la hâte des « rapports justificatifs où chacun limitera le plus « possible sa compétence, son rôle et sa respon- « sabilité de manière que ceux qui chercheront ne « saisissent plus que le vide... »

Tous les lecteurs ont, en effet, compris. Mais je crois bon, tant ce point me paraît important, de rappeler que le 14 novembre 1925, déposant, sous la foi du serment, à l'audience de la Cour d'assises, M. Mirman, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien commissaire de la République à Metz, alors conseiller à la Cour d'Aix — et que je n'avais pas l'honneur de connaître à ce moment — a démontré ou, mieux, montré l'évidence du crime.

Le misérable avocat général Peignot et le singe épileptoïde Noguères en demeurèrent anéantis. Le second s'en tira par une vaine grossièreté à l'adresse de l'homme de bonne foi, et d'une admirable sincérité, qu'est M. Mirman. Quant à Peignot, il se disait visiblement : « Je me couvre de honte, mais c'est pour mon « avancement ».

M. Mirman fit ressortir, avec une puissance de conviction extraordinaire, l'extravagant contraste de l'activité de la police de Sûreté générale, le samedi 24 novembre 1923, après midi, pour saisir le jeune anarchiste inconnu et empêcher l'attentat supposé contre Millerand ou Poincaré, et de l'inertie totale de cette même police, à partir du même samedi soir.

Après avoir démontré l'invraisemblance de l'explication d'après laquelle Philippe aurait échappé aux onze policiers qui cernaient la boutique de Landru-Le Flaouter, et leur aurait échappé à l'entrée comme à la sortie, c'est-à-dire deux fois, M. Mirman ajoutait ceci :

« Non, personne n'admettra qu'une opération « de ce genre ait échoué. Elle a réussi. Le jeune « bandit, qui menaçait la vie du plus haut person- « nage de la République, a été mis hors d'état de « nuire. Il a été pris mort ou vif.

« Mais, messieurs, admettons un instant ce qui

« est inadmissible, admettons comme vrai ce qui est « grossièrement invraisemblable. Admettons que « cette bévue formidable, unique dans les annales « de la police, ait été commise; que ce jeune bandit « se soit évaporé. Que va-t-il se passer? Quelles « vont être les réactions, les réflexes immédiats, « inéluctables, certains?

« On s'est aperçu à peu près tout de suite de cette « catastrophe administrative, soit que le libraire « ait immédiatement prévenu que le jeune homme « était parti, soit que ceux dont c'était le rôle de « servir de liaison entre les agents d'exécution et « la librairie, aient appris, dans la librairie même, « que le petit venait de s'en aller. Quelques minutes « à peine se sont écoulées, avant que l'on ait constaté « l'énormité de la faute que l'on venait de com- « mettre. Alors, on s'est précipité au téléphone pour « aviser le directeur de la Sûreté, qui est le fonc- « tionnaire responsable de la sécurité du président « de la République.

« Il a dû, messieurs » (il faut se rappeler ici que M. Mirman a été un haut fonctionnaire de carrière, qu'il est maintenant un haut magistrat) « il a dû « se passer, dans le bureau du directeur de la Sûreté, « une scène émouvante. Peu de directeurs ont dû « se trouver, au cours de leur carrière administra- « tive, dans cette situation de recevoir pareille « nouvelle. Il a dû être l'objet d'une inquiétude

« aiguë. Il s'agissait de la sécurité du président de « la République; il s'agissait de sa tête administra- « tive, si je puis dire. Vous pensez bien, messieurs « les jurés de la Seine que, s'il arrivait un malheur, « si cet anarchiste avait été, grâce aux négligences « stupides commises, se livrer à la moindre tentative « sur le président de la République, vous pensez « bien que le directeur de la Sûreté ne serait pas « resté vingt-quatre heures à son poste, qu'il aurait « été immédiatement révoqué.

« Par conséquent, deux questions se posent avec « une force souveraine : ma responsabilité, ma peau; « et puis garantir la tête du président de la Répu- « blique, qui est plus menacée maintenant qu'il y a « quelques heures.

« Alors, à son point de vue personnel, il se « couvre. Se couvrir, c'est ouvrir tout de suite « une enquête pour établir la responsabilité, une « enquête conduite, bien entendu, par un fonction- « naire, qui n'ait pas participé à la bévue, par un « personnage ayant autorité, indépendant. Il y « en a, messieurs; il y en a au Ministère de l'Inté- « rieur. Ce fonctionnaire dira comment il a pu se « faire qu'une opération de ce genre, aussi grave, « aussi nécessaire pour l'ordre public, et aussi « facile, ait été manquée.

« Ces enquêtes aboutissent naturellement à des « rapports, quelquefois à des sanctions. Ces

« rapports, ils existent. Il faut les montrer. Il faut « les étaler devant les yeux du public que nous « sommes, afin de le convaincre. Il faut étaler les « preuves de la diligence avec laquelle on a « recherché et déterminé ces responsabilités. »

Pendant que M. Mirman parlait ainsi, avec un feu et une précision incomparables, tous les regards étaient tournés vers Peignot qui, lui-même, regardait Noguères. Le brigadier Riboulet, surveillant de jury pour le compte de la Sûreté générale — bien qu'appartenant lui-même à la Police judiciaire — était à peindre, partagé entre l'accablement et la colère. Impitoyablement, M. Mirman continua : « Il y a plus. Puisqu'on a laissé courir ce « jeune anarchiste, puisque le voilà maintenant en « route vers le président de la République ou le « président du Conseil, pour le tuer, on va se « précipiter entre lui et ces deux hauts personnages, « afin de les protéger ? On va prendre immédiate- « ment, d'urgence, un certain nombre de mesures, « de précautions complémentaires ? »

M. Mirman, après une pause et un regard circulaire à la Cour, au jury, au public, concluait sur ce point décisif : « Pour nous apporter des « apaisements..., il faut donc nous apporter les « notes et les rapports qui établissent à partir de « quelle heure, dans quelle mesure, avec quelle « rigueur, jusqu'à quand ont été prises et

« maintenues les mesures complémentaires de « protection du président de la République et du « président du Conseil, qui s'imposaient, messieurs, « avec une force souveraine...

« On n'a rien fait. On nous a donc acculés à cette « conviction que cette bévue formidable, grâce à « laquelle le jeune anarchiste s'était sauvé, nous « dit-on, a laissé ceux qui devaient en être émus, « impassibles, sereins. Cette impassibilité, mes- « sieurs, est telle qu'elle nous impose cette « conclusion : ils sont restés impassibles parce qu'ils « savaient bien qu'il n'y avait plus de danger; « ils savaient bien que le jeune bandit avait été mis « hors d'état de nuire. Comment ? C'est à eux de « l'expliquer.

« Voilà, messieurs, ce que j'appellerai volontiers « le pilier de notre certitude. »

L'effet de ces paroles fut énorme. Je les reproduis textuellement, d'après la sténographie officielle. Mais nous savons aujourd'hui, de science certaine, comment les choses se sont passées :

A 4 heures, Delange et Blondel savent que le tout jeune Philippe Daudet a été tué par Colombo. Relève de la Sûreté générale en deux temps. On abandonne sur place les trois inspecteurs de la Préfecture de police à leur sort. Alors, commence la seule inquiétude : « Daudet saura-t-il ?... » C'est

peu vraisemblable, vu la suppression des papiers et médailles du mort prétendu « inconnu »; mais il reste une possibilité redoutable.

Le dimanche 25 novembre se passe sans encombre; rien dans *l'Action Française*. Lannes envoie Le Flaouter à Lariboisière. Le Flaouter reconnaît Philippe et dit qu'il ne le reconnaît pas.

A minuit, ce même dimanche 25 novembre, la Sûreté générale apprend avec épouvante que le corps de Philippe Daudet est reconnu par son père. L'inquiétude renaît chez les assassins. Elle se complique de stupeur quand, ouvrant *l'Action Française* du lundi matin 26 novembre, ils constatent qu'il n'y est fait aucune allusion à la mort de Philippe.

C'est pourquoi, ce lundi matin, Marlier et Lannes envoient Delange et Blondel à Lariboisière vérifier la constation hâtive de Le Flaouter, s'assurer que le jeune garçon descendu de taxi, le front troué, le samedi soir 24 novembre, est bien le même que celui qui a été meurtri chez Le Flaouter, ce même samedi.

Comme on le voit, ces réflexions de deux esprits solides sur les suites du prétendu échec de la surveillance des onze policiers nous donne quelque clarté sur l'affaire. Elles nous éclairent aussi sur le genre de manœuvres et de combinaisons où furent réduits les assassins de mon fils.

En donnant plus haut le texte de la déposition du gardien Bourgeois, j'ai attiré l'attention sur l'importance que j'attachais au décalage de l'heure par les policiers. C'est que ce décalage a pour but de masquer le rôle joué par le commissaire Colombo en ce tragique après-midi et qu'on veut éviter la concordance entre l'heure du meurtre, le départ de notre malheureux enfant, dans le taxi de Bajot et son arrivée à 16 h. 25 à l'hôpital Lariboisière.

Le commissaire Colombo a déposé, le 18 janvier 1924, à sa première comparution devant M. Barnaud, que le samedi 24 novembre, se trouvant avec son chef Blondel et l'inspecteur Roch, il fut commandé de service, ainsi que ceux-ci, par Delange. Tous quatre arrivèrent en taxi (celui de Renonce) et prirent sur le siège l'inspecteur Gagneux. En route, Delange renouvela les instructions et insista (déposition Colombo) sur le « est armé ». Le taxi Renonce arrêta en face du bureau de tabac, qui est du même côté que la librairie Le Flaouter, sise 46, boulevard Beaumarchais, presque au coin de la rue du Chemin-Vert.

Mais les deux chefs directs de Colombo, Delange et Blondel, parce qu'ils savaient bien le rôle joué dans le drame par leur subordonné, se sont efforcés de masquer son rôle et ses faits et gestes.

Ils cherchent, devant le juge Barnaud, à dissi-

muler l'entrée de Colombo, à 3 heures moins dix, le 24 novembre, dans un café situé rue du Chemin-Vert et dont l'arrière salle ouvre sur la cour du 46, boulevard Beaumarchais.

Le procédé employé par Delange et Blondel, pour masquer la démarche initiale et décisive de Colombo, est classique. Ils chargent l'inspecteur de la Préfecture de police Revel, qui vient d'arriver, de s'assurer du fait matériel que Colombo est allé vérifier immédiatement, en raison de sa connaissance préalable des lieux : l'existence de plusieurs sorties rue Amelot.

Leurs dépositions devant le juge vont tendre à confondre intentionnellement la démarche efficace de Colombo et celle, vaine et superfétatoire, de Revel. Cela, en prévision des complications que pourrait amener la découverte du meurtre — grimé en suicide — de Philippe. Ici, je vais donner la parole aux trois protagonistes policiers de ce terrible drame.

Le commissaire Colombo dépose, le 18 janvier 1924 :

« Comme j'ai autrefois travaillé dans ce quartier, « je savais que les maisons sises de ce côté du « boulevard Beaumarchais avaient généralement « une sortie par derrière. J'en informai M. Blondel, « et me rendis, en tournant la rue du Chemin-Vert,

« jusqu'à la porte qui me parut être celle de « l'immeuble où se trouvait la boutique du libraire, « ladite porte ouvrant rue Amelot. Cette porte me « parut être fermée à l'intérieur; je revins sur le « boulevard Beaumarchais. »

Il y revint, en effet, trois-quarts d'heure plus tard, comme nous le verrons. En fait, le commissaire Colombo était entré dans l'immeuble par la boutique de Geindre, dont il savait qu'elle livrait passage aux indicateurs anarchistes, depuis plusieurs mois, lors de réunions hebdomadaires chez Le Flaouter.

Le 22 janvier suivant, l'inspecteur Marius Revel, de la Préfecture de police, dépose devant M. Barnaud :

« Nous étions arrivés depuis quelques instants, « lorsque M. Delange me demanda d'aller m'assurer « si la maison du libraire n'avait pas d'autre issue « que la porte sur le boulevard. J'allai trouver la « concierge, etc... La concierge me fit connaître « également qu'on ne pouvait pas sortir de la « boutique, ou de l'appartement de Le Flaouter, « autrement que par le boulevard... »

Ici, manifestement, Revel ment. Jamais, Mme Cottet — c'était elle la concierge du 46, boulevard Beaumarchais — n'a pu lui dire une chose

pareille. Car Mme Cottet dit la vérité, nous aurons l'occasion de le voir un peu plus loin.

Revel corse son mensonge quand, sur interpellation du juge, il ajoute : « La concierge ne m'a « pas parlé de sortie par la rue Amelot. »

Ainsi donc, Delange a envoyé Revel chez Mme Cottet s'informer de ce qu'il savait déjà. Il a agi ainsi, d'abord pour amener éventuellement une confusion, par la suite, entre la démarche de Colombo et celle de Revel. Ensuite pour éloigner Revel pendant l'opération délicate du chargement de Philippe, frappé à mort, dans le taxi de Bajot. Car Delange, à ce moment, sait que Philippe a été tué d'un coup de revolver à bout portant, dans l'arrière-boutique du libraire indicateur. Il sait que « l'anarchiste » de quatorze ans et demi, va être transporté à Lariboisière « à la suite d'une blessure par revolver », comme il le dira au directeur de l'hôpital, M. Quellet ; et il prend ses précautions.

Voici maintenant ce qu'a dit Blondel à M. Barnaud, le 5 janvier, sans souffler mot de Colombo, sans nommer Colombo ! « J'ajoute que nous avions « pris la précaution de nous assurer s'il y avait « une sortie de l'immeuble par derrière. La « concierge a fait savoir qu'il y avait une porte, « mais qu'elle seule en avait la clé. » Cet homme, prudent et roué, mêle, sans préciser ni nommer

quiconque, la démarche de Colombo — dont il sait l'importance et l'issue tragique — à celle, de simple diversion, de Revel.

Et, enfin, voici Delange qui — je l'ai déjà dit — fait une salade, au profit de Colombo, entre Colombo et Revel : « A mon arrivée, j'avais envoyé « un de mes collaborateurs (Colombo, pas nommé, « et pour cause !) s'assurer que l'immeuble n'avait « pas de sortie par derrière. Il est entré par la « porte du couloir (confusion évidente et volontaire « avec Revel), a vu la concierge, qui lui a répondu « qu'il n'y avait pas d'autres issues ».

Ici Delange ment, comme a menti Revel, lequel n'a pas compris immédiatement qu'on s'était servi, et qu'on se servait de lui, pour détourner l'attention de l'emploi du temps de Colombo.

De ceci, il résulte :

Que Colombo, dès son arrivée sur les lieux, à 3 heures moins dix, est entré chez Le Flaouter.

Que Delange, comme Blondel, supérieurs de Colombo, ont cherché, vingt minutes après l'entrée de Colombo dans l'immeuble, à masquer cette entrée par une démarche de l'inspecteur de la Préfecture de police Revel, auprès de la concierge, Mme Cottet.

Mais pourquoi Colombo, après cette absence, traverse-t-il le boulevard Beaumarchais et va-t-il

interpeller un monsieur âgé, ne correspondant nullement au signalement donné ?

Pourquoi ? Si ce n'est pas pour se créer un alibi. Quel fait vient donc de se passer qui nécessite de la part de ce policier une telle précaution ?

Quarante minutes se sont écoulées, depuis la disparition de Colombo dans la maison. Il est donc 3 h. 1/2.

C'est l'heure à peu près certaine où Le Flaouter déclare être sorti de son repaire accompagné d'un employé de librairie nommé de Vaucoux. Les deux hommes sont allés dans un café voisin et un des policiers de la surveillance a noté qu'en sortant avec lui Le Flaoutter a dit à son compagnon : « Mon cher secrétaire. »

C'est l'heure où les policiers de la Sûreté générale renvoient le chauffeur Renonce, qui avait amené Delange, Blondel, Roch et Gagneux, et qui attendait au coin de la rue du Chemin-Vert, en vue de l'arrestation de Philippe.

C'est l'heure où les trois inspecteurs de la Préfecture de police (convoqués par Labarrière, sur le coup de téléphone de Marlier) sont absents.

C'est l'heure où Mme Cottet, la concierge de Le Flaouter, entend, de sa loge, un bruit de dispute « à voix très haute » dans l'arrière-boutique de Le Flaouter.

Ici, il faut donner quelques explications.

On accède à la loge de Mme Cottet par un escalier prenant sur le couloir de l'immeuble (entrée par le 46), lequel aboutit à un autre couloir; les fenêtres de ce deuxième couloir ouvrent au-dessus de la courette, qui se trouve être l'issue de l'arrière-magasin du libraire-policier Le Flaouter. Ce couloir surplombe ainsi la cour de l'immeuble, et il est possible de franchir la courette, en longeant le mur, sans être vu du couloir de la loge à moins qu'on ne se penche par la fenêtre. Une grande baie vitrée à trois battants sépare de la loge le couloir.

Quand cette baie est ouverte, un fort bruit de voix, émanant de l'arrière-boutique de Le Flaouter, pouvait être perçu assez distinctement de la loge de la concierge. Mais aucun bruit, bien entendu, ne pouvait être perçu, si ce bruit (dispute ou détonation d'une arme à feu), avait eu lieu dans la chambre secrète de Le Flaouter.

L'enfant vient d'être frappé à mort dans le coupe-gorge de Le Flaouter. Les policiers se concertent sur la conduite à tenir, et se disputent avec Le Flaouter. Il s'agit de limiter le dégât; et c'est pourquoi Delange éloigne Revel et lui donne une mission qui, pense-t-il, détournera l'attention de Mme Cottet de ce qui se passe, à ce moment, chez le libraire, autour du quasi-cadavre de Philippe, cependant encore vivant.

Revel a dû avouer au juge, devant Mme Cottet, qu'il est bien venu dans cette loge, le samedi 24 novembre, entre 3 h. 1/4 et 3 h. 1/2; qu'il a causé avec elle, et qu'il a fermé la porte vitrée — donnant sur le corridor — afin de ne pas être entendu.

Mme Cottet acquiesce, et ajoute qu'elle était en train de cirer le plancher. Pendant que Revel — qu'elle reconnaît fort bien — lui parlait, elle a entendu parler fort dans l'arrière-boutique de Le Flaouter. Elle est sortie dans le couloir. Elle n'a pas perçu ce que l'on disait. Elle a fait observer à Revel qu'on parlait fort.

Mais si cette visite a été avouée, une autre, non moins réelle, d'un policier qui n'est pas Revel, a été affirmée par Mme Cottet qui a déclaré : « J'affirme que quelqu'un de la Police est revenu vers 7 heures du soir pour me demander SI JE N'AVAIS RIEN VU. » Que craignait-on qu'elle n'eut vu, si ce n'est le transport de Philippe dans le taxi de Bajot.

On saisit la raison de l'effort tenté par tous les policiers pour décaler l'heure des faits et les embrouiller, c'est l'heure grave où l'on grime le meurtre en suicide, où il faut se hâter de transporter Philippe frappé à mort vers un hôpital, avant qu'il ne soit un pauvre cadavre ensanglanté. C'est l'heure où on arrache de ses vêtements, où on lui vole tout ce qui pourrait le faire identifier. Seul le papier dit

« des six adresses » sera oublié dans la hâte par les policiers. Quelques minutes plus tard, soutenu par deux policiers, notre malheureux fils entrait dans le taxi, arrêté depuis un long moment devant la porte de Le Flaouter.

A cet instant, les policiers en surveillance pourchassent les rares passants ou les surveillent de près. C'est cette activité qui fera surgir, après bien des mois, le témoignage essentiel de Mme Valogne.

Voici ce témoignage :

« Le 24 novembre 1924, après déjeuner, vers « 2 h. 30, je suis descendue vers la place de la « Bastille. J'ai fait quelques courses dans les « environs, notamment rue des Francs-Bourgeois, « puis, regagnant la rue Saint-Antoine, je me suis « engagée dans la rue des Tournelles... »

« Je suis passée devant la synagogue. Puis, « par la rue du Pas-de-la-Mule, je suis parvenue « au boulevard Beaumarchais. J'ai pris à gauche « et je me suis rendue devant l'établissement « d'un magasin d'appareils photographiques et « d'optique pour me documenter sur les prix « demandés pour ces sortes de marchandises.

« Après avoir stationné quelques instants devant « cet établissement, je me suis retournée. J'ai « traversé le boulevard, et, me trouvant du côté « des numéros pairs, je me suis dirigée vers la

« Bastille, pour aller jeter un coup d'œil sur un « autre magasin d'appareils photographiques, situé « près de la rue Daval. J'ai traversé la rue du « Chemin-Vert; je suis passée devant une boutique « que j'ai su plus tard être celle du libraire Le Flaou- « ter. J'avais fait quelques mètres quand j'ai été « frappée par l'allure d'un homme qui me précédait « de quelques pas. Surprise de le voir se retourner « à deux reprises, avec insistance de mon côté, « je me suis dit : ce n'est pas à moi que ces regards « sont destinés, et, machinalement, je me suis « retournée, pensant que ce que je prenais pour des « œillades s'adressait à une petite « poule » placée « derrière moi.

« Regardant alors sur ma droite, j'ai remarqué « à une dizaine de mètres, un taxi stationnant près « du trottoir, non loin de l'endroit où débouche « la rue du Chemin-Vert. Il avait son avant tourné « dans la direction de la place de la République; « la portière de droite était ouverte, et trois hommes « se tenaient près du véhicule. L'un d'eux était « prêt à s'engager dans l'intérieur, les autres « paraissaient l'aider à monter en le soutenant « chacun sous un bras. J'ai pensé que c'était un « blessé que l'on menait à l'hôpital. Cependant, « étant donnée la distance à laquelle je me trouvais « de ces hommes, je ne puis dire si le premier « était blessé ou souffrant, car je n'ai pas du tout

« distingué ses traits. Il m'a seulement paru avoir
« seize ou dix-sept ans. Quant aux autres, je ne
« les ai pas assez distingués pour pouvoir en
« donner un signalement approximatif.

« Il était à cette heure peut-être 4 heures moins
« dix ou plus de 4 heures. Je crois pouvoir affirmer
« que les becs de gaz étaient allumés.

« Je crois me rappeler, sans pouvoir l'affirmer,
« que le premier qui était monté dans le taxi, était
« tête nue; les deux autres avaient une casquette.
« Il m'est absolument impossible de dire comment
« étaient vêtus ces trois hommes. Je ne peux dire
« davantage de quelle couleur était peint le taxi.
« Je n'ai pas vu le chauffeur et ne saurais donc en
« donner un signalement.

« J'ajouterai que les deux hommes, qui accom-
« pagnaient le jeune homme, étaient plus âgés,
« plus forts que ce dernier. Mon attention s'est
« portée trois ou quatre secondes à peine sur le
« groupe que je viens d'essayer de décrire; j'ai
« continué immédiatement ma route, et je ne
« saurais dire si les trois hommes que j'ai vus
« près de la voiture ont pris place tous les trois
« dans ce véhicule, ni quelle direction il a prise.

« Cet incident ne m'a pas autrement frappée
« ce jour-là et je n'en ai parlé à personne. C'est
« seulement une dizaine de jours après que, lisant
« les journaux, j'ai demandé à une dame *Quoniam*,

« qui était une amie et qui venait souvent dans ma « maison, où se trouvait la librairie Le Flaouter, « dont on parlait tant. Elle m'apprit que cet « établissement se trouvait sur le boulevard Beau- « marchais, à côté des marchands d'appareils « photographiques. J'ai dit alors : « Mais j'ai vu « quelque chose dans cette affaire », et j'ai raconté « les faits tels que je vous les ai rapportés tout « à l'heure. A ce moment, je me suis parfaitement « rappelé que ce que j'avais vu s'était bien produit « le 24 novembre. »

Les souvenirs si simples et si clairs de Mme Valognes se trouvent d'ailleurs corroborés par le témoignage de Mme Dubois qui a déclaré :

« Voici ce que j'avais constaté à cette date, et « je puis dire à cette date, attendu que c'était le « jour de la fête de sainte Catherine et que je « me rappelais avoir vu sur les boulevards des « jeunes filles en fête, ainsi qu'il est d'usage ce « jour-là.

« Désireuse de trouver un emploi, je m'étais « rendue rue de Cléry où se faisait un affichage « important d'emplois vacants. Cette démarche « faite, j'avais gagné les boulevards près de la « place de la République, et je m'étais engagée « sur les boulevards du Temple et des Filles-du-

« Calvaire dans la direction de la place de la « Bastille. Je me trouvais à gauche et m'étais « engagée sur le terre-plein central, devant le « Cirque d'Hiver. J'avais dépassé déjà un peu « cet établissement quand mon attention fut « attirée du côté de la chaussée principale du « boulevard par un encombrement de voitures... »

Cet encombrement de voitures s'explique facilement parce qu'il y a une station d'autobus à cet endroit.

« Il était, à ce moment, environ 16 heures ou « 16 h. 10, et je crois pouvoir affirmer que les becs « de gaz étaient allumés... »

« Je me tenais à soixante-dix ou quatre-vingts « centimètres du bord du trottoir, m'appliquant « un peu à regarder ce qui se passait au milieu de « la chaussée. C'est alors que j'ai vu, environ « à 1 m. 50 à 2 mètres du trottoir, un taxi dont « rien ne me séparait, en direction de la place « de la République, et qui venait de s'arrêter en « raison de l'embarras. Grâce à l'éclairage venant « du dehors, je crois, j'ai nettement distingué « à l'intérieur de ce véhicule, deux personnes qui « étaient assises sur la banquette du fond, tournées « dans la direction suivie par la voiture.

« Le premier, qui m'a paru âgé de quinze ou « seize ans, était appuyé sur l'angle droit du taxi,

« la tête penchée un peu sur l'épaule. Il était si « pâle que j'ai eu la sensation très nette qu'il « devait être évanoui. Il était vêtu de gris. Je « ne sais s'il portait un veston ou un pardessus, « et il était coiffé d'une casquette qui était enfoncée « jusqu'aux sourcils : je ne lui voyais, par consé- « quent, que le côté gauche du visage.

« L'autre, qui m'a paru avoir une trentaine « d'années, et dont je ne saurais dire ni les vêtements « ni la coiffure, a ouvert la portière de gauche, s'est « penché au dehors, et, interpellant le chauffeur, « lui a dit : « Pressons, pressons... »

« Le conducteur, qui était assis à gauche, sur le « siège, s'est penché un peu pour écouter ce que « lui disait le voyageur, et comme son véhicule « venait de marquer un temps d'arrêt, en raison « vraisemblablement de l'encombrement, stimulé « sans doute par l'appel de son client, s'est remis « à marcher presque aussitôt. »

Un troisième témoignage, celui de Mme Collin, n'apportera pas seulement une confirmation de ce qu'à dit Mme Dubois sur la présence d'un policier près de Philippe mourant. Il établit en outre, comme on va le voir, le concert entre les policiers et leurs agents d'exécution.

Mme Collin se trouvait sur la place de la République, en face du café *Au Thermomètre*. Elle a vu

le taxi *arrêté*. Je souligne ce dernier mot parce qu'il est important.

« J'ai pu très nettement distinguer qu'il y avait « à l'intérieur deux hommes... l'un qui était jeune, « imberbe, était vêtu de gris, sans que je puisse dire « s'il portait un veston ou un pardessus, et il était « coiffé d'une casquette. Il se tenait sur le siège « du fond, à droite, en faisant face à la direction de « la voiture; il avait le corps légèrement affaissé, « la tête abaissée, le menton appuyé contre la « poitrine, la casquette enfoncée jusqu'au bord « des yeux. Il était très pâle et me paraissait très « souffrant. Je n'ai distingué sur le visage de ce « jeune homme aucune trace de sang, ni aucune « blessure.

« Son compagnon, qui lui aussi était vêtu de gris, « sans que je puisse dire s'il portait un pardessus ou « un veston, était également coiffé d'une casquette.

« Ce dernier, au moment où je regardais à l'inté- « rieur, s'est baissé, regardant sur le plancher du « véhicule, tout en restant appuyé contre l'autre « voyageur qu'il avait l'air de soutenir. Il était, « par conséquent, à gauche du voyageur qui m'a « paru malade, et assis sur la partie gauche du « siège du fond... »

Or, dans son procès-verbal du 29 décembre 1923 le commissaire Faralicq avait noté :

« Bajot emprunta le trajet suivant : boulevard « Beaumarchais, place de le République, où un « barrage l'a arrêté quelques minutes, puis boule- « vard Magenta. »

Au cours de ses dépositions ultérieures, Bajot a constamment passé sous silence ce premier arrêt, et déclaré qu'il ne s'était arrêté qu'à un seul barrage, rue La Fayette.

Pourquoi Bajot a-t-il ultérieurement modifié sa déposition, en ce qui concerne l'arrêt devant le barrage du café du *Thermomètre* ?

Parce que, Mme Collin le dit, le policier qui était dans la voiture s'est aperçu qu'il était observé, il « s'est baissé en regardant sur le plancher du « véhicule ». Le 29 décembre, c'est-à-dire six jours après l'assassinat, le concert entre les exécutants n'était pas encore fixé. Après cette date, l'inspecteur s'est souvenu de l'attention dont il avait été l'objet et ordre a été donné à Bajot de nier cet arrêt. Cet ordre a été exécuté même quand nous ignorions le témoignage de Mme Collin, qui n'a été noté qu'après mon procès en Cour d'assises.

Or, à l'audience du 9 novembre 1925 du procès Bajot devant la Cour d'assises, et par conséquent avant les témoignages qui se sont produits à la suite du verdict infâme — mais d'une infamie utile — la question de l'arrêt de la place de la

République, avoué puis renié par Bajot, était venue incidemment dans le débat. L'incident surgit au cours de la déposition du commissaire Faralicq. Nous remarquâmes, de Roux et moi, l'insistance bizarre et l'inquiétude du singe épileptoïde Noguères, qui servait d'avocat à Bajot, mais nous n'en comprîmes pas immédiatement la portée. Je cite d'après la sténographie officielle :

« *Me de Roux.* — Dernière question à propos « de cette reconstitution (de l'arrêt de Bajot et du « prétendu chargement de Philippe). M. Faralicq « a dit : « Bajot emprunta le trajet suivant : boule- « vard Beaumarchais, place de la République, où « un barrage l'a arrêté quelques minutes; puis « boulevard Magenta... »

« *Bajot.* — Pardon, maître, vous permettez ?

« *Me de Roux.* — Comment donc ! Je ne fais que « cela.

« *Bajot.* — Je ne me suis arrêté qu'au barrage « de Lafayette-Magenta. Une seule fois. Pas « place de la République.

« *Me de Roux.* — M. Faralicq, vous a entendu « indiquer un autre arrêt.

« *M. Faralicq.* — C'est cela. Moi, je n'ai fait « que rapporter ce que Bajot m'avait dit en ce « moment-là.

« *Me de Roux.* — M. Faralicq est bien sûr que,

« s'il a indiqué un arrêt place de la République,
« c'est parce que Bajot le lui a dit.

« *M. Faralicq.* — C'est parce qu'il l'a dit « certainement. »

Cet incident du parcours, minuscule en soi, nous apporte — avouez-le — de singulières clartés sur la façon dont la police de Sûreté générale avait fait la bouche des acteurs du drame et même des témoins.

C'est sur quelques réflexions à propos de ces derniers que je voudrais clore ces pages, où les principales étrangetés de cette affaire seront, je pense, apparues au lecteur.

Des témoins ont été cités par nos adversaires, qui auraient entendu le bruit du coup de revolver. Les principaux sont M. Zaffran, Mlle Lelièvre et Mme Dreyer.

Sur la valeur de leur déclaration, rappelons ce qu'a dit Me Durnerin, le 13 mai 1927, devant la Cour de cassation :

« Que dit M. Zaffran ;

« — Je dois dire que quelques secondes avant « l'arrêt du taxi, j'entendis un bruit semblant « provenir de l'éclatement d'un pneu. Je n'aurais « pas fait autrement attention à ce taxi, si je n'avais « vu le chauffeur descendre de son siège, tourner

« autour de sa voiture, ouvrir la portière et aller « chercher un gardien de la paix. »

« Ainsi donc, il n'est pas douteux, nous ne « mettons pas en doute, la parole de M. Zaffran, « il n'est pas douteux que M. Zaffran a entendu « un bruit qu'il a attribué à l'éclatement d'un « pneu. Il a, d'ailleurs, ajouté que le chauffeur « est descendu de sa voiture, qu'il a tourné autour « de sa voiture, l'a inspectée, puis a regardé à « l'intérieur et s'est aperçu qu'il ne s'agissait pas « d'un pneu, mais que son voyageur s'était « suicidé.

« Je note, en passant, puisqu'on a représenté « M. Bajot comme un témoin qui n'a jamais, jamais « varié dans ses déclarations, que M. Zaffran n'est « pas d'accord avec M. Bajot. Je renvoie la Cour « à mes observations écrites; elle constatera que, « sur un point important, la version de M. Zaffran « diffère de celle de M. Bajot. M. Bajot déclare « n'avoir jamais inspecté sa voiture, n'avoir jamais « tourné autour de sa voiture, n'avoir jamais « considéré ce bruit comme pouvant provenir de « l'éclatement d'un pneu. Il déclare qu'il a eu, « en chargeant le petit Daudet place de la Bastille, « le pressentiment qu'il se passerait quelque « chose et que, dès qu'il a entendu le bruit, sans « descendre de son siège, il s'est dit : « C'est mon « client qui s'est suicidé. »

« Je note, je souligne cette divergence très nette « entre M. Zaffran et le chauffeur Bajot.

« Deuxième témoin, Mlle Lelièvre. Mlle Lelièvre « a entendu un bruit, elle est très impressionnable, « aussi après avoir entendu ce bruit, qui doit être « le même que celui entendu par M. Zaffran, « s'est-elle empressée de rentrer dans le magasin « de mercerie où elle est vendeuse.

« Reste Mme Dreyer. On ne saurait trop insister « sur la portée de son témoignage. Elle a déclaré « qu'au moment où elle traversait la rue Ambroise-« Paré, se dirigeant vers le boulevard Barbès, elle a « entendu un bruit comme celui d'un pneu qui éclate. « Elle s'est retournée et est revenue sur ses pas ; « elle a assisté à un attroupement autour d'un taxi.

« Ainsi donc, messieurs, c'est très net. Trois « témoins ont perçu un bruit. A quelle distance « se trouvaient ces témoins de la voiture ? Il « convient de la préciser et de rechercher si, à « cette distance, ils ont pu entendre un coup de « revolver tiré de l'intérieur du taxi de M. Bajot, « taxi dont les vitres, d'ailleurs, étaient fermées.

« D'après la déposition de M. Bajot, le coup de « feu a été tiré derrière lui, alors qu'il arrivait à « l'angle de la rue de Compiègne. Il y a au moins « soixante-quinze pas entre ce point et le magasin « situé 126 et 128, boulevard Magenta, où sont « employés M. Zaffran et Mlle Lelièvre.

« Où était Mme Dreyer ? Elle le dit parfaitement. « Elle était rue Ambroise-Paré.

« Je ne voudrais pas lire en entier la déposition « de Mme Dreyer aux assises. Je note cependant, « qu'avec insistance, le président lui a demandé : « Où vous trouviez-vous ? — Boulevard Magenta. « — Vous passiez ? — Je passais, dit-elle; j'ai « entendu un bruit. — Quelle hauteur ? — Rue « Ambroise-Paré. — Qu'est-ce que vous avez « fait ? — J'ai entendu un bruit, je suis revenue « sur mes pas et on m'a dit que c'était un homme « qui venait de se suicider dans un taxi. — Quel « bruit avez-vous entendu ? — Une détonation « comme un pneu qui éclate. »

« Uu juré dit au président : « Voulez-vous faire « préciser au témoin où se trouve la rue Ambroise- « Paré ? » La réponse est très nette : « Boulevard « Magenta, près de la gare du Nord. Après la rue « de Dunkerque. »

« Messieurs, la vérification peut être faite « aisément. Je l'ai faite moi-même; j'ai recherché « quelle est la distance entre la rue de Compiègne, « à la hauteur de laquelle le chauffeur Bajot déclare « avoir entendu le bruit, et la rue Ambroise-Paré. « Messieurs, il y a trois cents pas entre la rue « Ambroise-Paré et le nº 126 du boulevard Ma- « genta.

« Ainsi donc, il y a eu certainement un bruit

« et ce bruit a été entendu par M. Zaffran et « Mlle Lelièvre, qui se trouvaient sur le trottoir, « à 50 mètres environ de l'endroit où le chauffeur « Bajot aurait entendu le coup de feu; et ce bruit « a été assez fort pour être perçu par Mme Dreyer, « qui se trouvait à trois cents pas de là, c'est-à- « dire à 200 mètres de l'endroit où se trouvait « le taxi de M. Bajot ! Il s'agit d'un bruit d'une « extrême intensité. La question qui se pose est « très précise. Il s'agit de savoir si un coup de feu « tiré dans le taxi, ce taxi ayant ses vitres fermées « et étant en marche, a pu être entendu par des « personnes non prévenues et se trouvant, l'une « à 50 mètres, l'autre à plus de 200 mètres de la « voiture.

« Sur ce point, messieurs, aucune discussion « ne peut plus surgir aujourd'hui. M. Barnaud a « fait procéder à une expertise, cela dès décembre « 1923. Il a donné aux experts, mission de rechercher « à quelle distance maxima, on peut entendre un « coup de feu tiré dans un taxi, celui-là même de « M. Bajot, fermé et en marche.

« Voici les déclarations des experts :

« Le 14 janvier 1924, nous nous sommes trans- « portés boulevard Magenta, c'est-à-dire sur les « lieux mêmes du drame, à 16 h. 30, au moyen « du taxi 7657-E2, conduit par le chauffeur Bajot.

« Voici les expériences qui ont été faites pour « réponse à la question posée :

« Écoutez-bien, messieurs.

« 1° Nous avons laissé quelqu'un dans la voiture « complètement fermée, muni du pistolet en ques- « tion chargé de munitions identiques à celles du « scellé 20.

« Nous nous sommes placés sur le boulevard, « face au n° 126, devant le magasin « Aux Galeries « du Nord » (où sont employés M. Zaffran et « Mlle Lelièvre), je le signale en passant. La « personne restée dans le taxi avait mission de « tirer un premier coup de feu lorsque la voiture « arriverait à l'angle de la rue de Dunkerque, « soit sensiblement à 55 mètres de nous; cette « consigne a été exécutée à la lettre. Mais si « attentivement que nous ayions prêté l'oreille, « nous n'avons perçu aucune détonation.

« Cette première expérience a été faite par une « circulation intense.

« 2° Un deuxième coup de feu a été tiré dans « les mêmes conditions, alors que nous étions « placés au même endroit, mais la voiture n'étant « qu'à 12 mètres de nous; prêtant légèrement « l'oreille, nous avons perçu une légère détonation. « Pendant cette deuxième expérience, la circulation « avait la même intensité que lors de la première.

« Troisième expérience. — Même expérience « que la première, mais par circulation très atténuée. « Le coup de feu ayant été tiré à 55 mètres, « nous avons perçu, toujours en écoutant atten- « tivement, une légère détonation.

« Quatrième expérience, enfin, même expérience « que la deuxième par circulation très atténuée. « Le coup de feu ayant été tiré à 12 mètres « de nous, nous avons perçu une détonation « comparable à un coup de fouet. Mais nous devons « dire qu'aucun de ces quatre coups de feu n'a « attiré l'attention de personne, pas même parmi « les passants circulant tout près du taxi, pas même « celle de l'agent de service pour régulariser la « circulation. »

« Dans ces conditions, puisque l'expert dit que, « même à 12 mètres, il faut être prévenu pour « entendre la détonation, que même plus près du « taxi, il faut encore être prévenu, je renonce à « comprendre comment M. Zaffran et Mlle Lelièvre « qui se trouvaient à 55 mètres, comment « Mme Dreyer, qui se trouvait à plus de « 200 mètres, ont pu entendre une détonation « provenant d'un coup de revolver tiré de « l'intérieur du taxi du chauffeur Bajot.

« On contestera les distances, mais on peut les « vérifier. Admettons que ce ne soit pas 100 mètres, « que ce ne soit pas 55 mètres, que ce ne soit

« pas 20 mètres, que ce ne soit pas 10 mètres,
« supposez que le taxi soit monté sur le trottoir,
« ait longé le magasin où se trouvaient M. Zaffran
« et Mlle Lelièvre, il résulte de l'expérience
« qu'aucune personne non avertie n'aurait pu
« avoir entendu.

« Dès lors, s'il y a eu bruit, c'est un bruit de rue,
« mais ce n'est pas un bruit provenant de l'intérieur
« du taxi du chauffeur Bajot. »

Voilà pour les témoins du coup de feu tiré dans le taxi.

Mais il y a eu d'autres témoins cités par l'adversaire, notamment sur l'impossibilité où on était de trouver un revolver chez un homme aussi honnête et aussi probe que l'est Le Flaouter.

Quatre « braves gens » sont venus « spontanément » lui offrir leur témoignage. Ce sont Sigrand, Pichavant, Chotard et Lattes.

Or, un procès fut intenté à Le Flaouter et à quelques complices pour trafic d'obscénités. Le président Camus qui présidait le procès qui vint devant la 11e chambre correctionnelle, a pu dire :

« Une très importante partie de ce stock d'obs-
« cénités a été saisie; il y en a de quoi remplir
« la moitié de notre chambre du conseil et il existe
« également au greffe de très nombreux scellés. »

Dans ce procès, Le Flaouter ne fut pas jugé, il avait fait défaut. Parmi ses complices, qui retrouvons-nous ?

Eh bien ! c'est Barthélemy Pichavant, comptable, demeurant à Paris, 14, rue Lemercier (quinze jours de prison et 100 francs d'amende). Le même Pichavant témoigna d'ailleurs, devant M. Barnaud, au sujet de la visite de Le Flaouter à Lariboisière.

Le 24 avril 1924, voici, dans le cabinet du juge, témoignant en faveur de Le Flaouter, Gabriel Lattes, ajusteur-mécanicien, demeurant à Paris, 73, boulevard de la Gare (un mois de prison, 100 francs d'amende).

Ce même 24 avril 1924, Maurice Chotard, peintre, demeurant à Pantin, 38, rue Cartier-Bresson, apporte son précieux témoignage (un mois de prison, cent francs d'amende) au bandit chez qui la police a tué mon enfant.

Ce même 24 avril 1924, Jacques-Maurice Sigrand — le « militant » bien connu — agent d'assurances, demeurant à Paris, 19, rue Jacquier (un mois de prison, 100 francs d'amende) témoigne en faveur de Le Flaouter.

Tels sont les témoins de moralité recrutés par l'authentique policier de la Sûreté générale, dite nationale, Le Flaouter.

Est-ce que cela n'éclaire pas d'un jour singulier les mœurs et les moyens de la Police politique en

France quand, surtout, elle est prise les mains tachées du sang innocent ?

Je suis loin d'avoir tout dit sur la mort de mon fils. Dans ces pages, j'ai volontairement écarté tous les renseignements, précisions et témoignages qui me sont parvenus depuis un certain nombre de mois, mais qui n'ont pas encore été produits devant la Justice. Le lecteur s'expliquera un peu plus tard les raisons de cette réserve. Je crois cependant en avoir dit assez pour que chacun ait pu se faire une juste idée de l'état de putréfaction où est parvenu la Sûreté générale dite nationale.

Sur le crime même, je rappelle simplement que, interrogé par un diplomate anglais qui lui demandait pourquoi le Gouvernement français ne voulait pas faire la lumière sur le meurtre « évident » — disait-il — de Philippe Daudet, Aristide Briand avait répondu : « C'est un secret d'État. »

Un État qui, pour exister, a besoin de verser le sang d'un enfant de quatorze ans et demi est jugé. Comprenez qu'il est condamné à mort, comme le seront les canailles qui ont organisé un tel crime.

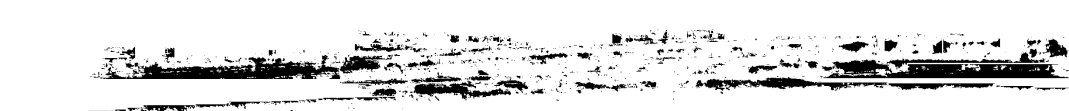

Conclusion

La police de Sûreté générale, récemment dite « nationale » pratique trois catégories de crimes, pour lesquels elle peut trouver, à l'aide du chantage, des auxiliaires dans la Police judiciaire et des Renseignements généraux.

1° Les crimes de trahison;

2° Les crimes de vendetta (maçonnique ou autre);

3° Les crimes en vue d'étouffement d'un scandale, maçonnique ou autre.

A la première catégorie appartiennent, en 1917, le complot dit « des Panoplies », les mutineries militaires, concertées dans les bureaux de Malvy et de Leymarie, et l'affaire du *Bonnet Rouge*.

A la seconde appartiennent l'assassinat de Marius Plateau, celui de Philippe, et celui de Paul Doumer.

A la troisième appartiennent l'assassinat de Syveton, celui d'Armand, dit Gohary, et celui

d'Albert Prince, par lequel Chautemps et Pressard son beau-frère, intimement associés, espéraient échapper à la révélation : 1° des agrafes politiques, judiciaires et policières, de l'affaire Stavisky; 2° de l'affaire Lévy Dubois, dite de l'*Outillage national* et de ses annexes, que le scandale Stavisky avait fait avorter.

« *Quelque crime toujours précède les grands crimes.* »

Deux motifs principaux ont amené la Sûreté générale à ce degré d'audace et de cynisme qui ne peut être comparé qu'à celui des Thugs ou Étrangleurs, la fameuse société secrète hindoue qu'extermina le major Sleeman, pour le bien de la civilisation, il y a environ cent ans.

D'abord la servilité terrorisée des politiciens républicains — de tous les misérables politiciens de la République. depuis Poincaré et Barthou jusqu'à Tardieu, Herriot et Cie — et de presque tous les magistrats, debouts et assis, du Parquet de le Seine, sauf Lescouvé, Prince et deux ou trois autres. J'ai vu cela de très près au moment de l'assassinat, grimé en suicide, de notre petit Philippe; et aussi au moment de mon évasion de la Santé, où Barthou, Poincaré, Sarraut et le procureur Scherdlin avaient complètement perdu la tête devant les menaces des Thugs de la rue des Saussaies, qui les accusaient de complicité, dans mon évasion! Ces quatre drôles étaient devenus

fous de peur et j'ai su, par de hauts personnages bruxellois, que Sarraut avait envisagé de me faire saisir en territoire belge, à Spa, où je faisais une conférence quelques jours après ma fuite, par une douzaine de bourriques. Ce qui eût fait du vilain, les Belges étant très chatouilleux sous le chapitre de l'honneur national et Sarraut (Albert) n'étant pas plus Bonaparte que je ne suis le duc d'Enghien.

Quant à la crainte, imposée aux magistrats par l'association de malfaiteurs susdite, elle dépasse tout. J'ai vu, de mes yeux vu, trembler devant elle des procureurs comme Scherdlin et Prouharam, des juges d'instruction comme Devise et Barnaud, des substituts comme Sevestre et Guyennot, des présidents de tribunal correctionnel comme Audièvre, le type, avec l'avocat général Mancel, des magistrats félons, des présidents de Cour d'assises comme Flory, de la racaille de toge et toque comme un Peignot, un Marty, un Pittié, un André-sous-lui, et combien d'autres. Et je ne parle pas de la kyrielle de gardes des Sceaux tarés comme un Steeg (de la rançon marocaine), comme un Péret (d'Oustric), comme un Dalimier (d'Himmel et de Stavisky), comme un René Renoult (de Stavisky), comme un Raynaldy (de Sacazan). Il semble que les gardes des Sceaux de la République soient choisis à la tare, comme les présidents du Conseil d'ailleurs, et les ministres des Affaires étrangères

(un Briand, un Paul-Boncour), et que le cas d'un honnête homme comme un Léon Bérard ou un Chéron, s'asseyant dans le fauteuil de d'Aguesseau, devienne une extraordinaire exception. Quand l'érotomane Louis Barthou parlait du haut de la Chancellerie, d'une Justice « gangrenée », il disait vrai, une fois par hasard. Jusqu'au 6 février 1934, le Palais de Justice tendait à devenir le Palais de Police... et de quelle police !

De cette servilité infinie (qui a permis au colonel Larpent d'écrire, en sous-titre de sa démolition du réquisitoire Scherdlin, « le procureur général au secours des Assassins »), de ces échines de magistrats courbées jusqu'à terre est résultée, pour nos Thugs de Sûreté générale, dite « nationale », une impunité complète. Tout était courbé sous leur joug. A la presse de grande information, ils adressaient des communiqués menaçants, où ils interdisaient de parler de telle ou telle affaire; et les journaux à fort tirage *(Écho de Paris, Journal, Matin, Petit Parisien)* s'inclinaient. Nous avons été les seuls, Maurras, Pujo et moi, pendant dix ans, à dire à nos lecteurs la vérité sur cette entreprise de trahison, de vol et d'assassinat qui constituait « l'armature de la République ».

J'en parlais avec Clemenceau, peu de temps avant sa mort, et avant mon exil en Belgique. Il me disait : « Ah, si je les connais ! » Cependant,

je lui appris que la fameuse campagne de 1892, menée contre lui au moment du Panama, était une entreprise de la Sûreté pro-allemande de Paris, laquelle avait fait marcher les nationalistes confiants au cri de « aoh yes ! » Certains détails, que je lui dévoilais, l'intéressèrent grandement, comme ils intéressèrent grandement Barrès. La légende absurde du « Clemenceau vendu à l'Angleterre » avait été forgée à Berlin. Celui qui devait sauver son pays à 77 ans, n'y avait vu alors que du feu. Il ne rentra en grâce auprès de « ces messieurs » que lorsqu'il embrassa inconsidérément la cause de Dreyfus, chère bien entendu à la Sûreté générale et à ses maîtres allemands.

Ces considérations et quelques autres font que le salut de la France, au dehors comme au dedans, exige impérieusement la dissolution de la Sûreté générale, comparable à un cancer qui ronge l'État et le pays. La prétendue réforme d'Albert Sarraut est une mauvaise plaisanterie à faire rire les mouches, c'est le cas de le dire, et qui n'a trompé personne. Tous les Français tant soit peu avertis ont aujourd'hui, sur la Boîte sanglante, l'opinion que j'exprime ici et qui englobe la Franc-Maçonnerie toute entière. Mais l'abolition d'une société secrète ne peut s'opérer que par un régime dictatorial, étayé d'ailleurs sur la monarchie, tel que le fascisme Mussolinien. Au lieu que la dissolution de la Sûreté

générale, dite nationale, peut être effectuée par un simple décret-loi. La réorganisation d'une Police pourchassant le vol et le crime (la trahison, sous toutes ses formes, étant réservée à une police et justice *militaire*, en temps de paix comme en temps de guerre), d'une police d'où seraient bannis les voleurs et les criminels, cette réorganisation, dis-je, serait facile à effectuer, à condition de châtier, et sévèrement, quelques gangsters marquants de l'organisme actuel. Les autres se le tiendraient pour dit. Il faudrait supprimer les indicateurs permanents, comme un Flaouter, un Anquetil, un Dubarry, un Georges Garfunkel, par exemple, qui deviennent de véritables fonctionnaires, couverts de tares ignobles et pervertissant tous leurs collègues, et ne garder que des indicateurs occasionnels, travaillant à la prime. Le système des remises de peine et des autorisations de séjour à des repris de justice devrait être totalement supprimé. Car il favorise des îlots criminels comme à Dijon, ville « franche », par exemple.

La dissolution de la Sûreté générale entraînant celle de la police des Jeux, corrompue et corruptrice — par entente entre les tenanciers et les inspecteurs et commissions chargés de les surveiller — devra être complétée par la fermeture de tous les cercles, tripots, casinos de trente et quarante, de roulette

et de baccara, centres de gaspillage, de prostitution et d'espionnage, qui contribuent à la ruine et à la démoralisation publiques. J'ai étudié naguère la question, comme député et membre de la Commission d'administration générale que présidait avec courtoisie, mais fermeté, notre collègue Cornudet. La récente enquête parlementaire sur le scandale, ou mieux *les scandales* Stavisky, a fait connaître que de grands tenanciers, comme MM. André et Zographos, gagnaient à l'aide du jeu — et sans presque payer d'impôts — 100 millions par an, soit un milliard en dix ans ! En ces temps de gêne générale, et même en tout temps, cela est évidemment excessif. Enfin les quelques facilités, que le jeu peut procurer à l'assistance et à l'hygiène publiques, sont peu de chose à côté des maux que ce terrible fléau déchaîne sur les familles et sur la société. Vanter les bienfaits du jeu de hasard et notamment du baccara et de la roulette, c'est comme si l'on vantait les gains que la syphilis procure aux pharmaciens par la vente des arsenicaux et des sels de mercure, et aux médecins par les consultations des « vérolés très précieux ». Les parlementaires, qui se sont prêtés et se prêtent à ces facéties, devraient être traduits en justice, car leur mobile n'est que trop clair.

— Mais il y aura toujours des jeux clandestins. Il y en aura d'autant moins que leurs tenanciers,

une fois surpris, seront plus sévèrement punis; ainsi que leurs protecteurs, policiers ou politiques. L'homme qui s'engraisse du jeu est comparable au maquereau qui vit de la prostitution de la femme. L'un et l'autre doivent être pourchassés impitoyablement, quel que soit leur rang social.

Mais la mesure que chacun attend, et dont le simple énoncé déchaîne l'enthousiasme, quand on l'expose dans une réunion politique, c'est la récupération des biens volés par les aigrefins et leurs complices, qui pullulent sur la démocratie en décomposition, comme une mère Hanau, un Oustric, un Stavisky, un Sacazan et Ce. Cette récupération, pratiquée par la dictature Syllanienne avec un plein succès, peut s'effectuer rapidement et efficacement à l'aide d'un tribunal des Reprises *(Quaestio Repetundarum)*, tel que celui qui fonctionnait à Rome à la grande époque. Alors, comme aujourd'hui, une tourbe de grands voleurs, tenant à leur solde des hommes politiques intrigants, éloquents et influents, des avocats de renom, réduisait à la misère une foule de gens de classe moyenne et de toutes conditions et rongeait littéralement l'État. Ceci, dans le même temps que Mithridate, roi de Pont, achetait à Rome des suppôts et créatures à la douzaine. Grâce au tribunal des Reprises, que présidait Sylla en personne, le dégorgement des grands voleurs, punis en outre de la

proscription, remit à flot le budget, rétablit la confiance générale et garantit les petites bourses contre la mort par la faim lente, je veux dire la suppression de deux repas sur trois.

A une telle mesure, si elle était proposée par un pouvoir sage, qu'elle rendrait aussitôt populaire, aucune objection ne pourrait être faite et il en résulterait une décompression fiscale et financière qui rendrait la vie au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, actuellement exténués par l'impôt sur le revenu et ses vis de compression progressive. Dès 1923, j'avais proposé ce tribunal des Reprises à mes collègues de la Chambre. Ils m'avaient applaudi à tour de bras, mais rien n'avait été tenté dans ce sens par le prétendu « juriste » Poincaré, initiateur de l'impôt sur les successions, dévastateur de la famille, personnage sans intelligence et sans cœur, et d'une pleutrerie qui dépasse toutes les bornes.

Ces trois opérations concordantes, pratiquées dès maintenant, amèneraient dans le pays un apaisement *réel*, et non plus seulement verbal. J'estime d'ailleurs qu'elles s'imposeront, comme tout ce qui est raisonnable, dans notre pays de raison, en dépit de soixante-quatre années de « régime inhumain », de République. L'enquête Stavisky a été le procès de la Sûreté générale. L'affaire Prince, étroitement liée à l'affaire Stavisky,

comme le crime est lié au cambriolage, a étalé les horreurs de la Maçonnerie, déjà entrevues au temps des fiches de délation et de l'affaire Syveton (1904). Le 6 février a creusé un immense fossé, rempli de sang, entre les parlementaires, ou « pourrimentaires » et le pays. Mais que pèseraient les parlementaires, les loges, la police politique et les cadres électoraux, à Paris et en province, contre le soulèvement d'une dizaine de millions de Français poussés à bout !

TABLE DES MATIÈRES

I. — Un régime condamné. 11

II. — Le 6 Février, insurrection de l'honneur français. 35

III. — La Sûreté générale, dite "Nationale", association de malfaiteurs. 67

IV. — Annexe et ramifications de la Sûreté générale, dite " Nationale ". 135

V. — Coup d'œil sur l'Affaire Syveton et l'état d'ignorance du public français en 1904. 157

VI. — Un secret d'État : Comment la Sûreté générale tue un enfant. 179

Conclusion. 315

1934. — Fontenay-aux-Roses. Imp. Louis Bellenand et Fils. — 40.617

comme le crime est lié au cambriolage, a étalé les horreurs de la Maçonnerie, déjà entrevues au temps des fiches de délation et de l'affaire Syveton (1904). Le 6 février a creusé un immense fossé, rempli de sang, entre les parlementaires, ou « pourrimentaires » et le pays. Mais que pèseraient les parlementaires, les loges, la police politique et les cadres électoraux, à Paris et en province, contre le soulèvement d'une dizaine de millions de Français poussés à bout !

TABLE DES MATIÈRES

I. — Un régime condamné. 11

II. — Le 6 Février, insurrection de l'honneur français. 35

III. — La Sûreté générale, dite "Nationale", association de malfaiteurs. 67

IV. — Annexe et ramifications de la Sûreté générale, dite " Nationale ". 135

V. — Coup d'œil sur l'Affaire Syveton et l'état d'ignorance du public français en 1904. 157

VI. — Un secret d'État : Comment la Sûreté générale tue un enfant. 179

Conclusion. 315

1934. — Fontenay-aux-Roses. Imp. LOUIS BELLENAND ET FILS. — 9.

comme le crime est lié au cambriolage, a étalé les horreurs de la Maçonnerie, déjà entrevues au temps des fiches de délation et de l'affaire Syveton (1904). Le 6 février a creusé un immense fossé, rempli de sang, entre les parlementaires, ou « pourrimentaires » et le pays. Mais que pèseraient les parlementaires, les loges, la police politique et les cadres électoraux, à Paris et en province, contre le soulèvement d'une dizaine de millions de Français poussés à bout !

TABLE DES MATIÈRES

I. — Un régime condamné. 11
II. — Le 6 Février, insurrection de l'honneur français. 35
III. — La Sûreté générale, dite "Nationale", association de malfaiteurs. 67
IV. — Annexe et ramifications de la Sûreté générale, dite " Nationale ". 135
V. — Coup d'œil sur l'Affaire Syveton et l'état d'ignorance du public français en 1904. 157
VI. — Un secret d'État : Comment la Sûreté générale tue un enfant. 179
Conclusion. 315

1934. — Fontenay-aux-Roses. Imp. Louis Bellenand et Fils. — 40617.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

Y. et R. ALLENDY

CAPITALISME ET SEXUALITÉ 9 fr.

GASTON CHÉRAU

CONCORDE ! 6 FÉVRIER 1934 12 fr.

ANDRÉ GERMAIN

HITLER OU MOSCOU ? 15 fr.

GUICHARDIN

PENSÉES ET PORTRAITS 20 fr.
Préface de J. Bainville

MUSSOLINI

LE FASCISME 15 fr.
(16e édition)

FRANCESCO NITTI

L'INQUIÉTUDE DU MONDE 15 fr.

F. D. ROOSEVELT

REGARDS EN AVANT 18 fr.

SUR LA BONNE VOIE 18 fr.

STALINE

U. R. S. S., BILAN 1934 18 fr.

1934. — Fontenay-aux-Roses. Imp. Louis Bellenand et Fils. — 49.507.

5e édition

LÉON DAUDET
de l'Académie Goncourt

LA POLICE POLITIQUE

SES MOYENS ET SES CRIMES

Les Éditions
DENOËL ET STEELE
19, rue Amélie, 19
PARIS

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

Y. et R. ALLENDY

CAPITALISME ET SEXUALITÉ 9 fr.

GASTON CHÉRAU

CONCORDE ! 6 FÉVRIER 1934 12 fr.

ANDRÉ GERMAIN

HITLER OU MOSCOU ? 15 fr.

GUICHARDIN

PENSÉES ET PORTRAITS 20 fr.
Préface de J. Bainville

MUSSOLINI

LE FASCISME 15 fr.
(16e édition)

FRANCESCO NITTI

L'INQUIÉTUDE DU MONDE 15 fr.

F. D. ROOSEVELT

REGARDS EN AVANT 18 fr.

SUR LA BONNE VOIE 18 fr.

STALINE

U. R. S. S., BILAN 1934 18 fr.

1934. — Fontenay-aux-Roses. Imp. Louis Bellenand et Fils. — 49.507.

5e édition

LÉON DAUDET
de l'Académie Goncourt

LA POLICE POLITIQUE

SES MOYENS ET SES CRIMES

Les Éditions
DENOËL ET STEELE
19, rue Amélie, 19
PARIS